

# Rapport sur l'état des ressources naturelles de l'Ontario

(ERNO)



Ontario 

2021

## Table des matières

<b>Rapport sur l'état des ressources naturelles de l'Ontario (ERNO)</b> .....	<b>1</b>
Résumé.....	5
Introduction .....	6
Thème – Richesses naturelles de la province.....	8
Écosystèmes aquatiques .....	10
Composition de la forêt .....	18
Croissance des forêts .....	23
Habitat de la faune.....	28
Zones humides .....	36
Diversité des communautés de poissons.....	43
Population de poissons .....	51
Populations d'originaux.....	65
Espèces préoccupantes.....	71
Infrastructures des terres de la Couronne.....	84
Thème – Influences sur les ressources naturelles de la province.....	92
Espèces aquatiques envahissantes.....	95
Maladies et insectes envahissants.....	102
Plantes terrestres envahissantes .....	109
Stress aquatique .....	116
Débit et connectivité.....	122
Connectivité terrestre .....	134
Perturbations naturelles des forêts .....	140
Saison de croissance.....	146
Couverture de glace.....	150

Carbone forestier .....	155
Qualité de l'eau .....	161
Thème – Gestion des ressources naturelles de l’Ontario.....	181
Gestion des ressources et aménagement du territoire .....	183
Mobilisation du public dans la gestion des ressources naturelles .....	188
Participation des Autochtones à la planification de la gestion forestière .....	193
Partage des recettes provenant de l’exploitation des ressources forestières.....	199
Récolte des pêches.....	203
Empoisonnement .....	209
Récolte forestière .....	215
Régénération des forêts.....	220
Vérifications indépendantes des forêts .....	226
Conformité des opérations forestières .....	230
Production d’agrégats de ressources.....	236
Production de pétrole et de gaz naturel .....	239
Certification forestière .....	244
Boisement et déforestation .....	249
Gouvernance forestière.....	255
Programmes d’encouragement fiscaux.....	259
Réseau de zones protégées.....	264
Sensibilisation du public à la gestion des ressources naturelles.....	265
Thème – Avantages économiques et sociaux des ressources naturelles .....	272
Économie de l’aquaculture.....	274
Valeur de la pêche commerciale.....	278
Dépenses liées à la chasse et à la pêche récréative .....	284

Produits forestiers .....	292
Exportations du secteur forestier .....	297
Emploi dans le secteur des ressources naturelles .....	304
Revenus tirés des droits de coupe .....	311
Possibilités de loisirs .....	315
Remerciements .....	320

# Résumé

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts rend public le Rapport sur l'état des ressources naturelles de l'Ontario (ERNO) qui rend compte de l'état et la viabilité des forêts, des pêches, des terres de la Couronne ainsi que des écosystèmes terrestres et aquatiques de l'Ontario. Une grande partie des renseignements fournis est déjà présentée dans d'autres rapports publics du gouvernement, mais ce rapport fournit les renseignements en une seule ressource pratique et accessible en ligne par le public.

Le rapport analyse 48 indicateurs clés, notamment la régénération des forêts, les populations de poissons et les plantes terrestres envahissantes dans différentes parties de la province. La majorité de ces indicateurs montrent que les ressources naturelles de l'Ontario sont dans un état sain et productif. Les ressources naturelles sont souvent concentrées dans des zones géographiques particulières de la province, ce qui explique que de nombreux indicateurs portent sur des régions précises plutôt que sur l'ensemble de la province. Certains indicateurs nécessitent la collecte et l'analyse de données supplémentaires avant qu'une tendance puisse être établie; quelques indicateurs reflètent les effets qui demandent des solutions à long terme.

Le ministère prend des mesures pour mettre au point ces indicateurs, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois plus solides, qui aideront à mieux gérer les ressources naturelles et de conserver la biodiversité. Le ministère travaille également avec plus de 30 organismes au sein du Conseil ontarien de la biodiversité – l'organisme responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario – ainsi qu'avec ses partenaires, notamment les autres ministères provinciaux, les autres ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et les membres de l'industrie, afin d'offrir des programmes et des principes directeurs novateurs.

Il est important de fournir au public des renseignements à jour sur l'état des ressources naturelles de la province, car tout le monde joue un rôle dans la protection de l'environnement

naturel. Le ministère utilise ces renseignements pour guider ses activités de surveillance et pour élaborer des programmes et des politiques qui aident à gérer les ressources naturelles de manière responsable afin que tous puissent en tirer des avantages récréatifs, sociaux, écologiques et économiques.

Le ministère s'appuie sur les pratiques exemplaires en matière de rapports publics pour assurer la transparence concernant les ressources naturelles, la responsabilité envers celles-ci et la sensibilisation à ces dernières. Le rapport est fondé sur les commentaires d'experts en la matière et sur les meilleures données disponibles recueillies dans le cadre des programmes de recherche et de surveillance de la province, des partenariats avec des universités et d'autres sources de données accessibles au public, comme Statistique Canada. Ce rapport continuera d'être mis à jour à mesure que des données plus récentes seront disponibles.

La population ontarienne est encouragée à approfondir sa compréhension des vastes ressources naturelles de la province ainsi que des contributions positives de ces ressources au mode de vie et à l'économie.

## Introduction

Les richesses naturelles représentent la pierre angulaire dans l'économie de l'Ontario. Elles sont essentielles au bien-être de la population et à la prospérité économique de la province.

Dans le présent rapport, vous en apprendrez davantage sur l'état des richesses naturelles en Ontario et sur les mesures prises pour en assurer les avantages continus aux générations à venir.

## À propos du rapport

Les richesses naturelles de l'Ontario font partie intégrante de l'économie et du patrimoine de la province. Tous les efforts sont déployés pour promouvoir non seulement ces richesses naturelles et les possibilités offertes par celles-ci, notamment la foresterie, la chasse et la pêche, mais également une gestion durable de l'environnement naturel de l'Ontario pour les générations futures.

De nombreux facteurs influent sur l'état des richesses naturelles de la province. L'évaluation de l'état et des tendances de ces richesses contribue à cerner et à résoudre les problèmes tôt pour que tous puissent continuer à profiter des avantages sociaux et économiques de ces richesses, dans le présent et à l'avenir. Elle aide également à déterminer l'efficacité de la mise en œuvre des lois et des politiques, comme le [Plan environnemental pour l'Ontario](#).

### **Façon d'évaluer les richesses naturelles**

Ce rapport est divisé en quatre sections, chacune contenant un ensemble de rapports d'indicateurs. Ces rapports d'indicateurs :

- font état des moyens de surveillance ou de recherche utilisés pour détecter les changements et les tendances, comme la superficie de la forêt en Ontario ou la valeur économique des pêches commerciales;
- mesurent les progrès réalisés au fil du temps concernant des aspects particuliers.

À mesure que de nouvelles données sont accessibles, ces rapports d'indicateurs seront mis à jour et de nouveaux rapports seront ajoutés. Les renseignements tirés de rapports à indicateurs multiples permettent de fournir une perspective élargie du fonctionnement de certaines richesses naturelles, comme les forêts et les poissons. De brefs résumés seront publiés à l'occasion sur ces sujets.

# Thème – Richesses naturelles de la province

L'Ontario a la chance d'être riche en ressources naturelles. Ces ressources incluent :

- les forêts, les zones humides et les lacs;
- les différentes espèces de poissons et d'animaux sauvages;
- les terres de la Couronne.

Les ressources naturelles de la province sont importantes au bien-être de la population et à la prospérité économique pour les prochaines générations. C'est pourquoi il est essentiel de les valoriser et de les gérer en prévision des années à venir. La présente section décrit les ressources naturelles actuelles, leur fonctionnement et leur diversité.

## Écosystèmes

L'Ontario abrite un large éventail d'écosystèmes, de la forêt carolinienne dans l'extrême sud de la province, à la toundra dans les basses terres de la baie d'Hudson au nord. Ces écosystèmes présentent une gamme d'avantages, notamment :

- de l'air et de l'eau propres;
- des sols productifs;
- la maîtrise des crues;
- de la nourriture;
- du bois d'œuvre;
- des possibilités économiques;
- des possibilités de loisir.

## Rapports d'indicateurs

- Écosystèmes aquatiques
- Composition de la forêt
- Croissance des forêts
- Habitat de la faune
- Zones humides



## Espèces

L'Ontario compte plus de 30 000 espèces, notamment une variété de poissons, d'animaux sauvages, de plantes et d'insectes; ce nombre est l'un des plus élevés parmi toutes les provinces au Canada.

Ces espèces contribuent à l'alimentation de même qu'à la fabrication de vêtements et de médicaments, en plus de jouer un rôle important dans la santé des écosystèmes et le développement économique et social durable de la collectivité.

### **Rapports d'indicateurs**

- Diversité des communautés de poissons
- Populations de poissons
- Populations d'originaux
- Espèces préoccupantes

## Terres de la Couronne

L'Ontario couvre une superficie d'environ 1,075 million de kilomètres carrés. Près de 87 % de cette superficie est constituée de zones aquatiques et de terres de la Couronne. Ces terres publiques et les infrastructures connexes sont gérées de manière à procurer des avantages économiques, sociaux et environnementaux à la population ontarienne.

### **Rapport d'indicateur**

- Infrastructures des terres de la Couronne

# Écosystèmes aquatiques

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les écosystèmes porte sur les réseaux alimentaires (qui mange qui) dans les lacs de l'Ontario.

## État



État : Variable



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Nord de l'Ontario; Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

L'Ontario gère les pêches de façon durable et protège la biodiversité aquatique tout en favorisant les possibilités économiques et récréatives de plein air. Comptant environ 250 000 lacs et 490 000 kilomètres de rivières, l'Ontario possède une abondance de ressources aquatiques. Le maintien durable de ces ressources dépend de la compréhension des écosystèmes aquatiques et de leur bon fonctionnement. Ces renseignements contribuent à la gestion des ressources aquatiques au moyen des éléments suivants :

- lois;
- règlements;
- politiques;

- surveillance;
- gestion adaptative.

## Comment nous effectuons une surveillance

Dans les écosystèmes aquatiques, les proies sont plus abondantes que les prédateurs qui s'en nourrissent, qu'il s'agisse de zooplancton qui se nourrit de phytoplancton ou encore de poissons prédateurs, comme le doré jaune et la truite grise, qui se nourrissent de menés ou de cisco.

Les perturbations des écosystèmes aquatiques, comme la perte de prédateurs supérieurs en raison de pressions telles que les changements d'habitat, la surpêche ou l'introduction d'une espèce envahissante, risquent :

- de perturber l'équilibre au sein d'une communauté aquatique;
- d'avoir un effet négatif sur la biodiversité des espèces indigènes;
- d'influer sur la qualité des possibilités de pêche.

La taille et l'abondance des organismes dans une communauté aquatique permettent souvent d'évaluer la santé de l'écosystème.

Depuis 2008, la surveillance des pêches s'effectue à l'aide du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#). Des échantillons de la qualité de l'eau, des invertébrés et des poissons sont prélevés chaque année dans un certain nombre de lacs et les données recueillies sont analysées pour rendre compte de l'état des écosystèmes des lacs tous les cinq ans. Les échantillons de poissons sont prélevés à partir de filets. Les espèces, le nombre de poissons attrapés, la longueur et le poids sont enregistrés.

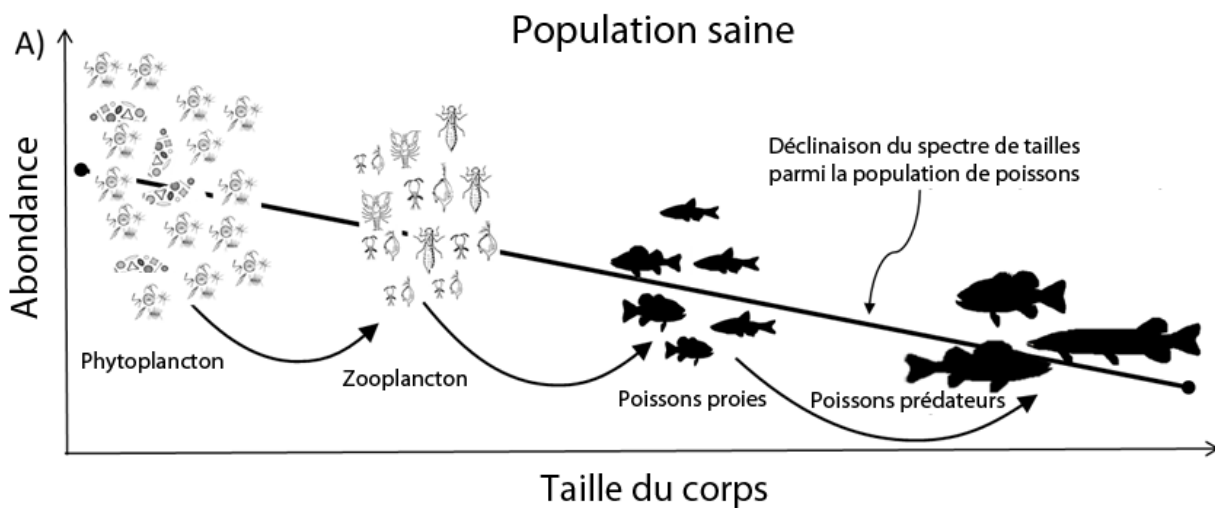
Les renseignements recueillis servent à établir une « pente du spectre de taille » de chaque lac. La ligne représentée par la pente reflète la relation entre la longueur du poisson (en mm) et l'abondance (nombre de poissons de chaque longueur) des espèces proies par rapport aux espèces prédatrices.

Cela fournit des renseignements sur le transfert d'énergie dans un lac, lequel peut être par la suite comparé entre les lacs pour révéler l'état de l'écosystème aquatique. Les écosystèmes des lacs associés à une pente abrupte (plus négative) ne sont pas aussi sains que ceux des lacs associés à une faible pente (moins négative).

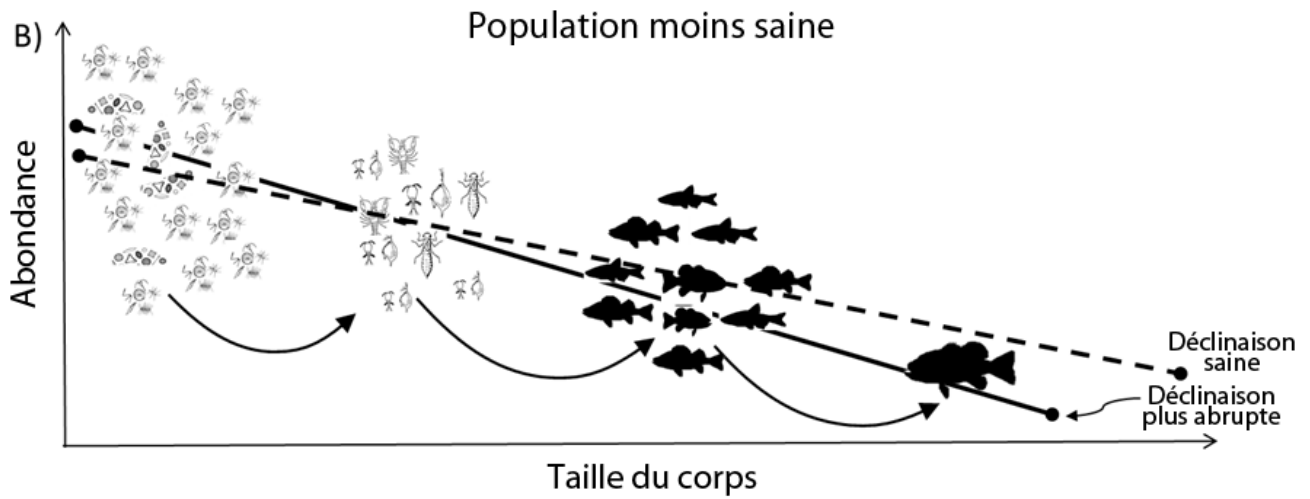
La moyenne est calculée à partir des résultats de tous les lacs échantillonnés dans chaque [zone de gestion des pêches](#).

### Exemples de pentes du spectre de taille de communautés

L'exemple A représente une communauté aquatique saine.



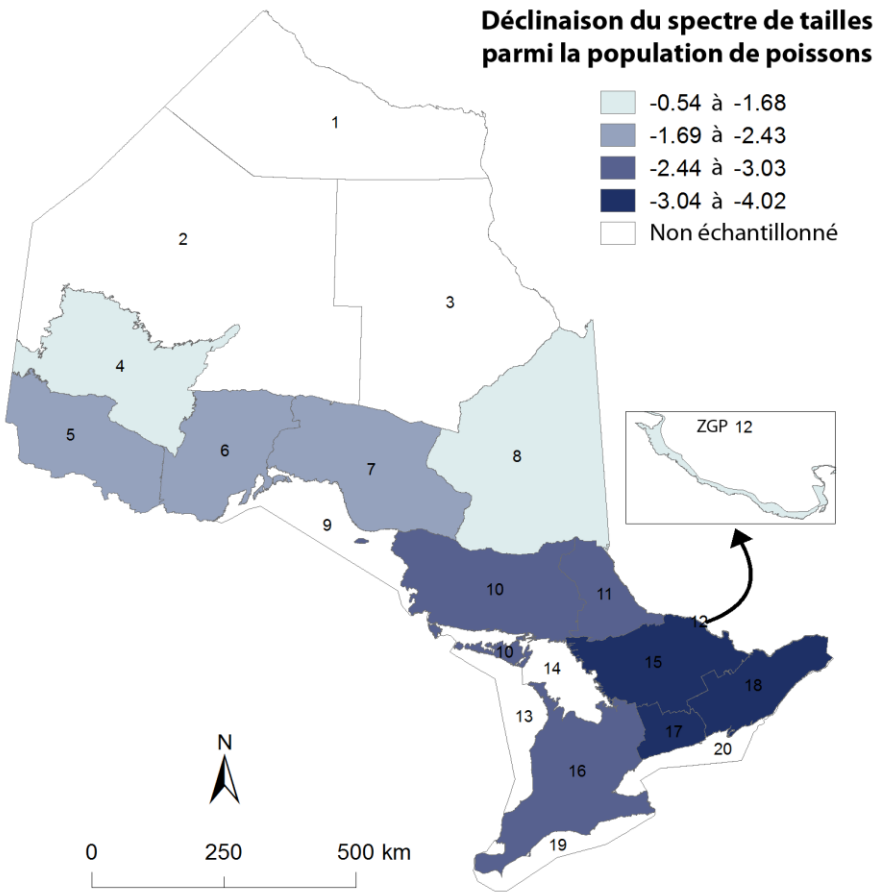
L'exemple B représente une communauté aquatique moins saine où trop de grands prédateurs ont été éliminés ou réduits par des facteurs tels que la dégradation de la qualité de l'eau, la surpêche ou les espèces envahissantes.



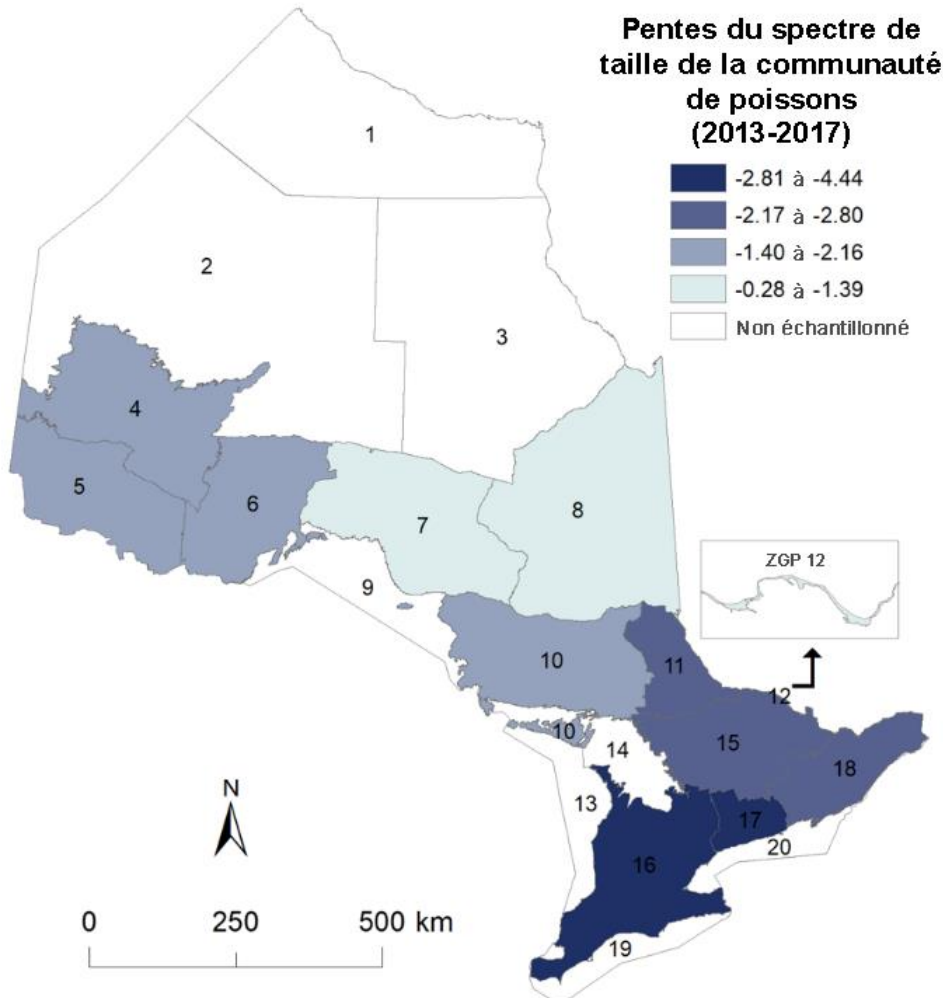
## Résultats

La carte ci-dessous montre les pentes moyennes du spectre de taille de la communauté de poissons dans chaque zone de gestion des pêches. Des pentes plus négatives suggèrent que l'équilibre entre les prédateurs et les proies est peut-être perturbé par rapport à la situation dans d'autres lacs associés à des pentes moins négatives.

# Pentes du spectre de taille de la communauté de poissons 2008-2012



## Pentes du spectre de taille de la communauté halieutique, 2013-2017



Les lacs dans le sud-ouest de la province présentent des pentes du spectre de taille de la communauté de poissons plus abruptes (plus négatives) que les lacs dans le nord de l'Ontario.

Cela suggère que les communautés de poissons dans les lacs du nord :

- sont plus saines que celles dans les lacs du sud;
- présentent un meilleur équilibre prédateur-proie;
- transmettent plus efficacement l'énergie à leurs réseaux alimentaires.

Cet indicateur n'a pas changé de façon notable entre le premier et le deuxième cycle. L'état lié à cet indicateur est variable, l'équilibre prédateur-proie dans les écosystèmes aquatiques étant plus perturbé dans le sud de l'Ontario que dans le nord de la province.

Ces résultats permettent de faire des comparaisons générales entre les zones de gestion des pêches. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer en quoi ces résultats diffèrent des résultats attendus dans des lacs moins perturbés dans chaque zone de gestion des pêches.

### **Progrès futurs**

Une meilleure compréhension des tendances de la taille et de l'abondance des organismes dans les communautés aquatiques sera possible après le troisième cycle (2018 à 2023) du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs.

### **Zone de gestion des pêches 12**

Cette zone n'est pas comparable aux autres zones intérieures, car il s'agit d'une chaîne de lacs aux propriétés plus fluviales que lacustres. Elle est également reliée au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et comprend une communauté de poissons plus diversifiée que celle des autres zones de gestion des pêches intérieures. Les renseignements sur cette zone de gestion des pêches permettront de faire des comparaisons dans le temps, à mesure que de nouvelles données seront accessibles.



<b>Zone de gestion des pêches</b>	<b>Nombre de lacs intérieurs échantillonnés (2008-2012)</b>	<b>Pente moyenne du spectre de taille de la communauté (2008-2012)</b>	<b>Nombre de lacs intérieurs échantillonnés (2013-2017)</b>	<b>Pente moyenne du spectre de taille de la communauté (2013-2017)</b>
4	95	-1,33	102	-1,41
5	129	-2,22	105	-1,92
6	71	-1,62	57	-1,57
7	49	-2,02	71	-1,39
8	46	-1,38	63	-1,14
10	121	-2,28	120	-2,12
11	30	-2,42	36	-2,27
12	10	-0,6	10	-0,28
15	51	-2,86	50	-2,54
16	21	-3,59	19	-3,1
17	22	-4,44	21	-3,78
18	39	-2,95	33	-2,66

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#)
- [Information sur les terres de l'Ontario](#)

# Composition de la forêt

## Description

Cet indicateur d'écosystème rend compte des changements à la superficie, au type et à l'âge des forêts de l'Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts couvrent près des deux tiers de l'Ontario et fournissent d'importants services écologiques, comme le stockage du carbone et la biodiversité.

Les forêts publiques de l'Ontario sont gérées de façon à conserver une certaine diversité quant aux types et à l'âge des forêts afin de fournir les conditions nécessaires à la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers.

## Comment nous effectuons une surveillance

Pour surveiller la composition des forêts de l'Ontario, les éléments suivants font l'objet d'un suivi :

- des huit types de forêts présentant des essences et des caractéristiques écologiques communes;
- des cinq groupes d'âge ou stades de succession.

Les données de l'[Inventaire des ressources forestières](#) sur la forêt aménagée servent à déterminer le type et l'âge des forêts. Le sud de l'Ontario ainsi que le Grand Nord de la province sont exclus, les données d'inventaire forestier par rapport à ces régions étant insuffisantes.

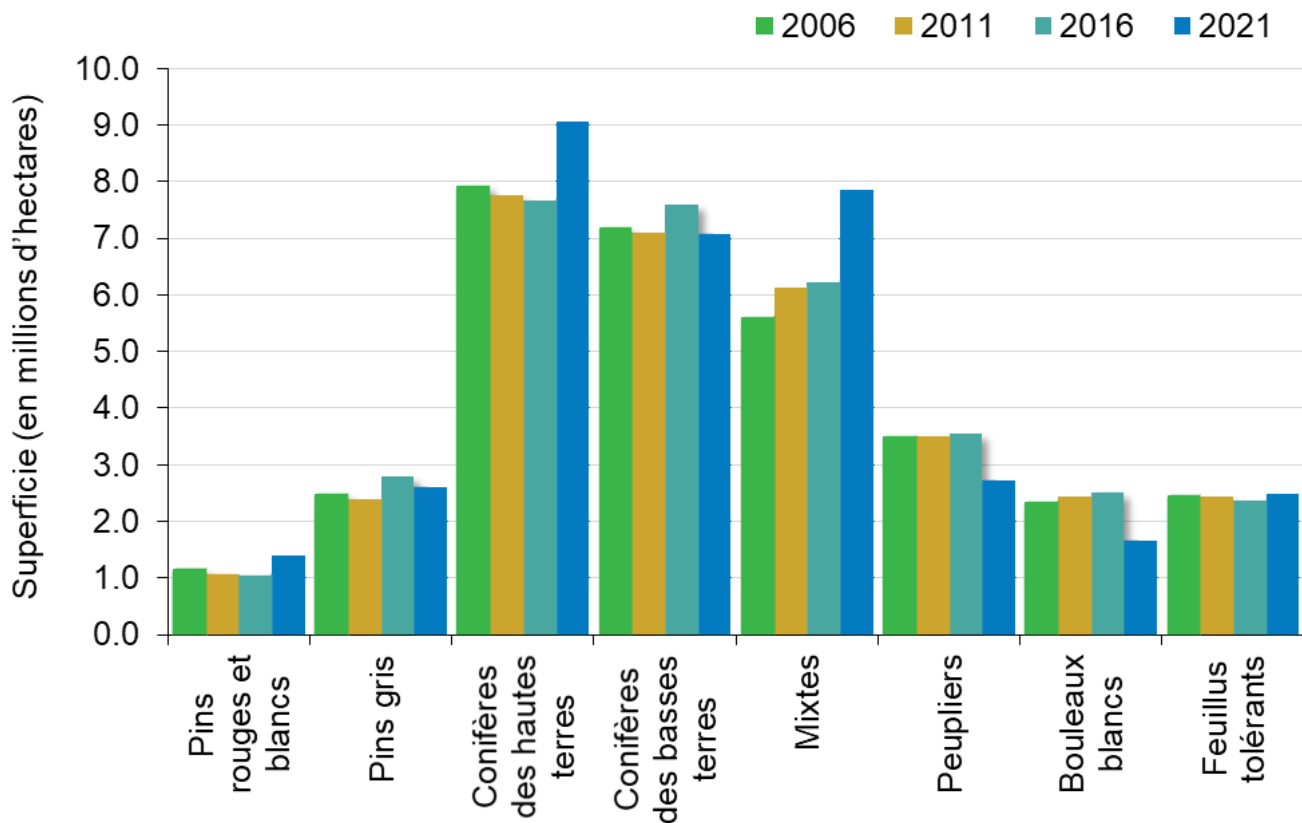
L'âge et la durée des stades de succession varient selon le type de forêt, en fonction de la vitesse de croissance des arbres et de leur durée de vie. Par exemple, le peuplier, dont la durée de vie est relativement courte, atteint le dernier stade de succession (fin) à 95 ans. Dans le cas des conifères des basses terres à longue durée de vie, comme l'épinette noire, ce stade est atteint à 135 ans.

Les types de forêts et les stades de succession sont décrits plus en détail dans le [rapport sur les ressources forestières de l'Ontario](#) (en anglais seulement).

## Résultats

L'état lié à cet indicateur est jugé bon parce qu'une diversité de types de forêts et d'âges continue d'être maintenue en Ontario. Il n'y a pas de changement de la tendance concernant cet indicateur. Comme dans les rapports précédents, de petits changements ont été observés dans l'abondance des types de forêts et des âges.

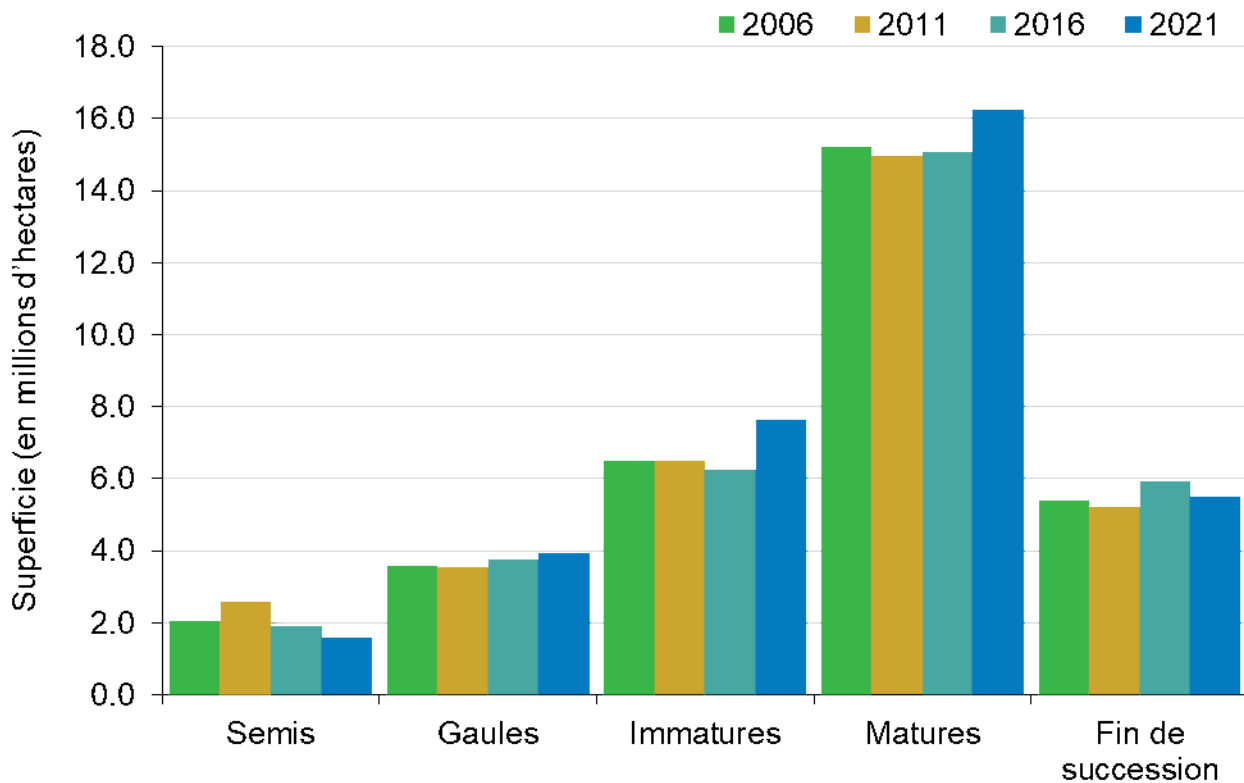
## Superficie par type de forêt



De 2006 à 2021, de légers changements sont survenus en ce qui concerne la superficie de la plupart des types de forêts. Depuis 2016, il y a eu :

- une augmentation de la superficie des forêts de pins rouges et blancs, des forêts de conifères des hautes terres et des forêts mixtes;
- une diminution de la superficie des forêts de peupliers et de bouleaux gris.

## Superficie forestière par stade de succession



De 2006 à 2021, peu de changements sont survenus en ce qui concerne la superficie forestière par stade de succession. Depuis 2016, il y a eu :

- une diminution de la quantité de forêts au stade de semis;
- une augmentation de la quantité de forêts immatures et matures.

De petits changements dans le type de forêt et le stade de succession constituent des caractéristiques normales des écosystèmes forestiers. Les perturbations naturelles peuvent entraîner des fluctuations à court terme de la quantité et de l'âge des types de forêts.

Les [guides de gestion forestière](#) sont suivis à la planification de la gestion forestière afin de maintenir une diversité de types et d'âges de forêts dans le paysage simulant les conditions forestières naturelles.

Les progrès dans la collecte de données contribuent également aux changements observés. Les nouveaux inventaires forestiers se fondent sur des images numériques de meilleure

qualité et décrivent plus précisément la forêt. Cela peut faire en sorte que les résultats quant à la composition forestière changent, même quand aucun changement réel n'est survenu dans la forêt.

De plus, depuis 2016, une autre unité de gestion a été ajoutée aux données de rapport, ce qui a probablement joué un rôle dans certains changements observés.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Résultats de l'analyse des données de l'Inventaire des ressources forestières

# Croissance des forêts

## Description

Ce rapport d'indicateur écosystémique rend compte du volume et du taux de croissance actuels des forêts.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts couvrent près des deux tiers de l'Ontario et fournissent d'importants services écologiques, comme le stockage du carbone et la biodiversité. Elles constituent également une source durable de bois d'œuvre pour appuyer une industrie forestière qui crée les emplois et les produits forestiers dont la société a besoin.

Nous [gérons les forêts publiques de l'Ontario](#) de façon à maintenir la productivité des forêts pour assurer la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers. Nous surveillons les changements dans le volume et le taux de croissance des forêts de l'Ontario aux fins de surveillance de leur productivité.

## Comment nous effectuons une surveillance

Nous surveillons la croissance et le volume des forêts à l'aide de deux mesures :

- le volume total brut, qui est la biomasse totale des arbres vivants;
- la croissance annuelle, c'est-à-dire le volume chaque année.

Ces mesures sont estimées à l'aide de modèles de croissance et de rendement ainsi que des données de l'Inventaire des ressources forestières sur la [forêt aménagée](#) (en anglais seulement). Nous n'évaluons pas la croissance forestière dans le sud de l'Ontario et le Grand Nord de la province, les données d'inventaire forestier par rapport à ces régions étant insuffisantes.

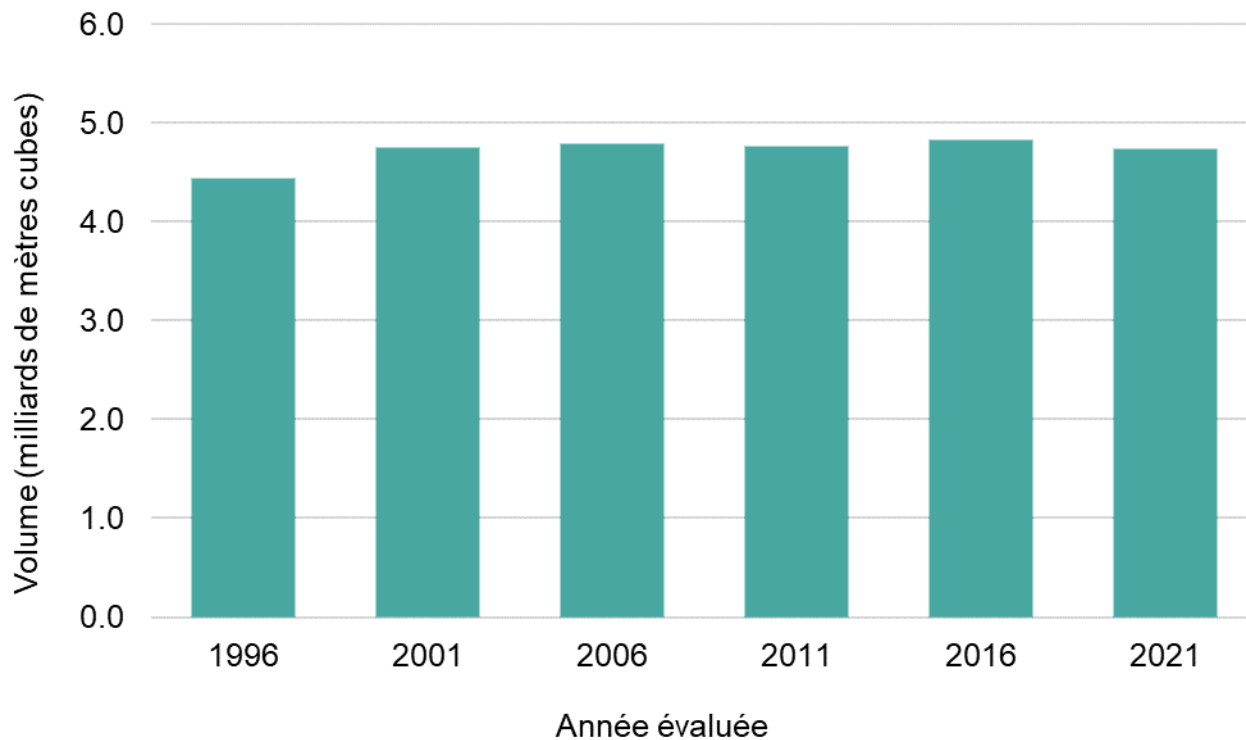
La croissance et le volume des forêts sont décrits plus en détail dans le [rapport sur les ressources forestières de l'Ontario](#) (en anglais seulement).

## Résultats

L'état lié à cet indicateur est jugé bon, car le volume total brut et l'accroissement annuel actuel sont demeurés relativement stables. Comme aucune tendance importante ne se dessine, il n'y a donc pas de changement de la tendance.



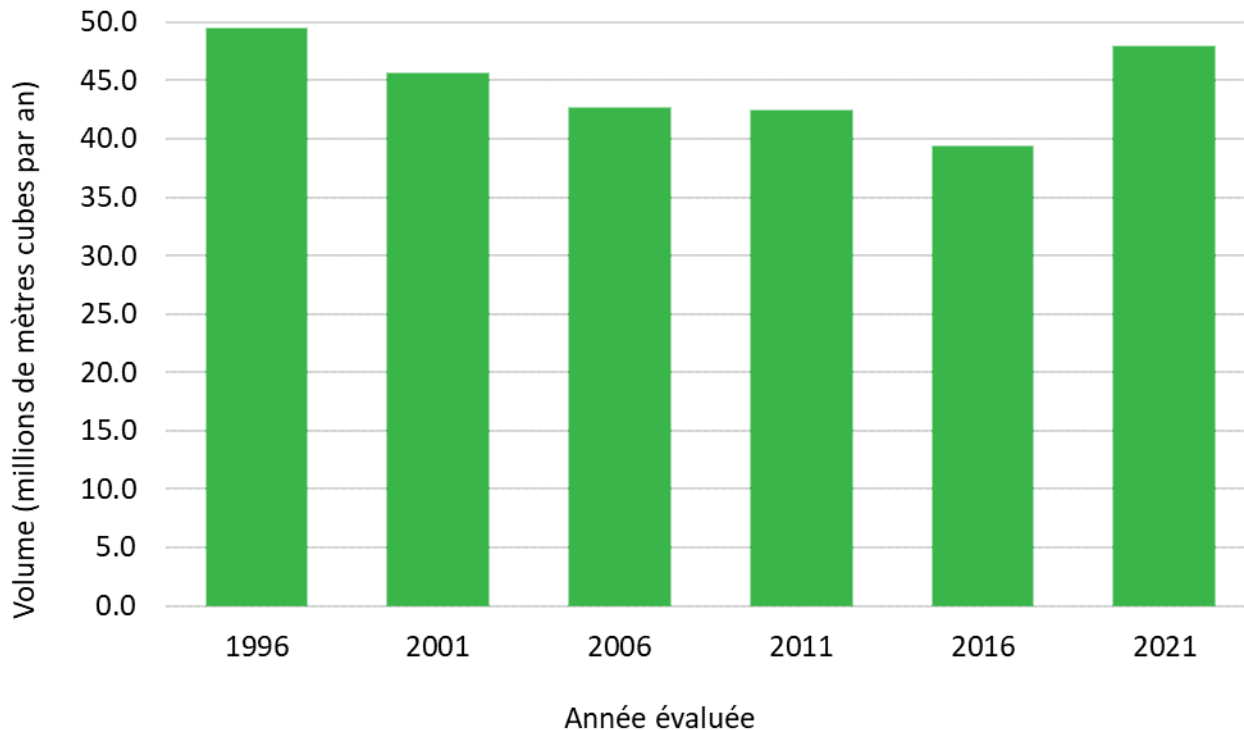
## Volume total brut



Le volume total brut de la forêt est demeuré relativement constant, variant de 4,4 à 4,8 milliards de mètres cubes.

Le volume de bois devrait rester relativement stable si la croissance suit le rythme des pertes attribuables à la récolte et aux perturbations naturelles, comme les infestations d'insectes, les maladies et les incendies de forêt.

## Croissance annuelle moyenne



La croissance annuelle a varié de 39 à 49 millions de mètres cubes par année.

Des fluctuations naturelles du volume et de la croissance des forêts sont à prévoir, car le type et l'âge des forêts changent. À mesure que les forêts vieillissent, leur croissance fluctue. En général, les jeunes arbres croissent plus rapidement que les arbres matures. Même si le vieillissement des forêts n'est en soi ni positif ni négatif, il peut entraîner une diminution de la productivité.

Les progrès dans la collecte de données contribuent également aux changements observés. Les nouveaux inventaires forestiers se fondent sur des images numériques de meilleure qualité et décrivent plus précisément la forêt. Cela peut faire en sorte que les résultats quant au volume et à la croissance varient, même quand aucun changement réel n'est survenu dans la forêt.

Une forêt productive n'est pas forcément synonyme de forêt saine et diversifiée. Des essences ou des classes d'âge pourraient en être totalement absentes. Les [guides de gestion forestière](#)

sont suivis à la planification de la gestion forestière afin de maintenir une diversité de types et d'âges de forêts dans le paysage simulant les conditions forestières naturelles.

Cet indicateur, combiné à l'[Indicateur de composition des forêts](#), montre que les forêts de l'Ontario sont à la fois productives et diversifiées.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- [Inventaire des ressources forestières](#)

# Habitat de la faune

## Description

Cet indicateur évalue la disponibilité de l'habitat de certaines espèces sauvages en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Des habitats appropriés en quantité abondante aident à soutenir des populations robustes d'espèces sauvages. La préservation ou l'amélioration de l'habitat faunique compte parmi les objectifs de la gestion durable des forêts en Ontario.

Les guides de gestion forestière sont utilisés pour élaborer des plans de gestion forestière. Ils dictent la quantité et la disposition des forêts de types et d'âges variés dans le paysage, ce qui aide les aménagistes forestiers à trouver un équilibre entre les habitats de toutes les espèces sauvages, y compris les espèces en péril. Ils fournissent également des directives sur la modification des activités forestières aux fins de conservation de caractéristiques particulières.

de l'habitat, comme des arbres en décomposition, et de protection de caractéristiques sensibles, comme les nids d'oiseaux, les lacs, les ruisseaux et les milieux humides.

La disponibilité de l'habitat sauvage est évaluée pour différentes espèces afin de voir dans quelle mesure les forêts aménagées soutiennent la faune.

## Comment nous effectuons une surveillance

La disponibilité actuelle de l'habitat est comparée à l'intervalle de variation naturelle pour six espèces sauvages : l'orignal, la martre, le lièvre d'Amérique, le moucherolle tchébec, le bruant à gorge blanche et la paruline couronnée.

Ces six espèces exigent, pour que leurs besoins en matière d'habitat soient comblés, un large éventail de types de forêts d'âges variés :

- L'orignal préfère une mosaïque de zones humides, de jeunes forêts et de forêts anciennes pour se nourrir et s'abriter tout au long de l'année.
- La martre préfère les forêts de conifères matures.
- Le lièvre d'Amérique préfère quant à lui une combinaison de jeunes forêts au sous-étage dense et d'anciennes forêts à la canopée trouée.
- Le moucherolle tchébec est amateur de forêts de feuillus ou mixtes présentant une végétation de sous-bois dense.
- Le bruant à gorge blanche habite les jeunes forêts après les perturbations et préfère les habitats de lisière.
- La paruline couronnée, enfin, préfère les grandes étendues de forêts de feuillus ou de forêts mixtes matures.

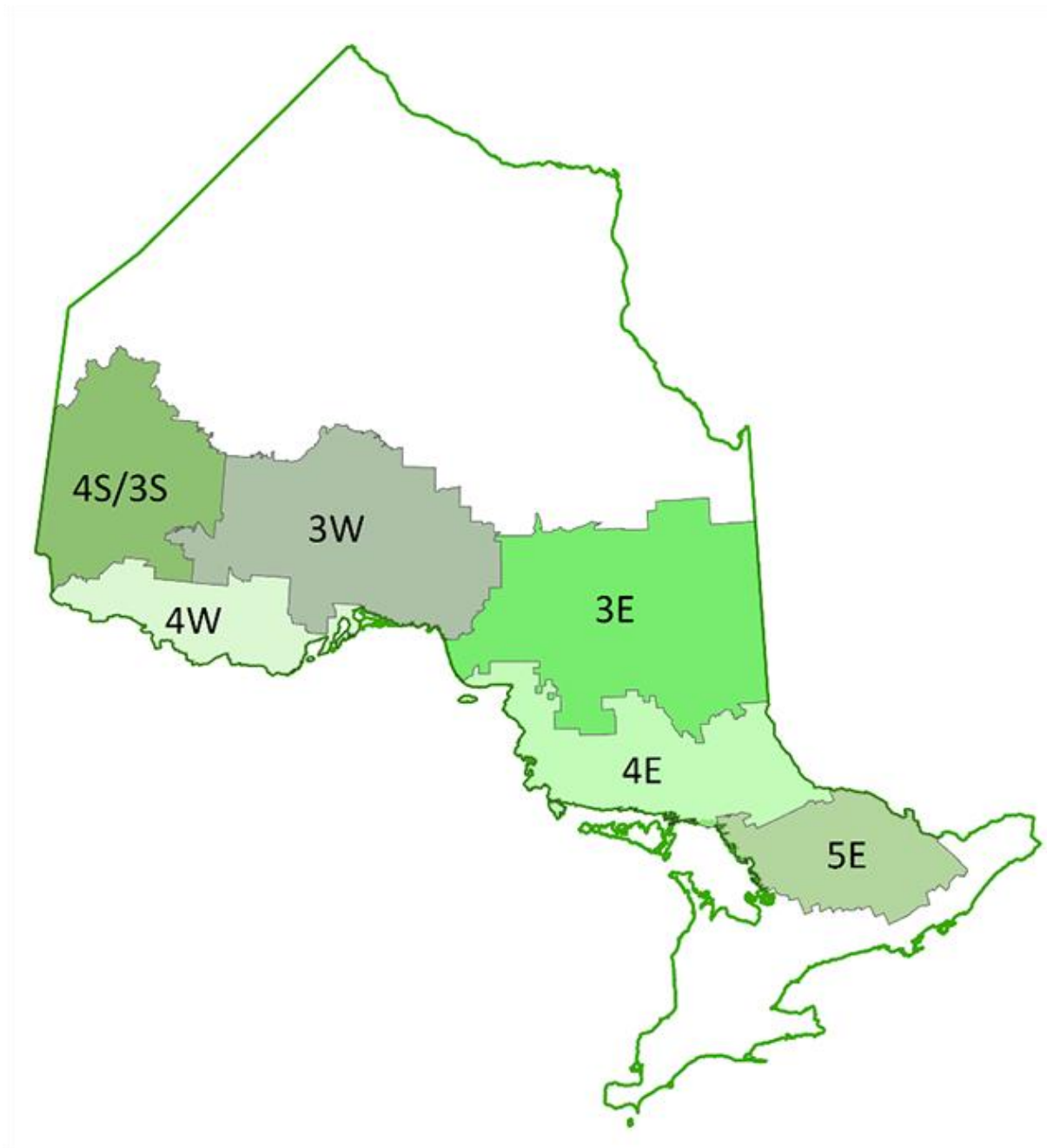
La disponibilité de l'habitat est estimée à l'aide de l'Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario et des données de l'Inventaire des ressources forestières sur la [forêt aménagée](#). La disponibilité des habitats dans le sud de l'Ontario et le Grand Nord de la province n'est pas évaluée, les données d'inventaire forestier par rapport à ces régions étant insuffisantes.

L'Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario analyse la façon dont les conditions forestières actuelles répondent aux besoins en matière d'habitat. Il simule également les

perturbations naturelles et la croissance des forêts afin de déterminer la variabilité naturelle. Cette dernière constitue une estimation de la disponibilité de l'habitat dans une forêt naturelle. Elle sert de point de référence pour évaluer l'état actuel de l'habitat faunique.

Les préférences en matière d'habitat des six espèces changent en fonction de leur emplacement dans la province, c'est pourquoi la disponibilité de l'habitat est évaluée dans des régions géographiques distinctes désignées comme les [régions des guides des paysages](#). Les régions guides du paysage sont en quelque sorte des écorégions caractérisées par des conditions climatiques et des écosystèmes communs. Il en existe six, généralement regroupées pour former le nord-ouest boréal (3S/4S, 3W, 4W), le nord-est boréal (3E) et dans les Grands Lacs-Saint-Laurent (4E, 5E).

## Régions des guides des paysages de l'Ontario



Cet indicateur ne peut pas être facilement comparé aux rapports précédents en raison des données révisées et de la modélisation utilisée. Il s'agit plutôt d'une évaluation ponctuelle par rapport aux valeurs de référence.

## Résultats

L'état lié à cet indicateur est jugé bon, car la disponibilité actuelle de l'habitat se situe dans l'intervalle de variation naturelle pour la plupart des espèces sélectionnées. La tendance est indéterminée, car il s'agit d'une évaluation ponctuelle par rapport aux valeurs de référence.

### Disponibilité actuelle de l'habitat par rapport à l'intervalle de variation naturelle pour six espèces sauvages, par région des guides des paysages

Espèces	Nord-est boréal 3E	Nord-ouest boréal 3S/4S	Nord-ouest boréal 3W	Nord-ouest boréal 4 W	Grands Lacs-Saint-Laurent 4E/5E
<b>Orignal</b>	Supérieure	Supérieure	Supérieure	Supérieure	Inférieure
<b>Martre</b>	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Inférieure
<b>Lièvre d'Amérique</b>	Inférieure	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Inférieure
<b>Moucherolle tchébec</b>	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Supérieure	S.O.
<b>Bruant à gorge blanche</b>	Supérieure	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	S.O.
<b>Paruline couronnée</b>	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	S.O.

Lorsque la disponibilité actuelle de l'habitat se situe dans l'intervalle de variation naturelle, cela montre qu'elle est semblable à ce à quoi nous pourrions nous attendre dans des conditions naturelles.

La disponibilité actuelle de l'habitat :

- s'inscrit dans l'intervalle de variation naturelle pour la plupart des espèces;
- est supérieure à l'intervalle de variation naturelle dans quelques cas, comme pour l'orignal dans le nord-est boréal et le nord-ouest boréal;
- est inférieure à l'intervalle de variation naturelle pour les espèces des Grands Lacs-Saint-Laurent.

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent est habitée et développée depuis plus de 150 ans, ce qui fait que la forêt n'y est pas aussi proche des niveaux naturels que dans les



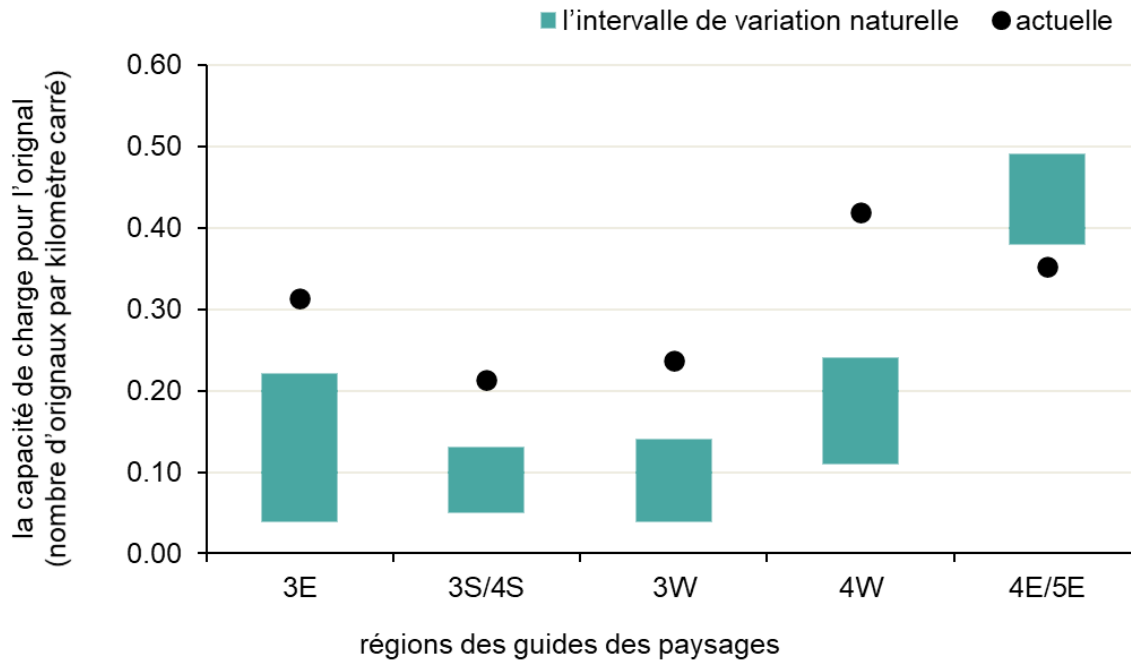
régions boréales. Les niveaux d'habitat des espèces indicatrices sont donc inférieurs à l'intervalle de variation naturelle.

Lorsque c'est le cas, les équipes de planification peuvent envisager des stratégies pour permettre un rapprochement de l'intervalle de variation naturelle tout en veillant à l'équilibre entre un ensemble unique d'objectifs figurant dans le plan de gestion forestière.

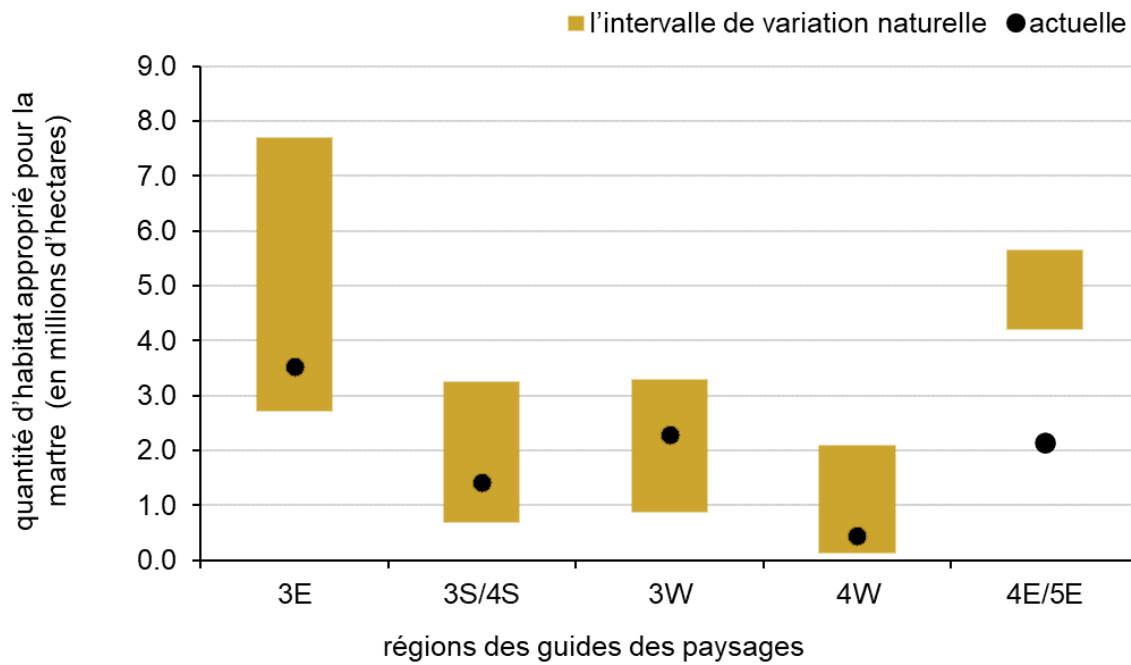
Les graphiques ci-après donnent un exemple de la façon dont la disponibilité actuelle de l'habitat est comparée à l'intervalle de variation naturelle. Le point noir représente la quantité actuelle d'habitat adéquat et la barre de couleur, l'intervalle de variation naturelle. La disponibilité de l'habitat est mesurée comme suit :

- la capacité de charge de l'original, c'est-à-dire le nombre d'originaux par kilomètre carré que peut supporter l'habitat disponible;
- la quantité d'habitats appropriés pour la martre et le lièvre d'Amérique;
- la probabilité moyenne d'occupation de l'habitat pour le moucheur tchébec, le bruant à gorge blanche et la paruline couronnée.

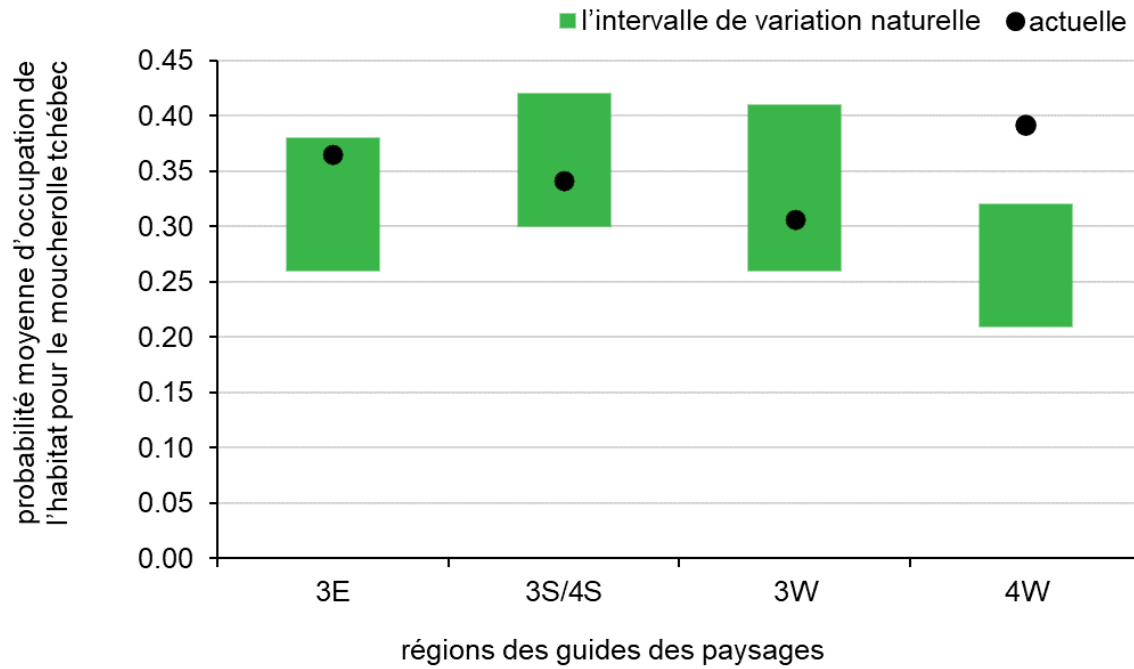
## Disponibilité de l'habitat de l'original



## Disponibilité de l'habitat de la martre



## Disponibilité de l'habitat du moucheurle tchébec



### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- Données administratives – résultats modélisés de l'Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario

# Zones humides

## Description

Cet indicateur écosystémique rend compte de la superficie des zones humides de l'Ontario et fait le suivi des changements survenus dans les zones humides du sud de l'Ontario.

## État



État : Besoin d'amélioration



Tendance : Détérioration



Étendue géographique : Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

Les zones humides de l'Ontario fournissent un habitat important à une grande variété de plantes et d'animaux.

Les zones humides fournissent également de précieux services écosystémiques, notamment :

- de l'eau propre;
- la maîtrise des crues et de l'érosion;
- un effet modérateur sur les conditions climatologiques;
- des possibilités de loisirs.

L'Ontario compte environ 25 % de toutes les zones humides au Canada et 6 % des zones humides dans le monde. La plupart d'entre elles se trouvent dans le nord de l'Ontario.

Malheureusement, plus des deux tiers des zones humides situées à l'origine dans le sud de l'Ontario ont été perdues pour répondre à différentes utilisations des terres (par exemple, l'agriculture et le développement).

## Comment nous effectuons une surveillance

L'indicateur fait état et rend compte des changements à la superficie des zones humides dans le sud de l'Ontario où se produisent les changements les plus rapides quant à l'utilisation des terres.

La superficie des zones humides est déterminée à l'aide de données sur la couverture terrestre tirées d'images satellites en série chronologique. Le processus comprend ce qui suit :

- obtenir des images sans nuages;
- compiler les données;
- analyser et valider tous les changements pour mettre à jour la couverture terrestre.

Une cartographie de la couverture terrestre du sud de l'Ontario qui est mise à jour tous les cinq ans est utilisée, ce qui permet de faire le suivi des tendances et des changements.

L'indicateur ne permet pas actuellement de faire le suivi des changements à la superficie des zones humides dans le nord de l'Ontario.

Le changement de la superficie des zones humides dans le sud de l'Ontario est fourni pour chaque écodistrict. Un écodistrict est défini par un ensemble particulier de caractéristiques géologiques, topographiques et climatiques qui influent sur les types de plantes et d'animaux s'y trouvant. L'Ontario est divisé en 71 écodistricts, dont 21 ont été évalués dans le sud de la province.

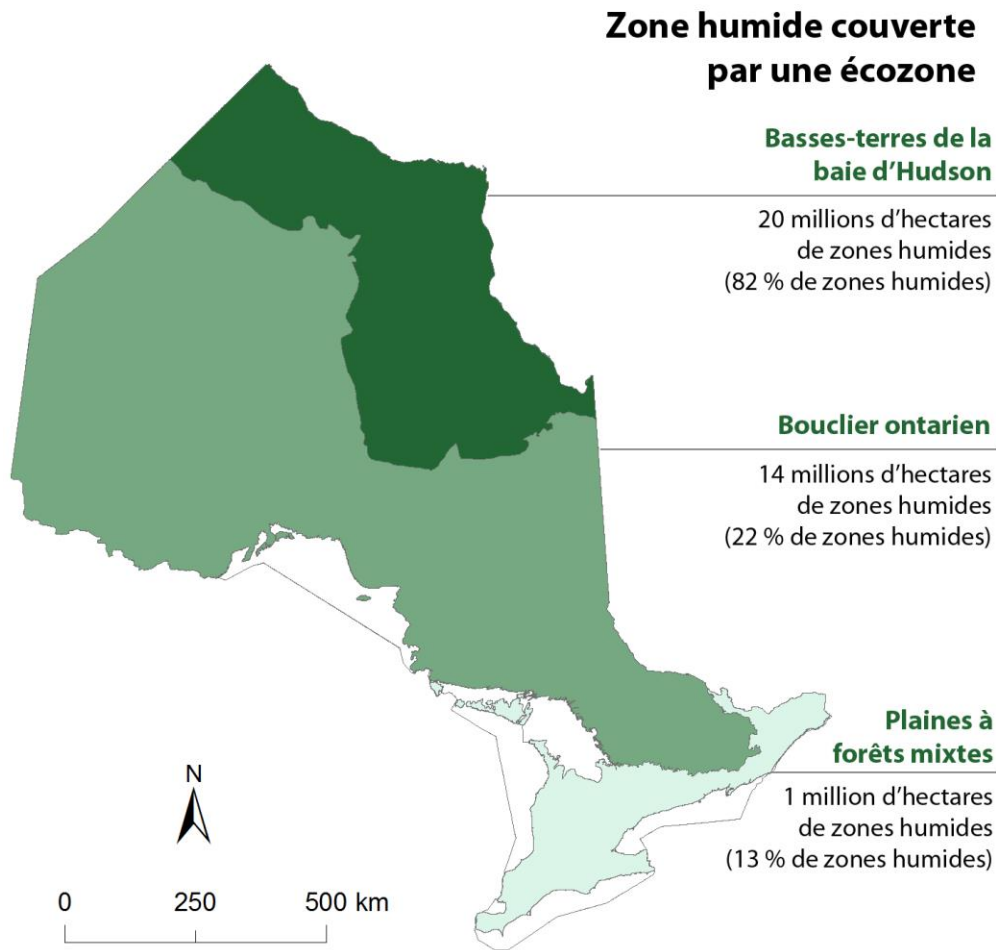
## Résultats

### **Zones humides en Ontario**

L'Ontario compte plus de 35 millions d'hectares d'habitat en zone humide. Les zones humides dominent le paysage dans les basses terres de la baie d'Hudson, dans le Grand Nord de l'Ontario, représentant 57 % du paysage. Les paysages rocheux du bouclier ontarien couvrent

moins de zones humides. Une grande partie des zones humides d'origine dans les plaines à forêts mixtes du sud de l'Ontario ont disparu.

### Superficie des zones humides par écozone



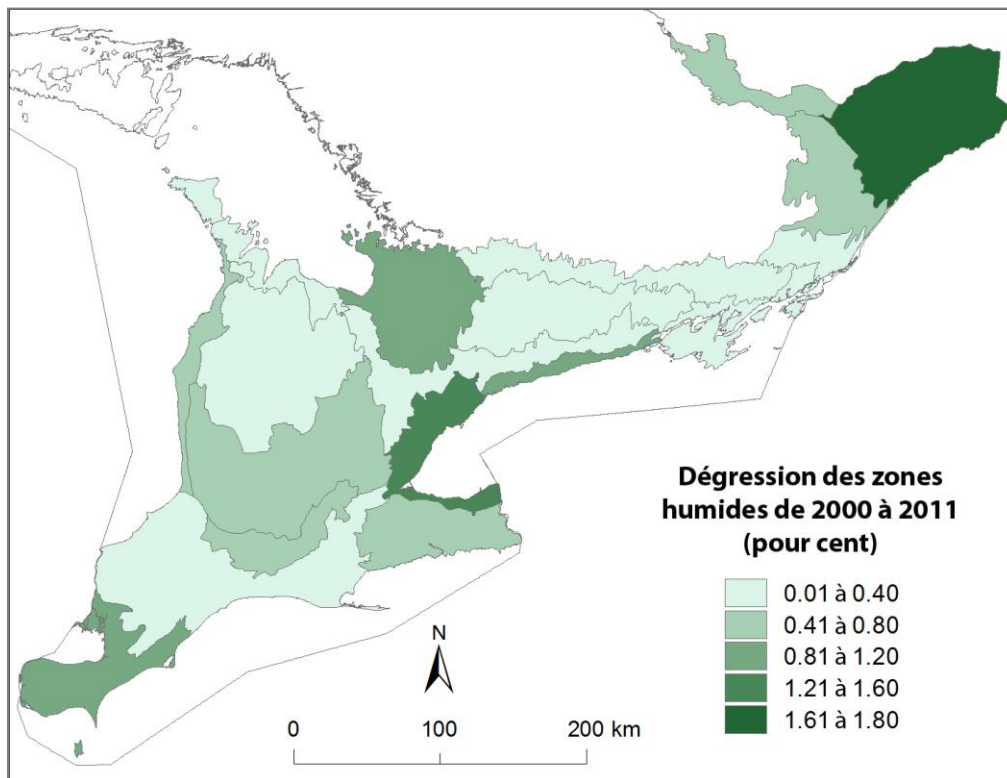
### Perte de zones humides

Entre 2011 et 2015, 7 303 hectares de zones humides ont été perdus dans le sud de l'Ontario. Ce total est plus élevé que les 6 152 hectares disparus entre 2000 et 2011 signalés précédemment. Cette perte représente 0,7 % des zones humides du sud de l'Ontario. L'écodistrict de Kemptville (6E-12) a subi le plus de pertes de zones humides, les pertes s'y élevant à 3 % et représentant 53 % des pertes (3 913 hectares) dans le sud de l'Ontario.

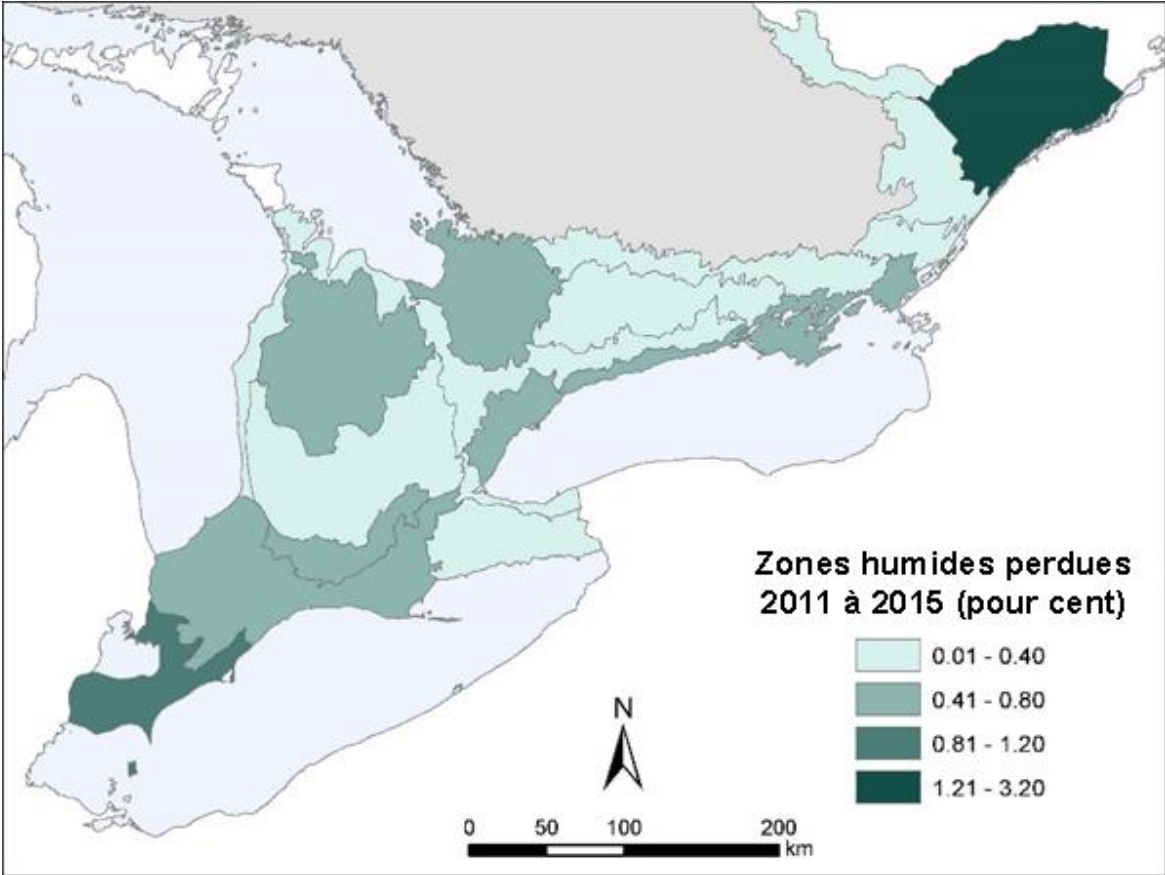
Le taux de perte de zones humides entre 2011 et 2015 (1 825 hectares par an) est considérablement plus élevé que le taux de perte de zones humides précédemment évalué lors de la décennie entre 2000-2002 et 2011 (615 hectares par an).

Bien qu'aucune comparaison directe des taux de perte de zones humides dans les évaluations précédentes (1982-2002) n'est possible en raison des différentes méthodes de classification des terres et de détection des changements, il semble que le taux de perte de zones humides ait augmenté au cours de cette toute dernière période de quatre ans.

### **Pourcentage de zones humides perdues (de 2000 à 2011)**

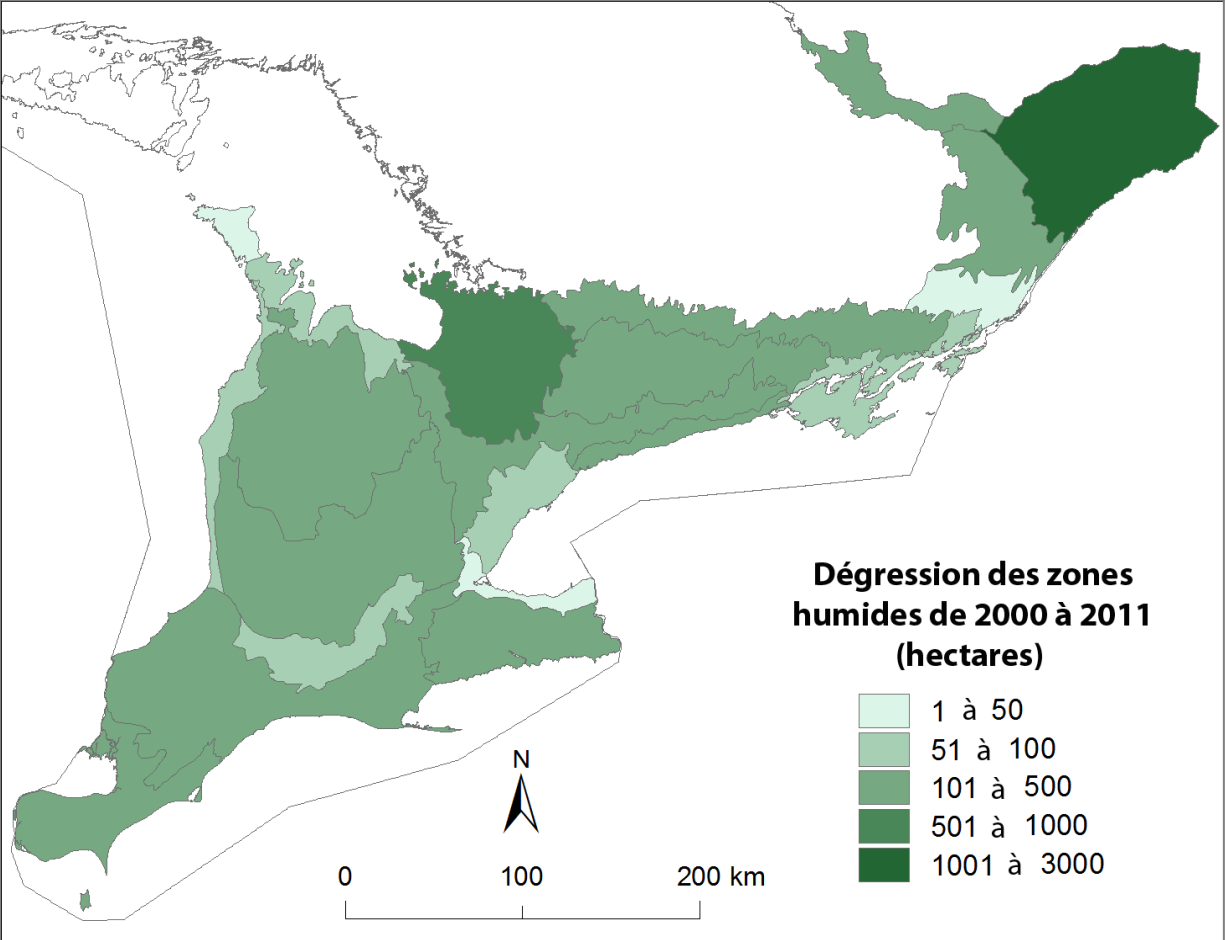


**Pourcentage de zones humides perdues 2011 to 2015**

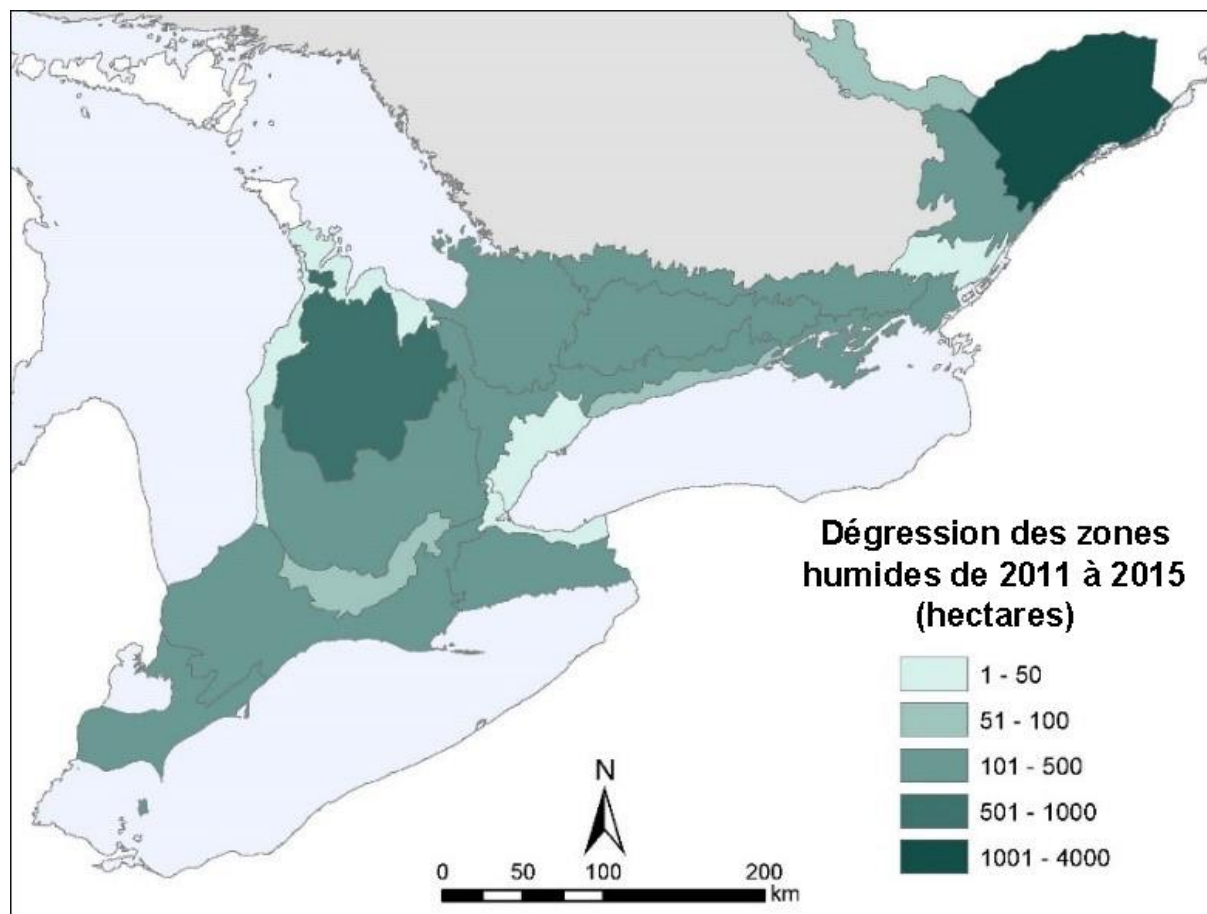




**Superficie des zones humides perdues entre 2000 et 2011**



## Superficie des zones humides perdues entre 2011 et 2015



### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Mai 2021

### Sources des données

- [Système d'information sur les terres du Sud de l'Ontario, version 3](#) (MRNFO 2019)
- [Couverture terrestre provinciale de l'Ontario, version 2.0](#) (MRNFO 2015)

# Diversité des communautés de poissons

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces permet de faire le suivi de la diversité des communautés de poissons dans les lacs de l'Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Nord de l'Ontario; Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

L'Ontario gère les pêches de façon durable et protège la biodiversité aquatique tout en favorisant les possibilités économiques et récréatives de plein air. Comptant environ 250 000 lacs et 490 000 kilomètres de rivières, l'Ontario possède une abondance de ressources aquatiques de même que la plus grande diversité d'espèces de poissons d'eau douce au Canada.

De nombreuses espèces de poissons indigènes de l'Ontario soutiennent les pêches récréatives, commerciales et autochtones. La viabilité de ces ressources dépend du maintien de la diversité des espèces de poissons indigènes et de l'abondance des poissons. Les

communautés naturellement diverses rendent les écosystèmes aquatiques plus résilients et mieux à même de résister aux perturbations.

Les renseignements recueillis contribuent à la gestion des ressources aquatiques au moyen des éléments suivants :

- lois;
- règlements;
- politiques;
- surveillance;
- gestion adaptative.

## Comment nous effectuons une surveillance

Depuis 2008, la surveillance des pêches s'effectue à l'aide du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#). Des échantillons de la qualité de l'eau, d'invertébrés et de poissons sont prélevés chaque année dans un certain nombre de lacs et les données recueillies sont analysées pour rendre compte de l'état des écosystèmes des lacs tous les cinq ans. Les échantillons de poissons sont prélevés au moyen de deux types de filets différents pour cibler :

- les espèces de poissons de grande taille, comme le doré jaune ou la truite grise;
- les espèces de poissons de petite taille, comme les menés et d'autres jeunes poissons.

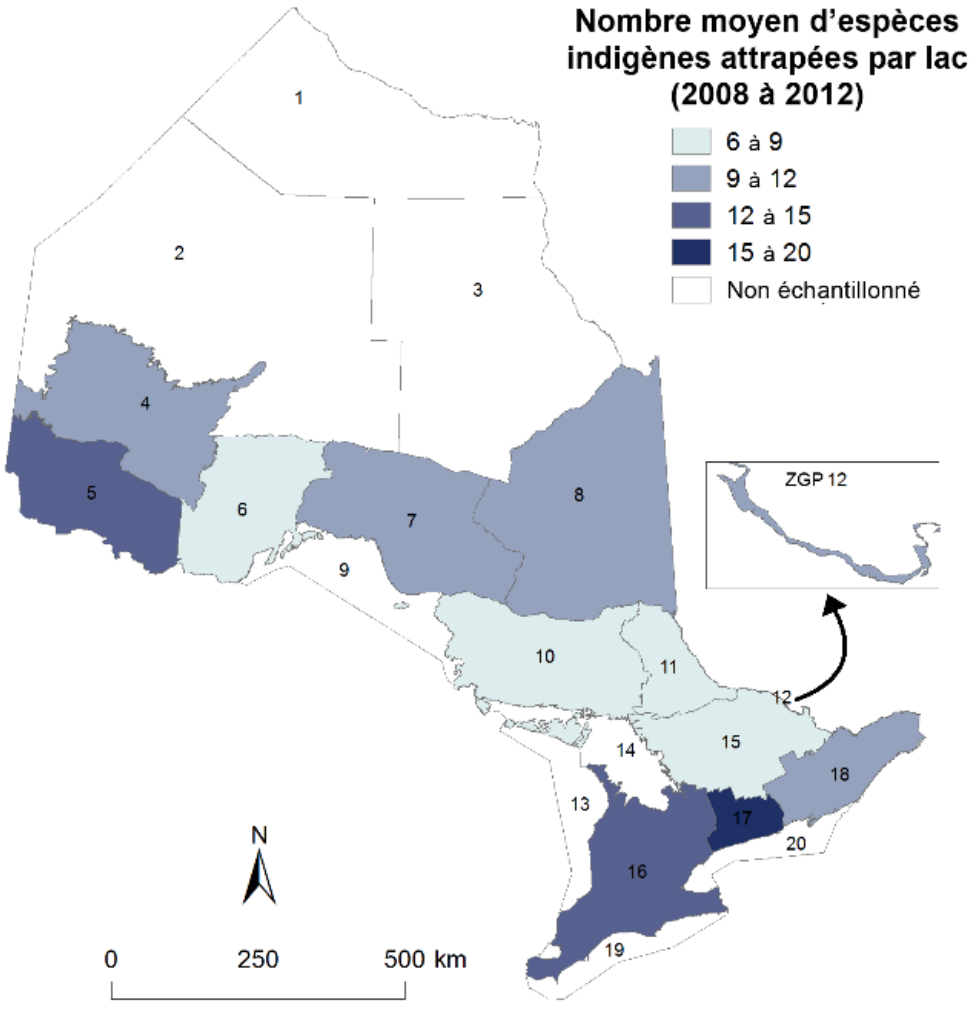
Les espèces, le nombre de poissons attrapés, la longueur et le poids sont enregistrés.

Les renseignements de contrôle recueillis servent à évaluer la richesse en espèces et l'abondance relative des gros poissons dans chaque [zone de gestion des pêches](#). La richesse en espèces est basée sur le nombre moyen d'espèces de poissons indigènes attrapés dans les deux types de filets. Ces estimations ne représentent pas nécessairement toutes les espèces de poissons vivant dans les lacs, mais elles permettent tout de même de faire des comparaisons entre les zones et déceler des changements au fil du temps. L'abondance relative des poissons de grande taille dans chaque zone s'appuie sur le nombre de poissons

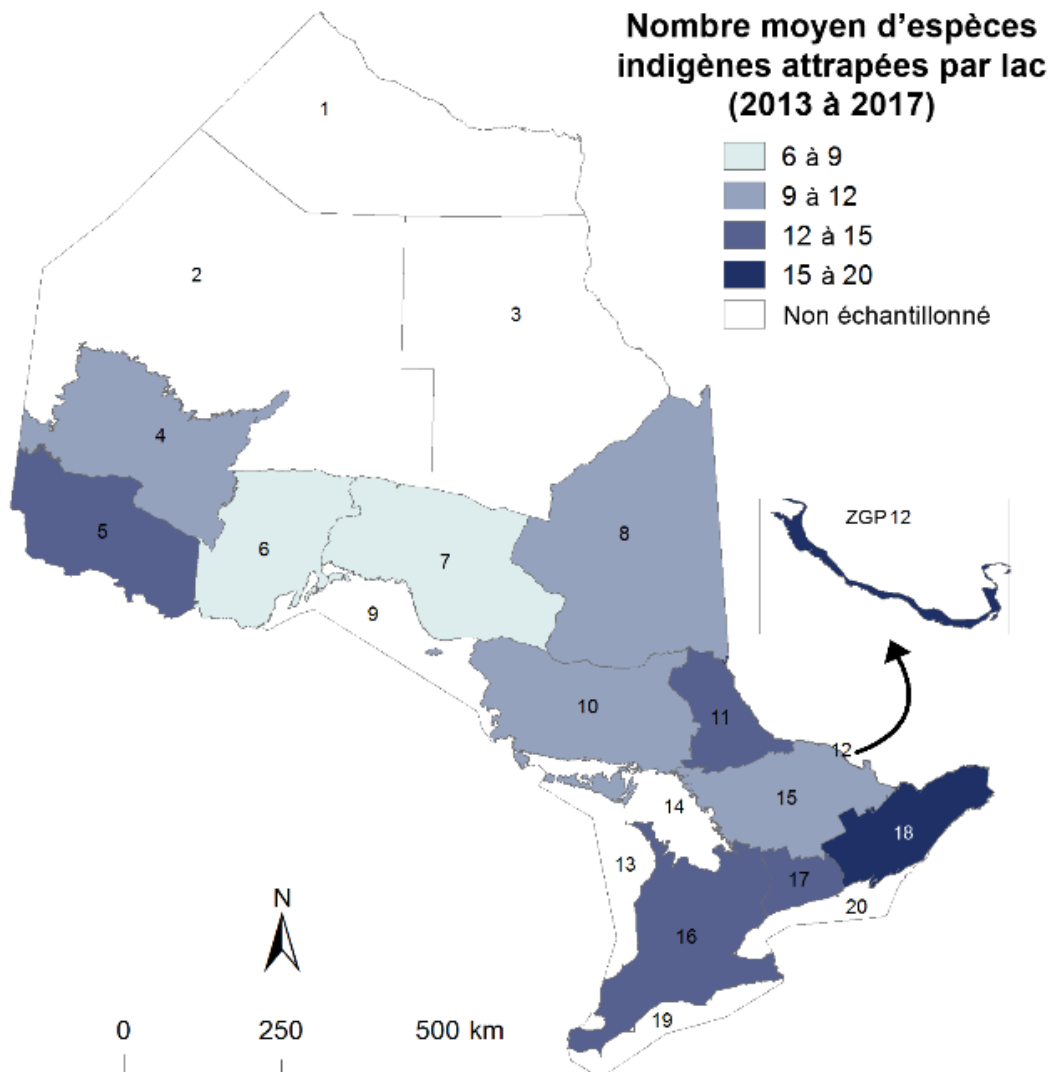
attrapés et leur poids par filet. Cette mesure se fonde uniquement sur les données liées aux prises dans les filets ciblant les espèces de poissons de grande taille.

# Résultats

## Nombre moyen d'espèces de poissons indigènes par lac 2008-2012



## Nombre moyen d'espèces de poissons indigènes par lac 2013-2017

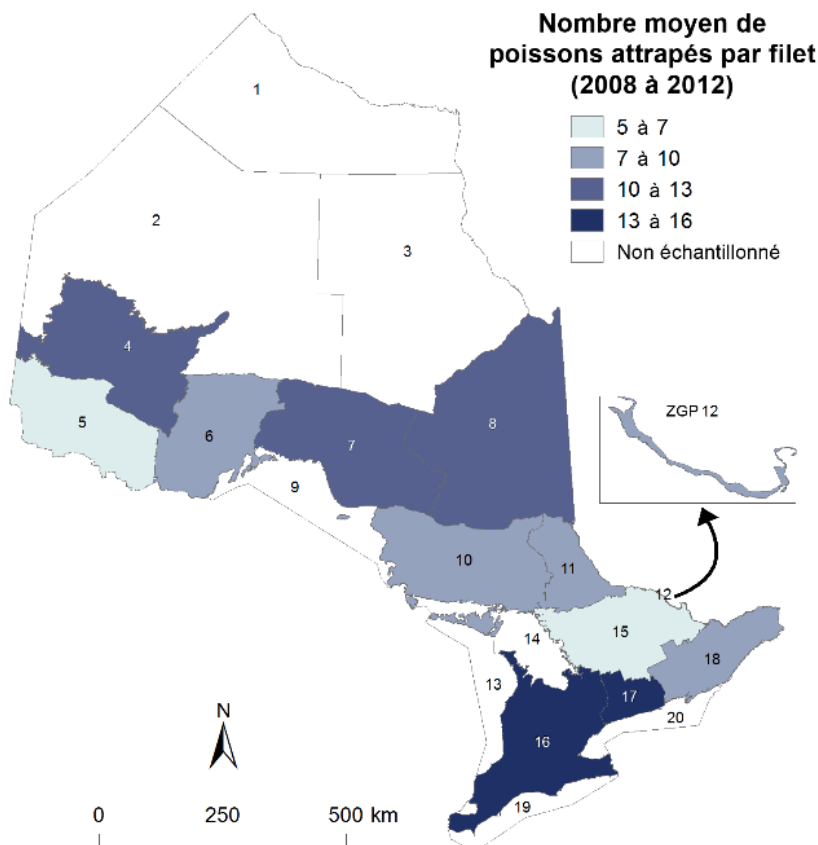


Les données reflètent la variation géographique de la richesse en espèces de poissons indigènes et de l'abondance des poissons en Ontario. Plus d'espèces de poissons indigènes se trouvent dans les lacs du sud de l'Ontario que dans ceux du nord de la province. La diversité supérieure d'espèces dans le sud de l'Ontario ainsi que dans l'extrémité ouest du nord-ouest de l'Ontario (Zone de gestion des pêches 5) reflète le modèle de recolonisation des

poissons après le retrait des glaciers. Il y a plus d'espèces dans le sud de la province, car le climat plus chaud offre un habitat aux espèces de poissons qui préfèrent les eaux froides ou chaudes. L'état lié à cet indicateur est bon, car les modèles de richesse en espèces indigènes sont conformes aux attentes. Cependant, l'indicateur des espèces aquatiques envahissantes montre que des espèces envahissantes se trouvent également dans certains lacs du sud de l'Ontario.

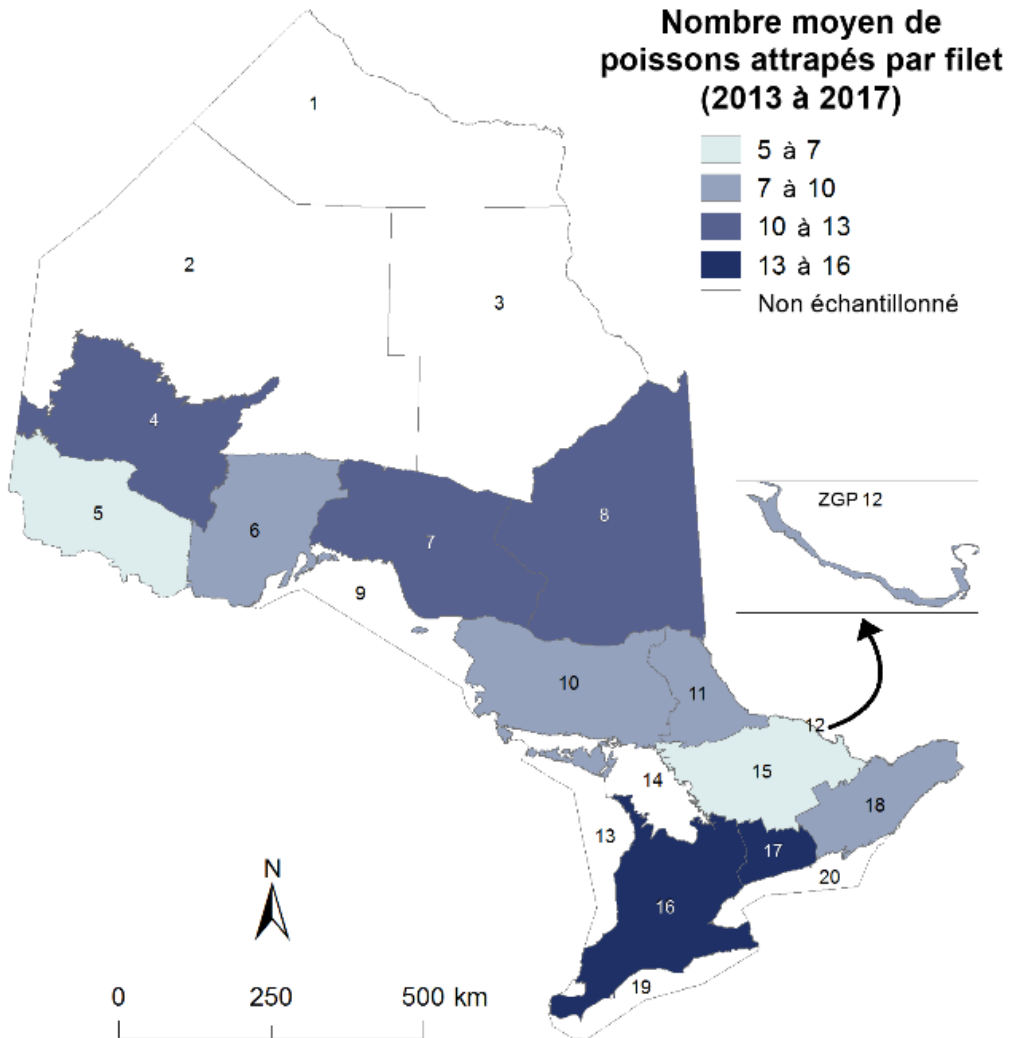
Il n'y a pas eu de changement important dans la richesse des espèces de poissons indigènes entre le premier cycle (2008-2012) et le deuxième cycle (2013-2017) du Programme de surveillance à grande échelle.

### Nombre moyen de gros poissons capturés par filet 2008-2012





## Nombre moyen de gros poissons capturés par filet 2013-2017



Le nombre moyen de poissons attrapés dans les filets a varié selon les zones de gestion des pêches, les Zones 4, 7, 8, 16 et 17 ayant enregistré les plus grandes prises. Ces zones, notamment la Zone 4, ont enregistré les plus grandes prises au cours du deuxième cycle. Il n'y a pas eu de changement notable entre les cycles.

La biomasse (en kilogrammes) des poissons attrapés a également varié d'une zone à l'autre, mais a été plus importante dans les Zones de gestion des pêches 4, 6, 7, 8 et 12 dans le nord de l'Ontario. Il n'y a pas eu de différence notable entre les cycles. Ces tendances sont liées aux variations du climat, des habitats lacustres et des activités de pêche récréative dans la province.

### **Progrès futurs**

Une meilleure compréhension des tendances de la richesse en espèces et de l'abondance des espèces de poissons indigènes dans les communautés aquatiques sera possible après le troisième cycle (2018 à 2023) du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs.

### **Zone de gestion des pêches 12**

La Zone de gestion des pêches 12 n'est pas comparable aux autres zones intérieures, car il s'agit d'une chaîne de lacs aux propriétés plus fluviales que lacustres. Elle est également reliée au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et comprend une communauté de poissons plus diversifiée que celle des autres zones intérieures. Les renseignements sur cette zone permettront de faire des comparaisons dans le temps au sein de la zone.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#)
- [Information sur les terres de l'Ontario](#)

# Population de poissons

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces permet de faire le suivi du nombre et des caractéristiques de certains poissons de sport clés dans les lacs de l'Ontario.

## État



État : Mitigé



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Nord de l'Ontario; Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

L'Ontario gère les pêches de façon durable afin de promouvoir les possibilités économiques et récréatives de plein air. Les espèces de poissons les plus recherchées par les pêcheurs de l'Ontario sont les suivantes :

- Doré jaune
- Truite grise
- Omble de fontaine
- Grand brochet
- Achigan à petite bouche

## Comment nous effectuons une surveillance

Depuis 2008, la surveillance des pêches s'effectue à l'aide du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#). Des échantillons de la qualité de l'eau, des invertébrés et des poissons sont prélevés chaque année dans un certain nombre de lacs et les données recueillies sont analysées pour rendre compte de l'état des écosystèmes des lacs tous les cinq ans. Les échantillons de poissons sont prélevés à partir de filets. Les espèces, le nombre de poissons attrapés, la longueur et le poids sont notés.

Les renseignements recueillis servent à évaluer la viabilité des populations de dorés jaunes, de truites grises, d'ombles de fontaine, de grands brochets et d'achigans à petite bouche. Les poissons de taille supérieure ou égale à la taille minimale des poissons attrapés par les pêcheurs sont évalués. Pour chaque [zone de gestion des pêches](#), il y a évaluation des éléments suivants :

- Nombre moyen de poissons attrapés par filet
- Longueur moyenne des plus gros poissons attrapés dans chaque lac
- Longueur moyenne des poissons attrapés dans chaque lac
- Poids moyen des poissons par filet

## Résultats

La taille, l'abondance et le poids des poissons des populations évaluées varient selon les différentes régions de l'Ontario.

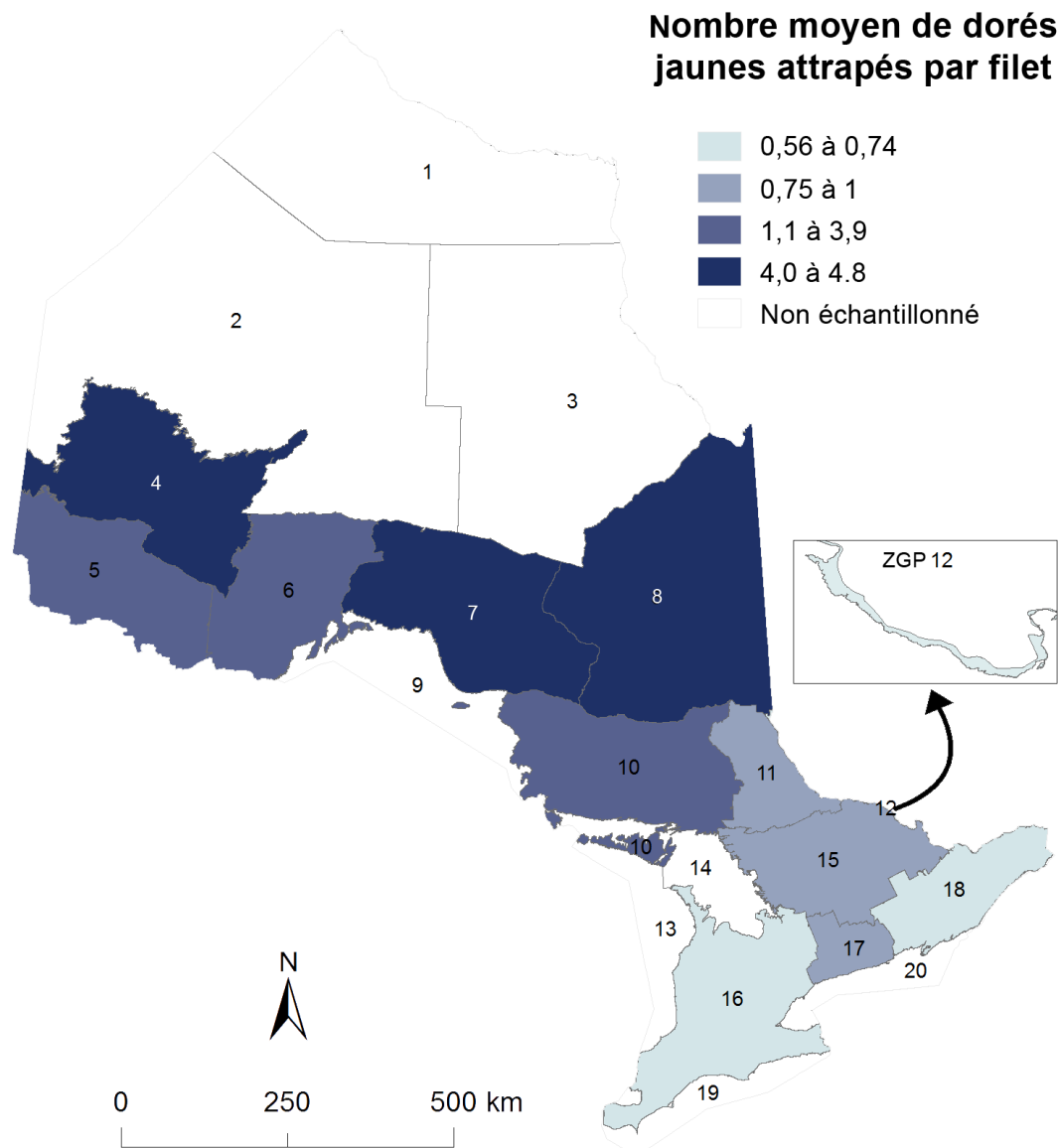
L'état des populations de dorés jaunes, de truites grises, d'ombles de fontaine, de grands brochets et d'achigans à petite bouche est variable, l'abondance et la taille de la plupart des espèces étant supérieures dans le nord de l'Ontario, ce qui suggère que les populations sont plus saines que celles dans le sud de la province.

- La taille des dorés jaunes variait selon les zones de gestion des pêches tandis que le nombre et le poids des poissons attrapés étaient plus grands dans le nord de l'Ontario que dans le centre et le sud de la province.

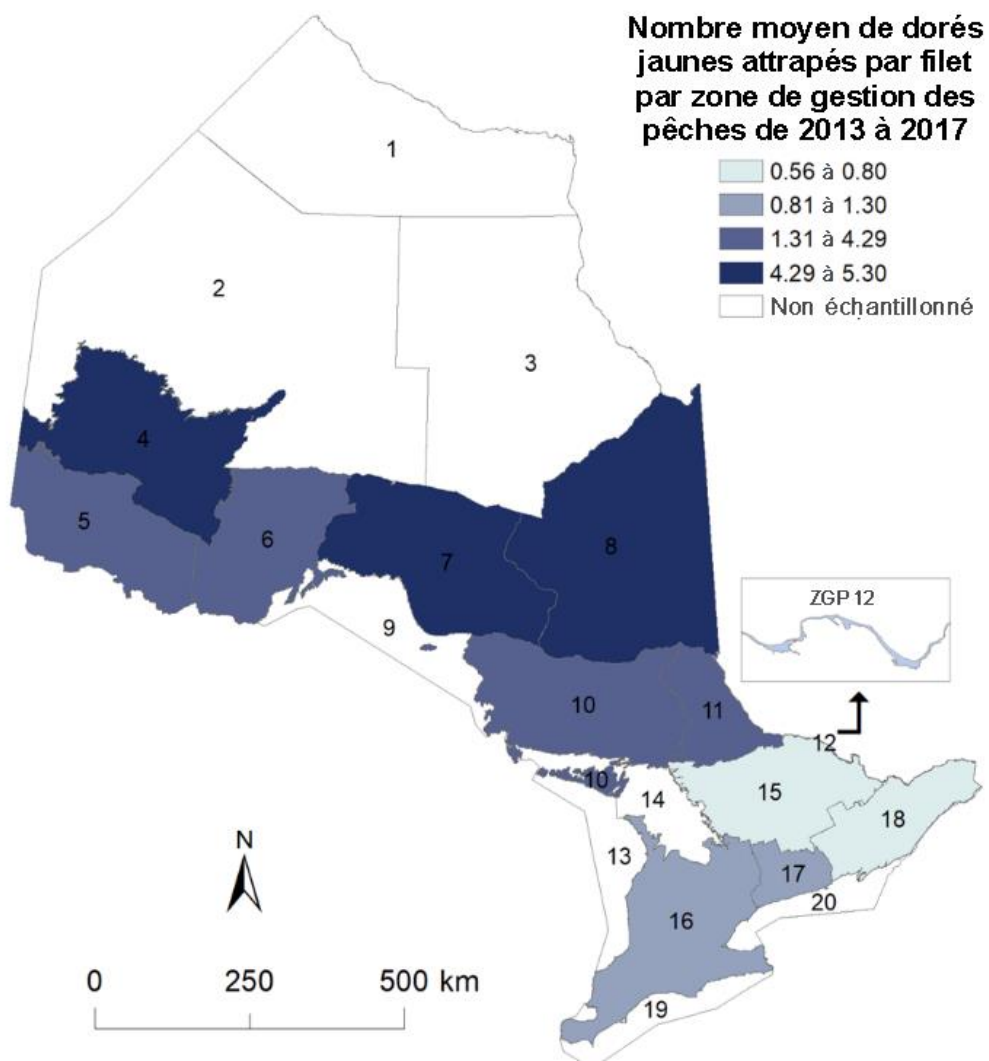
- Les truites grises étaient généralement plus grosses et plus abondantes dans les zones nord que dans les zones sud. Elles ne sont pas présentes dans les Zones 12 et 17.
- Les populations d'ombles de fontaine ont été évaluées dans les Zones 6, 7, 10 et 15 (à l'exclusion de la Zone du parc Algonquin). Les poissons étaient plus gros et plus abondants dans les zones nord.
- La taille des grands brochets varie selon les zones, mais leur abondance est plus grande dans le nord de l'Ontario.

L'achigan à petite bouche était plus abondant et avait une longueur moyenne plus petite dans le sud de l'Ontario, mais aucune tendance n'a été constatée dans la province quant au poids ou à la taille des plus gros achigans à petite bouche. Des différences ont été remarquées concernant la longueur et l'abondance entre le premier cycle (2008-2012) et le deuxième cycle (2013-2017). Il sera donc possible de déterminer tout changement notable relativement à la viabilité de ces populations de poissons après l'analyse des données du troisième cycle (2018-2023) du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs.

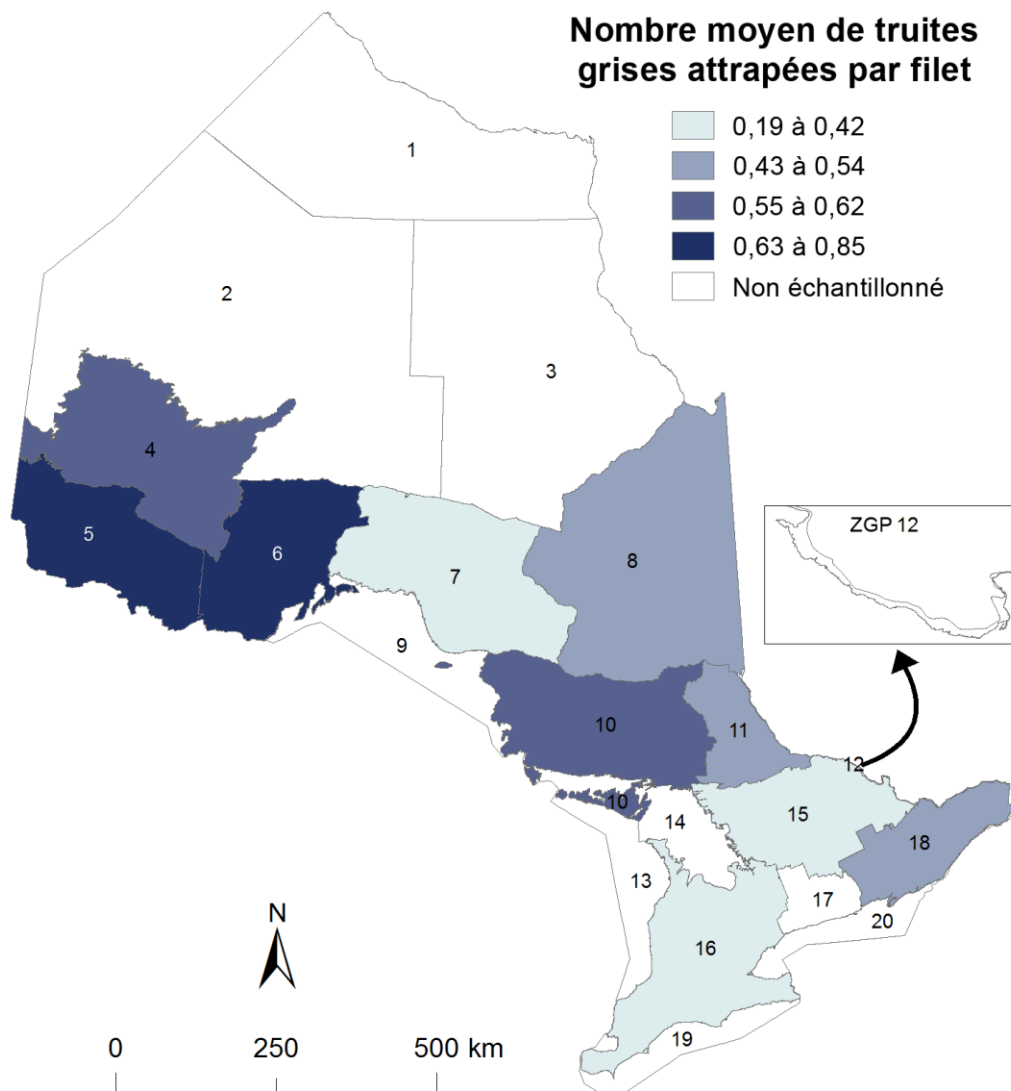
# Nombre moyen de dorés jaunes attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2008-2012



# Nombre moyen de dorés jaunes attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2013-2017

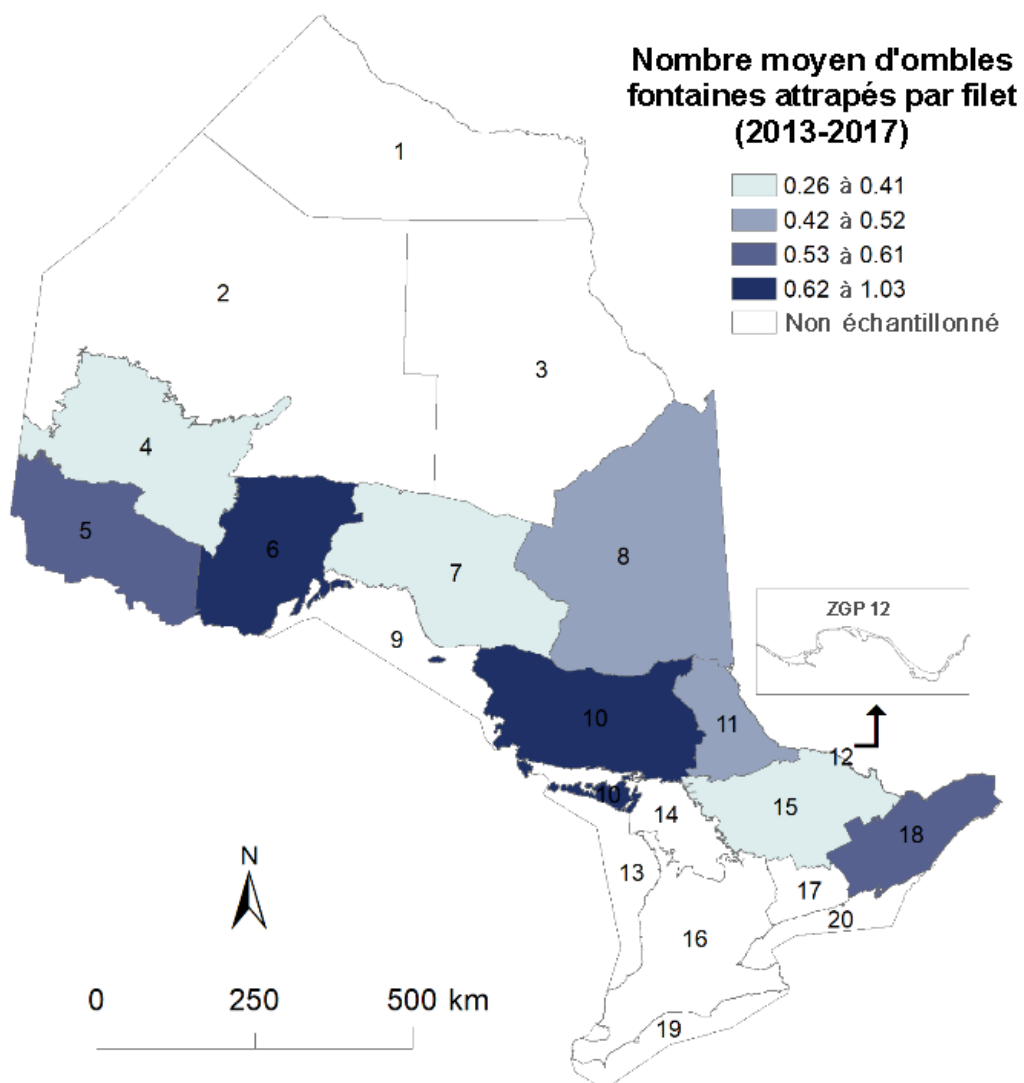


**Nombre moyen de truites grises attrapées par filet par zone de gestion des pêches, 2008-2012** Il n'y a pas eu d'évaluation de la population de truites grises dans les Zones de gestion des pêches 12, 16 et 17.

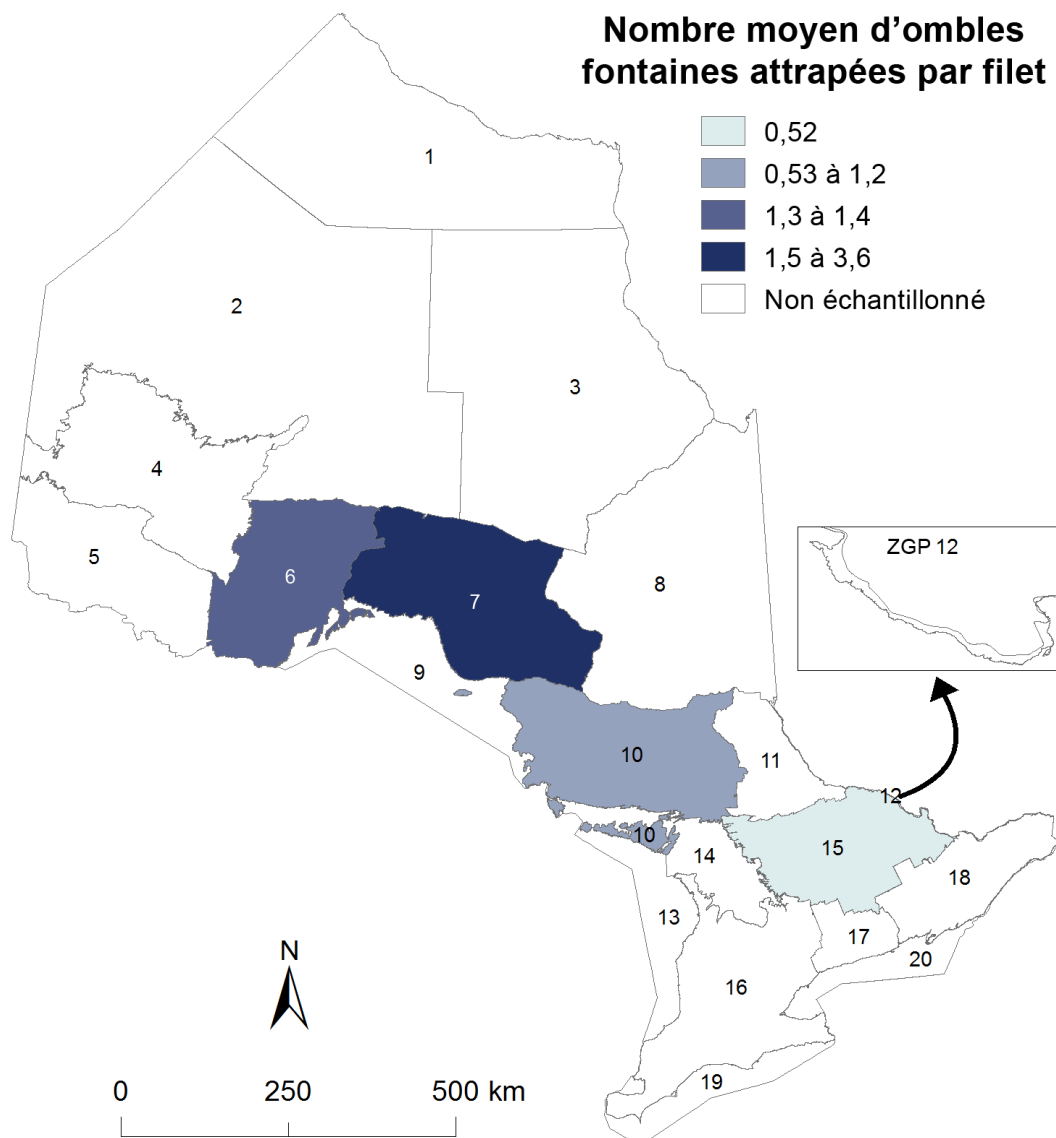




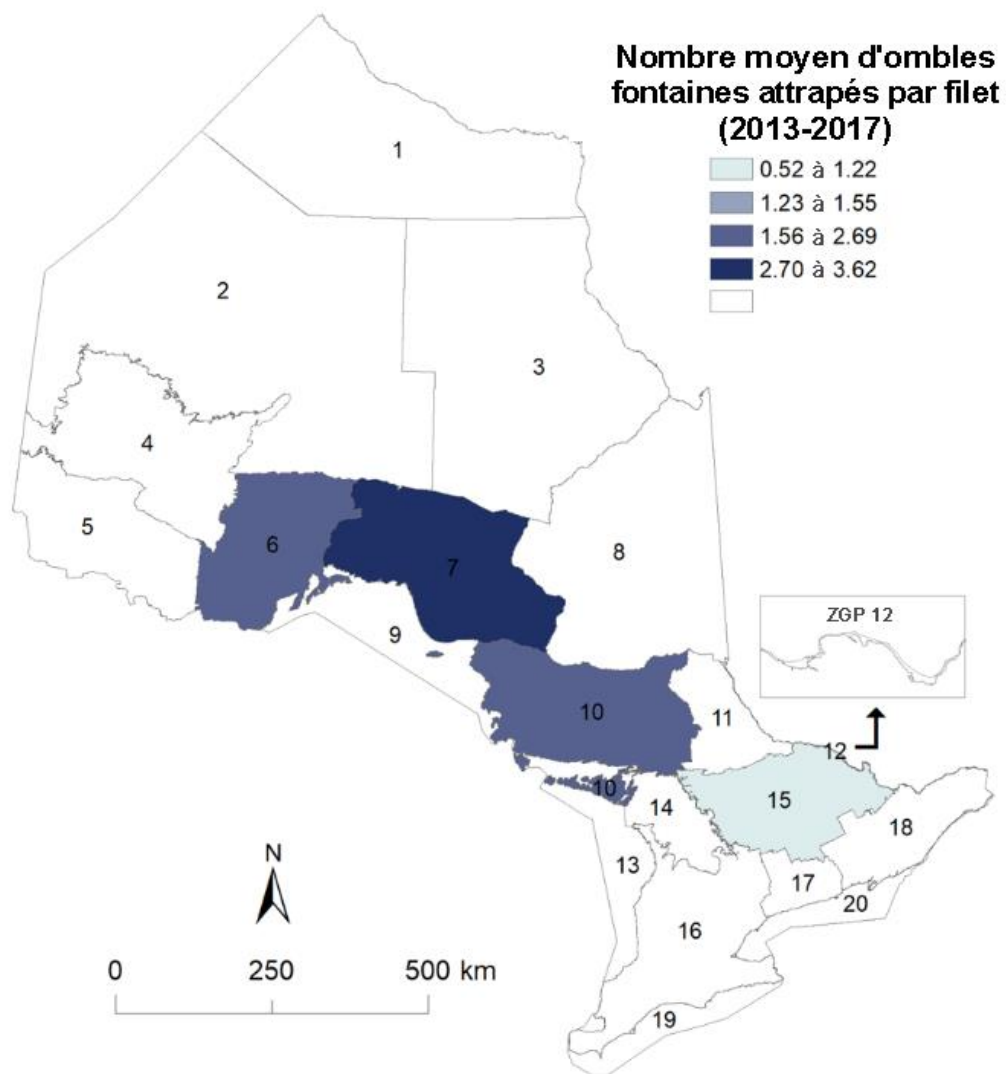
**Nombre moyen de truites grises attrapées par filet par zone de gestion des pêches, 2013-2017** Il n'y a pas eu d'évaluation de la population de truites grises dans les Zones de gestion des pêches 12, 16 et 17.



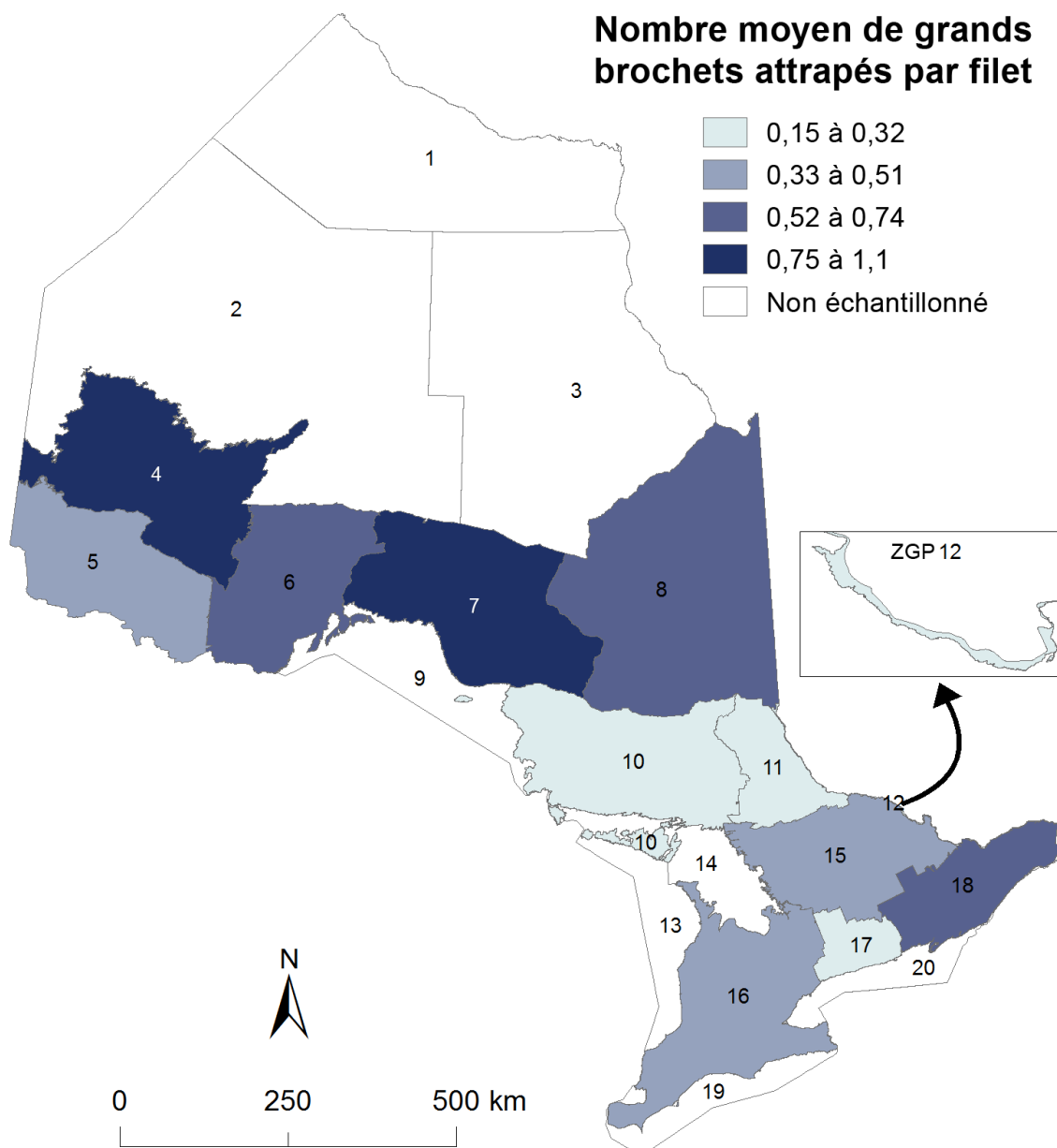
**Nombre moyen d'ombles de fontaine attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2008-2012** Il n'y a pas eu d'évaluation de la population d'ombles de fontaine dans les Zones de gestion des pêches 6, 7, 10 et 15.



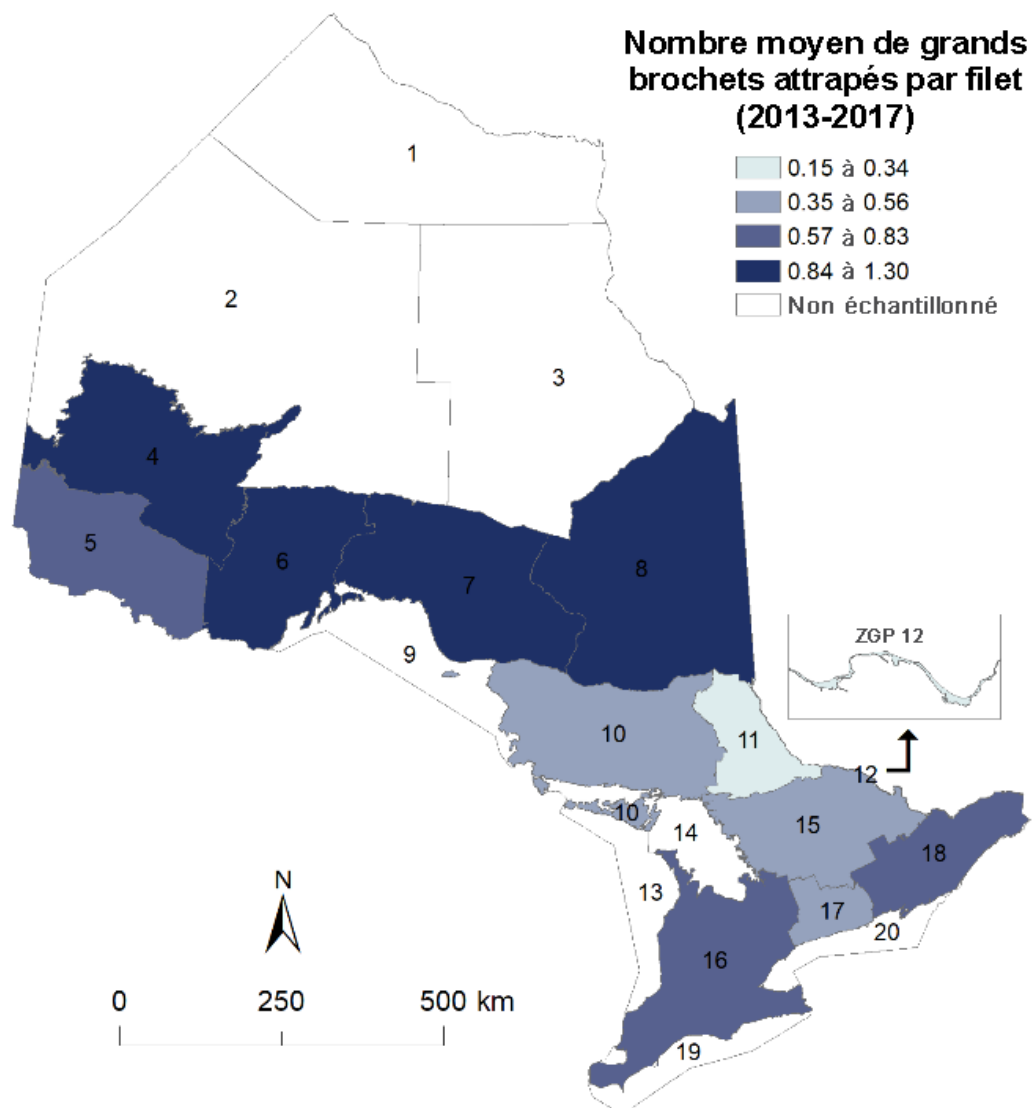
**Nombre moyen d'ombles de fontaine attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2013-2017.** Les populations d'ombles de fontaine ont été évaluées seulement dans les Zones de gestion des pêches 6, 7, 10 et 15.



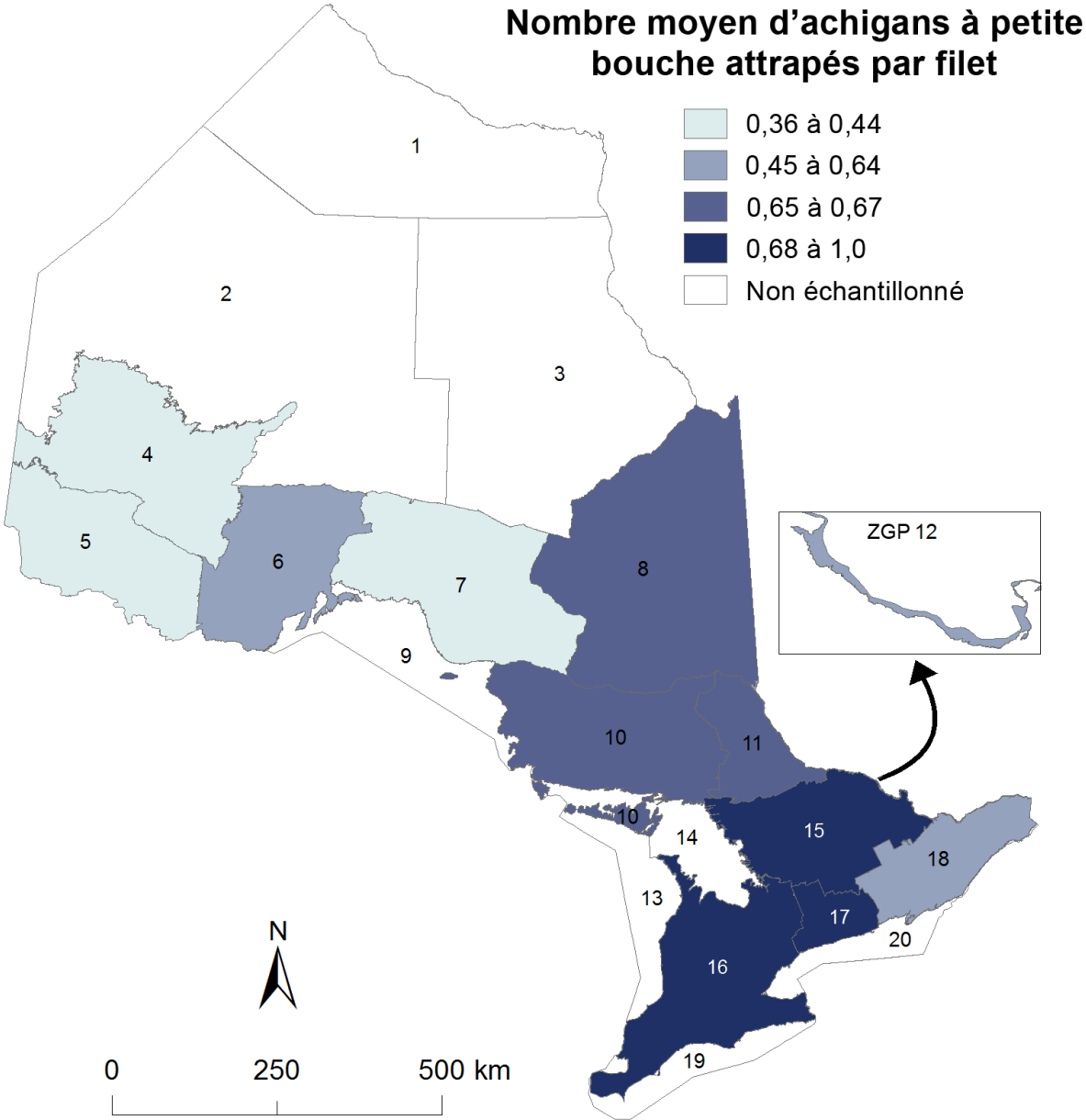
**Nombre moyen de grands brochets attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2008-2012**



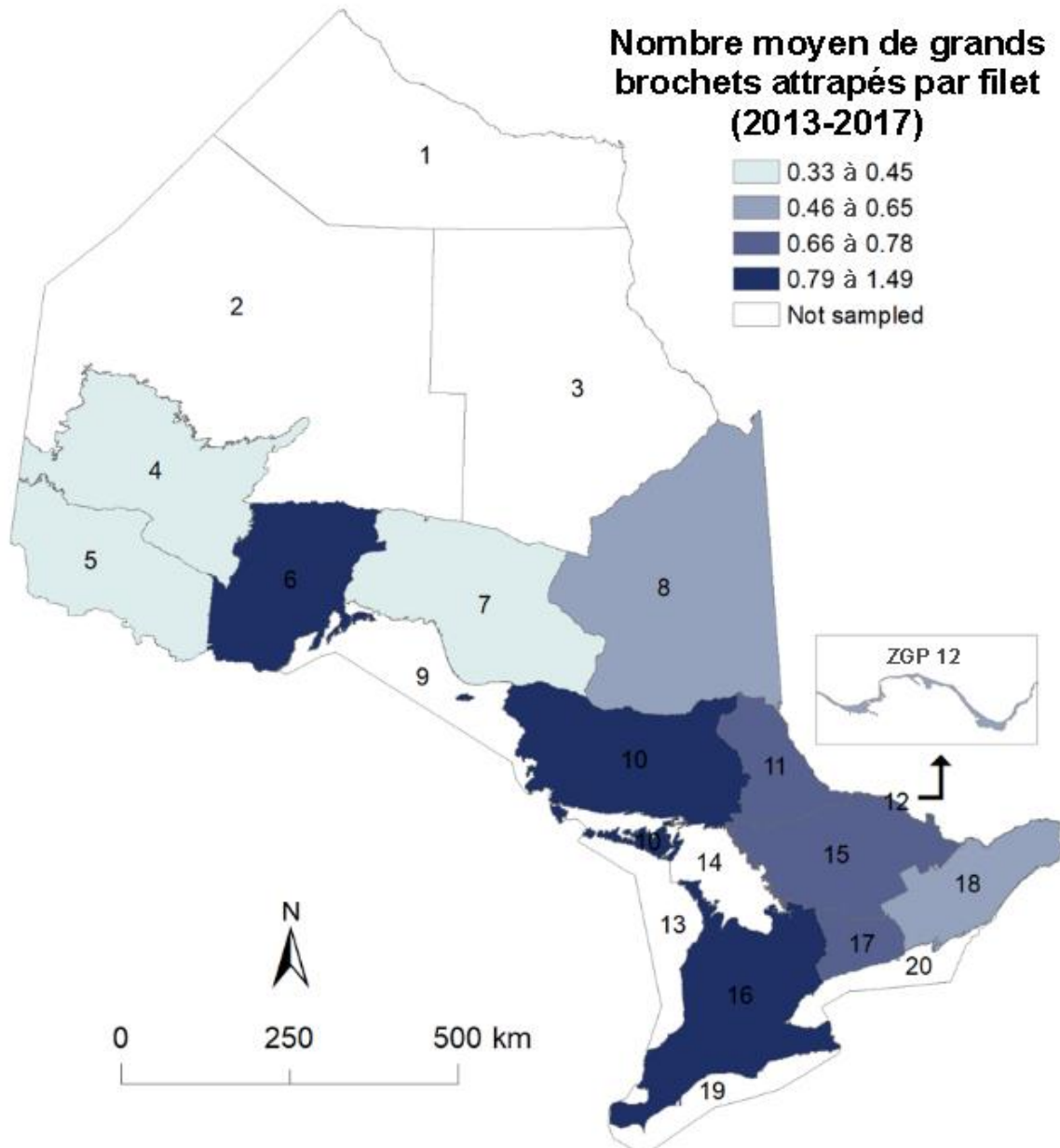
# Nombre moyen de grands brochets attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2013-2017



**Nombre moyen d'achigans à petite bouche attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2008-2012.**



**Nombre moyen d'achigans à petite bouche attrapés par filet par zone de gestion des pêches, 2013-2017**



## **Progrès futurs**

Il sera possible de mieux comprendre si des changements importants influent sur la viabilité de ces populations de poissons après l'analyse des données du troisième cycle (2018 à 2023) du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs. Cet indicateur permet de faire le suivi de l'abondance des poissons d'importance récréative en Ontario, mais les décisions de planification et de gestion des pêches sont fondées sur des données plus détaillées que celles présentées ici.

## **Zone de gestion des pêches 12**

La Zone de gestion des pêches 12 n'est pas comparable aux autres zones intérieures, car il s'agit d'une chaîne de lacs aux propriétés plus fluviales que lacustres. Elle est également reliée au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et comprend une communauté de poissons plus diversifiée que celle des autres zones de gestion des pêches intérieures. Les renseignements sur cette zone permettront de faire des comparaisons dans le temps au sein de la zone.

## **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

## **Sources des données**

- [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#)
- [Information sur les terres de l'Ontario](#)



# Populations d'originaux

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces suit l'évolution de la population d'originaux en Ontario.

## État



État : Variable



Tendance : Variable



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les originaux sont importants pour la biodiversité des espèces en Ontario et ont une importance écologique, sociale, culturelle, économique et récréative. Les populations d'originaux sont touchées par plusieurs facteurs, notamment :

- le climat changeant,
- l'habitat,
- la chasse,
- les prédateurs,
- les parasites.

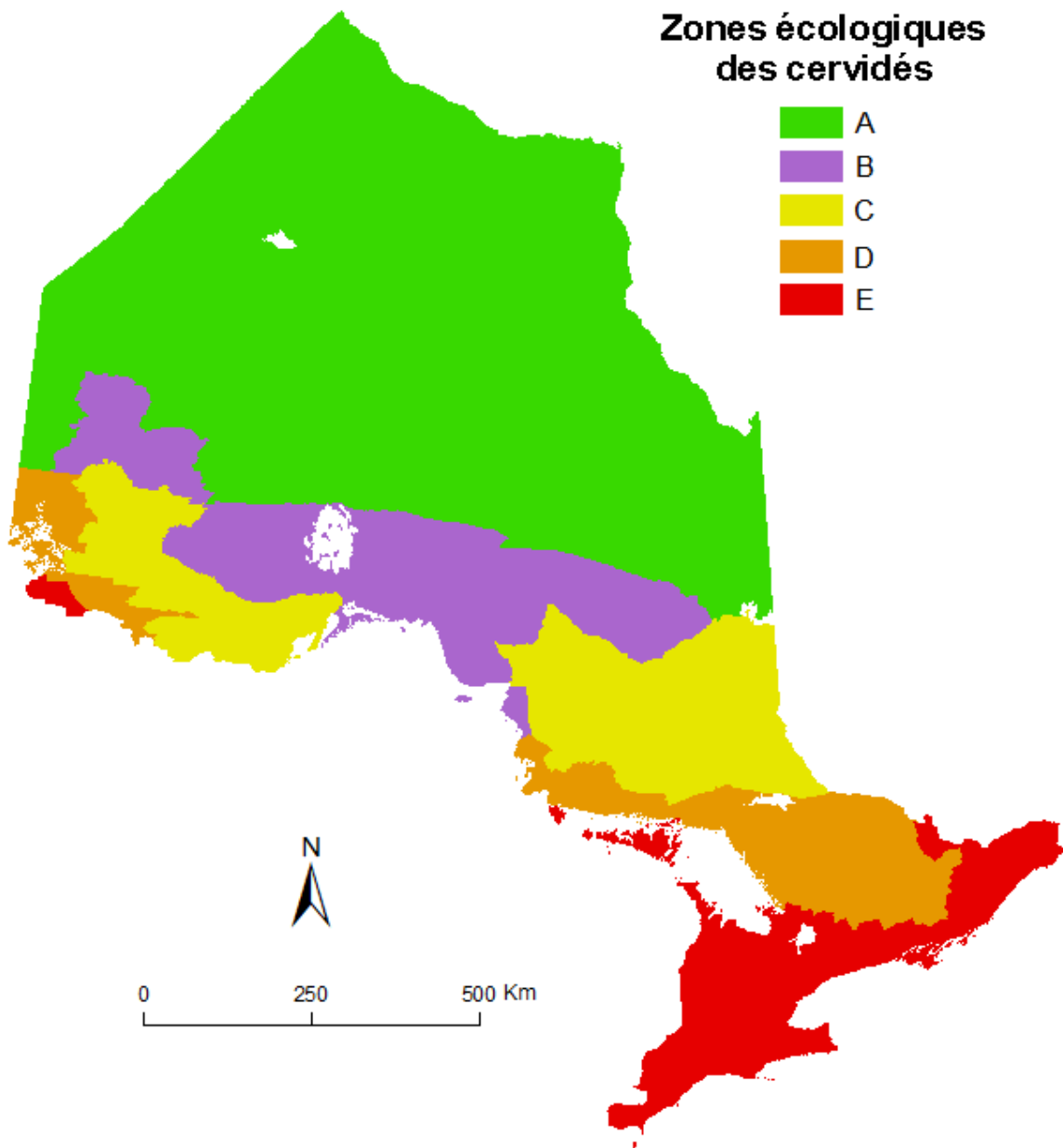
L'Ontario a défini des [objectifs de populations d'originaux pour 2016-2030](#) dans les unités de gestion de la faune où il y a une gestion active de ces populations. Les objectifs incluent des

limites de population supérieures et inférieures associées à ces unités de gestion. Ces objectifs sont répartis en cinq grandes zones écologiques des cervidés (ZEC). Ces zones sont de vastes paysages présentant des conditions d'habitat et de climat similaires où il y a une gestion générale de quatre espèces de cervidés de l'Ontario ou membres de la famille des cerfs, c'est-à-dire l'orignal, le cerf de Virginie, l'élan et le caribou. Le but ici est de maintenir les populations d'orignaux dans les limites de population des objectifs.

### **Objectifs de populations d'orignaux par zone écologique des cervidés**

<b>Zones écologiques des cervidés</b>	<b>Limite de population inférieure</b>	<b>Limite de population supérieure</b>
<b>ZEC A</b>	15 100	28 550
<b>ZEC B</b>	21 850	29 850
<b>ZEC C</b>	30 050	40 850
<b>ZEC D</b>	11 375	21 350
<b>ZEC E</b>	85	175
<b>Total (objectif provincial)</b>	<b>78 460</b>	<b>120 775</b>

## Zones écologiques des cervidés



## Comment nous effectuons une surveillance

La surveillance des orignaux permet la gestion des orignaux et de leurs habitats en vue d'assurer la viabilité des populations. Le suivi s'effectue à l'aide de levés aériens normalisés qui permettent d'estimer le nombre, l'âge et la composition par sexe des populations d'orignaux.

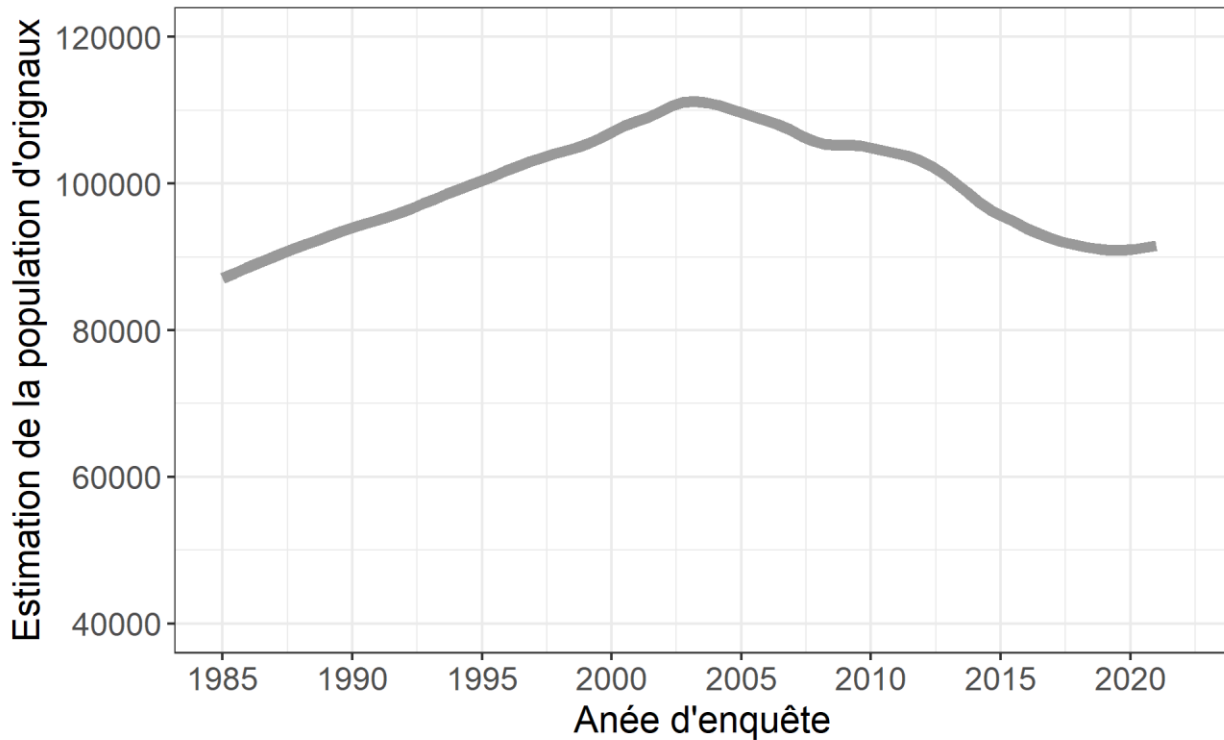
Les levés sont pris au milieu de l'hiver, lorsque les orignaux se trouvent dans les habitats de début et de milieu d'hiver où ils sont le plus facilement visibles. Les levés ont lieu dans les 12 à 72 heures suivant une chute de neige fraîche, lorsqu'il y a une épaisseur de neige de plus de 30 cm et que les traces d'orignaux et les orignaux individuels sont les plus visibles. Ces conditions aident à maintenir les résultats des levés comparables entre les unités de gestion de la faune ainsi qu'au fil du temps.

Les données des levés sont regroupées pour évaluer les tendances relatives aux populations d'orignaux en Ontario par rapport aux objectifs de population, de même que pour soutenir les activités de gestion de la faune.

## Résultats

Dans le passé, le nombre d'orignaux en Ontario a varié avec le temps. Le nombre d'orignaux a diminué dans la majeure partie de la province à partir des années 1970, atteignant un creux d'environ 80 000 bêtes au début des années 1980, avant de remonter à un sommet d'environ 115 000 bêtes en 2004. La population totale d'orignaux en Ontario a diminué de 2004 à 2015; depuis 2015, elle se situe en moyenne à environ 91 000 bêtes.

### Population totale arrondie et estimée d'orignaux (1985-2021)



### Estimations de la population d'orignaux par zone écologique de cervidés (2015-2020)

Zones écologiques des cervidés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>ZEC A</b>	23 300	24 600	24 600	24 600	23 600	25 300	25 300
<b>ZEC B</b>	25 500	25 100	25 600	26 100	27 800	25 700	25 700
<b>ZEC C</b>	26 300	25 900	27 300	26 700	28 400	28 400	29 000
<b>ZEC D</b>	14 600	14 100	13 000	12 700	12 700	11 600	11 800
<b>ZEC E</b>	400	400	400	400	400	400	400
<b>Estimation totale dans la province</b>	<b>90 100</b>	<b>90 100</b>	<b>90 900</b>	<b>90 500</b>	<b>92 900</b>	<b>91 400</b>	<b>92 200</b>

La taille et les tendances des populations d'orignaux varient selon les zones écologiques des cervidés. Les données des six dernières années révèlent ce qui suit au sujet des tendances des populations d'orignaux :

- Population stable et conforme à l'objectif dans les zones A et B
- Population stable et inférieure à l'objectif dans la zone C
- Population à la baisse, mais dans les limites de l'objectif dans la zone D
- Population dans les limites de l'objectif de la zone E

Les populations d'orignaux dans la zone E sont considérées comme conformes à l'objectif, même si la population dépasse la limite supérieure.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- [Inventaires aériens de l'orignal](#)

# Espèces préoccupantes

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces préoccupantes examine le classement des groupes d'espèces sauvages en Ontario et les changements apportés à ce classement au fil du temps.

## État



État : Variable



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

La diversité des populations d'espèces est importante à la biodiversité de l'Ontario, car elle assure l'équilibre des fonctions écosystémiques. Des populations d'espèces saines contribuent à la résilience et à la productivité des écosystèmes. La compréhension de l'état des espèces préoccupantes en Ontario constitue une mesure importante de la viabilité et de l'aspect durable de la biodiversité. Cet indicateur évalue les changements au nombre, à la répartition et à l'état des espèces préoccupantes au fil du temps.

L'établissement d'une base de référence et la comparaison des cotes de classement entre et parmi les groupes d'espèces au fil du temps permettent de déterminer les types de menaces

qui risquent de peser sur ces groupes d'espèces et, par la suite, de cerner et d'adapter les pratiques de conservation.

L'amélioration de l'état de ces espèces en Ontario est également l'un des objectifs de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'Ontario appuie les activités scientifiques, les recherches et la gestion de l'information afin d'orienter la conservation de la biodiversité.

## Comment nous effectuons une surveillance

Le [Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario](#) s'occupe de tenir à jour la liste provinciale des espèces végétales et animales et d'attribuer à chaque espèce un classement sous-national de l'état de conservation (classement S). Les classements S sont révisés et mis à jour de façon continue à l'aide du système de classement arrondi de [NatureServe](#) (en anglais seulement); ils sont également accessibles tous les cinq ans dans les rapports [Espèces sauvages : la situation générale des espèces au Canada](#) produits par le Groupe de travail national sur la situation générale.

Les classements S sont attribués à partir des meilleures données disponibles et d'après des facteurs comme l'abondance, la répartition, les tendances en matière de population et les menaces. Les espèces se voient attribuer l'une des dix classements base en fonction de ces facteurs. Les espèces ayant les classements S suivantes sont généralement définies comme préoccupantes :

- SX – Présumée disparue
- SH – Possiblement disparue
- S1 – Gravement en péril
- S2 – En péril
- S3 – Vulnérable



**Définitions des classements sous nationaux de l'état de conservation de NatureServe  
(Conseil canadien de conservation des espèces en péril, 2016)**

<b>Classements</b>	<b>Définition</b>
<b>Présumée disparue</b> <b>SX</b>	Espèce non observée sur le territoire en dépit de recherches intensives et probabilité quasi nulle que l'espèce soit aperçue de nouveau.
<b>Possible disparue</b> <b>SH</b>	Espèce connue seulement à partir de documents historiques, mais il y a encore lieu de croire que l'espèce pourrait être observée de nouveau. Des preuves suggèrent que l'espèce ou l'écosystème n'est peut-être plus présent sur le territoire, mais pas de façon suffisante pour l'affirmer avec certitude. Exemples de ces preuves : (1) une espèce n'a pas été observée depuis environ 20 à 40 ans malgré quelques recherches ou des preuves de perte ou de dégradation importante de l'habitat; (2) une espèce ou un écosystème a fait l'objet de recherches sans succès, mais pas en quantité suffisante pour présumer que le territoire ne renferme plus cette espèce ou cet écosystème.
<b>Gravement en péril</b> <b>S1</b>	Risque très élevé de disparition sur le territoire en raison d'une aire de répartition très restreinte, d'une très faible population ou de très peu de cas d'observation, de déclin très marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.
<b>En péril</b> <b>S2</b>	Risque élevé de disparition sur le territoire en raison d'une aire de répartition restreinte, d'une faible population ou de peu de cas d'observation, de déclin marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.
<b>Vulnérable</b> <b>S3</b>	Risque modéré de disparition sur le territoire en raison d'une aire de répartition plutôt restreinte, d'une population relativement faible ou de quelques cas d'observation seulement, de déclin récents et étendus,

Classements	Définition
	de menaces ou d'autres facteurs.
<b>Apparemmement en sécurité</b>  <b>S4</b>	Risque assez faible de disparition sur le territoire en raison d'une aire de répartition étendue ou de nombreuses populations ou de beaucoup de cas d'observation, mais source de préoccupation possible en raison de déclin locaux récents, de menaces ou d'autres facteurs.
<b>En sécurité</b>  <b>S5</b>	Risque de disparition très faible ou nul sur le territoire en raison d'une aire de répartition très étendue, de populations abondantes ou de cas d'observation fréquents, peu ou pas de préoccupations concernant les déclin ou les menaces.
<b>Non classable</b>  <b>SU</b>	Actuellement non classable en raison du manque de renseignements ou de renseignements substantiellement contradictoires sur l'état ou les tendances.
<b>Non classée</b>  <b>SNR</b>	État de conservation national ou sous-national n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation.
<b>Ne s'applique pas</b>  <b>SNA</b>	Aucune cote ne s'applique parce que l'espèce ou l'écosystème ne constitue pas une cible appropriée des activités de conservation (par exemple, les oiseaux ou poissons migrateurs parcourant de longues distances, les espèces hybrides sans valeur de conservation et les espèces ou écosystèmes non indigènes) (voir Master et coll., 2012, annexe A, p. 70, pour obtenir des renseignements détaillés).  Remarque : lorsque le classement mondial de l'élément est GNA (globalement, l'espèce a un classement Ne s'applique pas), le classement nationale NNA doit être saisie (à l'échelle mondiale, l'espèce a un classement Ne s'applique pas) et le classement sous-nationale, être SNA, et ce, dans toutes les entrées nationales et sous-nationales

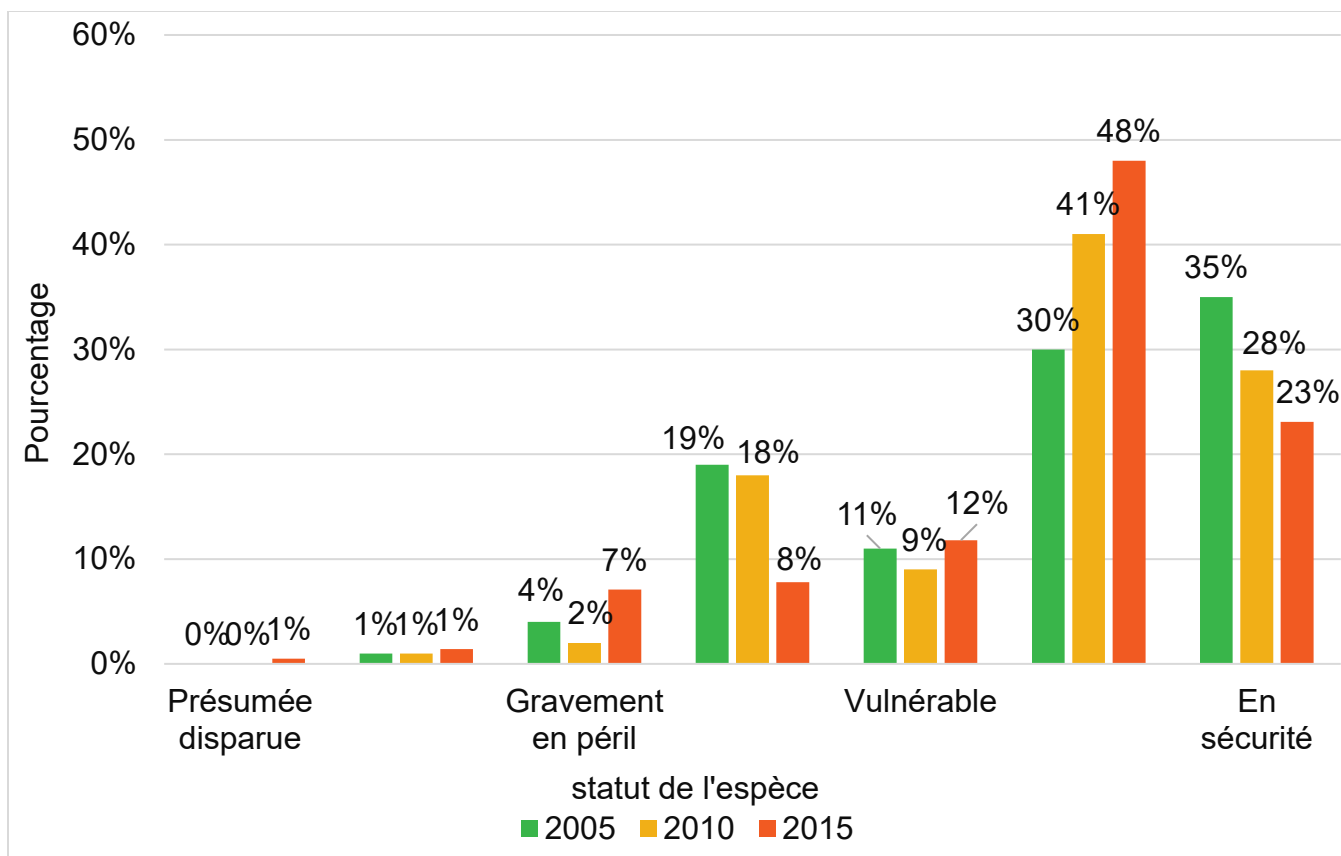
Classements	Définition
	qui lui sont associées.

## Résultats

Les données du rapport Espèces sauvages de 2015 ont servi à évaluer le classement S de 15 858 espèces en Ontario, ce qui représente une augmentation importante comparativement au rapport de 2010, qui avait présenté les résultats d'évaluation de 6 995 espèces, et au rapport de 2005, qui avait fait état des résultats d'évaluation de 4 052 espèces. Chaque rapport a inclus de nouveaux groupes taxonomiques non évalués dans les rapports précédents, d'où l'augmentation au fil du temps. Le rapport de 2015, par exemple, comprenait de nouveaux groupes taxonomiques tels que les éponges, les champignons ainsi que les escargots et les limaces sur terre ou d'eau douce. Ce résumé n'inclut pas les espèces sur lesquelles les renseignements sont insuffisants pour en permettre l'évaluation (classement SU), celles qui n'ont pas encore été évaluées (classement SNR), celles qui ont la cote de conservation ne s'applique pas du fait qu'il s'agit d'espèces exotiques ou accidentelles ou toute espèce qui n'est pas une cible appropriée des activités de conservation, par exemple les oiseaux ou poissons migrateurs parcourant de longues distances, les espèces hybrides sans valeur de conservation ou les espèces non indigènes (classement SNA).

État de conservation des espèces de l'Ontario en 2005, en 2010 et en 2015

Comparaison de l'état de conservation des espèces indigènes de l'Ontario évaluées en 2005 (n = 2 854), en 2010 (n = 4 758) et en 2015 (n = 7 739).



Ce résumé n'inclut pas les espèces classées SU, SNR ou SNA.

## Classement des espèces de l'Ontario évaluées en 2015

Groupe taxonomique	Présumée disparue	Possiblement disparue	Gravement en péril	En péril	Vulnérable	Apparemment non en péril	Non en péril	Non classable	Non classée	Ne s'applique pas	Total
Champignons	0	0	0	0	2	14	0	31	0	0	47
Lichens	0	23	50	47	33	128	92	53	0	1	427
Mousses	3	2	51	141	167	98	68	148	0	2	680
Plantes vasculaires	24	44	253	212	139	591	726	49	0	1 080	3 118
Moules d'eau douce	0	0	14	7	14	16	20	1	0	7	79
Araignées	0	0	0	18	22	229	99	355	0	34	757
Insectes	2	36	151	125	460	2 375	591	3 707	1 598	690	9 735
Décapodes	0	0	0	0	2	5	0	1	0	4	12
Poissons d'eau douce	3	1	6	13	14	43	46	8	0	20	154
Amphibiens	3	0	3	2	0	8	10	0	0	0	26
Reptiles	2	0	1	5	11	3	4	0	0	1	27
Oiseaux	3	3	12	11	22	150	81	3	1	201	487

Groupe taxonomique	Présumée disparue	Possiblement disparue	Gravement en péril	En péril	Vulnérable	Apparemment non en péril	Non en péril	Non classable	Non classée	Ne s'applique pas	Total
Mammifères	0	1	4	6	5	15	37	2	0	13	83
Éponges	0	0	0	0	0	0	1	5	0	0	6

Source : Conseil canadien de conservation des espèces en péril (2016).

Les groupes d'insectes évalués sont les suivants : éphémères, libellules et demoiselles, perles, sauterelles et espèces apparentées, chrysopes, coléoptères, fourmis, abeilles, guêpes jaunes, phryganes, papillons de nuit et de jour, scorpions, mouches noires, moustiques, taons, bombyles, syrphes.

### État de conservation par groupe taxonomique

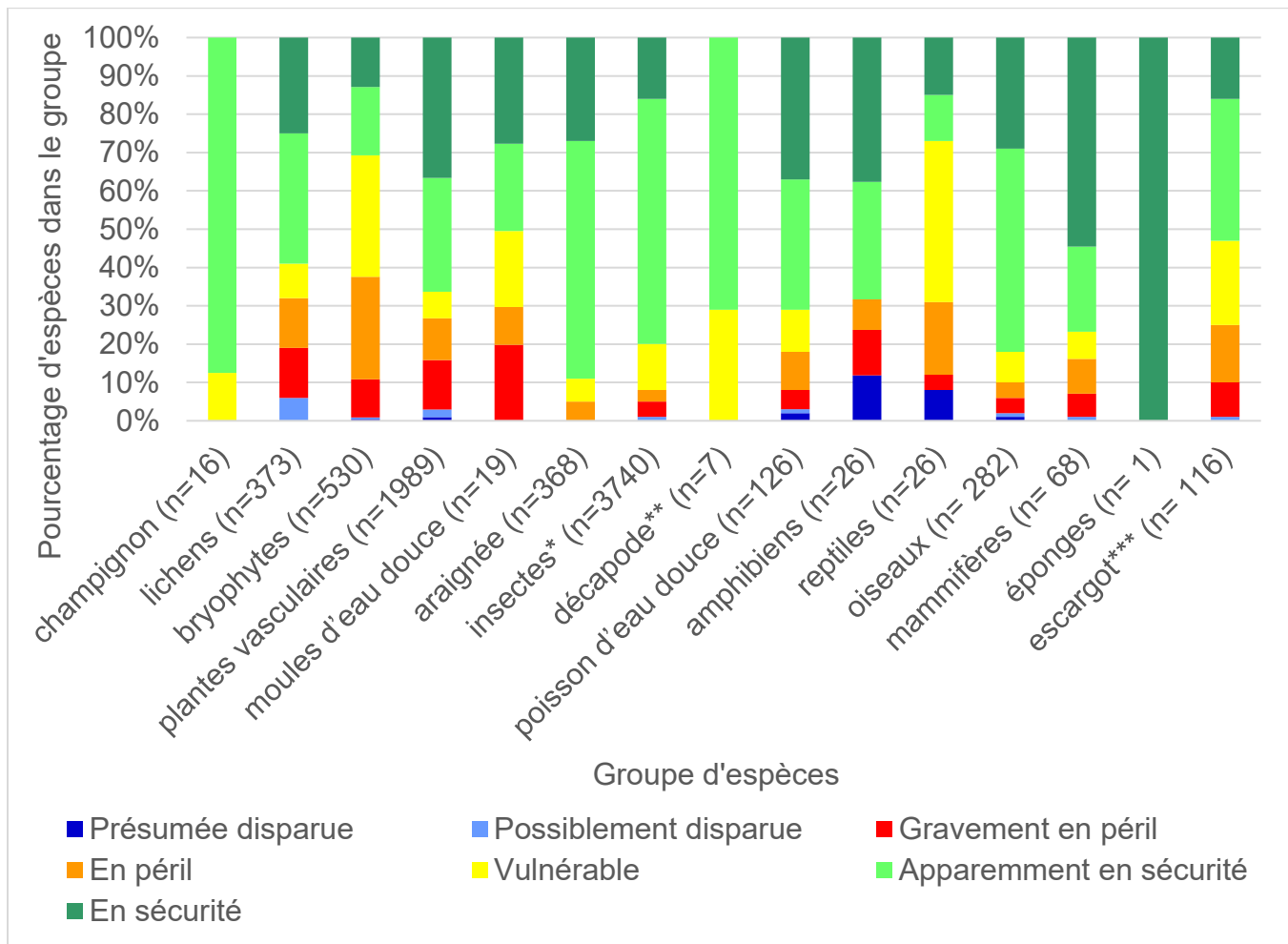
Le résumé présente la proportion d'espèces indigènes dans chaque catégorie d'état de conservation pour chaque groupe taxonomique à partir des données de 2015; il exclut les espèces dans les catégories d'espèces non classées, non classables et non évaluées. En 2015, 29 % des espèces indigènes évaluées faisaient partie des catégories d'espèces préoccupantes.

Les reptiles et les moules d'eau douce se sont révélés être parmi les groupes d'espèces les plus vulnérables. L'évaluation de 2015 a montré que 73 % (n = 26) des reptiles et 49 % (n = 71) des moules d'eau douce étaient classés dans la catégorie des espèces préoccupantes.

Parmi les groupes présentant le pourcentage le plus élevé d'espèces non en péril figurent les araignées (89 %), les oiseaux (82 %) et les mammifères (76 %). Bien que les araignées aient été classées comme le groupe d'espèces non en péril, un peu plus de la moitié (51 %) des araignées ont été classées dans la catégorie Non classable ou Ne s'applique pas, ce qui

démontre que, dans l'ensemble, très peu de choses sur leur état de conservation sont connues et que beaucoup d'entre elles peuvent être assez rares.

## État de conservation par groupe taxonomique en 2015



Note de bas de page : Proportion d'espèces sauvages indigènes en Ontario dans chaque catégorie d'état de conservation (n = nombre total d'espèces évaluées dans chaque groupe).

\* Les groupes d'insectes évalués sont les suivants : éphémères, libellules et demoiselles, perles, sauterelles et espèces apparentées, chrysopes, coléoptères, fourmis, abeilles, guêpes jaunes, phryganes, papillons de nuit et de jour, scorpions, mouches noires, moustiques, taons, bombyles, syrphes.

\*\* Décapodes : comprennent les écrevisses, les crevettes et les crabes d'eau douce.

\*\*\* Comprend les escargots et les limaces sur terre et d'eau douce.



Concernant les 4 063 espèces qui ont été évaluées tant en 2005 qu'en 2010 et concernant les 6 989 espèces évaluées tant en 2010 qu'en 2015, le nombre d'espèces associé à des changements de classement et les raisons de ces changements ont été examinés. Étant donné l'augmentation du nombre d'espèces évaluées et de la quantité de renseignements disponibles, l'examen des changements du pourcentage d'espèces au fil du temps est possible. Les espèces dans les catégories « Apparemment sécurité » et « En sécurité » ont légèrement augmenté : 65 % en 2005, 69 % en 2010 et 71 % en 2015. Les espèces préoccupantes ont changé de catégorie, une augmentation étant constatée quant aux états « Gravement en péril », « Possiblement disparue » et « Présumée disparue ».

### **Comprendre la tendance**

Les raisons des changements d'état sont importantes et permettent d'orienter les efforts de conservation et de recherche de l'Ontario dans l'avenir. Les changements de cote S ont été examinés d'une année en l'autre en ce qui concerne les espèces évaluées tant en 2005 qu'en 2010 (4 063 espèces) ainsi que celles évaluées tant en 2010 qu'en 2015 (6 989 espèces).

Certains changements sont survenus à la suite d'un changement réel à au moins un des facteurs suivants : l'abondance, la répartition, les tendances de population ou les menaces pesant sur l'espèce et entraînant une augmentation ou une diminution du risque. Bon nombre de ces changements découlent toutefois des renseignements plus justes sur les espèces; ils ne représentent pas de véritables changements dans la répartition et l'abondance des espèces (par exemple, de nouvelles données de levés fournissent une évaluation plus exacte de l'état d'une espèce). D'autres changements sont survenus à la suite de changements taxonomiques – une espèce déjà reconnue est combinée avec une autre ou une espèce unique est divisée en deux ou trois espèces. Des changements de procédure depuis le rapport précédent et la correction d'erreurs dans ce rapport ont également entraîné certains changements aux classement S.

**Résumé des changements aux classements S des espèces en Ontario de 2005 à 2010 et de 2010 à 2015 et raison de ces changements.**

Changement de classement	Total 05-10	Total 10-15	Renseignements plus justes 05-10	Renseignements plus justes 10-15	Augmentation du risque 05-10	Augmentation du risque 10-15	Diminution du risque 05-10	Diminution du risque 10-15
Espèces liées à un classement de risque moindre	134	203	128	92	S. O.	S. O.	6	11
Espèces liées à un classement de risque supérieur	45	628	32	359	13	5	S. O.	S. O.
Vers les espèces accidentelles ou exotiques (classement « Ne s'applique pas » en 2015)	16	49	16	24	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Vers classement Indéterminée	18	135	18	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
De classement Indéterminée à une autre cote	22	154	22	21	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Nombre total de changements*	235	1 169	216	496	13	5	6	11
Aucun changement	3 759	5 820						

## Dernière mise à jour de l'indicateur

- Mars 2021

## Sources des données

- [Situation générale des espèces au Canada](#)
- Centre d'information sur le patrimoine naturel 2016. Base de données Biotics 5. Ontario (Peterborough). Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, Centre d'information sur le patrimoine naturel
- <https://www.natureserve.org/conservation-tools/conservation-status-assessment>
- Conseil de la biodiversité de l'Ontario. 2015. *L'État de la biodiversité de l'Ontario, 2015 : un résumé*. Un rapport du Conseil de la biodiversité de l'Ontario, Peterborough, Ontario
- Marconi, V., McRae, L., Deinet, S., Ledger, S. et Freeman, F. (2020). Rapport Planète Vivante 2020. Infléchir la courbe de la perte de diversité WWF, Gland, Suisse, Almond, R.E.A., Grooten M. et Petersen, T. (éditeurs). WWF, Gland, Switzerland.  
<https://livingplanet.panda.org/fr/>

# Infrastructures des terres de la Couronne

## Description

Ce rapport d'indicateurs des terres rend compte des routes, des barrages et des sites de gestion des déchets sur les terres de la Couronne.

## État



État : Juste



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

La plupart des terres de la Couronne en Ontario se trouvent dans la partie nord de la province. Les terres de la Couronne bien gérées contribuent au bien-être économique, social et environnemental de la province en assurant une utilisation ordonnée et un développement durable des terres. À l'appui de ces objectifs généraux, le ministère construit et entretient des infrastructures sur les terres de la Couronne qui procurent divers avantages à la population ontarienne. Ces infrastructures comprennent :

- les barrages;
- les routes;
- les sites d'élimination des déchets.

Le ministère surveille ces infrastructures et y investit pour s'assurer qu'elles sont en bon état et sûres. Le ministère recherche également activement des possibilités de démantèlement des infrastructures désuètes ou de transfert d'infrastructures à d'autres partenaires ou organismes.

## Comment nous effectuons une surveillance

La responsabilité de la gestion des routes sur les terres de la Couronne est partagée entre le gouvernement provincial, l'industrie forestière et d'autres groupes ou organisations. Les responsables surveillent les routes en les empruntant et en inspectant les infrastructures associées. Les routes, les traverses de cours d'eau et les passages à niveau prioritaires à usage élevé (par exemple, les ponts) sont surveillés régulièrement pour confirmer leur bon état. Les données routières sont continuellement mises à jour et varient parfois d'une année à l'autre en fonction des délais de collecte et de communication des données.

Les renseignements recueillis permettent de classer les routes selon qu'elles sont praticables ou non et selon les restrictions d'utilisation des véhicules motorisés mises en place. Ces renseignements sont résumés par les personnes responsables de la gestion des routes.

<b>Classification</b>	<b>Description</b>
Passable	Circulation possible d'un véhicule à quatre roues motrices conventionnel sur la route (par exemple, un camion ou un VUS)
Non passable	Aucune circulation possible d'un véhicule à quatre roues motrices conventionnel sur la route (par exemple, un camion ou un VUS)
Ouverte	Route accessible pour une utilisation de véhicule motorisé sans restriction
Fermée	Utilisation de la route non autorisée : des mécanismes de contrôle d'accès des véhicules motorisés peuvent être en place, y compris des barrières ou des panneaux
Accès restreint	Utilisation de la route possiblement restreinte à des fins précises : les restrictions sont indiquées par des panneaux

La liste du nombre de barrages sur les terres de la Couronne et de leur état est tenue. Un suivi est également effectué du nombre de sites d'élimination des déchets recevant des déchets et du nombre de sites fermés.

## Résultats

### Routes

En Ontario, plus de 285 000 kilomètres de routes sillonnant les terres de la Couronne soutiennent :

- la gestion durable des forêts;
- l'exploration et la mise en valeur des minéraux;
- le potentiel touristique;
- les activités de plein air.

Nous sommes responsables d'environ 50 % des routes sillonnant les terres de la Couronne et nous entretenons activement environ 13 000 kilomètres de routes ainsi que les infrastructures connexes. En cas d'urgence, ces routes sont utilisées par la police, les ambulances et les véhicules de pompiers. Il est impératif que les routes principales et prioritaires soient sûres et fiables.

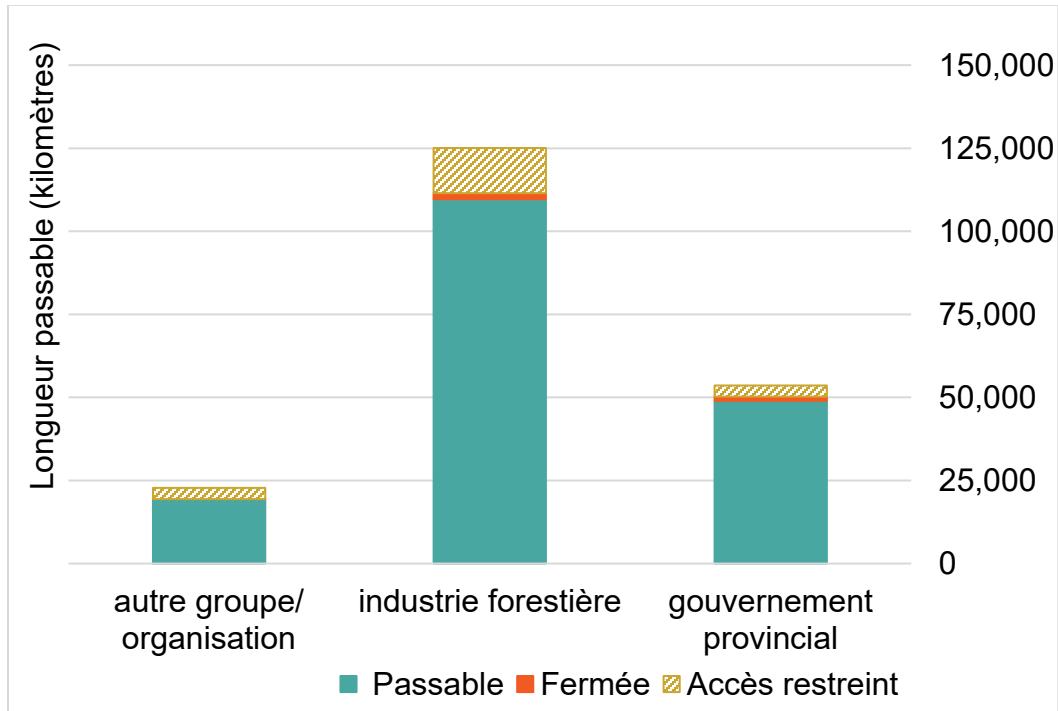
La plupart des routes et des passages de cours d'eau sur les terres de la Couronne ont été construits par l'industrie forestière. Lorsqu'une route n'est plus nécessaire à des fins forestières :

- nous pouvons prendre en charge l'entretien de la route;
- la route peut devenir la responsabilité d'un autre groupe;
- la route peut être fermée.

Un nombre limité de routes sillonnant les terres de la Couronne présentent parfois des restrictions d'accès aux véhicules motorisés afin de protéger la sécurité publique, de maintenir un sentiment d'éloignement ou de protéger les populations sensibles de poissons et de faune. Environ 10 % des routes sillonnant les terres de la Couronne sont soumises à des restrictions d'accès aux véhicules motorisés.

## Routes sillonnant les terres de la Couronne (2020)

En 2020, 178 091 kilomètres en tout de routes praticables sillonnaient les terres de la Couronne. Certaines étaient fermées (2 %) ou présentaient un accès restreint (11 %) en raison de conditions et d'activités sur place.



<b>Responsable du gouvernement provincial</b>	<b>Longueur totale (km)</b>	<b>Longueur de 1 voie (km)</b>	<b>Longueur de 1,5 voie (km)</b>	<b>Longueur de 2 voies (km)</b>	<b>Longueur des routes ouvertes (km)</b>	<b>Longueur des routes fermées (km)</b>	<b>Longueur des routes à accès restreint (km)</b>
Passable – Entretien	13 718	7 113	1 423	5 182	12 030	773	915
Passable – Non entretenue	35 298	32 822	479	1 997	32 422	404	2 472
<b>Total – Passable</b>	<b>49 016</b>	<b>39 935</b>	<b>1 902</b>	<b>7 179</b>	<b>44 452</b>	<b>1 177</b>	<b>3 387</b>
<b>Pas passable</b>	<b>86 240</b>	<b>83 787</b>	<b>1 159</b>	<b>1 294</b>	<b>24 340</b>	<b>58 317</b>	<b>3 583</b>
<b>Total</b>	<b>135 256</b>	<b>123 722</b>	<b>3 061</b>	<b>8 473</b>	<b>68 792</b>	<b>59 494</b>	<b>6 970</b>
<b>Responsable de l'industrie forestière</b>	<b>Longueur totale (km)</b>	<b>Longueur de 1 voie (km)</b>	<b>Longueur de 1,5 voie (km)</b>	<b>Longueur de 2 voies (km)</b>	<b>Longueur des routes ouvertes (km)</b>	<b>Longueur des routes fermées (km)</b>	<b>Longueur des routes à accès restreint (km)</b>
<b>Passable</b>	109 668	75 646	5 288	28 734	94 254	1 761	13 653
<b>Pas passable</b>	15 306	14 169	643	494	9 280	5 050	976
<b>Total</b>	<b>124 974</b>	<b>89 815</b>	<b>5 931</b>	<b>29 228</b>	<b>103 534</b>	<b>6 811</b>	<b>14 629</b>
<b>Autre groupe ou organisation responsable</b>	<b>Longueur totale (km)</b>	<b>Longueur de 1 voie (km)</b>	<b>Longueur de 1,5 voie (km)</b>	<b>Longueur de 2 voies (km)</b>	<b>Longueur des routes ouvertes (km)</b>	<b>Longueur des routes fermées (km)</b>	<b>Longueur des routes à accès restreint (km)</b>
<b>Passable</b>	19 407	14 866	596	3 945	15 987	33	3 387
<b>Pas passable</b>	6 805	6 638	54	113	1 398	5 211	197
<b>Total</b>	<b>26 213</b>	<b>21 503</b>	<b>651</b>	<b>4 059</b>	<b>17 385</b>	<b>5 244</b>	<b>3 584</b>
<b>Totaux cumulés</b>	<b>286 443</b>	<b>235 040</b>	<b>9 643</b>	<b>41 760</b>	<b>189 712</b>	<b>71 549</b>	<b>25 182</b>



## Barrages

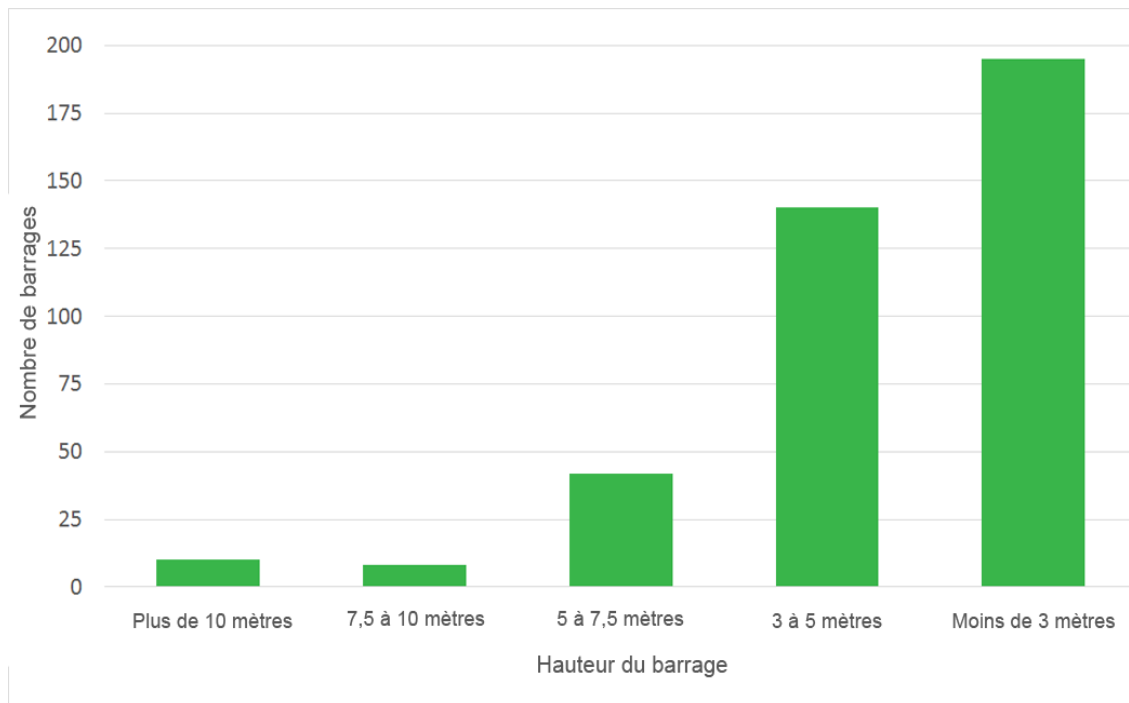
L'Ontario compte plus de 3 300 barrages appartenant au gouvernement, à l'industrie et à des propriétaires fonciers privés. Le ministère gère 395 de ces barrages et 85 sont situés dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation, ce qui fait du ministère le deuxième propriétaire de barrages en importance de la province. La plupart de ces barrages sont relativement petits, généralement moins de 7,5 m de haut. Cela comprend :

- barrages en béton
- barrages en terre et en enrochement
- barrages en palplanches d'acier
- barrages gabions en bois

Environ la moitié de ces barrages se trouvent dans des zones habitées du sud de l'Ontario.

Le programme de surveillance en place comprend des inspections de barrages et des examens de sécurité afin de mieux assurer l'exploitation et l'entretien de ces barrages dans un état sûr. Les plans de sécurité publique et de préparation aux situations d'urgence garantissent la mise en place de mesures d'urgence en cas de problème. Le ministère recherche activement des occasions de déléguer ou de transférer la responsabilité des barrages à d'autres propriétaires (par exemple, l'industrie hydroélectrique) ou de déclasser les barrages désormais désuets.

## Barrages sur les terres de la Couronne (2020)



En 2019, 40 inspections de barrages ont été réalisées. Le ministère prévoit l'inspection d'environ 20 % des barrages par exercice financier. Les objectifs et le calendrier tiennent compte de la fréquence des inspections, de l'état et de la cote de danger des barrages. En outre, six évaluations de la sécurité des barrages ont été effectuées. La sécurité d'un barrage doit faire l'objet d'une évaluation renouvelée tous les 10 ans.

### Sites d'élimination des déchets

Dans les zones constituées en municipalité, la gestion des déchets est une responsabilité municipale. Au début des années 1970, le gouvernement de l'Ontario a assumé la gestion des déchets dans les territoires non organisés afin de régler les problèmes de santé et de sécurité publiques et de contrer le déversement non autorisé de déchets. Le gouvernement gère maintenant des sites d'élimination des déchets sur les terres de la Couronne afin de favoriser l'élimination sécuritaire des déchets dans ces territoires non organisés. Actuellement, 146 sites reçoivent des déchets et tous sont inspectés régulièrement. Le gouvernement s'efforce de veiller à ce que tous les sites disposent de plans de surveillance. Il recherche activement des

occasions de déléguer ou de transférer la responsabilité des sites d'élimination des déchets à d'autres organismes tels que les municipalités.

### **Sites d'élimination des déchets sur les terres de la Couronne (2020)**

<b>Type de site</b>	<b>Nombre en Ontario</b>
Sites d'élimination des déchets actifs	133
Sites d'élimination des déchets historiques ou fermés	569

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- Données internes de gestion des actifs

# Thème – Influences sur les ressources naturelles de la province

Les ressources naturelles et la biodiversité de l'Ontario subissent diverses pressions, notamment la perte d'habitat, les espèces envahissantes, la croissance des populations, la pollution et le changement climatique.

Des perturbations naturelles, telles que les incendies et la sécheresse, influent également sur ces ressources. La présente section évalue les effets de certaines de ces influences sur les ressources. Ces renseignements permettent au besoin de cerner les problèmes et de les résoudre afin que tous puissent continuer à profiter des avantages économiques et sociaux des ressources naturelles.

## Espèces envahissantes

Les [espèces envahissantes](#) constituent une menace croissante sur l'économie, l'environnement et la santé. Les répercussions des espèces envahissantes sur l'économie de l'Ontario ont récemment été estimées à 3,6 milliards de dollars par année. Une fois établies, les espèces envahissantes sont extrêmement difficiles et coûteuses à contrôler et à éradiquer. De plus, leurs effets écologiques sont souvent irréversibles.

### Rapports d'indicateurs

- Espèces aquatiques envahissantes
- Maladies et insectes envahissants
- Plantes terrestres envahissantes

## Perturbation de l'écosystème

La perte d'habitat est la plus grande menace planant sur la biodiversité. Certaines activités modifient ou perturbent les écosystèmes indispensables aux espèces ainsi que la capacité des poissons ou de la faune à se déplacer entre différentes zones. La perte d'habitat est plus importante dans le sud de l'Ontario, où la population humaine et les pressions connexes sur les écosystèmes sont les plus grandes.

Certaines perturbations des écosystèmes sont naturelles, comme les incendies de forêt, lesquelles permettent aux forêts de se régénérer et de rester en bonne santé. L'évolution de ces perturbations fait l'objet d'une surveillance en vue de déterminer leur effet sur la gestion durable des ressources.

### **Rapports d'indicateurs**

- Stress aquatique
- Débit et connectivité
- Connectivité terrestre
- Perturbations naturelles des forêts

## Changement climatique

Le changement climatique perturbe les conditions météorologiques, augmentant la fréquence des pluies violentes, des vagues de chaleur prolongées et des hivers plus doux. Les forêts, les eaux et la faune continuent d'être fortement touchées par ce type de changement.

### **Rapports d'indicateurs**

- Saison de croissance
- Couverture de glace
- Carbone forestier

## Pollution

La pollution de l'air et de l'eau réduit le plaisir des activités de plein air et contribue à la perte de débouchés économiques. Les polluants risquent :

- d'avoir des effets sur la santé humaine;
- de tuer les plantes, les poissons et la faune;
- de provoquer des effets à long terme qui affectent la reproduction ou d'autres processus vitaux (par exemple, la croissance et la migration);
- d'entraîner des changements qui dégradent les habitats;

- d'avoir un impact négatif sur les services écosystémiques.

### **Rapport d'indicateur**

- Qualité de l'eau

Apprenez-en plus sur l'état actuel de la [qualité de l'air en Ontario](#).

# Espèces aquatiques envahissantes

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces envahissantes fait un suivi de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques dans les lacs de l'Ontario, y compris les Grands Lacs.

## État



État : Variable



Tendance : Variable



Étendue géographique : Nord de l'Ontario, Sud de l'Ontario, Grands Lacs

## Pourquoi c'est important

Les espèces envahissantes, ainsi que d'autres facteurs de stress comme la perte d'habitat et le changement climatique, accélèrent la perte de biodiversité et constituent une menace économique et environnementale sur les eaux de l'Ontario. Les lacs et les rivières de la province ont été particulièrement touchés par les espèces envahissantes. Voici des exemples bien connus d'espèces aquatiques envahissantes :

- Gobie à taches noires
- Moule zébrée
- Salicaire pourpre
- Phragmite

La surveillance et le compte rendu des espèces aquatiques envahissantes contribuent à évaluer les progrès accomplis visant à prévenir l'arrivée et la propagation des espèces envahissantes et à réduire leurs effets nuisibles.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les espèces exotiques sont des plantes, des animaux et des micro-organismes introduits en dehors de leur aire de répartition naturelle par l'action de l'homme. Les espèces envahissantes sont des espèces exotiques qui menacent l'économie, l'environnement et la santé. Elles peuvent comprendre des espèces indigènes de l'Ontario introduites au-delà de leur aire de répartition naturelle. Le nombre d'espèces aquatiques exotiques en Ontario considérées également comme envahissantes est inconnu. Par conséquent, il y a eu évaluation de la présence d'espèces exotiques aquatiques en vue de mieux comprendre les menaces que représentent les espèces envahissantes.

Un suivi porte notamment sur le nombre de bactéries ou de virus, de plantes, d'invertébrés, de poissons et de protistes aquatiques exotiques. Les protistes se composent principalement d'organismes unicellulaires, comme les algues et les protozoaires.

### Grands Lacs

L'utilisation des données du [système d'information sur les espèces aquatiques non indigènes des Grands Lacs](#) (en anglais seulement) permet d'évaluer la situation des Grands Lacs. Ces données répertorient les espèces qui se sont établies et l'année où elles ont été découvertes dans les Grands Lacs. Les données servent à faire le suivi du nombre cumulé d'espèces exotiques établies dans les Grands Lacs par décennie. Cette analyse se concentre sur les espèces nouvelles dans les Grands Lacs. Elle ne porte pas sur le transfert d'espèces dans les Grands Lacs.

### Lacs intérieurs

L'utilisation des données du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#) permet d'évaluer la situation des lacs intérieurs. La surveillance des lacs s'effectue à l'aide de ce programme depuis 2008. Des échantillons de la qualité de l'eau, des invertébrés et des

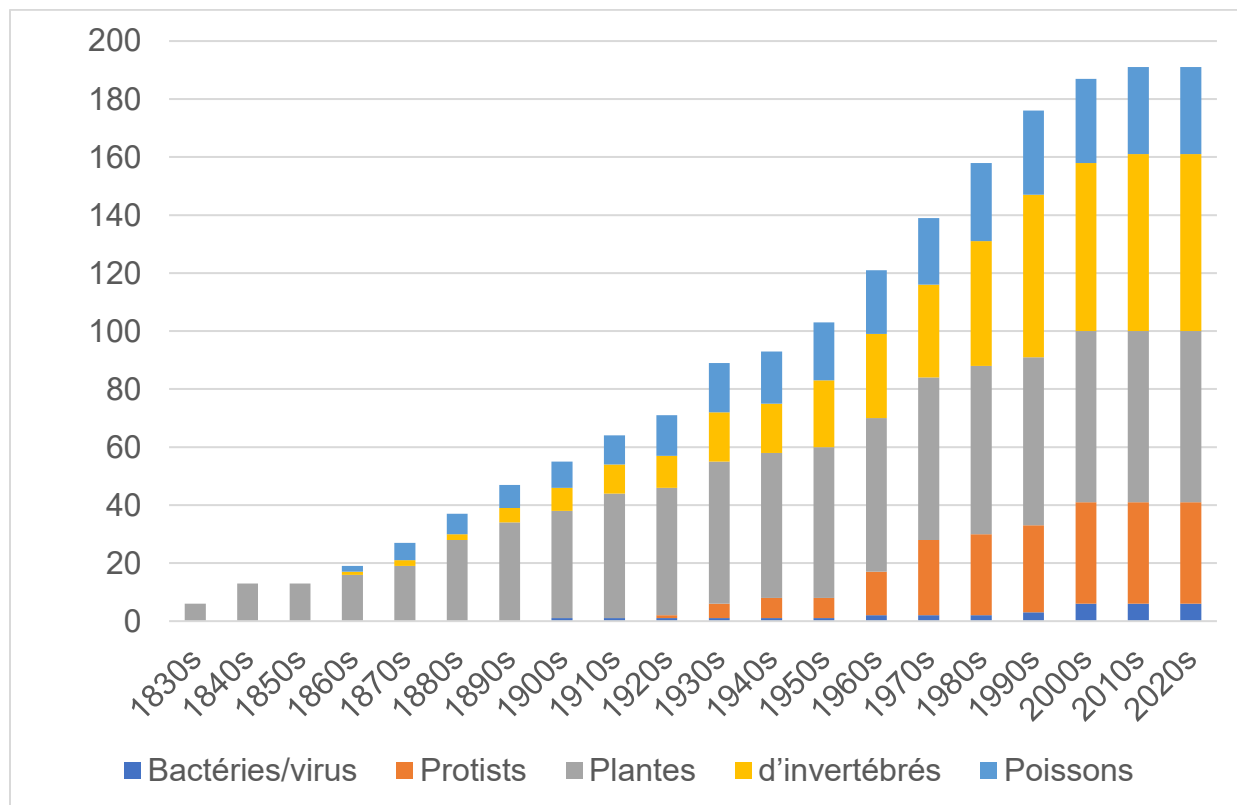


poissons sont prélevés chaque année dans un certain nombre de lacs et les données recueillies sont analysées pour rendre compte de l'état des écosystèmes des lacs tous les cinq ans. Les données des deux premiers cycles de cinq ans (2008-2012 et 2013-2017) ont servi à examiner le pourcentage de lacs présentant des espèces exotiques ainsi que le nombre moyen d'espèces exotiques par lac dans chaque zone de gestion des pêches.

## Résultats

### Grands Lacs

#### Nombre cumulé d'espèces exotiques établies dans les Grands Lacs



Le nombre d'espèces exotiques aquatiques dans les Grands Lacs n'a cessé d'augmenter depuis que la première espèce a été documentée dans les années 1830. En décembre 2020, 191 espèces exotiques avaient été établies. Cela comprend :

- les plantes exotiques (59 espèces);

- les espèces d'invertébrés (61 espèces);
- les protistes (35 espèces);
- les poissons (30 espèces);
- les bactéries ou les virus (6 espèces).

Le taux moyen d'établissement de nouvelles espèces exotiques est d'un peu moins de 10 espèces par décennie, les taux les plus élevés ayant été enregistrés entre les années 1960 et 1990 (de 18 à 19 espèces établies par décennie). Cela coïncide avec l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959. Le taux supérieur enregistré au cours de cette période découle peut-être également du résultat d'efforts de détection accrus.

Le taux d'espèces nouvellement établies semble avoir diminué de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie. Seules trois espèces exotiques, soit deux petits crustacés et une espèce de poisson, ont été découvertes depuis 2010. Cette décennie présente actuellement le deuxième taux le plus bas des 19 décennies de l'ensemble de données (aucune nouvelle espèce exotique n'a été détectée dans les années 1850). Le taux réduit est particulièrement positif compte tenu :

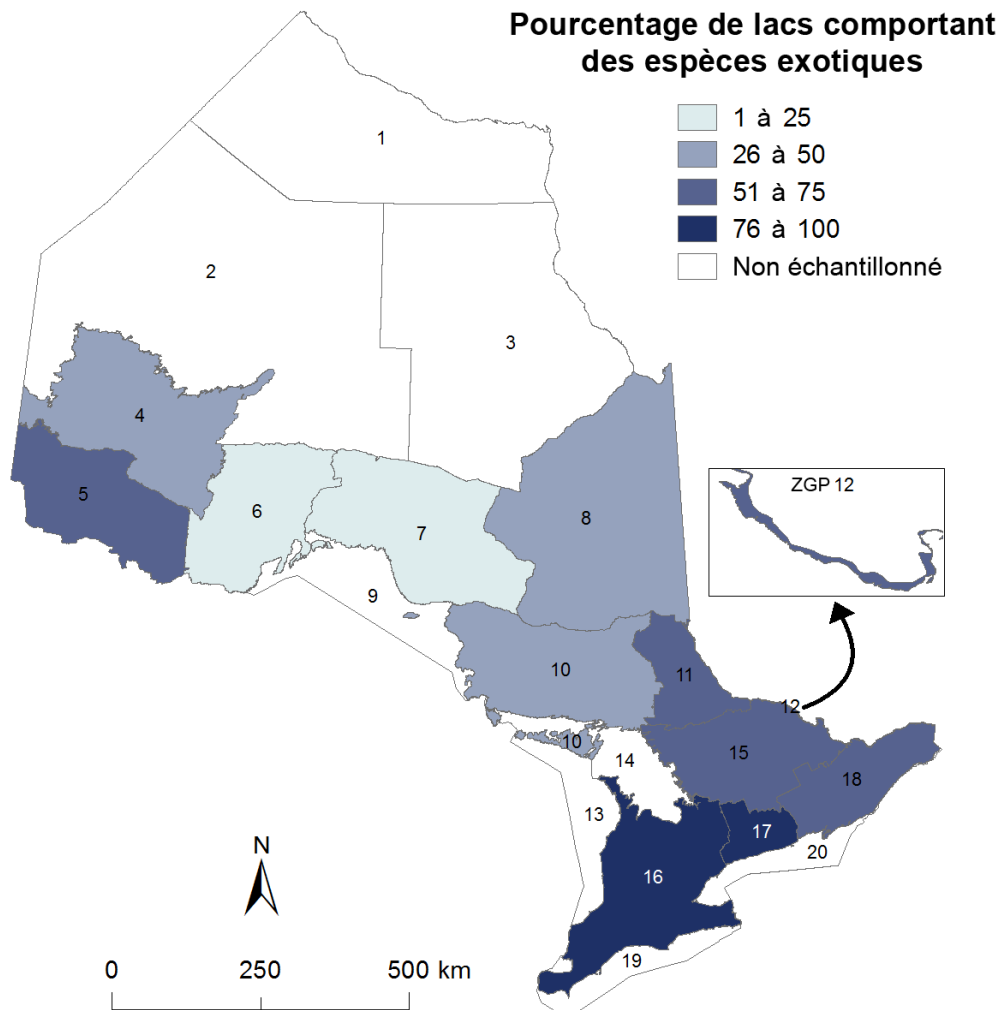
- de la sensibilisation accrue aux problèmes des espèces envahissantes;
- de la surveillance accrue;
- de l'amélioration des outils offerts pour identifier les espèces envahissantes.

Une des raisons possibles de cette amélioration est peut-être attribuable à l'adoption et à la mise en œuvre d'une réglementation élargie sur l'eau de ballast en 2006 par Transports Canada.

Malgré la réduction du taux d'introduction de nouvelles espèces exotiques dans les Grands Lacs, la propagation continue d'espèces exotiques établies à de nouveaux lacs au sein du bassin ne cesse d'être une préoccupation majeure.

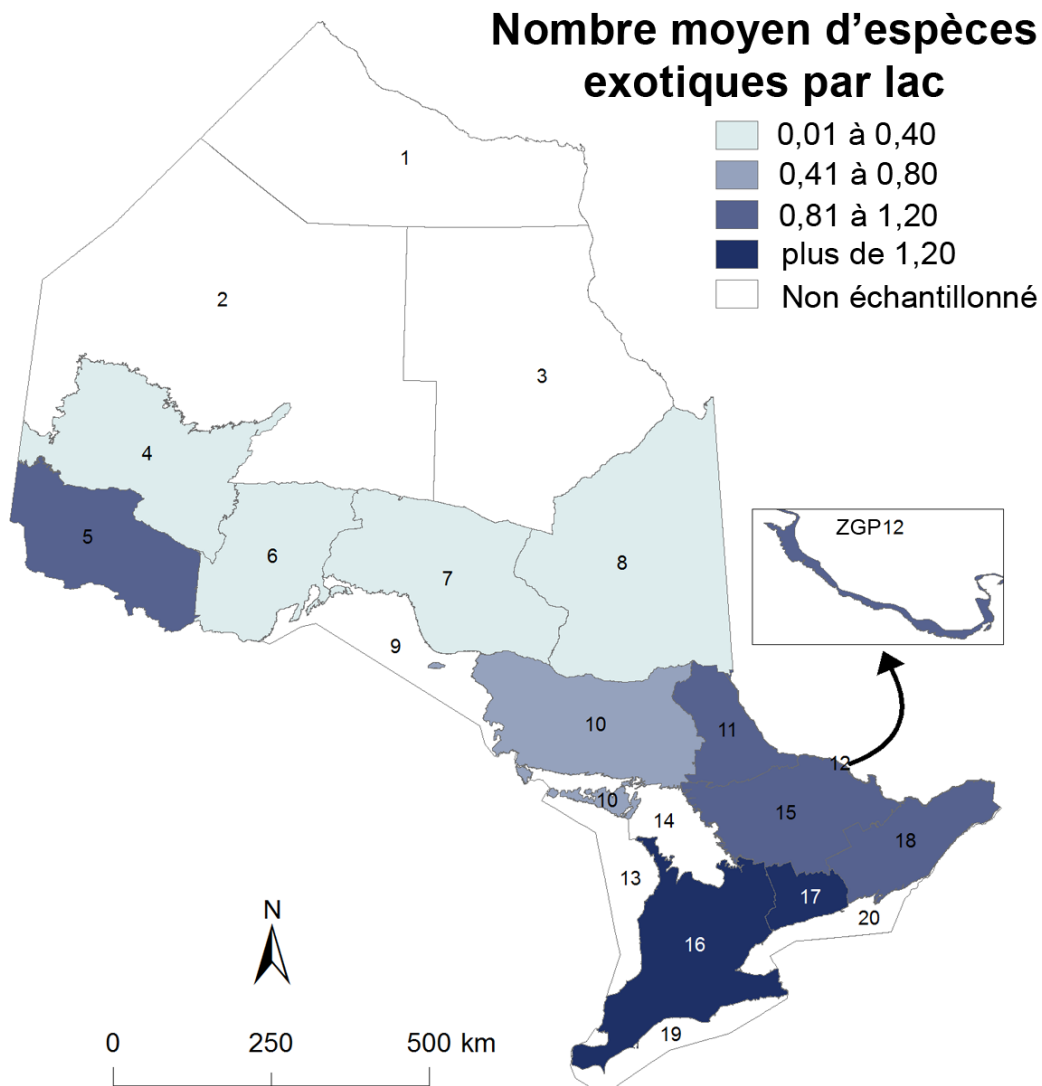
## Lacs intérieurs

Pourcentage de lacs contenant des espèces exotiques dans chaque zone de gestion des pêches (2013 à 2017)



Des espèces exotiques ont été trouvées dans 48 % des 689 lacs échantillonnés de 2013 à 2017. Aucune espèce exotique n'a été trouvée dans la plupart des lacs du nord de l'Ontario, alors que la plupart des lacs du sud de l'Ontario comptaient au moins une espèce exotique.

**Nombre moyen d'espèces exotiques par lac dans chaque zone de gestion des pêches (2013 à 2017)**



Le nombre moyen d'espèces exotiques par lac dans chaque zone de gestion des pêches variait de 0,3 à 2,3 espèces par lac et augmentait du nord au sud.

Douze espèces de poissons exotiques ont été détectées, les plus courantes étant l'achigan à petite bouche (dans 204 lacs) et l'éperlan arc-en-ciel (dans 65 lacs). Quatre espèces d'invertébrés exotiques ont été détectées, les plus communes étant la moule zébrée (dans 61 lacs) et le cladocère épineux (dans 57 lacs).

Concernant les lacs échantillonnés, il y a eu une légère augmentation du pourcentage de lacs présentant des espèces exotiques et du nombre moyen d'espèces exotiques par lac entre les deux cycles de surveillance. Le nombre total d'espèces exotiques aquatiques est resté le même. L'évaluation de la tendance révélée par ces données sera possible après l'analyse du troisième cycle (de 2018 à 2023) du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs. La mise en œuvre du [Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes](#) et de la [Loi sur les espèces envahissantes](#) contribue à faire face aux menaces des espèces envahissantes dans la province.

#### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

#### Sources des données

- [Système d'information sur les espèces aquatiques non indigènes des Grands Lacs](#) (en anglais seulement)
- [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#)

# Maladies et insectes envahissants

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces envahissantes rend compte de l'arrivée et de la propagation de maladies et d'insectes terrestres envahissants en Ontario.

## État



État : Besoin d'amélioration



Tendance : Détérioration



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les maladies et les insectes envahissants introduits dans un milieu à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle menacent l'économie, l'environnement et la société de l'Ontario et, dans certains cas, la santé humaine.

L'arrivée et la propagation des maladies et des insectes envahissants ont des répercussions sur la santé des forêts et de la faune, le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité naturelle de la province. Une fois établis, ils sont difficiles à contrôler et à éradiquer, et les efforts sont coûteux.

La surveillance et le compte rendu des maladies et des insectes envahissants contribuent à évaluer les progrès accomplis visant à en prévenir l'arrivée et la propagation et à en réduire les effets nuisibles.

## Comment nous effectuons une surveillance

Cet indicateur met actuellement l'accent sur les maladies et les insectes forestiers envahissants.

Les aspects suivants font l'objet d'un suivi annuel :

- l'arrivée de maladies et d'insectes forestiers envahissants;
- la propagation de maladies et d'insectes forestiers envahissants.

Cela comprend des données sur l'agrile du frêne et décrit les effets d'autres maladies et insectes forestiers envahissants. Les données utilisées proviennent de l'enquête sur les maladies et les insectes forestiers du Programme de surveillance de la vitalité forestière de l'Ontario et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Une étroite collaboration avec des partenaires tels que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts permet la surveillance et la gestion des maladies et des insectes forestiers envahissants.

Les méthodes de surveillance comprennent des levés de terrain, des évaluations de parcelles, des demandes de prolongation, des outils de surveillance améliorés et la cartographie aérienne de la propagation et des dommages. Toutes les zones forestières sont incluses :

- terres provinciales de la Couronne;
- terres fédérales;
- territoires des Premières Nations;
- parcs;
- terres privées;
- zones urbaines.

Les données sont jugées exactes compte tenu de l'élaboration continue de programmes et d'outils améliorés de détection et de surveillance.

## Résultats

Cet indicateur a « besoin d'amélioration » comme état. La tendance de cet indicateur révèle une détérioration compte tenu de l'introduction de nouveaux insectes et maladies ainsi que de la propagation et des effets continus de ceux qui se sont établis.

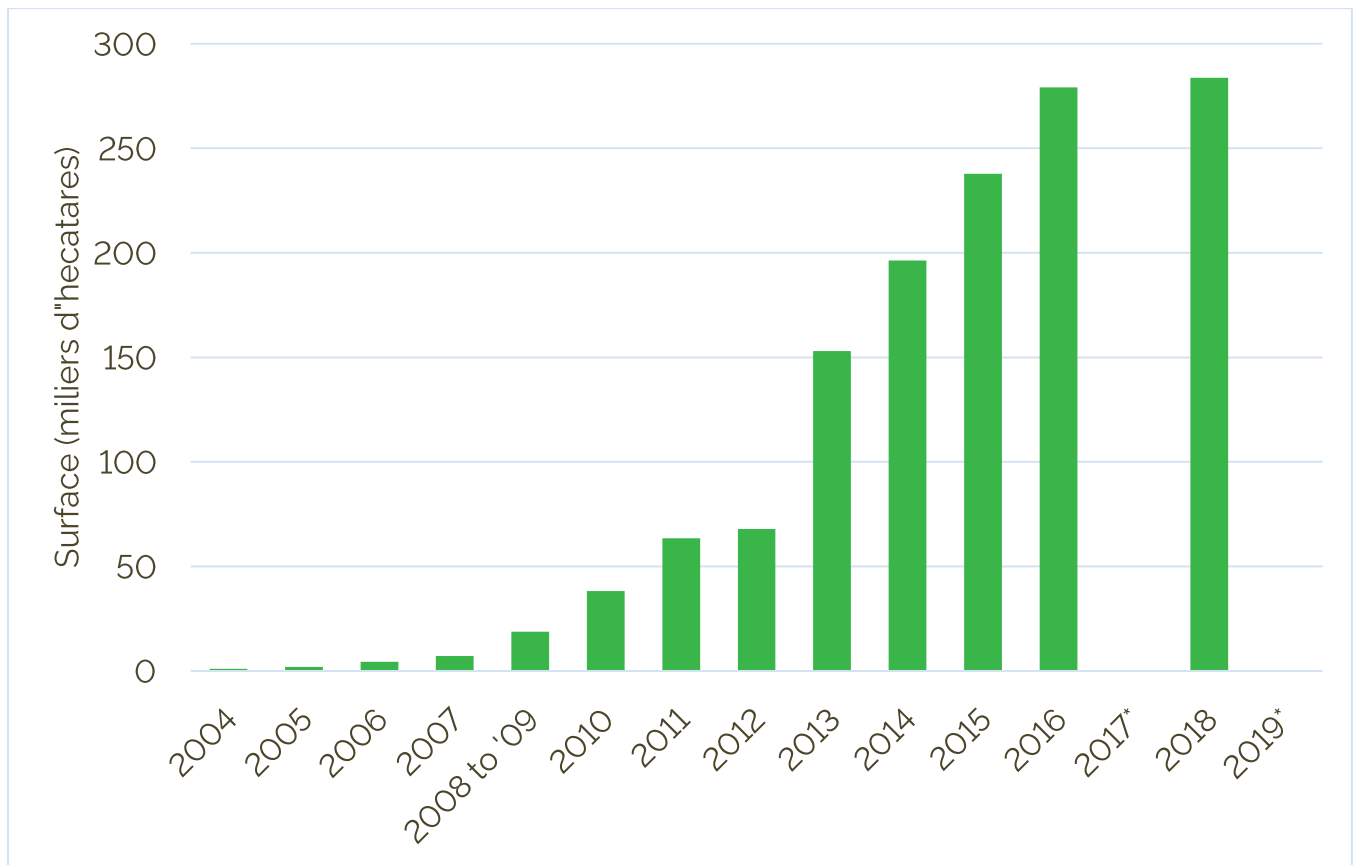
Les insectes envahissants et les maladies continuent d'arriver en Ontario. Plus récemment, la maladie des feuilles du hêtre a été constatée pour la première fois dans le sud-ouest de l'Ontario en 2017. Cette maladie est causée par foliaire du hêtre implique un nématode parasite à l'apparence d'un ver. La découverte et la propagation de la maladie ont mené à une collaboration avec des partenaires, notamment les États-Unis, sur l'étude des causes et des effets de la maladie. En 2012, le puceron lanigère de la pruche a été observé pour la première fois à Etobicoke et à Niagara Falls. Deux autres petites populations ont été détectées depuis. Le flétrissement du chêne, qui a été découvert sur une île de la rivière St. Clair au Michigan, fait l'objet d'un suivi par la St. Clair Region Conservation Authority. Depuis 2017, à titre de mesure de détection précoce, des pièges ont été installés pour surveiller les *nitidules* susceptibles de transporter la maladie du flétrissement du chêne. La recherche se poursuit dans ce domaine.

### **Agrile du frêne**

L'agrile du frêne, découvert pour la première fois en Ontario en 2002, continue de décimer les populations de frênes en se propageant rapidement en Ontario et en Amérique du Nord.



## Propagation cumulative de l'agrile du frêne



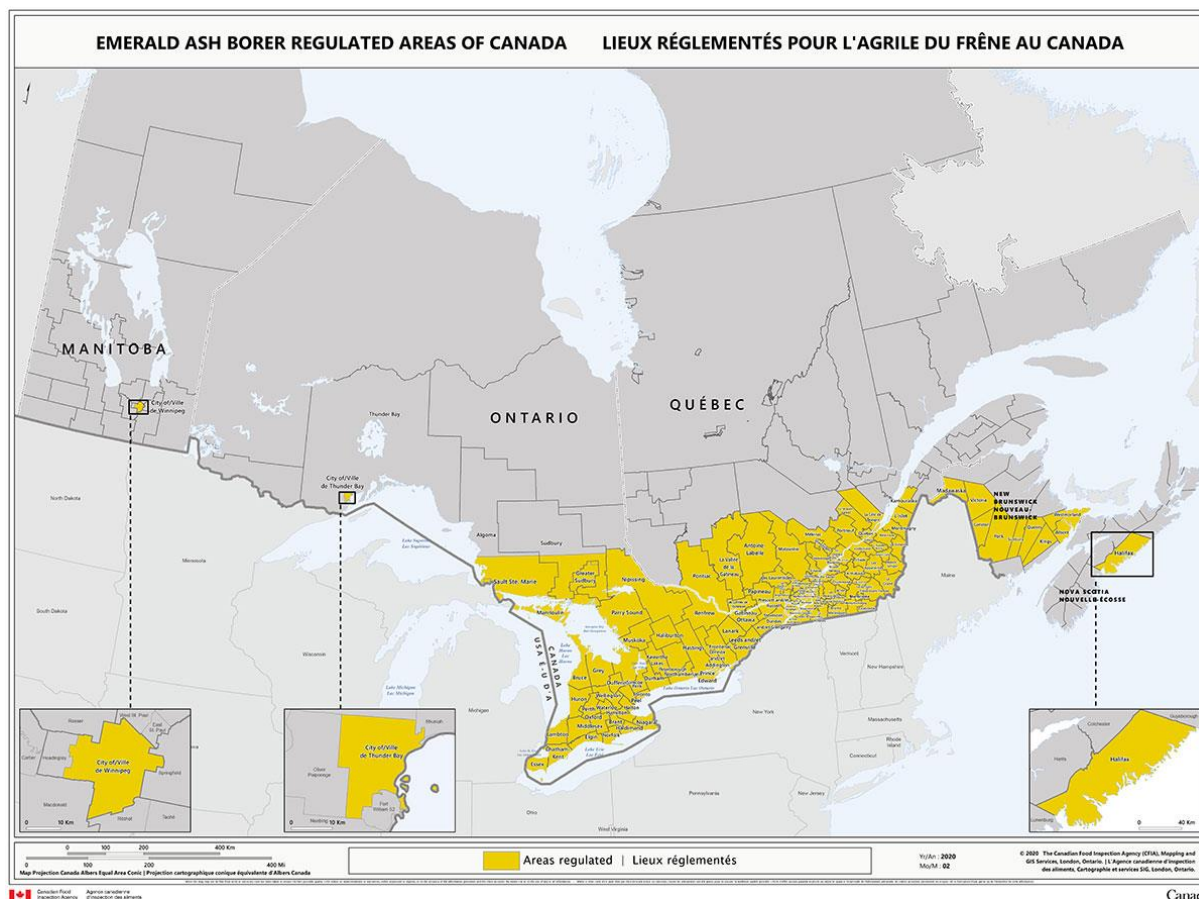
\* Aucune cartographie aérienne n'a été réalisée.

Afin de ralentir la propagation, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a interdit le déplacement de matériaux de frêne potentiellement infestés, y compris toutes les essences de bois de chauffage hors des zones réglementées. En juin 2016, la zone réglementée pour lutter contre l'agrile du frêne en Ontario comprenait toute la région sud et la partie sud de la région du Nord-Est, se terminant à l'extrémité nord du district de Sault Ste. Marie. La ville de Thunder Bay, dans le nord-ouest de l'Ontario, est devenue une zone réglementée en 2019. Depuis janvier 2021, les États-Unis ont aboli la réglementation fédérale sur la quarantaine de l'agrile du frêne.

L'aire de répartition de l'agrile du frêne continue de s'étendre malgré les efforts de l'Agence et de sa collaboration avec ses partenaires, notamment le ministère du Développement du Nord,

des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, Ressources naturelles Canada et les municipalités.

## Zones réglementées de l'agrile du frêne au Canada



Carte : [Agence canadienne d'inspection des aliments, 2020](#)

En 2013, dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à réduire les effets de l'agrile du frêne, le Service canadien des forêts a libéré des agents de lutte biologique. En 2019, le Service canadien des forêts, le personnel responsable de la vitalité forestière du ministère ainsi que plusieurs autres organismes ont libéré trois espèces de guêpes parasitoïdes pour tenter de réduire les populations d'agrile du frêne. La dissémination de ces guêpes vise l'établissement de populations de guêpes parasitoïdes dans les zones infestées.

Le programme de lutte biologique contre l'agrile du frêne n'en est qu'à ses débuts au Canada et la surveillance se poursuit pour déterminer l'efficacité des guêpes.

## **Autres maladies et insectes envahissants**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a déclaré le longicorne asiatique éradiqué des villes de Mississauga et de Toronto en 2020. Il s'agissait de la seule population connue de ce ravageur au Canada. Le longicorne asiatique a été initialement découvert dans un seul endroit en Ontario et l'espèce avait été alors considérée comme presque éradiquée. L'insecte a été observé à nouveau en 2013 juste à l'extérieur de la zone réglementée établie. La découverte en 2013 serait un vestige de l'infestation de 2003. Après cinq années d'enquêtes qui n'ont donné lieu à aucune détection de l'insecte, l'Arrêté sur le lieu infesté par le longicorne asiatique a été abrogé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en date du 9 juin 2020.

La maladie corticale du hêtre a été confirmée dans l'ensemble de l'aire de répartition des hêtres en Ontario et est présente dans des zones aussi éloignées au nord que l'île St-Joseph, dans le district de Sault Ste. Marie.

Le noyer cendré, le châtaignier d'Amérique (inscrit avant 2008) et le cornouiller fleuri (2009) ont été répertoriés comme espèces en voie de disparition en raison de pathogènes envahissants. Le frêne bleu figure sur la liste des espèces menacées depuis 2016 en raison de la combinaison du broutage du cerf de Virginie et de l'agrile du frêne.

## **Maladies et insectes envahissants à proximité**

Les maladies et les insectes envahissants qui ne sont pas encore présents en Ontario, mais qui en sont proches, comprennent :

- le dendroctone du pin ponderosa;
- le dendroctone méridional du pin;
- le scarabée des rameaux de noyer;
- le longicorne brun de l'épinette;
- la maladie des mille chancres du noyer noir;
- la maladie du flétrissement du chêne;
- la fulgore tachetée.

Le [Centre de lutte contre les espèces envahissantes](#) (en anglais seulement) à Sault Ste. Marie continue de collaborer avec des partenaires, notamment le ministère, pour lutter contre les espèces envahissantes au moyen d'un large éventail d'initiatives et de recherches scientifiques. Pour soutenir ces efforts, le Centre a créé l'organisme [Forest Invasives Canada](#) pour fournir de l'information sur les insectes, les plantes et les agents pathogènes envahissants qui menacent les forêts du Canada.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a la responsabilité principale de prévenir l'introduction et la propagation de maladies et d'insectes forestiers envahissants en Ontario.

La [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#) fournit des outils législatifs et réglementaires qui améliorent la capacité de l'Ontario à prévenir l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes et à y réagir, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Programme de surveillance de la vitalité forestière de l'Ontario
- Agence canadienne d'inspection des aliments

# Plantes terrestres envahissantes

## Description

Ce rapport d'indicateur sur les espèces envahissantes rend compte de la présence de plantes terrestres exotiques et envahissantes dans les habitats forestiers de l'Ontario.

## État



État : Besoin d'amélioration



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les espèces envahissantes représentent l'une des principales menaces contre la biodiversité et les ressources naturelles de même qu'une préoccupation économique et environnementale croissante. Les menaces que font planer les espèces envahissantes, la perte d'habitat et le changement climatique se combinent pour accélérer la perte de biodiversité.

Les forêts en Ontario sont de plus en plus menacées par des espèces végétales exotiques et envahissantes qui risquent :

- de nuire à la régénération des arbres;
- de réduire la diversité des arbres, des arbustes et des herbes indigènes;
- de modifier la dynamique des écosystèmes et des communautés au sein de la forêt;

- d'avoir des répercussions sur l'industrie forestière, les loisirs et les valeurs esthétiques.

La surveillance et le compte rendu des espèces végétales exotiques et envahissantes contribuent à évaluer les progrès accomplis visant à prévenir l'arrivée et la propagation des espèces envahissantes et à réduire leurs effets nuisibles.

## Comment nous effectuons une surveillance

Un rapport fait état de la répartition des plantes forestières exotiques et envahissantes. Les espèces exotiques comprennent des plantes, des animaux ou des micro-organismes introduits par l'activité humaine hors de leur aire de répartition naturelle. Les espèces envahissantes sont des espèces exotiques dont l'introduction ou la propagation menace l'économie, l'environnement et la société, y compris la santé.

Divers ensembles de données contribuent à la compréhension de la répartition des espèces végétales exotiques et envahissantes. Les données du présent rapport sont tirées :

- de registres de données sur les parcelles de végétation pour 9 312 parcelles boisées de classification écologique des terres qui ont été recueillies de 1980 à 2005;
- de 205 parcelles d'inventaire forestier national mesurées de 2004 à 2010;
- de la base de données de l'Early Detection and Distribution Mapping System ([EDDMapS Ontario](#), en anglais seulement) à partir d'enregistrements d'occurrence de 1903 à 2015.

Le pourcentage de parcelles de surveillance qui contiennent des plantes forestières exotiques et envahissantes est fourni pour chaque [écorégion](#). Une écorégion est définie par un ensemble particulier de caractéristiques géologiques, topographiques et climatiques qui influent sur les types de plantes et d'animaux s'y trouvant. La province de l'Ontario est divisée en 14 écorégions.

Les parcelles de végétation de classification écologique des terres offrent la meilleure couverture de la province. Cependant, ces parcelles ont été échantillonnées pour la dernière fois en 2005.

Les parcelles d'inventaire forestier national fournissent des données plus récentes (de 2004 à 2010) sur la propagation des espèces envahissantes documentées et l'introduction de nouvelles espèces. Cependant, il n'y a pas beaucoup de parcelles et celles-ci couvrent une portion relativement petite de l'Ontario.

Le système EDDMapS Ontario permet à la population ontarienne d'ajouter en ligne les observations d'espèces envahissantes. Les rapports sont soumis volontairement et la plupart des renseignements reçus concernent le sud de l'Ontario. Les données du système EDDMapS Ontario ont été analysées en vue de mieux comprendre la présence de plantes forestières envahissantes dans l'ensemble de l'Ontario signalée par les citoyens et les agences et organisations de ressources naturelles.

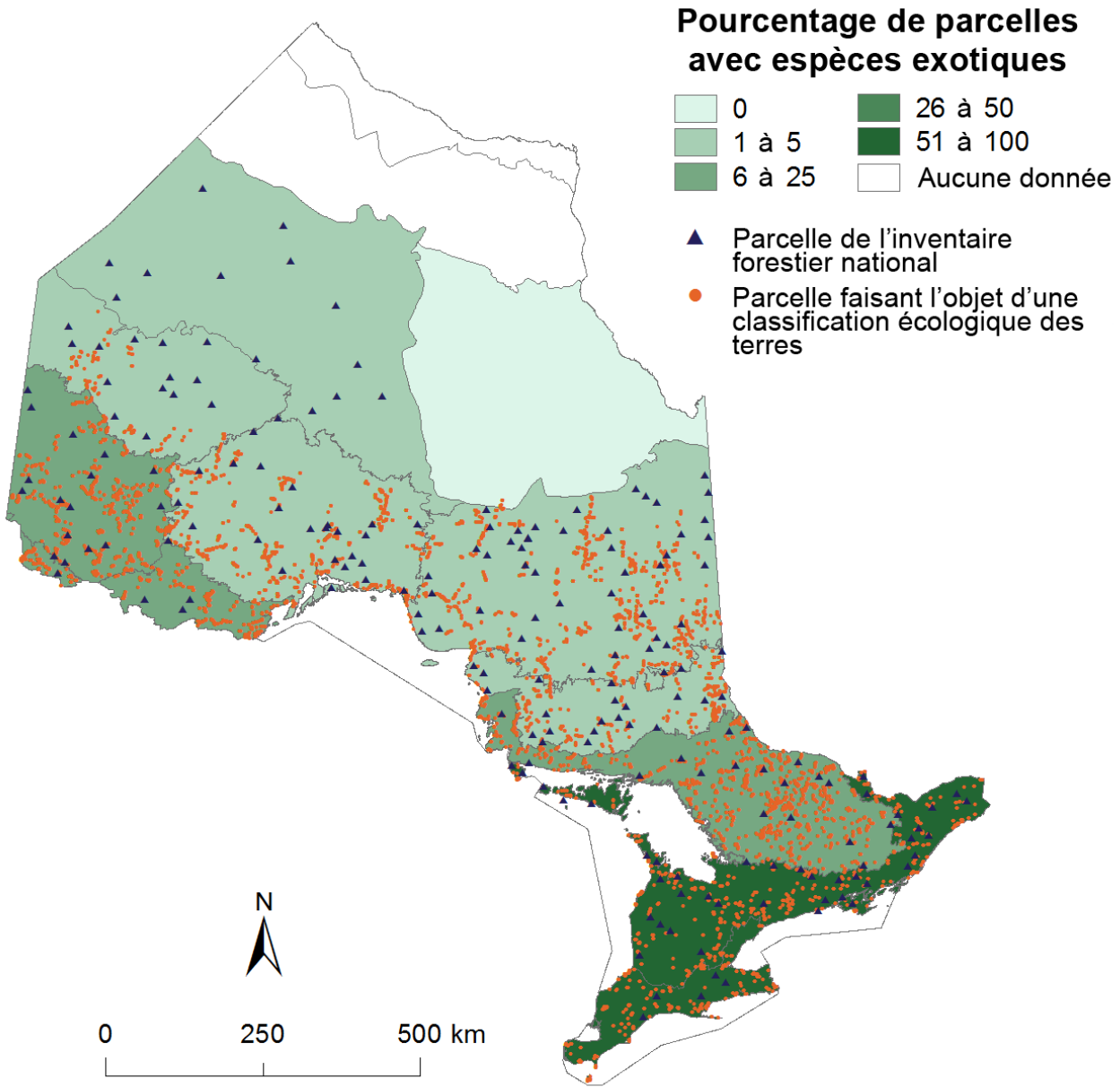
Il est nécessaire d'obtenir des données plus récentes sur les parcelles de végétation à l'échelle de la province pour divers types d'habitats afin de surveiller pleinement les tendances concernant la quantité et la propagation des espèces végétales terrestres envahissantes.

## Résultats

Environ 1 200 espèces végétales exotiques sont présentes en Ontario. Une partie se trouve dans les forêts de la province.

Cet indicateur a « besoin d'amélioration » comme état en raison du grand nombre d'espèces végétales forestières exotiques présentes et de leur répartition étendue dans la province. Il n'a pas été possible d'évaluer les tendances au fil du temps, car chaque parcelle n'a été échantillonnée qu'une seule fois et les données de la période de 30 ans sont combinées.

# Pourcentage de parcelles de surveillance avec des espèces exotiques par écorégion





Entre 1980 et 2010, 157 espèces végétales exotiques ont été identifiées dans 9 517 parcelles de végétation forestière échantillonnées dans toutes les écorégions forestières. Les plantes exotiques étaient le plus souvent trouvées dans les parcelles de végétation des écorégions du sud de l'Ontario. Relativement peu d'occurrences ont été observées dans les écorégions plus au nord.

Parmi les espèces végétales exotiques trouvées, 121 sont considérées comme des espèces envahissantes (telles que décrites dans le [Rapport technique sur les plantes exotiques envahissantes au Canada](#)). Voici certaines des plantes envahissantes les plus courantes trouvées dans les parcelles de végétation :

- Helleborine à feuilles larges
- Nerprun cathartique
- Morelle douce-amère
- Herbe à l'ail

En février 2015, le système EDDMapS Ontario contenait 7 316 enregistrements documentant 78 espèces de plantes forestières envahissantes. Les plantes forestières envahissantes les plus fréquemment signalées étaient le nerprun cathartique, l'herbe à l'ail et le dompte-venin de Russie. Toutes ces plantes représentent une menace contre les forêts.

La mise en œuvre du [Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes](#) et de la [Loi sur les espèces envahissantes](#) contribue à faire face aux menaces des espèces envahissantes dans la province.

**Conséquence des trois principales espèces de plantes envahissantes et nombre de signalements dans EDDMapS Ontario**

<b>Nom commun</b>	<b>Forme de plante</b>	<b>Conséquences</b>	<b>Nombre de rapports 2004-2009</b>	<b>Nombre de rapports 2010-2014</b>	<b>Nombre total de rapports jusqu'en février 2015</b>
Nerprun européen	arbuste	Forme des peuplements denses, crée l'entassement et trop d'ombre pour les plantes indigènes, et empêche la régénération des forêts	365	1 103	1 622
Herbe à l'ail	herbe	Envahit les étendues forestières inchangées, domine rapidement la végétation de sous-bois, déplace les fleurs sauvages et les plantes de couverture végétale indigènes, et ralentit ou empêche la régénération des forêts	114	1 258	1 492
Dompte-venin de Russie	vigne	Forme des peuplements denses qui	231	225	702

		envahissent et entassent les plantes indigènes et les jeunes arbres, ce qui nuit à la régénération des forêts			
--	--	---	--	--	--

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juin 2019

#### **Sources des données**

- [Classification écologique des terres](#)
- [Inventaire forestier national](#)
- [Base de données l'Early Detection and Distribution Mapping System \(EDDMapS Ontario\)](#)

# Stress aquatique

## Description

Ce rapport d'indicateur de perturbation de l'écosystème évalue l'intensité et la densité des menaces qui pèsent sur les habitats aquatiques en Ontario.

## État



État : Variable



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

La perte et la dégradation de l'habitat aquatique constituent une menace majeure pour les pêches et la biodiversité aquatique et sont le principal facteur influant négativement sur les avantages sociaux, économiques et écologiques fournis.

L'évaluation des changements dans les pressions subies par l'habitat aquatique permet d'adopter une approche de gestion adaptative pour soutenir la durabilité des pêches.

## Comment nous effectuons une surveillance

L'indice de stress aquatique représente l'intensité relative et la répartition des menaces qui touchent les habitats aquatiques dans les bassins versants de l'Ontario. La distribution des

facteurs de stress a été évaluée à l'aide des données du recensement et des profils d'entreprise de Statistique Canada. Cela comprend des renseignements sur la densité (nombre pour 1 000 kilomètres carrés de bassin versant) :

- des exploitations agricoles;
- des activités forestières;
- de la gestion des déchets;
- des installations de raffinage du pétrole;
- des habitations humaines;
- des sites de rejet (par exemple, les cheminées et les sorties industrielles);
- de densité de la route (kilomètres par 1 000 kilomètres carrés).

Un indice de stress global a été calculé (sur une échelle de 0 à 1) comme la moyenne de toutes les valeurs de stress agricole, industriel et démographique dans chaque bassin versant tertiaire. Des résultats d'indice de stress plus élevés représentent un niveau de stress supérieur sur les écosystèmes aquatiques.

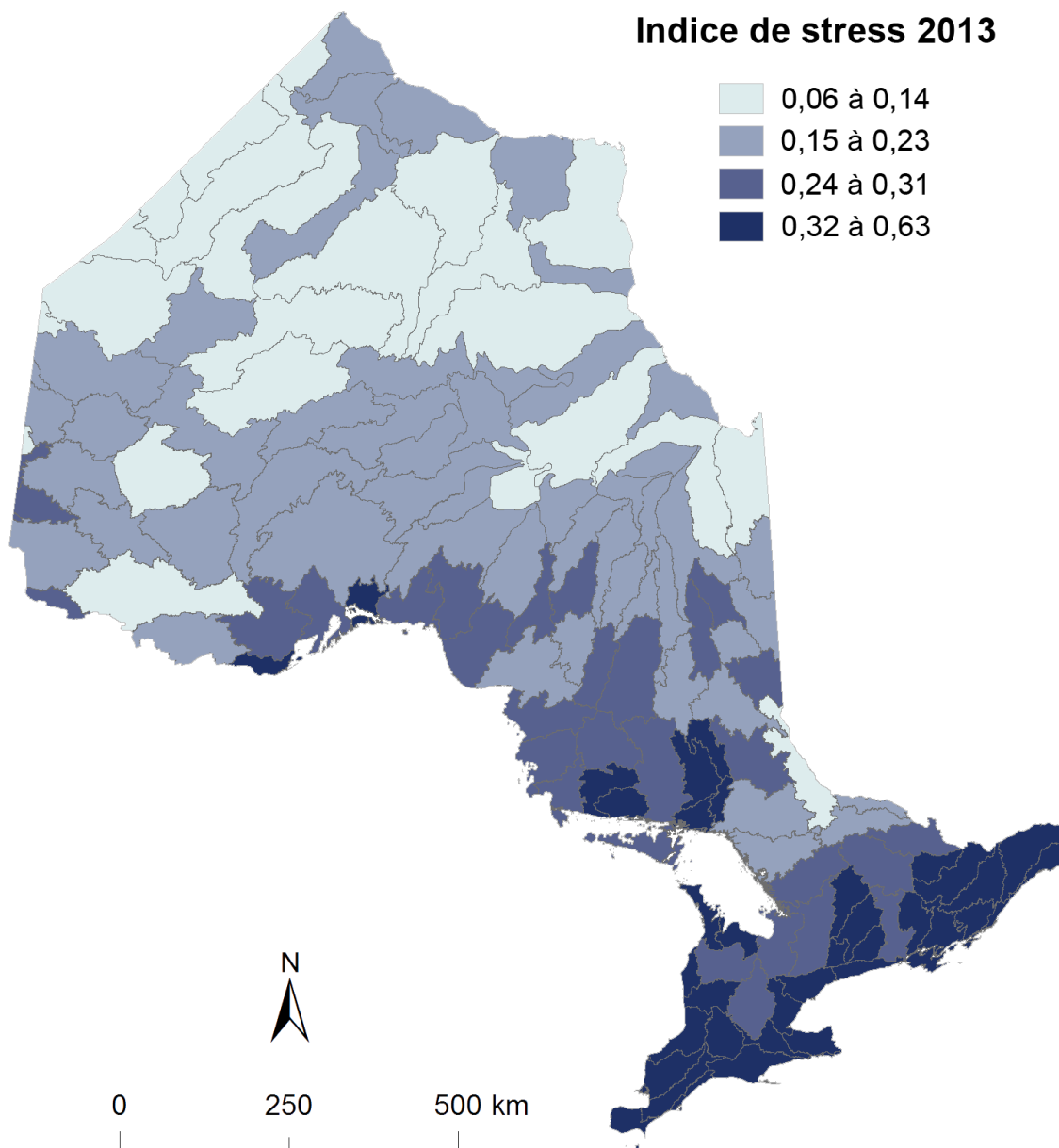
Les résultats ont également été évalués par écozone. Les [écozones](#) sont de très grandes zones définies par un type distinctif de substrat rocheux. Les trois écozones en Ontario sont les plaines à forêts mixtes (sud de l'Ontario), le bouclier ontarien (centre et nord de l'Ontario) et les basses terres de la baie d'Hudson (Grand Nord).

La variation de l'indice de stress entre les périodes a été calculée comme la différence entre les valeurs de 2013 et 2003 pour chaque bassin versant. Les valeurs négatives indiquent des pressions réduites tandis que les valeurs positives indiquent des pressions accrues.

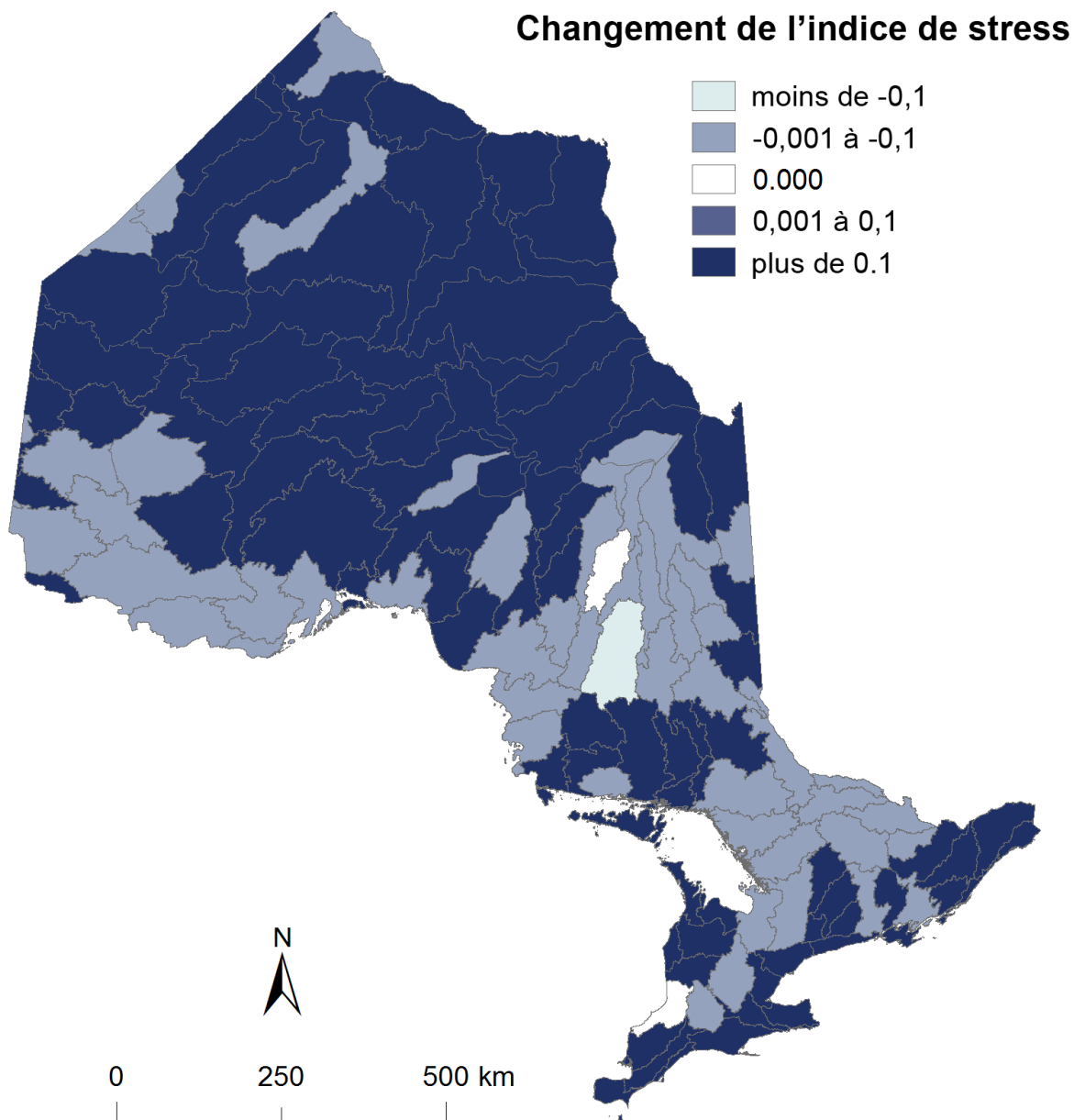
## Résultats

Dans l'ensemble, l'indice de stress moyen des bassins versants tertiaires de l'Ontario a augmenté de 7,5 % entre 2003 et 2013. Il a augmenté pour 90 bassins versants (62 %) et diminué pour 53 bassins versants (37 %). Les deux autres bassins versants (1 %) n'ont montré aucun changement notable entre les périodes.

## Indice de stress aquatique pour les bassins versants tertiaires en Ontario (2013)



## Évolution des résultats de l'indice de stress aquatique entre 2003 et 2013



Les valeurs négatives indiquent les bassins versants où les pressions ont diminué tandis que les valeurs positives indiquent les bassins versants où les pressions ont augmenté.

## **Plaines à forêts mixtes**

Les bassins versants du lac Ontario, du lac Érié et de la partie sud du lac Huron dans l'écozone des plaines à forêts mixtes connaissent les valeurs d'indice de stress les plus élevées, ce qui suggère que la perte et la dégradation de l'habitat aquatique sont les plus élevées dans cette partie de la province. Une hausse de l'indice de stress a été constatée dans 73 % des bassins versants de cette écozone depuis 2003.

## **Bouclier ontarien**

Les bassins versants de la partie sud de l'écozone du bouclier ontarien présentent des valeurs d'indice de stress élevées, tout comme les bassins versants près des centres de population ailleurs dans l'écozone. Les valeurs sont faibles dans la partie nord-ouest de l'écozone.

Les variations de l'indice de stress ont été variables entre 2003 et 2013. Des augmentations sont constatées dans certains bassins versants, principalement dans le nord de l'écozone, mais il y a des diminutions dans d'autres, principalement dans les zones du centre-sud de l'écozone. Les augmentations dans le nord sont le résultat d'une densité croissante des routes et des habitations humaines. Il n'y avait pas de tendances claires concernant les diminutions constatées dans les zones du centre-sud. Dans certains bassins versants, le nombre d'opérations forestières a diminué, dans d'autres, des déclinis sont survenus dans les sites d'agriculture ou de rejet (cheminées industrielles et domestiques).

## **Basses terres de la baie d'Hudson**

Les bassins versants de l'écozone des basses terres de la baie d'Hudson ont de faibles valeurs d'indice de stress par rapport au reste de l'Ontario. Comme dans les bassins versants de la partie nord de l'écozone du bouclier ontarien, l'indice de stress de la plupart de ces bassins versants (76 %) a augmenté depuis 2003 en raison de l'augmentation de la densité des routes et des habitations.

## **Grands Lacs**

Bien que les eaux des Grands Lacs ne soient pas évaluées par le présent indice de stress, le [Rapport technique sur l'état des Grands Lacs 2017](#) rend compte d'un indicateur de stress du bassin versant similaire. Il fait état de résultats similaires, les habitats côtiers et les zones



côtières étant touchés par les stress dans les bassins versants adjacents, en particulier dans les Grands Lacs inférieurs.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juin 2019

#### **Sources des données**

- Statistique Canada, ensembles des données des recensements de 2006 et de 2011
- Une évaluation mise à jour des activités humaines, de l'environnement et de la biodiversité des poissons d'eau douce au Canada

# Débit et connectivité

## Description

Ce rapport d'indicateur de perturbation de l'écosystème rend compte des débits et des barrières dans les cours d'eau de l'Ontario.

## État



État : Variable



Tendance : Variable



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Le débit est la variable la plus importante qui a une influence sur l'habitat et la vie aquatique (par exemple, les poissons) dans les rivières et les ruisseaux. Les espèces sont adaptées à la quantité, à la durée, au moment, à la fréquence et à la variabilité du débit dans leur écosystème. Par exemple, certaines espèces peuvent préférer vivre dans des ruisseaux où le débit est relativement stable tandis que d'autres peuvent préférer des ruisseaux à crues soudaines où le débit augmente et diminue chaque semaine ou chaque jour.

Les barrages peuvent offrir plusieurs avantages, notamment :

- la production d'énergie hydroélectrique renouvelable;
- la maîtrise des crues;
- la création de zones humides;
- les possibilités récréatives associées aux réservoirs.

Cependant, les barrages et les autres barrières comme les passages routiers peuvent interrompre l'écoulement des cours d'eau et avoir des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques, la pêche et la biodiversité.

Cet indicateur évalue les tendances du débit des cours d'eau et les perturbations de la connectivité des cours d'eau en Ontario.

## Comment nous effectuons une surveillance

La quantité, la durée, le calendrier, la fréquence et la variabilité du débit peuvent être décrits à l'aide de différentes mesures. Il y a eu évaluation des données quotidiennes sur le débit des cours d'eau de 1981 à 2010 et de 274 stations de surveillance de la Division des relevés hydrologiques du Canada pour comprendre les tendances des modèles de débit en Ontario. Cinq mesures ont été calculées à partir des données pour évaluer les tendances à long terme de la quantité, du moment et de la variabilité des débits des cours d'eau. Ces mesures sont connues pour avoir une incidence sur la disponibilité des ressources en eau et des écosystèmes des cours d'eau.

**Caractéristiques et mesures du débit utilisées pour évaluer les tendances à long terme du débit du cours d'eau**

Type	Mesure	Description	Importance
Montant	Maximum de 3 jours	Débit moyen annuel le plus élevé sur 3 jours consécutifs	Débits élevés où l'habitat peut être abondant
Montant	Minimum de 7 jours	Débit moyen annuel le plus élevé sur 7 jours consécutifs	Moment où l'habitat peut être abondant, par exemple, la fonte printanière
Horaire	Maximum de 3 jours	Jour de calendrier annuel pour un débit maximum de 3 jours	Débits faibles où l'habitat peut être limité
Horaire	Minimum de 7 jours	Jour de calendrier annuel pour un débit maximum de 7 jours	Moment critique où l'habitat peut être limité
Variabilité	Indice de brillance de Richards-Baker (indice RB)	Indice annuel des variations de flux d'un jour à l'autre	Les espèces sont adaptées à différents niveaux de brillance/d'instabilité

Les renseignements sur le nombre et l'emplacement des barrages moyens ou grands proviennent de l'inventaire des barrages de l'Ontario. La densité des barrages dans les bassins versants tertiaires en Ontario a été calculée pour mieux comprendre le degré de fragmentation des cours d'eau et les altérations potentielles du débit des cours d'eau.

L'inventaire des barrages de l'Ontario ne comprend pas :

- les petits barrages ou les petites structures de contrôle de l'eau;
- les barrages de castors;
- les passages de cours d'eau;
- les remblais routiers;
- les écluses;
- les chutes et les rapides;
- les ponceaux trouvés dans les rivières et les ruisseaux de l'Ontario.

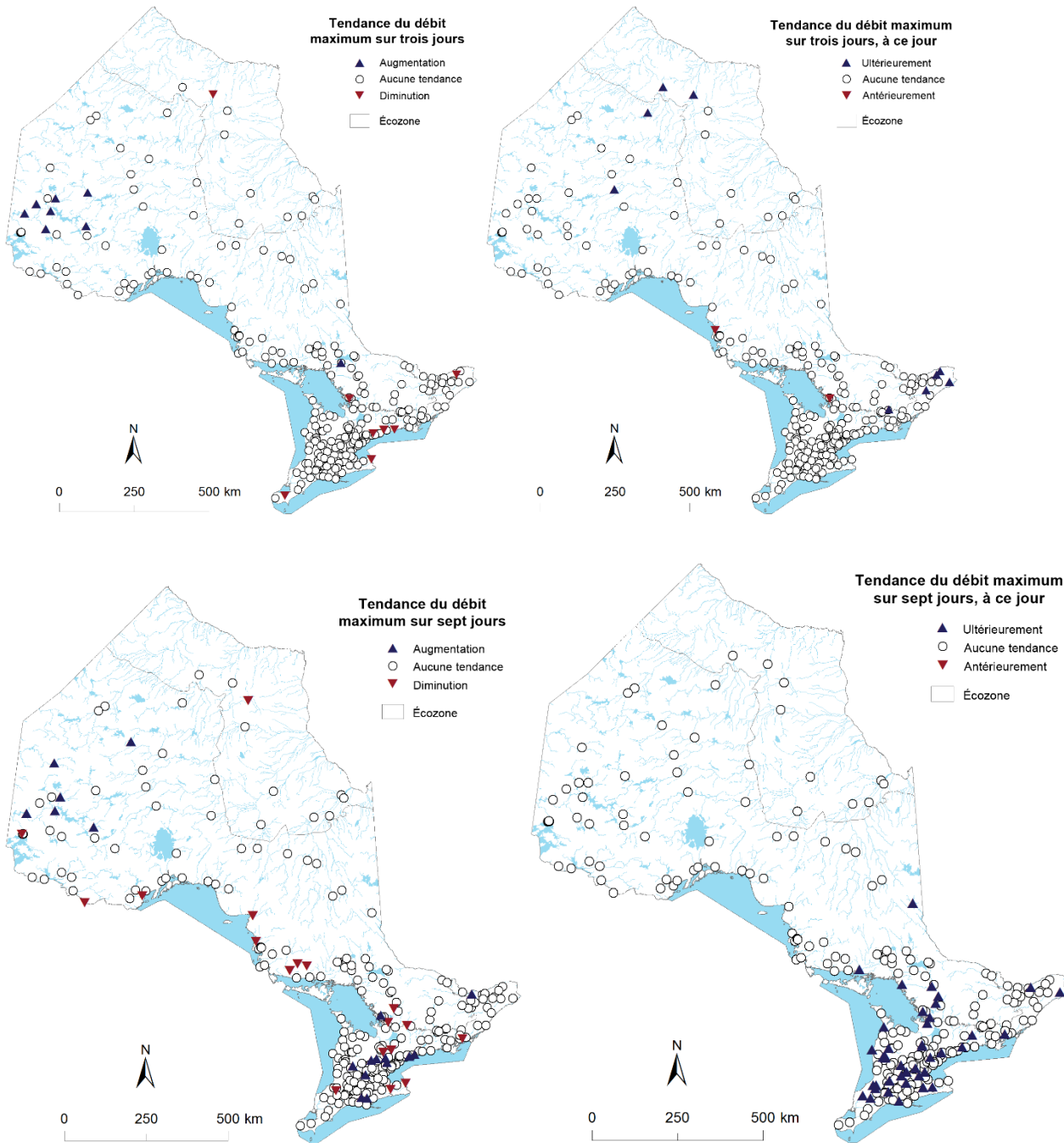
Les passages routiers peuvent devenir des obstacles potentiels au déplacement des poissons si les ponceaux installés pour maintenir la connectivité et le débit deviennent perchés ou autrement impraticables. Cette situation se produit lorsque la sortie du ponceau n'est pas alignée avec le cours d'eau et crée une chute d'eau qui peut empêcher les poissons de nager en amont. Le recoupement de la carte des routes et de la carte des cours d'eau en Ontario a permis de calculer la densité des passages à chaque bassin versant tertiaire.

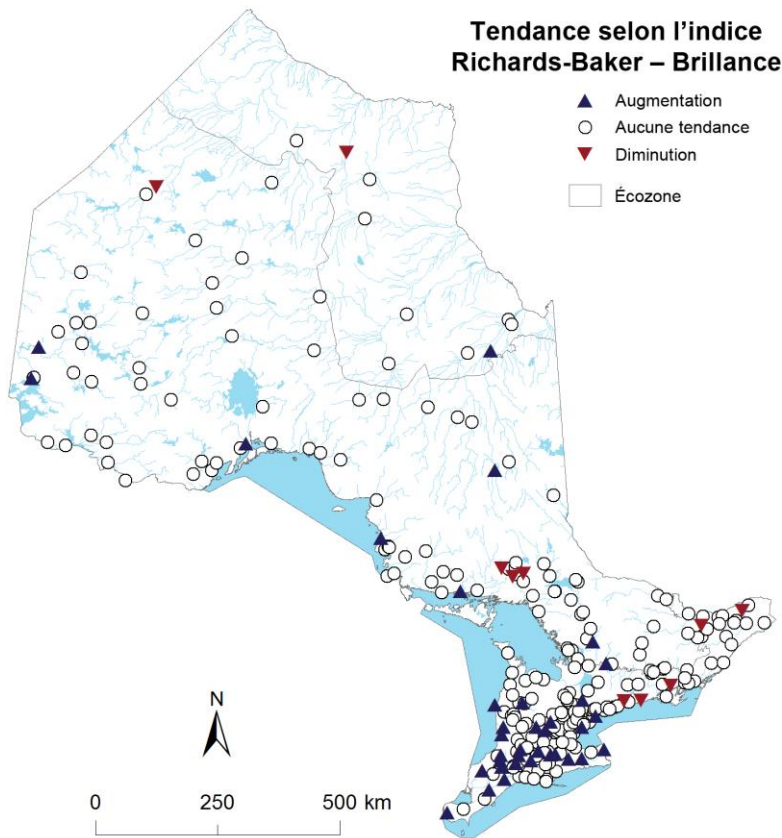
La densité des barrages et les passages routiers sont également évalués par écozone. Les [écozones](#) sont de très grandes zones définies par un type distinctif de substrat rocheux. Les trois écozones en Ontario sont les plaines à forêts mixtes (sud de l'Ontario), le bouclier ontarien (centre et nord de l'Ontario) et les basses terres de la baie d'Hudson (Grand Nord).

# Résultats

## Débits des cours d'eau

**Tendances de la quantité et du moment des débits maximums et minimaux et de la brillance (instabilité) pour 274 stations de débit d'eau de l'Ontario (de 1981 à 2010)**





Entre 1981 et 2010, 116 des 274 (42 %) des stations de surveillance de l'eau ont présenté des tendances importantes dans au moins l'une des cinq mesures de débit écologique. Les débits maximaux et le calendrier de ces débits sont demeurés stables dans la majorité des stations de l'Ontario. Les débits minimaux variaient plus que les débits maximaux, le moment de ces minimums survenant plus tard en 2010 qu'en 1981 dans de nombreuses stations du sud de l'Ontario. L'instabilité des cours d'eau a augmenté dans le sud-ouest de l'Ontario, mais a diminué dans le sud-est de l'Ontario.

Les changements dans les modèles de débit des cours d'eau sont liés au climat, mais peuvent également être provoqués par la construction de barrages, les prélèvements d'eau pour l'agriculture ou la consommation humaine et l'aménagement des bassins versants. L'augmentation des débits minimaux et de l'instabilité des cours d'eau ainsi que le moment ultérieur de ces débits minimaux dans de nombreux cours d'eau du sud-ouest de l'Ontario suggèrent que dans l'ensemble, un plus grand habitat est disponible pendant les périodes de

faible débit, mais que les espèces devront s'adapter à des conditions plus variables (crues soudaines).

## **Barrages**

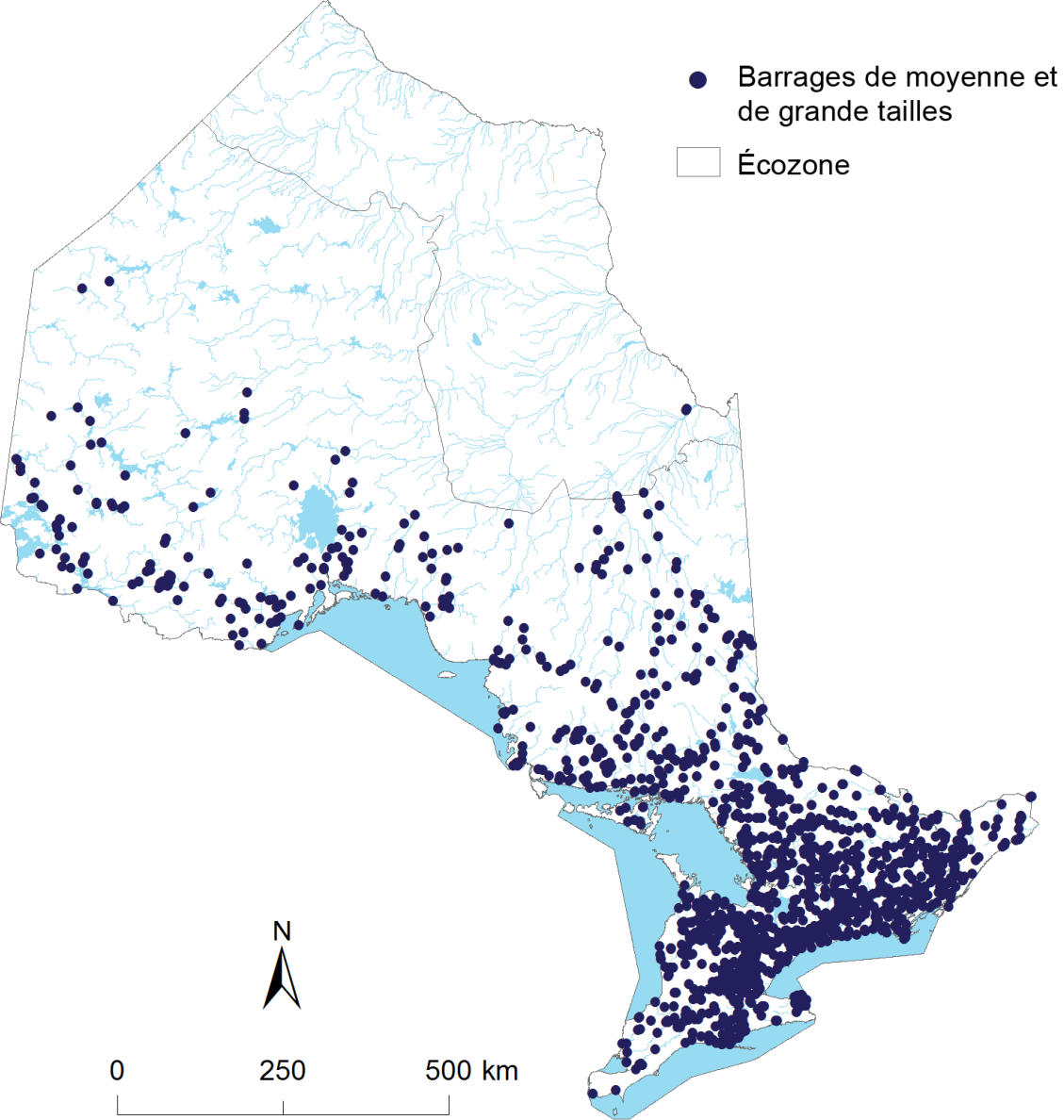
Il y a 1 596 barrages moyens ou grands en Ontario. La densité de ces barrages est la plus élevée dans les bassins versants de l'écozone des plaines à forêts mixtes et de l'écozone du sud du bouclier ontarien. Il n'y a pas de barrages moyens ou grands dans la plupart des bassins versants tertiaires de l'écozone des basses terres de la baie d'Hudson et dans certains bassins versants dans la partie nord de l'écozone du bouclier ontarien.

Quarante des barrages moyens ou grands ont une passe à poissons conçue pour permettre le déplacement en amont de certaines espèces de poissons. Bien que les barrages et les barrières aient souvent des effets négatifs en perturbant le débit des cours d'eau et en touchant le déplacement des espèces, ils peuvent parfois avoir une incidence positive sur les écosystèmes en empêchant le déplacement des espèces aquatiques envahissantes et en atténuant les situations de débit extrême.

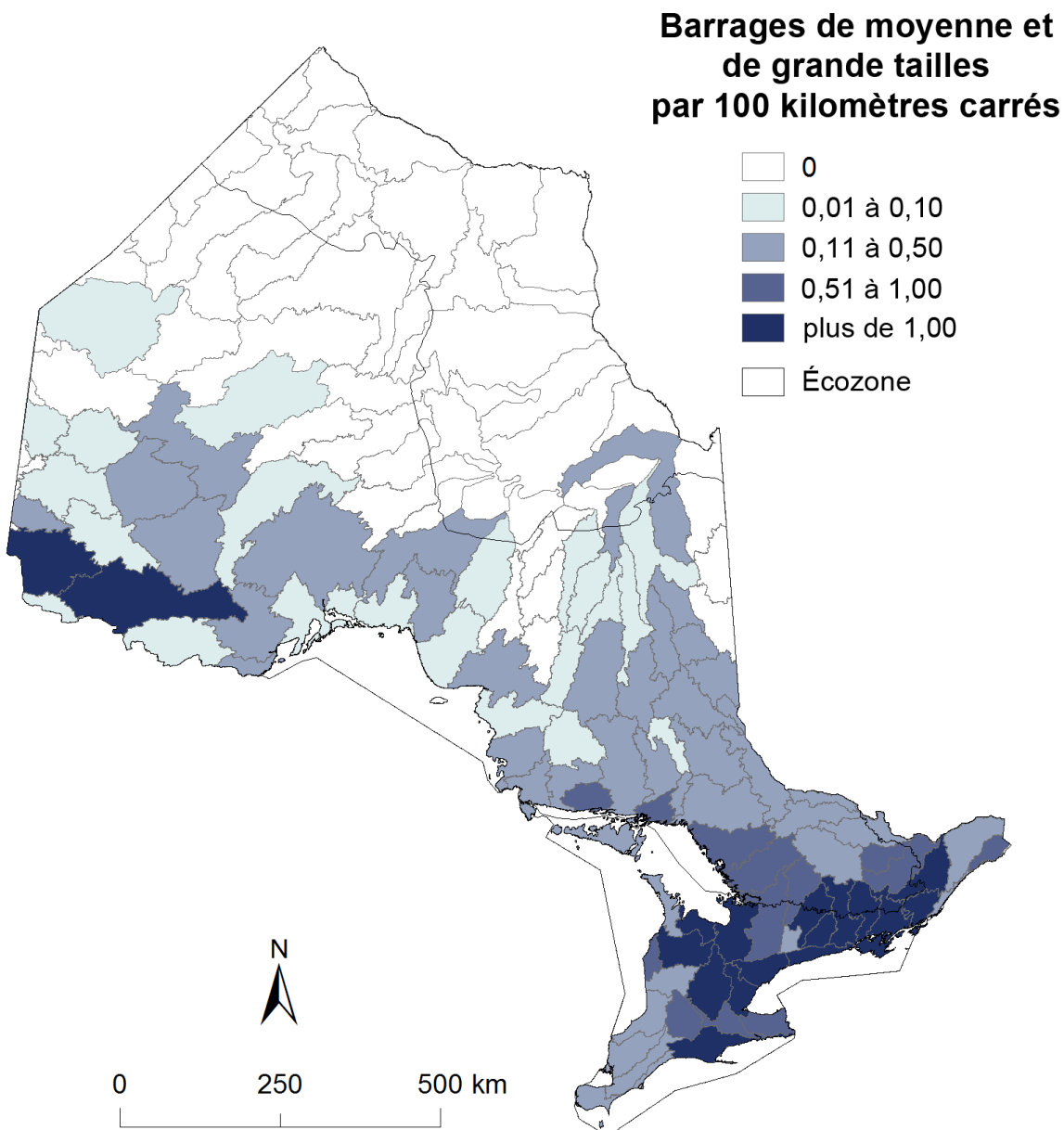


# Emplacement des barrages moyens et grands en Ontario

## Répertoire des barrages de l'Ontario



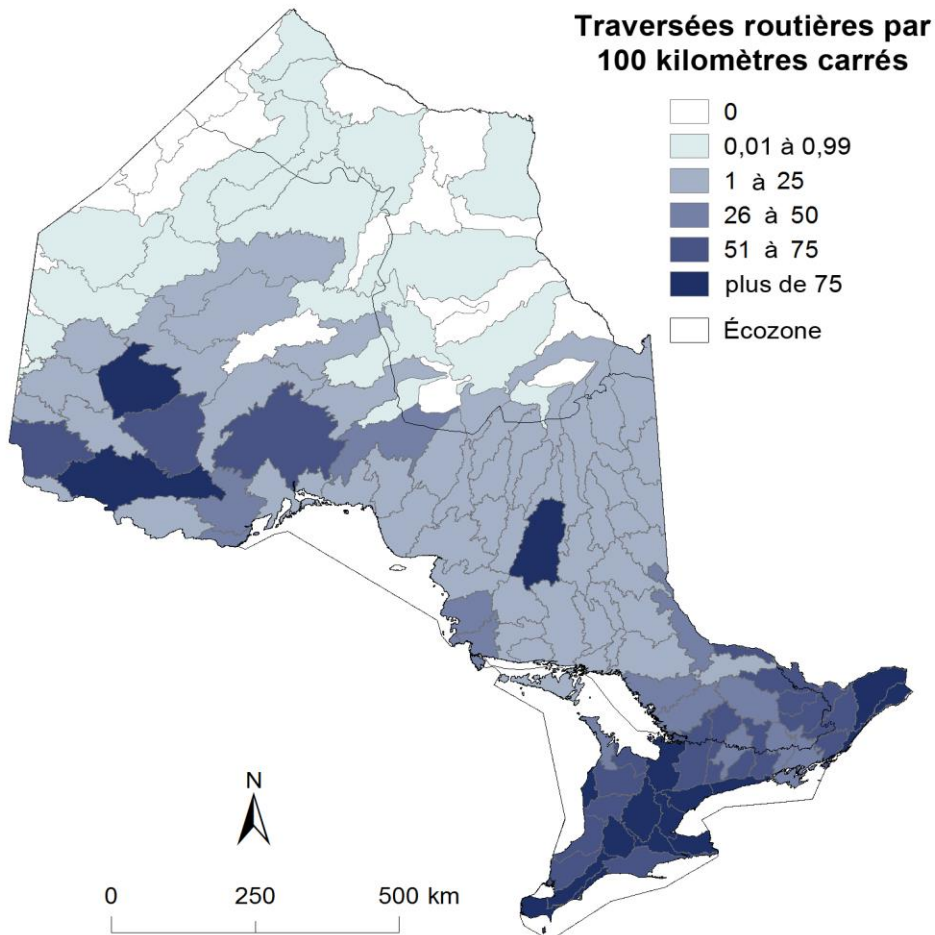
# Nombre de barrages moyens et grands aux 100 km<sup>2</sup> par bassin versant tertiaire en Ontario



## **Passages routiers**

Bien que le nombre et l'emplacement des petits barrages sur les cours d'eau de l'Ontario ne soient pas disponibles, nous savons qu'il y a plus de 120 000 passages routiers traversant des cours d'eau. Les densités de traverse les plus élevées ont tendance à se trouver dans l'écozone des plaines à forêts mixtes, en grande partie aménagée, dans le sud de l'Ontario. La majeure partie de l'écozone du bouclier ontarien dans le nord et le centre de l'Ontario présente également des densités importantes de traverse de cours d'eau liées à la foresterie et à d'autres aménagements.

## Nombre de franchissements routiers pour 100 km<sup>2</sup> par bassin versant tertiaire



### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Juin 2019

### Sources des données

- [Inventaire des barrages de l'Ontario](#)
- [Réseau routier de l'Ontario](#)
- [Réseau de données hydrographiques de l'Ontario](#)

- [Limites des bassins versants](#)
- [Division des relevés hydrologiques du Canada – données hydrométriques historiques](#)

# Connectivité terrestre

## Description

Ce rapport d'indicateur de perturbation de l'écosystème évalue la mesure dans laquelle l'habitat terrestre de l'Ontario est fragmenté ou divisé au fil du temps par les activités humaines et les processus naturels.

## État



État : Besoin d'amélioration



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

De nombreuses espèces dépendent de parcelles d'habitat reliées pour assurer leurs processus de vie (par exemple, la reproduction et l'alimentation) et maintenir les fonds génétiques de leur espèce.

La fragmentation est le processus par lequel de grands habitats continus se décomposent en parcelles d'habitat plus petites et plus isolées au fil du temps. Cela risque d'entraîner une baisse du nombre et de la diversité des individus dans une zone et modifier :

- la composition de la communauté;
- les interactions entre les espèces;

- le fonctionnement des écosystèmes.

Les espèces vivant dans des paysages fragmentés sont également moins capables de se déplacer pour s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

L'évaluation du degré de fragmentation des habitats en Ontario permet de mieux comprendre la viabilité et la résilience potentielle des populations d'espèces.

## Comment nous effectuons une surveillance

Pour évaluer le degré de fragmentation des habitats terrestres en Ontario, la « taille de maillage efficace » est utilisée pour mesurer la taille des parcelles d'habitat. Cette méthode, élaborée par un professeur de l'Université Concordia, évalue la probabilité que deux points choisis au hasard dans une région soient reliés (trouvés dans la même parcelle d'habitat). Cette probabilité est multipliée par la taille de la région évaluée pour déterminer l'aire du maillage efficace en kilomètres carrés. Un maillage efficace élevé indique :

- un faible niveau de fragmentation;
- une bonne connectivité dans cette région.

Il y a eu évaluation du niveau de fragmentation de l'écosystème de chaque écodistrict de l'écozone des plaines à forêts mixtes du sud de l'Ontario. Un [écodistrict](#) est défini par un ensemble particulier de caractéristiques géologiques, topographiques et climatiques qui influent sur les types de plantes et d'animaux s'y trouvant.

Pour déterminer si les zones sont reliées, les données sur la couverture terrestre ont été évaluées à partir du Système d'information sur les terres du Sud de l'Ontario (version 3.0, MRNFO 2015). Les éléments suivants ont été considérés comme des obstacles au déplacement :

- routes;
- autres infrastructures;
- terres agricoles;
- zones urbaines;

- zones d'extraction de ressources.

Aux fins de cette analyse, tous les obstacles ont été traités de manière égale. Cependant, pour la plupart des espèces, la nature de l'obstacle placé sur leur chemin (volume de trafic, largeur de l'obstacle, clôtures d'exclusion des animaux, etc.) est importante pour déterminer si elles se déplaceront dans une zone.

## Résultats

En 2015, le maillage efficace de l'écozone des plaines à forêts mixtes du sud de l'Ontario variait d'un minimum de 0,03 km<sup>2</sup> dans l'écodistrict de Toronto à un maximum de 56 km<sup>2</sup> dans l'écodistrict du lac Charleston. Ces résultats sont similaires à ceux de 2011.

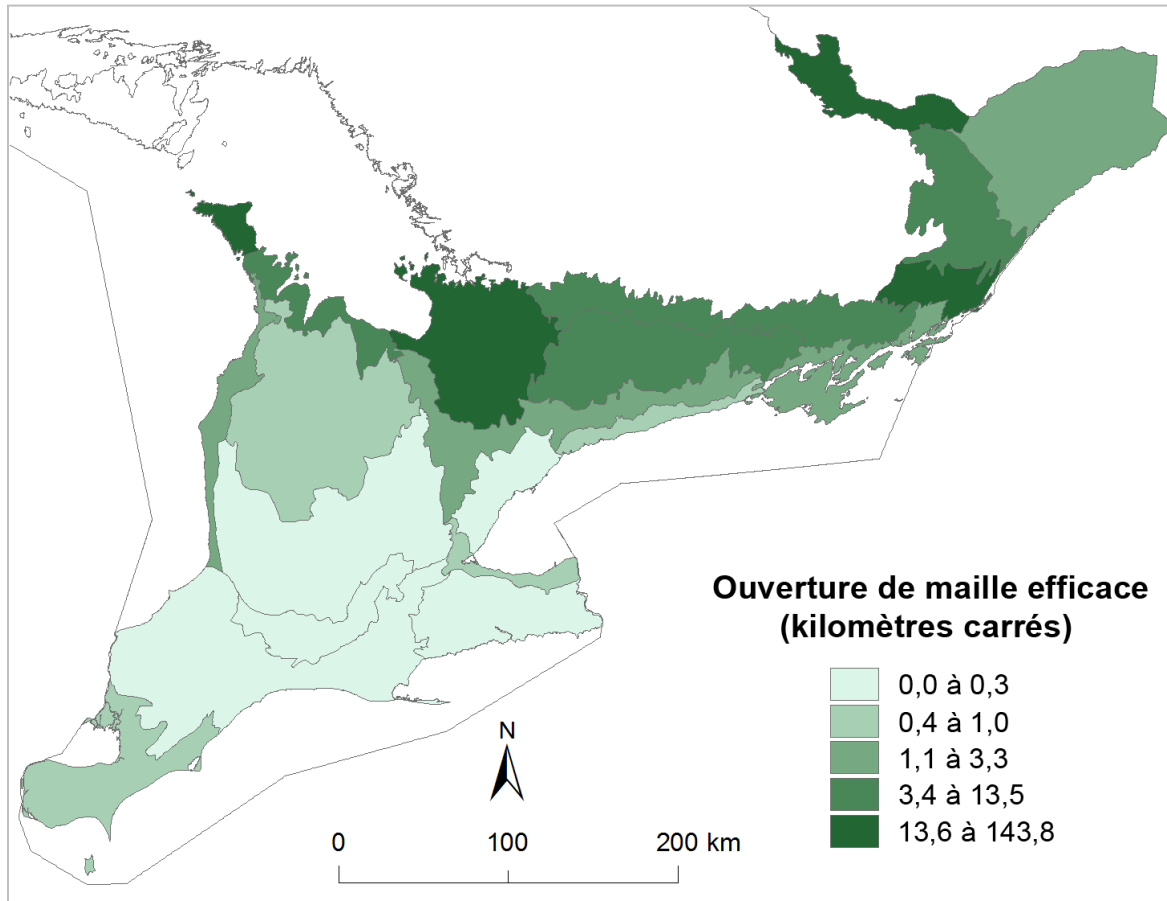
Le maillage efficace moyen de l'écozone des plaines à forêts mixtes en 2015 s'élevait à 7,4 km<sup>2</sup>. Les sept écodistricts de la partie sud-ouest de l'écozone des plaines à forêts mixtes présentaient tous un maillage inférieur à la valeur moyenne.

L'analyse des données spatiales et l'examen des changements entre les périodes permettent de faire état de cet indicateur sans toutefois permettre, pour le moment, de déterminer directement la cause des changements. Malgré tout, les augmentations ou diminutions observées du maillage efficace peuvent probablement être attribuées à la fois à des changements réels de la couverture anthropique et à une méthodologie améliorée des données. En raison de cette situation particulière, aucune comparaison directe entre 2011 et 2015 n'a été effectuée.

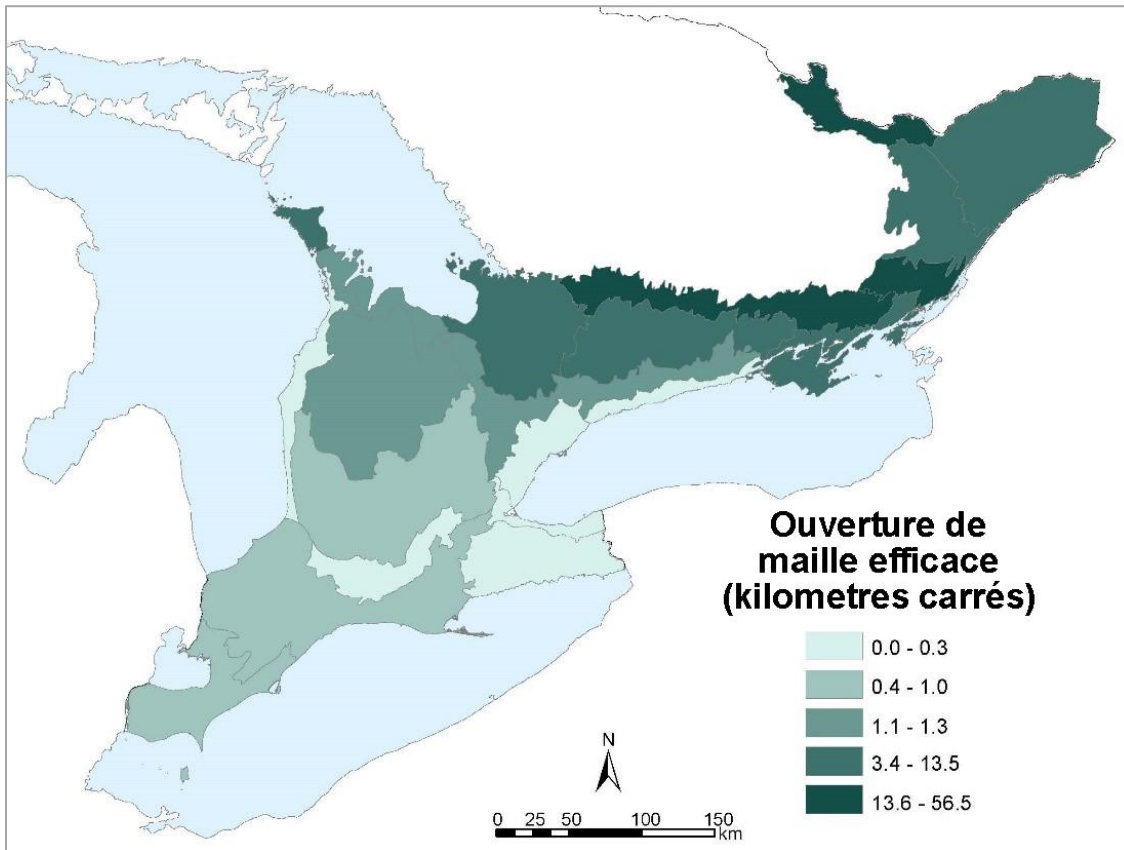


## Taille de maillage efficace dans les écodistricts du sud de l'Ontario (2011)

Les valeurs faibles (de couleur claire) indiquent des zones très fragmentées tandis que les valeurs élevées (de couleur foncée) indiquent une faible fragmentation.



## Taille de maillage efficace dans les écodistricts du sud de l'Ontario (2015)



Le degré de fragmentation est élevé dans la région de Toronto et le long du lac Huron de même dans la majeure partie du sud-ouest de l'Ontario. Il faut s'attendre à des niveaux de biodiversité plus faibles dans ces zones; de même, les espèces qui ne sont pas bien adaptées aux zones urbaines et agricoles auront du mal à se déplacer entre les parcelles d'habitat et à persévérer dans ces environnements. En revanche, les régions de l'est de l'Ontario et des parties centrale et nord de la zone ont une connectivité beaucoup plus élevée avec l'habitat.

La fragmentation du paysage est plus évidente dans les régions intensément utilisées et très peuplées, où l'habitat est divisé par :

- urbanisation;
- agriculture;

- routes;
- autres ouvrages issus de l'activité humaine.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juin 2021

#### **Sources des données**

- [Système d'information sur les terres du Sud de l'Ontario, version 3](#)

# Perturbations naturelles des forêts

## Description

Ce rapport d'indicateur rend compte de la quantité de forêt touchée par des incendies, des insectes, des maladies et des conditions météorologiques extrêmes.

## État



État : Bon



Tendance : Variable



Étendue géographique : Nord de l'Ontario, Grand Nord

## Pourquoi c'est important

Une perturbation forestière naturelle se produit lorsque des arbres sont tués ou endommagés par un feu de végétation, des insectes, des maladies ou des conditions météorologiques. Des perturbations naturelles surviennent tout au long du cycle de vie d'une forêt.

La mesure de la superficie touchée permet d'estimer les répercussions sur la viabilité et la productivité des forêts.

## Comment nous effectuons une surveillance

Des enquêtes annuelles menées dans le cadre du [Programme de surveillance de la viabilité forestière](#) déterminent l'étendue globale des perturbations causées par des insectes, des

maladies et des conditions météorologiques. Les données annuelles sur les incendies sont recueillies dans le cadre du [programme ontarien de gestion des feux de végétation](#). Les données tirées de l'Inventaire des ressources forestières permettent, quant à elles, d'estimer les pertes de volume.

Chaque année, il y a surveillance de :

- la superficie de la zone perturbée par les insectes, les maladies, les conditions météorologiques et les feux de végétation;
- le nombre de feux de végétation et la superficie brûlée;
- la perte de volume au sein des unités de gestion.

La superficie perturbée est la superficie brute sur laquelle des perturbations se sont produites, y compris toutes les catégories de forêts et de propriété et tous les degrés de gravité des perturbations.

Toutes les perturbations n'ont pas le même effet. La mortalité des arbres et la perte de volume varient selon le type de perturbation et le type de forêt où la perturbation survient.

Les feux de végétation et les conditions météorologiques extrêmes détruisent parfois des arbres et entraînent une mortalité et une perte de volume supérieures. Les insectes et les maladies endommagent les arbres et réduisent leur croissance, sans nécessairement entraîner de mortalité ni de perte de volume importantes. Si les infestations d'insectes ou de maladies se reproduisent plusieurs années de suite, elles risquent de compromettre la survie des arbres. Les feux de végétation survenant au sein de jeunes forêts ou dans des zones de couverture forestière minimale entraînent une faible perte de volume.

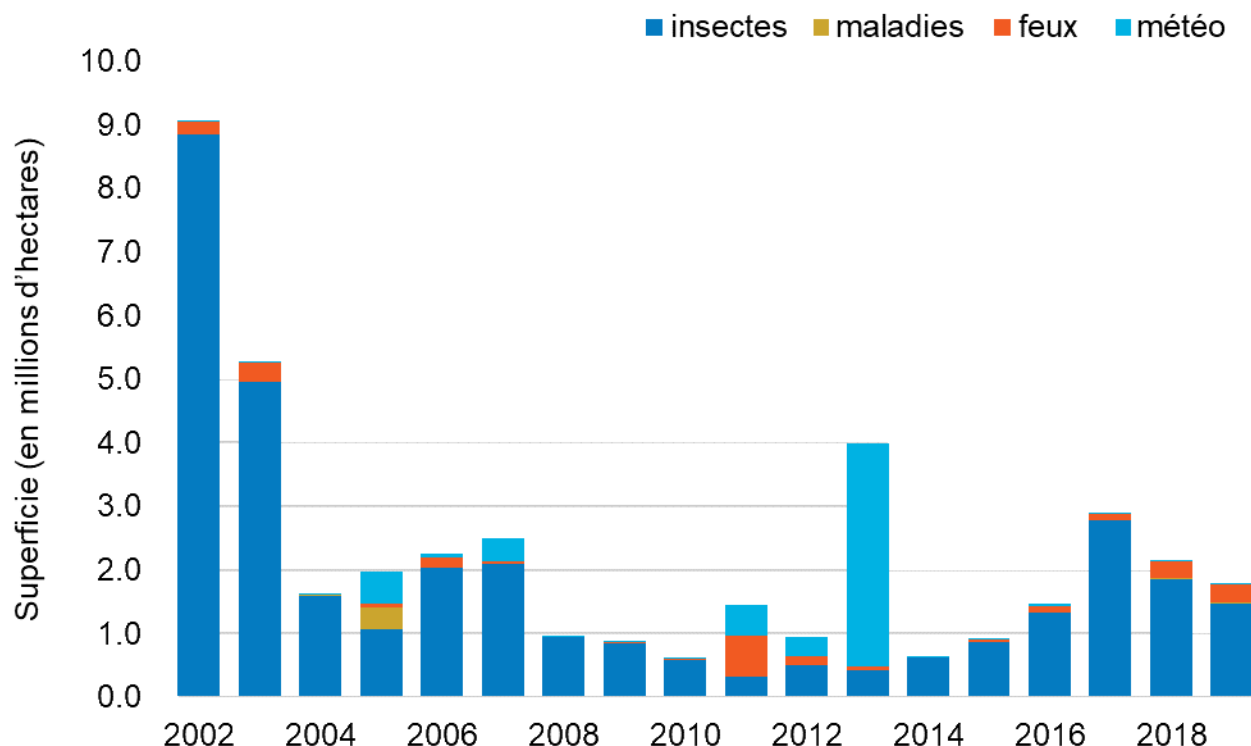
La plupart des perturbations font naturellement partie des écosystèmes forestiers, mais les insectes et les maladies non indigènes sont parfois nuisibles.

## Résultats

L'état est jugé bon, les niveaux de perturbation récents se situant dans les plages observées depuis 2002. Les différents types de perturbations touchent de vastes superficies de forêts

certaines années comme des superficies plus restreintes d'autres années. Cette variabilité engendre une tendance variable.

### Superficie perturbée par les insectes et les maladies, les conditions météorologiques et les feux de végétation

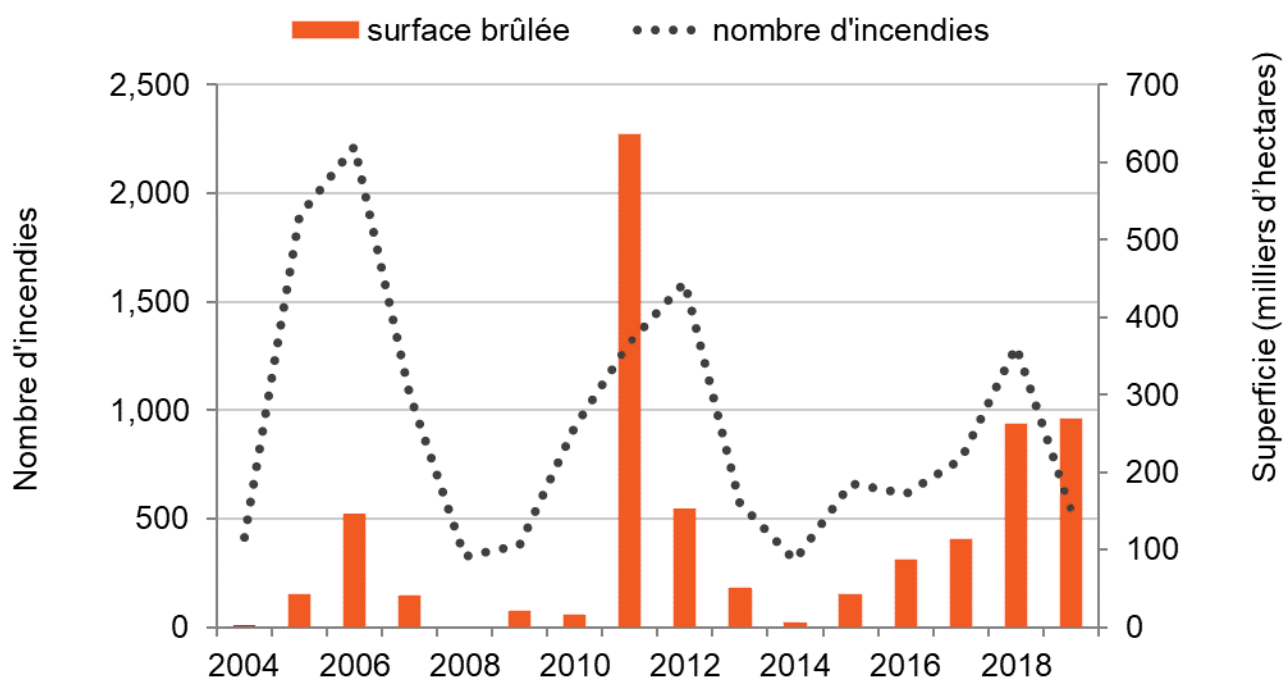


Les insectes demeurent le type de perturbations naturelles de la forêt prédominant. De 2015 à 2019 :

- il y a eu une augmentation de la superficie perturbée par les insectes, mais ce n'est pas inattendu en raison de leurs cycles récurrents naturels;
- la superficie totale perturbée s'est chiffrée à 9,2 millions d'hectares, ce qui représente environ 13 % de la superficie totale des forêts de la province;
- les infestations d'insectes ont notamment impliqué la livrée des forêts (5,2 millions d'hectares), la tordeuse de pin gris (1,7 million d'hectares) et la tordeuse des bourgeons de l'épinette (un peu moins de 900 000 hectares);

- là où il y avait eu mortalité d'arbres dans une forêt aménagée, les pertes de volume totales se sont établies à environ 4,1 millions de mètres cubes, tous types de perturbation confondus y compris 1 million de mètres cubes en pertes attribuables à ces trois insectes;
- les conditions météorologiques, plus exactement les [dommages causés par la neige](#), ont touché une superficie importante en 2013.

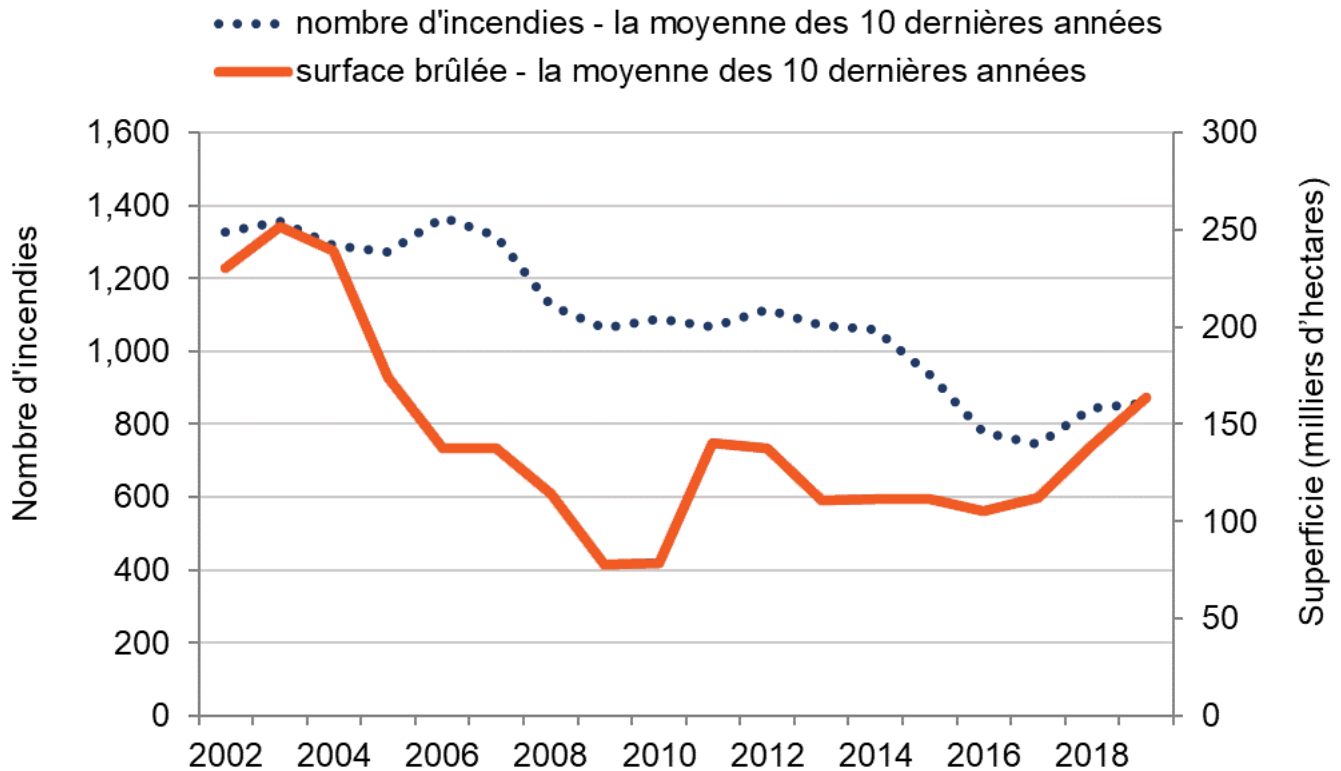
### Superficie brûlée et nombre d'incendies



Le nombre de feux de végétation varie grandement d'une année à l'autre. Entre 2015 et 2019, il y a eu augmentation constante de la superficie forestière brûlée annuellement par les incendies de forêt.

- Au total, 3 889 incendies ont brûlé environ 774 279 hectares.
- La perte de volume causée par les feux de végétation s'est chiffrée à quelque 2,3 millions de mètres cubes.

## Nombre d'incendies et superficie brûlée; moyenne sur 10 ans



Comme le nombre d'incendies de forêt et l'étendue brûlée varient beaucoup d'une année à l'autre, une moyenne sur 10 ans est utilisée pour dégager une tendance quant à ces deux éléments. Il en ressort, depuis 2002 :

- une tendance générale à la baisse quant au nombre d'incendies;
- une diminution de la superficie brûlée jusqu'en 2011, lorsque des incendies importants l'ont fait augmenter; la superficie brûlée est ensuite demeurée stable de 2013 à 2017 avant de recommencer à augmenter en 2018.

Bien que la plupart des incendies surviennent dans les forêts aménagées, ils ne représentent que 19 % de la superficie brûlée. Il y a moins d'incendies dans le Grand Nord, mais celles-ci représentent 81 % de la superficie brûlée.



En Ontario, les [plans de gestion forestière](#) sont mis à jour tous les 10 ans, les mises à jour tenant compte des effets des perturbations naturelles et des pertes de volume.

De nombreuses forêts dépendent d'incendies périodiques. En l'absence de feux de végétation, les forêts peuvent devenir plus vulnérables aux maladies et aux infestations d'insectes. Le [programme ontarien de gestion des feux de végétation](#) vise à trouver un équilibre entre le rôle écologique des feux de végétation dans le maintien de forêts en santé tout en assurant la sécurité publique et en protégeant l'infrastructure.

Chaque feu de végétation est évalué afin de déterminer l'intervention appropriée en fonction des circonstances et de l'état de l'incendie. Dans le cadre de cette approche, les feux de végétation qui surviennent dans des zones à faible densité de valeurs (p. ex., communautés et infrastructure) ou de ressources peuvent faire l'objet d'une intervention différente; le cas échéant, les intervenants laisseraient alors l'incendie suivre son cours. Cela permet au feu de remplir son rôle dans un environnement naturel : le renouvellement de la forêt. Cependant, si un feu de végétation constitue une menace immédiate pour les actifs ou les ressources, une intervention complète sera alors probablement nécessaire pour éviter dans toute la mesure du possible les dommages et les perturbations.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Données spatiales du Programme de surveillance de la vitalité forestière et du programme ontarien de gestion des feux de végétation
- Inventaire des ressources forestières pour estimer le volume dans les forêts aménagées

# Saison de croissance

## Description

Ce rapport d'indicateur de changement climatique rend compte des changements dans le début et la durée de la saison de croissance dans différentes régions de la province.

## État



État : Besoin d'amélioration



État : Détérioration



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

La saison de croissance est la partie de l'année où le temps et la température permettent aux plantes et aux cultures de pousser avec succès. La durée des saisons de croissance varie dans la province.

Des saisons de croissance plus longues, en raison du changement climatique, permettent aux arbres et aux plantes d'être plus productifs, présentent de nouvelles possibilités de plantation dans les secteurs forestier et agricole et peuvent favoriser la vitalité et le succès des écosystèmes et des espèces. Cependant, les changements de climat et de saison de croissance peuvent également avoir des effets négatifs sur la productivité et la survie. Il s'agit

notamment des effets des espèces envahissantes, de la sécheresse, des inondations ou des incendies.

Les changements de temps et de température influencent l'endroit où vivent les plantes et les animaux et quand ils se reproduisent. Par exemple, certaines espèces du sud peuvent se déplacer plus au nord et les plantes peuvent fleurir plus tôt en raison des températures plus chaudes. Des interactions écologiques importantes peuvent également être touchées. Il s'agit notamment des interactions entre :

- prédateurs et proies;
- insectes et plantes hôtes;
- parasites et insectes hôtes;
- insectes pollinisateurs et plantes à fleurs.

L'augmentation des températures peut désynchroniser les événements importants du cycle de vie et toucher la survie ainsi que la productivité des plantes et de la faune.

L'évaluation des changements dans la saison de croissance aide à comprendre comment le changement climatique influe sur les ressources naturelles.

## Comment nous effectuons une surveillance

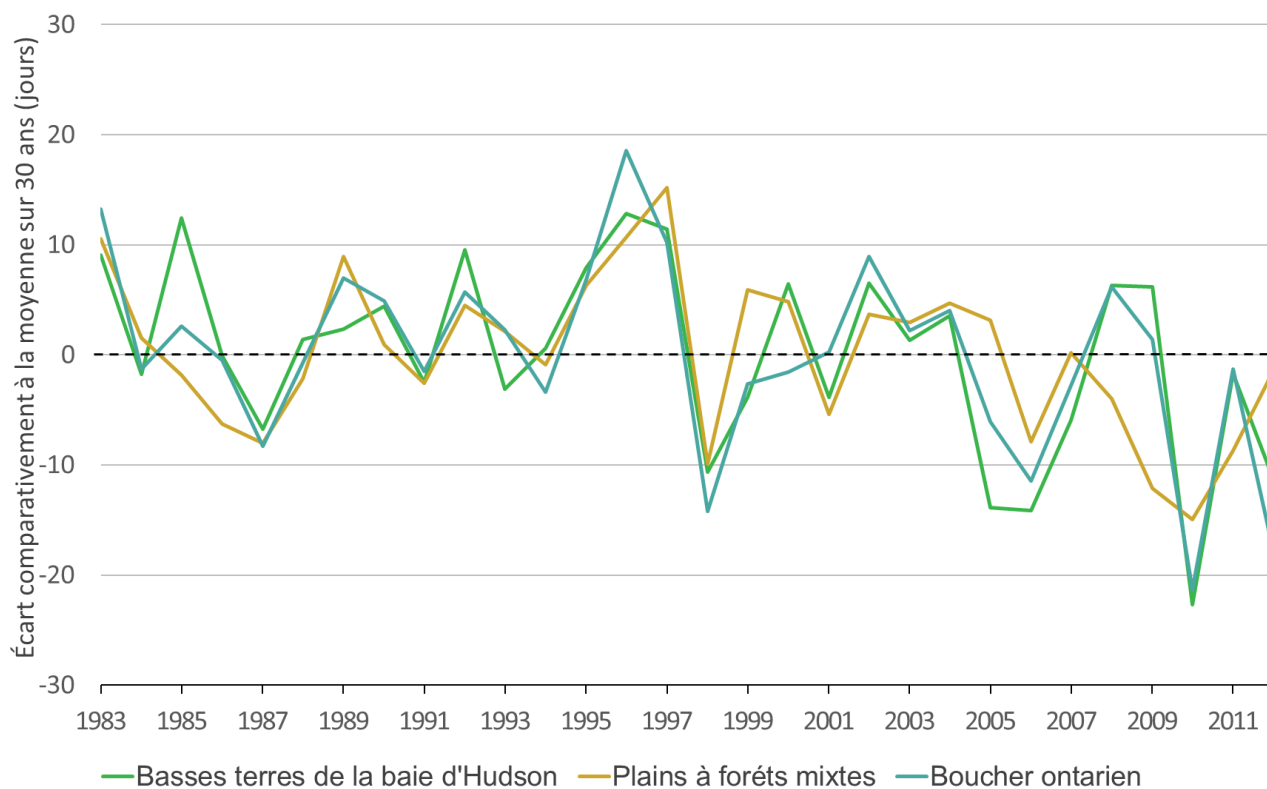
Les tendances de la saison de croissance en Ontario de 1983 à 2012 ont été examinées en vue d'évaluer les effets du changement climatique sur la survie des plantes et de la faune. L'utilisation de l'imagerie satellite a permis de créer un indice de végétation différentiel normalisé. Cet indice mesure la quantité de verdure sur le paysage et sert notamment à détecter les changements de date d'apparition des feuilles ou de floraison des plantes. Les données permettent de déterminer le début et la durée de la saison de croissance de chacune des [écozones](#) en Ontario.

Au cours de la période de 30 ans examinée, des résumés annuels ont été utilisés pour calculer les valeurs moyennes du début et de la durée de la saison de croissance de chaque écozone. L'évaluation de la tendance s'est fondée sur les différences entre les estimations annuelles et la moyenne sur 30 ans.

## Résultats

L'évaluation a révélé un début plus précoce de la saison de croissance et une saison de croissance plus longue dans toute la province au cours de la dernière décennie. Ces changements sont associés à des températures printanières plus élevées et à des degrés-jours de croissance accrus. Les degrés-jours de croissance sont un indicateur fondé sur les conditions météorologiques visant à estimer la croissance et le développement des plantes pendant la saison de croissance et à indiquer quelles plantes ou quels arbres pousseront le mieux dans une zone particulière.

### Changement au début de la saison de croissance pour chaque écozone (1983 à 2012)



Les débuts précoces des saisons de croissance risquent d'entraîner des conflits de synchronisation entre la disponibilité de nourriture végétale et l'activité animale. Une telle désynchronisation menacerait peut-être la productivité et la survie des plantes et des animaux.

## Changement de la durée de la saison de croissance pour chaque écozone (1983 à 2012)



Les effets des saisons de croissance plus longues peuvent être aussi positifs que négatifs. Une augmentation de la productivité des forêts est possible, mais une croissance plus précoce au printemps fera peut-être en sorte que le gel et le verglas causent des dommages aux arbres. Une saison de croissance plus longue pourrait également entraîner un allongement de la saison des incendies ou des ravageurs forestiers.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Juin 2019

### Sources des données

- [USGS – Phénologie de la télédétection](#)

# Couverture de glace

## Description

Ce rapport d'indicateur de changement climatique rend compte de la couverture de glace sur les Grands Lacs.

## État



État : Besoin d'amélioration



Tendance : Détérioration



Étendue géographique : Grands Lacs

## Pourquoi c'est important

Les écosystèmes lacustres constituent des ressources vitales pour les humains, les poissons et la faune. En Ontario, ces écosystèmes subissent les effets de l'augmentation des gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

La couverture de glace est une mesure de la proportion de la surface du lac recouverte de glace. Le changement climatique a une incidence sur le moment de gel des lacs et sur la durée du gel, la tendance révélant un gel plus tardif et des débâcles plus précoces que les moyennes historiques.

Les changements à la couverture de glace sur les Grands Lacs peuvent :

- modifier l'approvisionnement en nourriture de la vie aquatique;

- modifier le comportement des poissons et la période de frai;
- amener les oiseaux à modifier leurs habitudes de migration;
- faire varier les températures de l'eau des lacs;
- entraîner l'érosion du littoral en raison des vagues créées lors des tempêtes d'hiver.

Ces effets sont susceptibles d'augmenter à l'avenir.

L'évaluation de la couverture de glace sur les Grands Lacs contribue à comprendre comment le changement climatique touche les ressources naturelles de la province. Cet indicateur évalue les tendances en matière de couverture de glace sur les Grands Lacs afin de cerner les effets du changement climatique sur les ressources en eau et sur les écosystèmes aquatiques.

## Comment nous effectuons une surveillance

La couverture de glace sur les Grands Lacs est évaluée de façon collective et par lac.

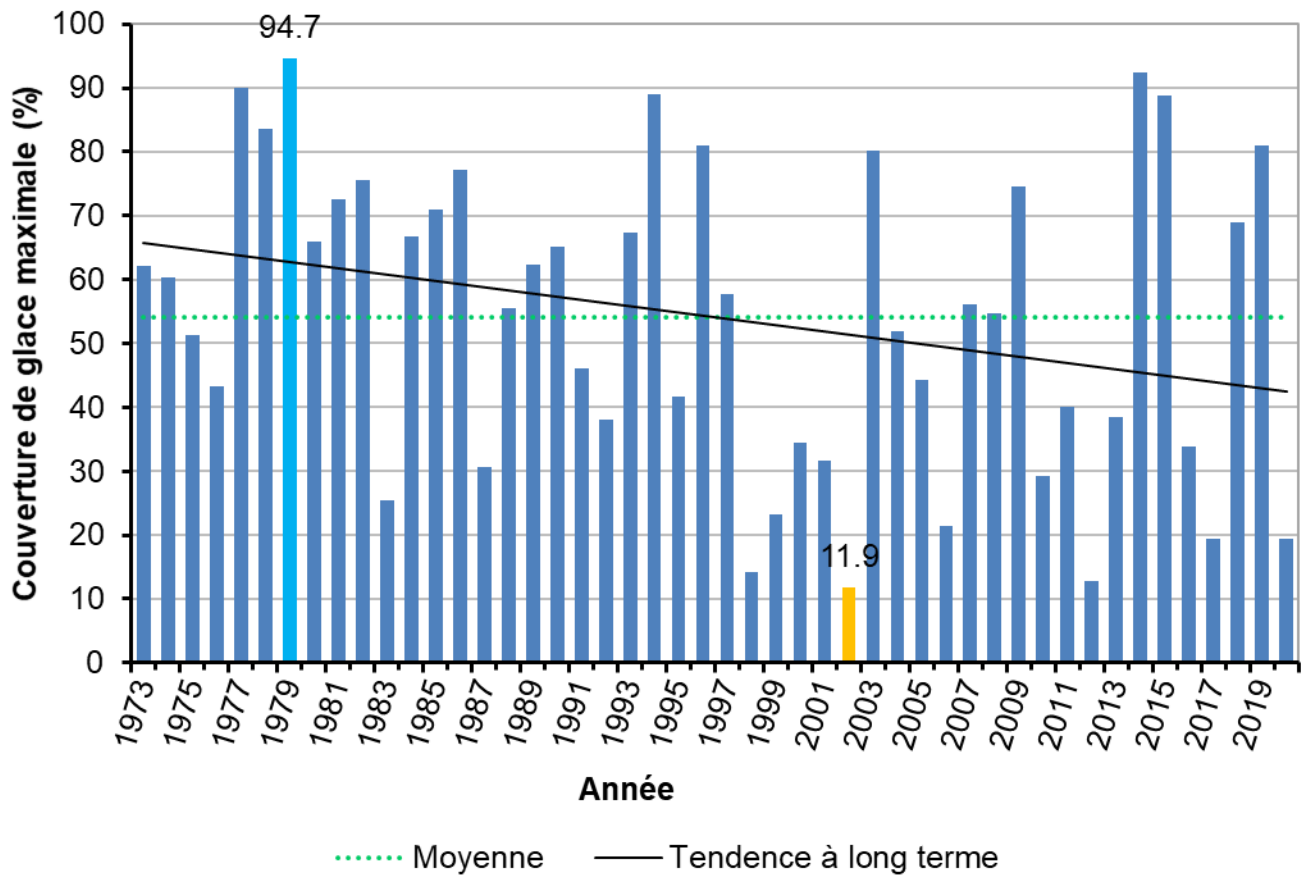
Les données utilisées portent sur les changements observés dans la couverture de glace maximale saisonnière sur les Grands Lacs. Elles proviennent du [Great Lakes Environmental Research Laboratory de la National Oceanic and Atmospheric Administration](#) qui surveille et documente la couverture de glace des Grands Lacs depuis le début des années 1970 à l'aide de [produits des glaces](#) (bulletins, cartes, images, etc.) élaborés par l'[US National Ice Centre](#) et le [Service canadien des glaces](#). La base de données inclut la moyenne annuelle maximale de la couverture de glace de tous les Grands Lacs ainsi que de chaque Grand Lac.

La couverture de glace maximale moyenne a été calculée pour chaque période de dix ans (ou partie de celle-ci) entre 1972/1973 et 2020 (remarque : la moyenne de la première période ne comprend que les données tirées de la saison 1972/1973, qui représente la première année pour laquelle des données ont été accessibles). Le changement en pourcentage de la couverture de glace maximale moyenne entre 1972/1973 et 2020 a également été calculé pour chaque lac.

## Résultats

### Couverture de glace maximale saisonnière sur les Grands Lacs (de 1973 à 2020)

Entre 1973 et 2020, la couverture de glace générale sur les Grands Lacs a diminué, malgré quelques variations d'une année à l'autre. La couverture de glace maximale a été la plus importante en 1979, s'élevant à 94,7 %, et la plus faible en 2002, soit à 11,9 %.





## Couverture de glace maximale moyenne par Grand Lac (de 1970 à 2015)

Entre 1970 et 2020, la couverture de glace maximale moyenne a le plus diminué sur les lacs Supérieur (33 %) et Ontario (32 %), suivis des lacs Érié (25 %), Michigan (22 %) et Huron (17 %).

Lac	1971- 1980	1981- 1990	1991- 2000	2001- 2010	2011- 2020	Écart en % (1973-2020)
Érié	94,1	86,4	78,0	79,0	70,3	-25,3
Huron	74,2	71,1	59,9	57,7	61,9	-16,5
Michigan	51,9	39,6	36,2	31,8	40,4	-22,1
Ontario	42,3	30,8	24,9	23,5	29,0	-31,5
Supérieur	75,3	69,3	60,5	51,5	50,3	-33,2

Le lac Supérieur a connu la plus forte baisse de la couverture de glace maximale sur un lac en raison de son étendue. Moins il y a de couverture de glace sur un lac, plus l'eau absorbe le rayonnement du soleil. La chaleur de ce rayonnement réduit davantage la couverture de glace, ce qui entraîne une boucle de rétroaction positive. L'ampleur de cet effet s'observe davantage sur les grands lacs.

La tendance à long terme montre qu'entre 1973 et 2020, la couverture de glace maximale moyenne a continué de diminuer sur tous les Grands Lacs et qu'elle est en moyenne inférieure de 20 % à ce qu'elle était il y a presque 50 ans.

La comparaison des changements de la couverture de glace et des propriétés thermiques des Grands Lacs révèle également les effets du changement climatique sur la température saisonnière et pluriannuelle des lacs ainsi que les changements physiques connexes des lacs.

## Dernière mise à jour de l'indicateur

- Juin 2019

## Sources des données

- [National Oceanic and Atmospheric Administration – couverture de glace des Grands Lacs](#)
- [Service canadien des glaces](#)

# Carbone forestier

## Description

Cet indicateur estime le carbone stocké dans les forêts et les produits du bois.

## État



État : Bon



Tendance : Amélioration



Étendue : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les forêts et les produits du bois contiennent du carbone. Une grande partie de ce carbone est emmagasiné et maintenu hors de l'atmosphère, ce qui contribue à réduire les effets du changement climatique. À long terme, le maintien ou l'augmentation de la quantité de carbone stockée dans les forêts et dans les produits du bois peut apporter d'importants avantages en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tout en maintenant d'autres services environnementaux, sociaux et économiques.

## Comment nous effectuons une surveillance

Le carbone forestier peut être estimé à l'aide de paramètres tels que l'âge de la forêt, les essences, les matières organiques mortes, les sols et la conversion en produits du bois. La

quantité de carbone stockée dans les forêts et les produits du bois est appelée « stock de carbone ».

Les estimations des stocks de carbone concernent les forêts productives de l'Ontario, y compris les forêts aménagées, les forêts privées, les forêts de grands parcs et les forêts productives au nord des forêts aménagées (forêts productives du nord).

La fiabilité des estimations du carbone forestier est supérieure dans le cas des forêts aménagées en raison de la disponibilité des données et des renseignements visant à appuyer les analyses du carbone forestier. Moins de données sont disponibles au sujet des autres régions forestières de l'Ontario (p. ex., les forêts situées sur des terres privées ou dans des parcs et les forêts productives du nord), ce qui entraîne une incertitude accrue quant aux estimations. À mesure que les données et les méthodes sont peaufinées, au fil du temps, les estimations sont révisées.

Deux mesures permettent d'évaluer la contribution possible des forêts aménagées et des produits du bois de ces forêts au maintien d'une quantité accrue de carbone hors de l'atmosphère entre 2020 et 2100 :

- les stocks de carbone prévus pour chaque décennie;
- la variation projetée des stocks de carbone par décennie (un taux qui suit la façon dont le carbone forestier évolue au fil du temps).

Les prévisions quant aux stocks de carbone dans les forêts aménagées et dans les produits du bois qui en proviennent sont estimées à l'aide du modèle budgétaire du carbone forestier de l'Ontario FORCARB-ON2 (Chen *et coll.*, 2018). Les estimations prévues se fondent sur les simulations de l'état futur des forêts figurant dans les plans de gestion forestière approuvés et elles sont calculées à partir des taux de récolte historiques.

Les prévisions quant aux stocks de carbone des produits du bois sont établies à partir de l'analyse du cycle de vie. Depuis le rapport de 2016, le processus d'analyse et la production des rapports s'approfondissent afin que les estimations incluent les éléments suivants :

- les stocks de carbone dans les produits du bois utilisés et ceux retrouvés dans les sites d'enfouissement;
- l'énergie consommée et les émissions produites par la fabrication de ces produits;
- les émissions provenant de la décomposition des produits du bois dans les sites d'enfouissement;
- la substitution de produits faits d'autres matériaux par des produits du bois.

Les estimations des réductions d'émissions découlant de la substitution, dans la construction, de matériaux plus polluants par des produits du bois sont présentées comme des avantages potentiels de la substitution, et ce, séparément des estimations des stocks de carbone nets relativement à tous les autres composants de produits du bois.

## Résultats

L'état de l'indicateur de carbone forestier est bon, car les stocks de carbone dans les forêts aménagées devraient se maintenir ou augmenter au cours du 21<sup>e</sup> siècle, contribuant ainsi à réduire les effets du changement climatique. Depuis le rapport de 2016, les stocks de carbone projetés dans les forêts aménagées ont augmenté, ce qui s'explique notamment par la mise à jour des données et des méthodologies. Étant donné que cette augmentation devrait se poursuivre pendant la majeure partie de la période 2020-2100, la tendance générale a été jugée positive.

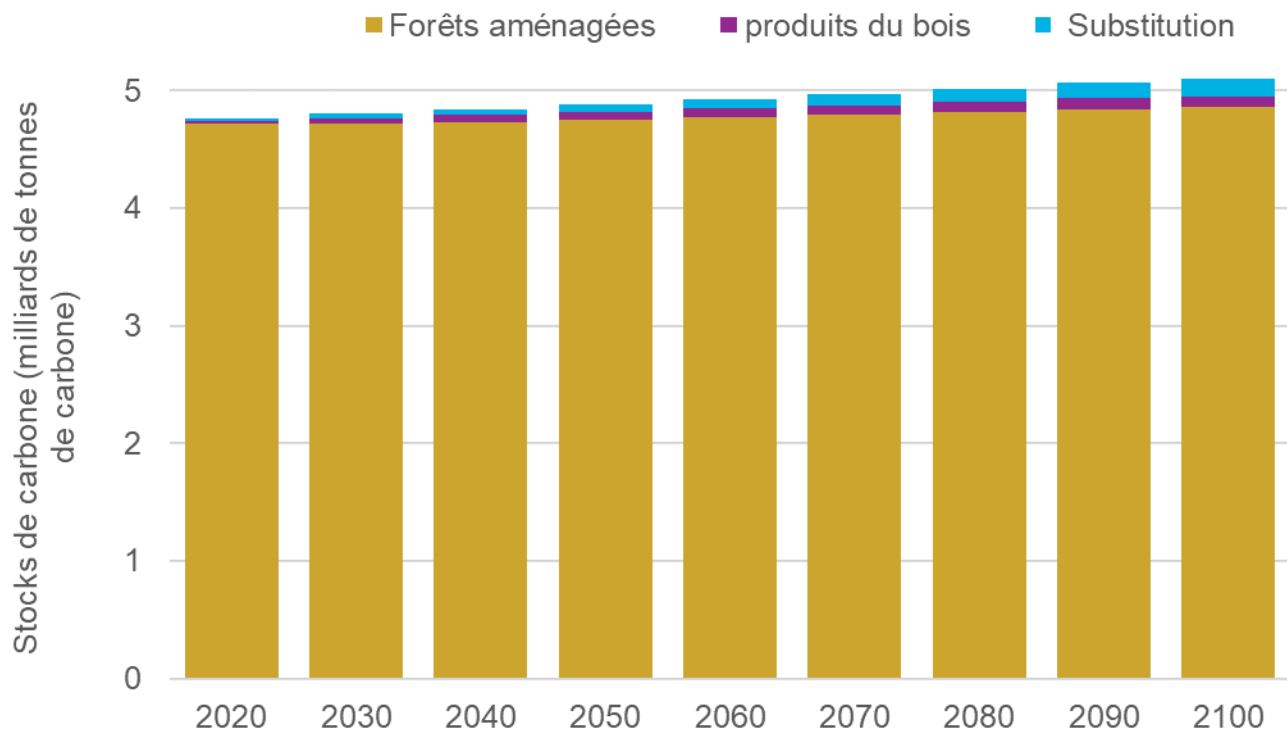
### Stocks de carbone dans les forêts productives en Ontario, 2020

Mesure	Total des forêts productives	Forêts aménagées	Forêts productives du nord	Terre privée	Forêts dans les grands parcs
Superficie (en millions d'hectares)	44,7	29,4	8,3	5,3	1,7

<b>Stocks de carbone (en millions de tonnes)</b>	7 229	4 719	1 376	857	277
--	-------	-------	-------	-----	-----

En 2020, les forêts productives de l'Ontario ont emmagasiné environ 7,2 milliards de tonnes de carbone, essentiellement dans les forêts aménagées (4,7 milliards de tonnes de carbone). Les produits du bois provenant de ces mêmes forêts ont quant à eux stocké 25,5 millions de tonnes de carbone supplémentaires, alors que la substitution estimée représenterait 19,3 millions de tonnes de carbone.

### Stocks de carbone projetés dans les forêts et les produits du bois

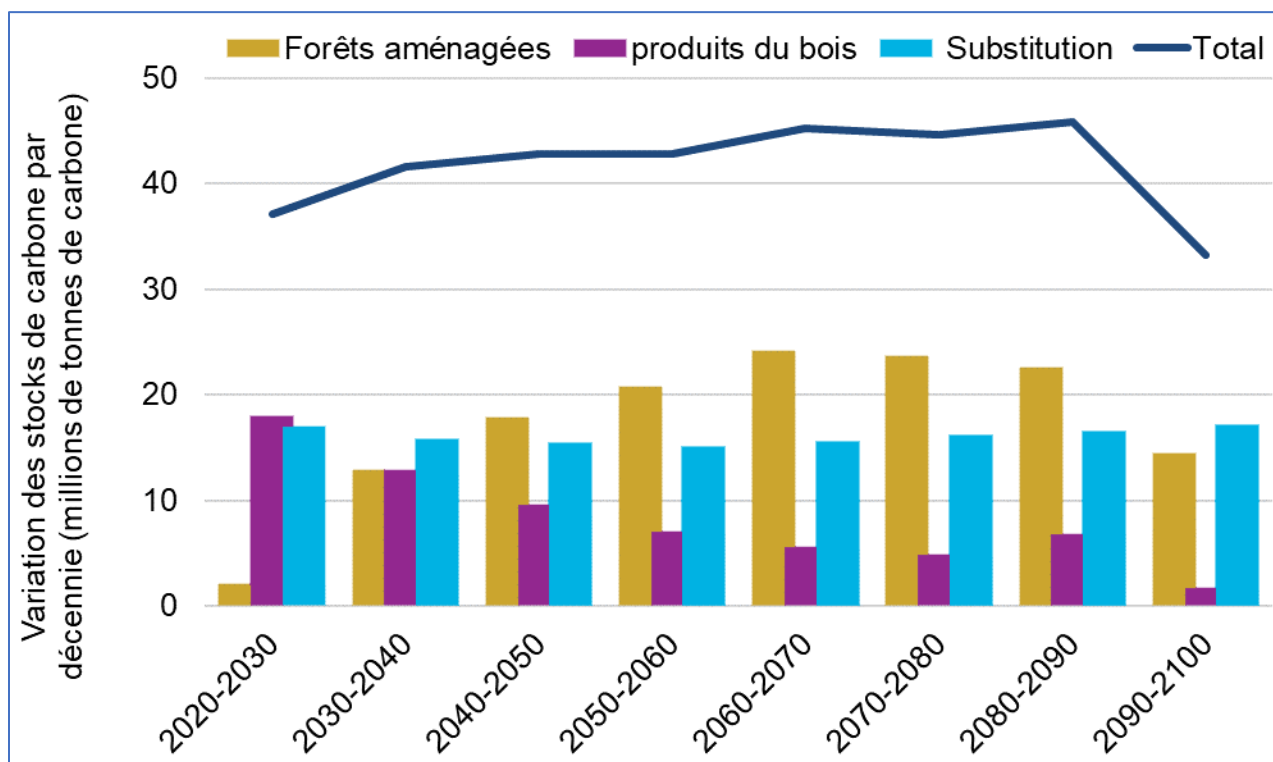


Pour la période de 2020 à 2100, il est prévu que les stocks de carbone augmenteront de 138 millions de tonnes dans les forêts aménagées et de 67 millions de tonnes dans les produits du bois qui en sont issus. La substitution de matériaux de construction plus polluants

par des produits du bois, si elle est réalisée, contribuerait à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à hauteur de 128 millions de tonnes de carbone.

À la combinaison de ces estimations, la contribution des forêts aménagées en Ontario à la réduction des émissions pourrait atteindre une moyenne de 4,1 millions de tonnes de carbone par année si les taux de récolte historiques et les tendances historiques d'utilisation et de fabrication de produits du bois se maintiennent au cours des 80 prochaines années.

### Changements prévus dans les stocks de carbone forestier par décennie



Selon les prévisions, les forêts aménagées devraient stocker davantage de carbone par décennie pendant la plus grande partie du siècle actuel en raison de changements dans les facteurs naturels et la gestion forestière. Par exemple, les stocks de carbone dans les forêts aménagées devraient augmenter de 2,1 millions de tonnes entre 2020 et 2030, puis de 12,8 millions de tonnes entre 2030 et 2040. Les stocks de carbone totaux des forêts et des produits du bois provenant des forêts aménagées devraient augmenter de 33 millions de tonnes de carbone par décennie pour atteindre 48 millions de tonnes.

Des fluctuations du carbone forestier sont à prévoir compte tenu de la nature dynamique des forêts et de la gestion forestière. Au cours des 80 prochaines années, les forêts aménagées de l'Ontario devraient stocker davantage de carbone dans les forêts et les produits du bois et maintenir ce carbone hors de l'atmosphère tout en aidant à réduire les effets du changement climatique.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- 41 plans de gestion forestière; intervalles de départ des plans décennaux de 2005 à 2013



# Qualité de l'eau

## Description

Bien que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) surveille et gère la qualité de l'eau des ruisseaux, des rivières et des lacs de l'Ontario, cet indicateur rend compte d'aspects particuliers de la qualité de l'eau qui ont une incidence sur la biodiversité et les ressources halieutiques qui sont gérées par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) en Ontario.

## État



État : Juste



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les lacs, les rivières et les ruisseaux jouent un rôle important dans le maintien des pêches et de la biodiversité. De nombreuses espèces aquatiques comme les poissons, les oiseaux, les amphibiens et les invertébrés dépendent de l'eau douce à un moment donné de leur cycle de vie. La préservation de la qualité de l'eau dans la province garantira que les écosystèmes aquatiques fourniront un habitat permettant à des espèces comme les poissons de survivre, de croître et de se reproduire et qu'ils apporteront des avantages environnementaux, culturels, sociaux et économiques, comme la pêche, à l'avenir.

La chimie de l'eau des systèmes aquatiques reflète les conditions climatiques et géologiques ainsi que les débits d'eau et les paysages environnants. La pollution produite par les causes suivantes altère la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau :

- déchets industriels et eaux pluviales provenant des agglomérations urbaines;
- ruissellement des zones agricoles et urbaines;
- dépôts de pollution atmosphérique.

Les eaux polluées peuvent avoir des effets négatifs sur la présence, l'abondance et la viabilité des espèces qui dépendent des écosystèmes aquatiques.

## Comment nous effectuons une surveillance

L'évaluation porte sur différentes caractéristiques chimiques de l'eau qui sont connues pour avoir une forte influence sur la biodiversité aquatique dans les lacs et les cours d'eau.

Les niveaux de chlorure, de nitrates et de phosphore sont mesurés dans les cours d'eau. Dans les lacs, les mesures concernent le phosphore, le calcium et le pH. Les mesures prises sont alors comparées aux seuils (niveaux) connus qui peuvent influencer sur la vie aquatique.

## Mesures de la qualité de l'eau

Mesure	Seuils	Sites mesurés
Chlorure	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des concentrations supérieures à 120 mg d'ions chlorure dans un litre d'eau douce sont toxiques pour la vie aquatique.</li> </ul>	Ruisseaux
Nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des concentrations excessives supérieures à 3 mg de nitrate dans un litre d'eau douce peuvent être toxiques pour la vie aquatique et favoriser la prolifération d'algues.</li> </ul>	Ruisseaux
Phosphore total	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des concentrations inférieures à 0,03 milligramme de phosphore par litre mesurées dans les cours d'eau empêchent la croissance excessive d'algues et de plantes.</li> <li>Des niveaux excessifs peuvent entraîner la prolifération d'algues et une croissance excessive des plantes qui réduisent les niveaux d'oxygène dans les lacs. Phénomène généralement évité lorsque les niveaux sont inférieurs à 20 microgrammes par litre.</li> </ul>	Ruisseaux et lacs
pH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les eaux acides dont le pH est inférieur à 6,5 et les eaux basiques dont le pH est supérieur à 8,5 peuvent poser des problèmes à la vie aquatique.</li> </ul>	Lacs
Calcium	<ul style="list-style-type: none"> <li>De faibles niveaux (moins de 1,5 milligramme par litre) peuvent causer des problèmes aux petits crustacés planctoniques et affecter la chaîne alimentaire.</li> <li>Des concentrations de 0,5 milligramme par litre et de 1 à 2,5 milligrammes par litre sont respectivement les seuils de survie pour les daphnies et les écrevisses.</li> <li>Les lacs riches en calcium (plus de 20 milligrammes par litre) avec un pH élevé (supérieur à 7,4) sont également les plus vulnérables à une invasion par la moule zébrée.</li> </ul>	Lacs

Les résultats concernant la qualité de l'eau des cours d'eau proviennent du [Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau \(RPCQE\)](#) sur deux périodes de cinq ans (de 2003 à 2007 et de 2008 à 2012). Ces données ont été recueillies en partenariat avec les municipalités et les

offices de protection de la nature de l'Ontario, puis gérées par le MEPP. Des échantillons d'eau provenant de lacs intérieurs ont été recueillis dans le cadre du programme provincial de surveillance des pêches sur deux périodes de cinq ans (2008-2012 et 2013-2017) par l'intermédiaire du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#).

Les résultats ont également été évalués par écozone. Les [écozones](#) sont de très grandes zones définies par un type distinctif de substrat rocheux. Les trois écozones en Ontario sont les plaines à forêts mixtes (sud de l'Ontario), le bouclier ontarien (centre et nord de l'Ontario) et les basses terres de la baie d'Hudson (Grand Nord).

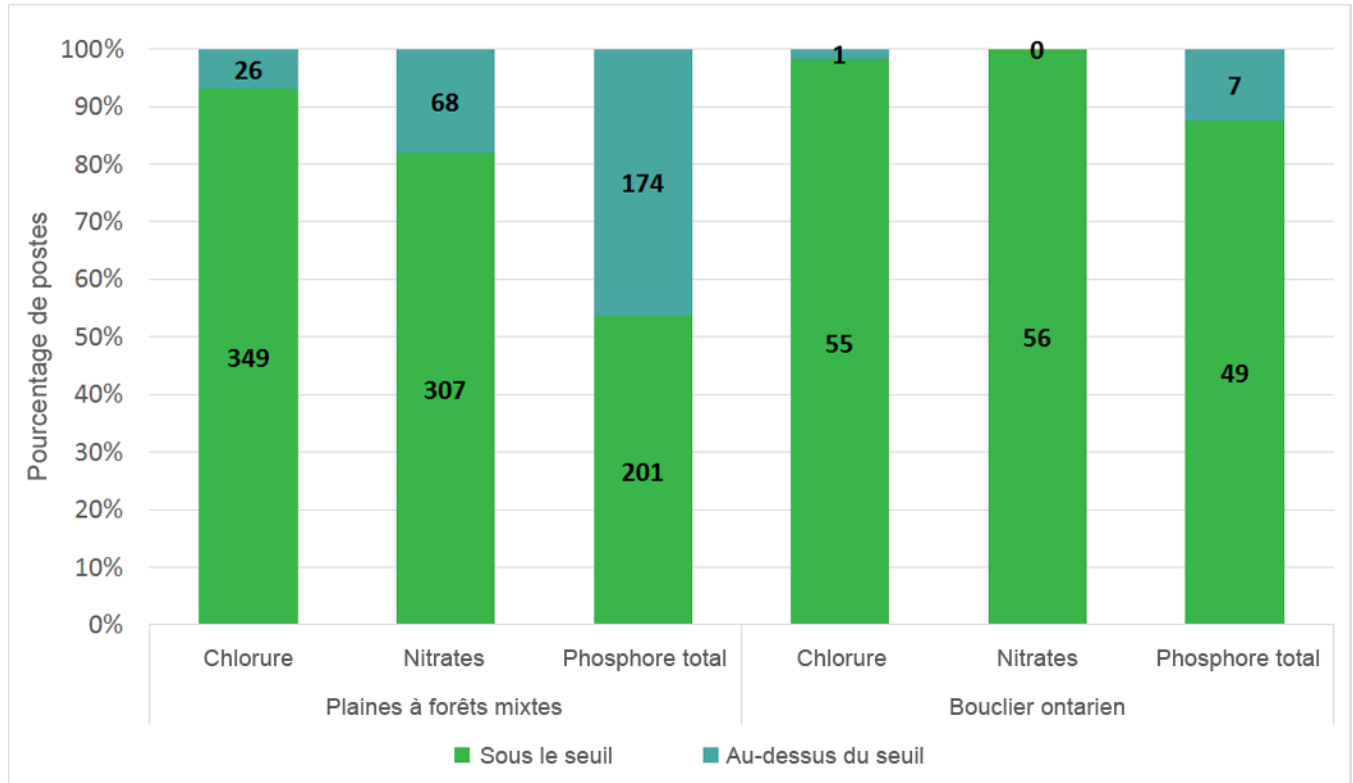
## Résultats

### **Cours d'eau**

La qualité de l'eau dans les cours d'eau de l'écozone du bouclier ontarien était constamment meilleure que celle dans les cours d'eau de l'écozone des plaines à forêts mixtes, où les terres sont davantage utilisées à des fins urbaines et agricoles.

## Proportion, par écozone, des stations de mesure de la qualité de l'eau au-dessus des seuils pour les cours d'eau de l'Ontario (2008 à 2012)

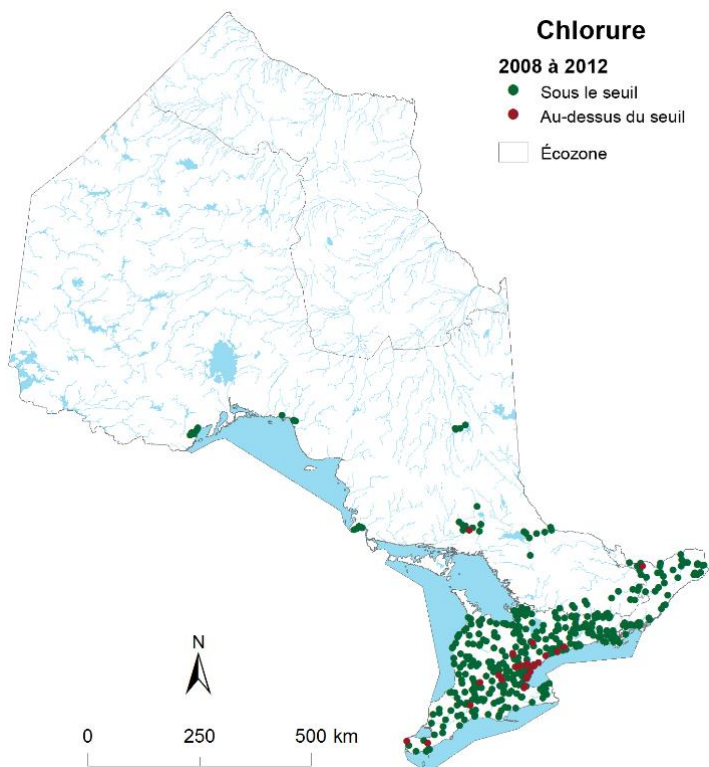
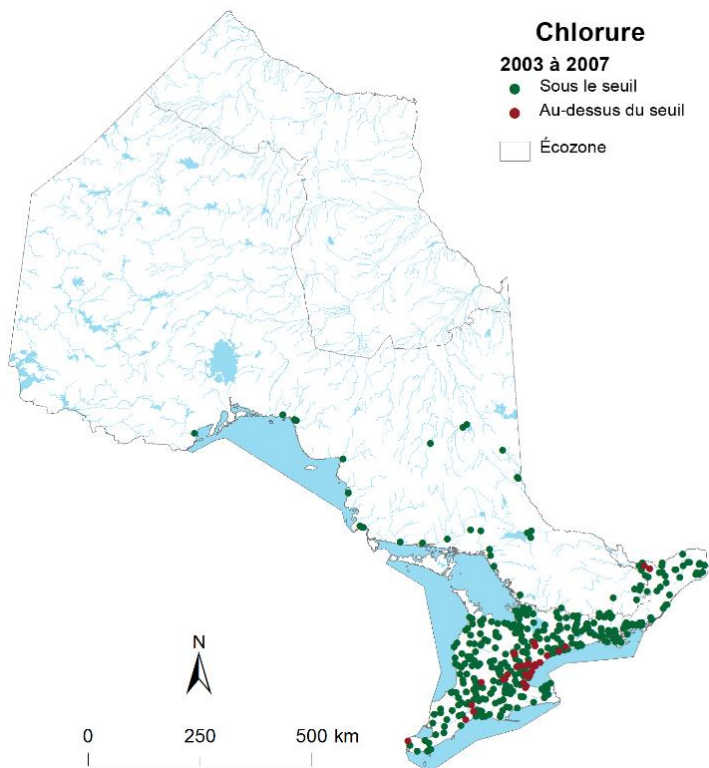
Les nombres sur les barres correspondent au nombre de stations en dessous ou au-dessus de chaque seuil.



### Chlorure

Des niveaux élevés de chlorure dans les cours d'eau découlent parfois de l'utilisation de sels de déglçage et d'abat-poussières sur les routes et les stationnements. Les niveaux médians de chlorure étaient inférieurs aux seuils dans plus de 90 % des stations des cours d'eau pendant les deux périodes et une légère diminution a été constatée entre les périodes. La plupart des stations présentant des niveaux de chlorure supérieurs aux seuils d'exposition à long terme se trouvent dans des zones urbaines ou à proximité.

## Évaluation des niveaux de chlorure par rapport aux seuils requis pour soutenir la vie aquatique dans les cours d'eau de l'Ontario





## Azote et phosphore

L'azote et le phosphore sont des éléments naturels des écosystèmes aquatiques qui favorisent la croissance des algues et des plantes aquatiques, lesquelles fournissent de la nourriture et un habitat aux poissons et aux petits organismes. Un excès de nutriments dans l'eau entraîne une croissance incontrôlée des algues et des plantes aquatiques, ce qui se traduit par :

- des dommages à la qualité de l'eau, aux ressources alimentaires et aux habitats;
- la décomposition d'une abondance d'algues et de plantes aquatiques, qui absorbent l'oxygène de l'eau dont les poissons et les autres formes de vie aquatique ont besoin pour survivre, en particulier les espèces comme la truite grise et le grand corégone, qui vivent dans les habitats profonds des lacs.

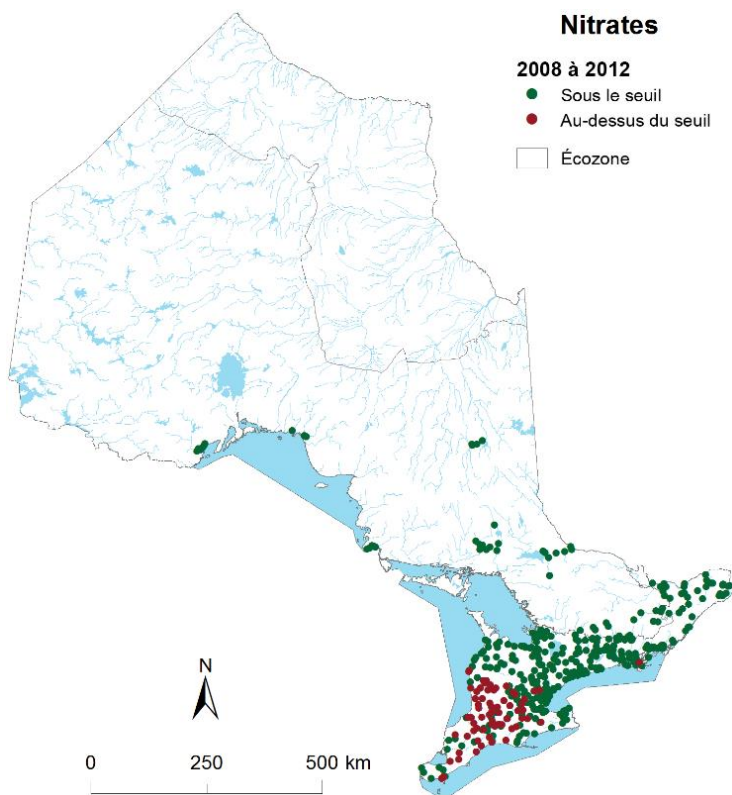
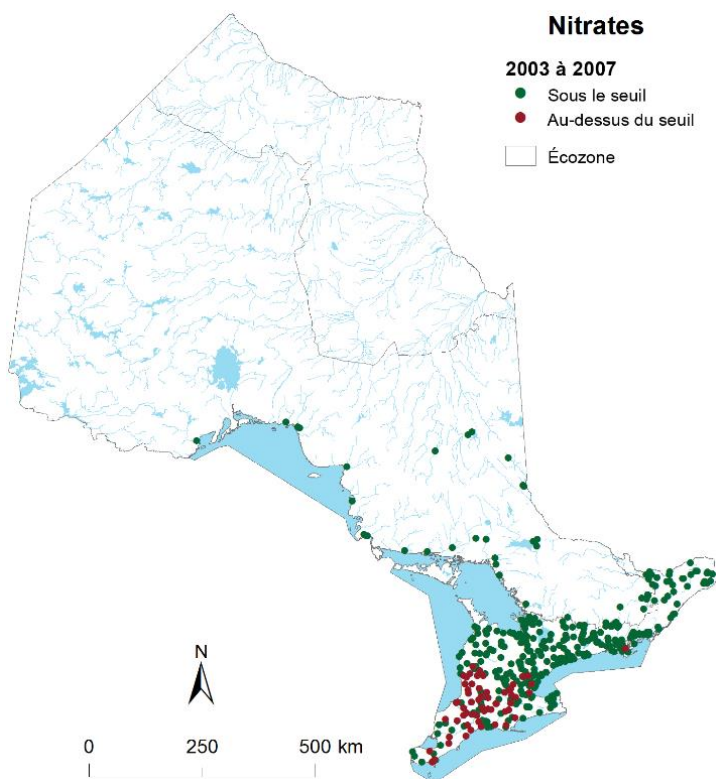
Une trop grande quantité d'azote dans les cours d'eau peut être causée par les eaux usées industrielles et municipales et par le ruissellement urbain et agricole.

Les niveaux médians de nitrate dépassaient les seuils dans 15 à 16 % des stations et une légère augmentation a été constatée entre les périodes. Les stations qui dépassent les seuils sont concentrées dans le sud-ouest de l'Ontario.

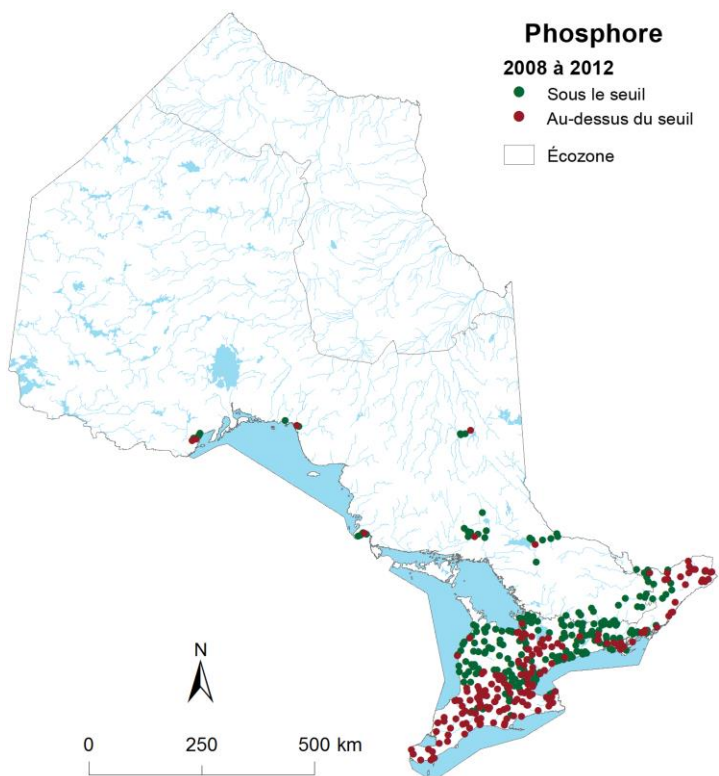
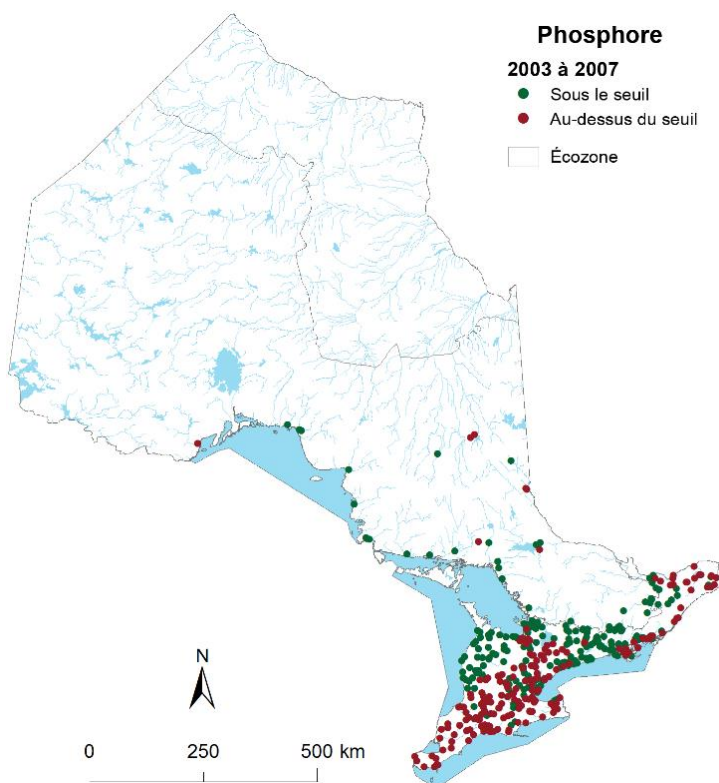
Les niveaux médians de phosphore total dépassaient les seuils dans près de la moitié des stations (42 à 47 %), une légère diminution ayant été constatée entre les périodes. Les stations présentant un excès de phosphore étaient réparties dans la zone échantillonnée.



## Évaluation des niveaux de nitrate par rapport aux seuils requis pour soutenir la vie aquatique dans les cours d'eau de l'Ontario



## Évaluation des niveaux de phosphore total par rapport aux seuils requis pour soutenir la vie aquatique dans les cours d'eau de l'Ontario

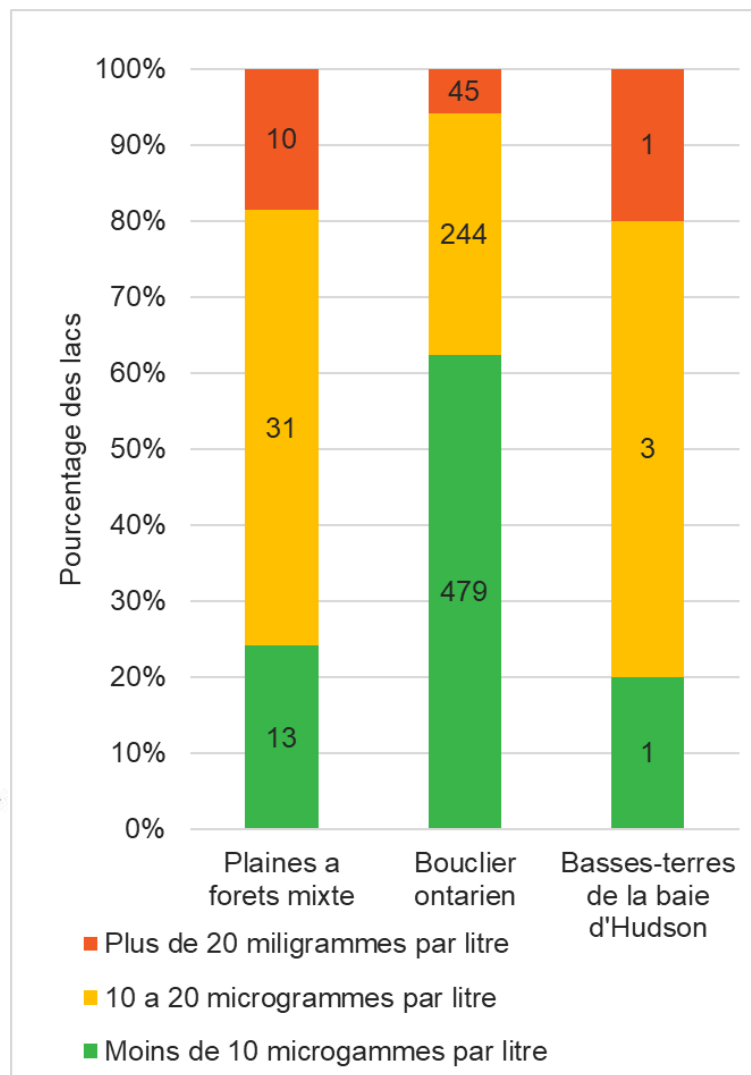
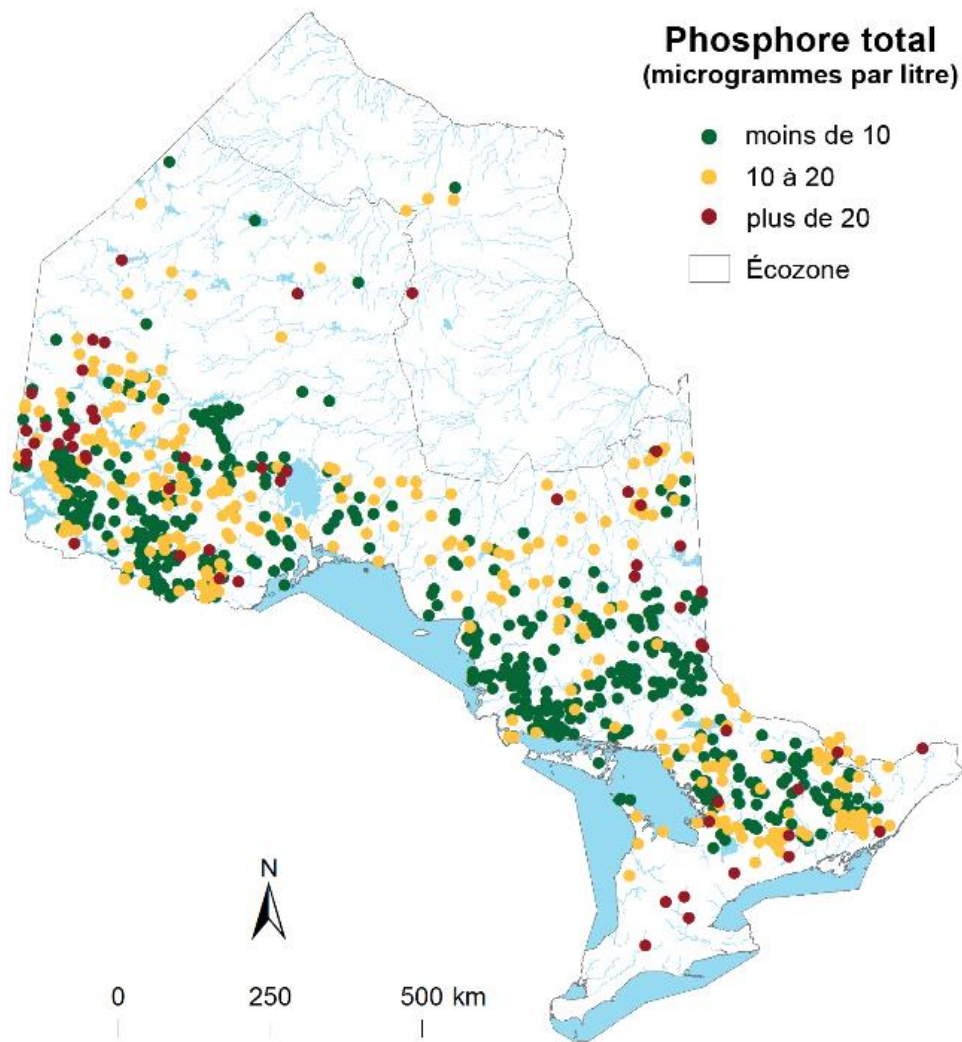


## Lacs

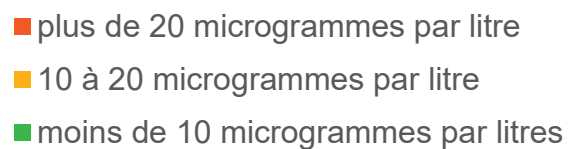
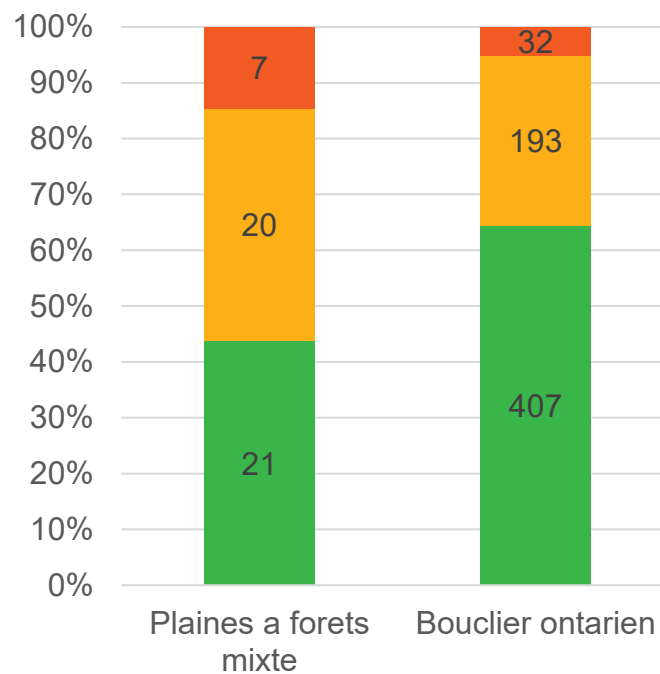
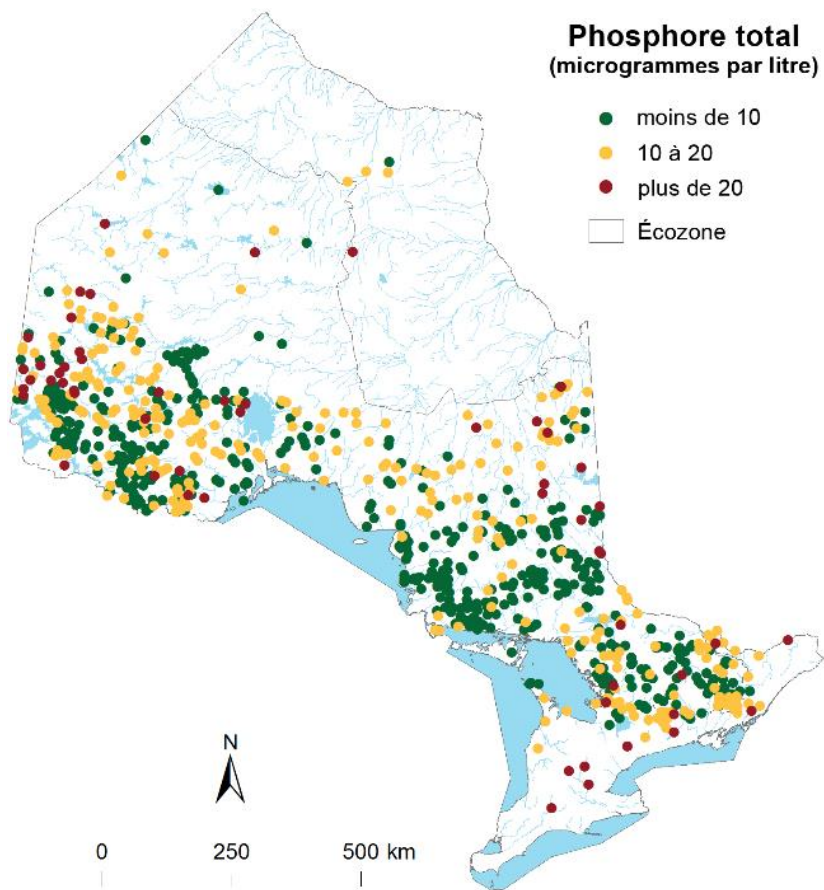
### Phosphore

Plus de 90 % des lacs où des échantillons ont été prélevés présentaient des niveaux de phosphore total inférieurs à 20 microgrammes par litre, ce qui indique que la quantité de nutriments y est acceptable. La majorité (62 %) des lacs de l'écozone du bouclier ontarien où des échantillons ont été prélevés entre 2008 et 2012 présentaient de faibles niveaux de phosphore (moins de 10 microgrammes par litre). Entre 2013 et 2017, 64 % des lacs comptaient moins de 10 microgrammes par litre, ce qui indique qu'il n'y a pas eu de changement notable dans la concentration de phosphore.

## Évaluation des niveaux de phosphore total dans les lacs de l'Ontario de 2008 à 2012



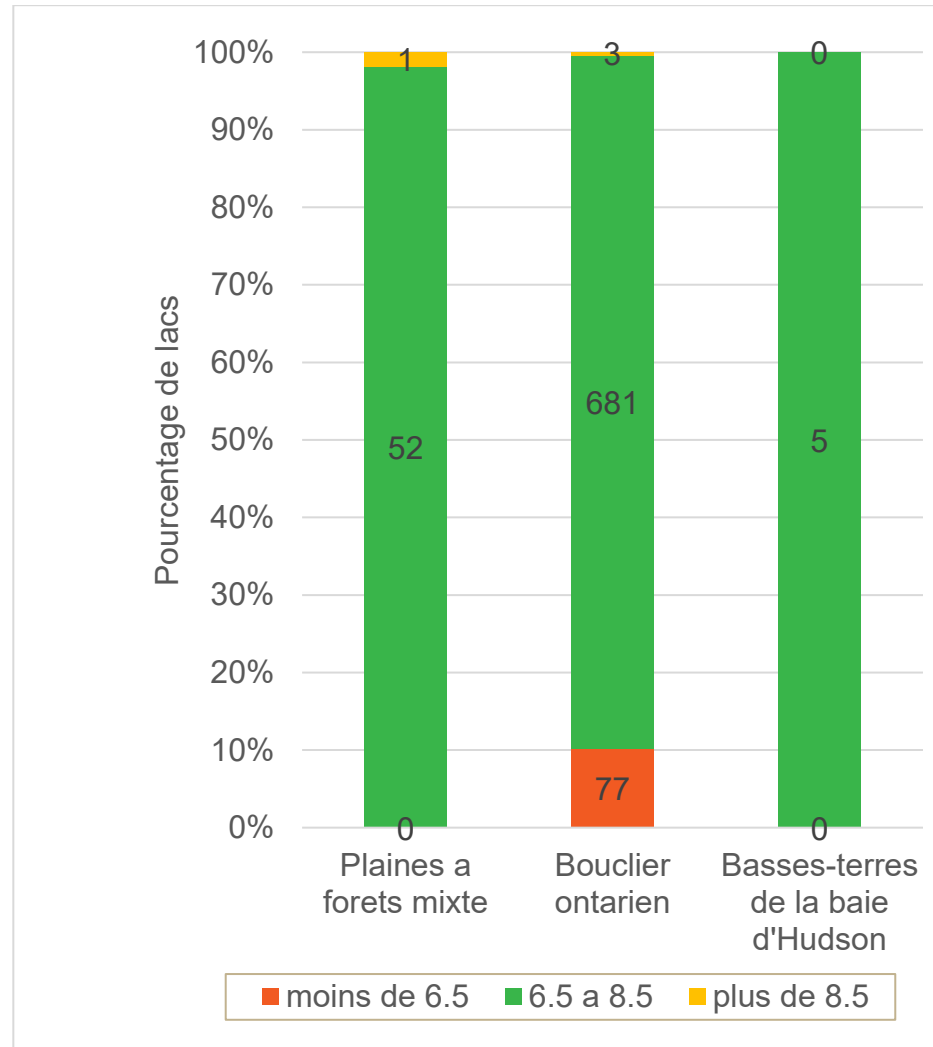
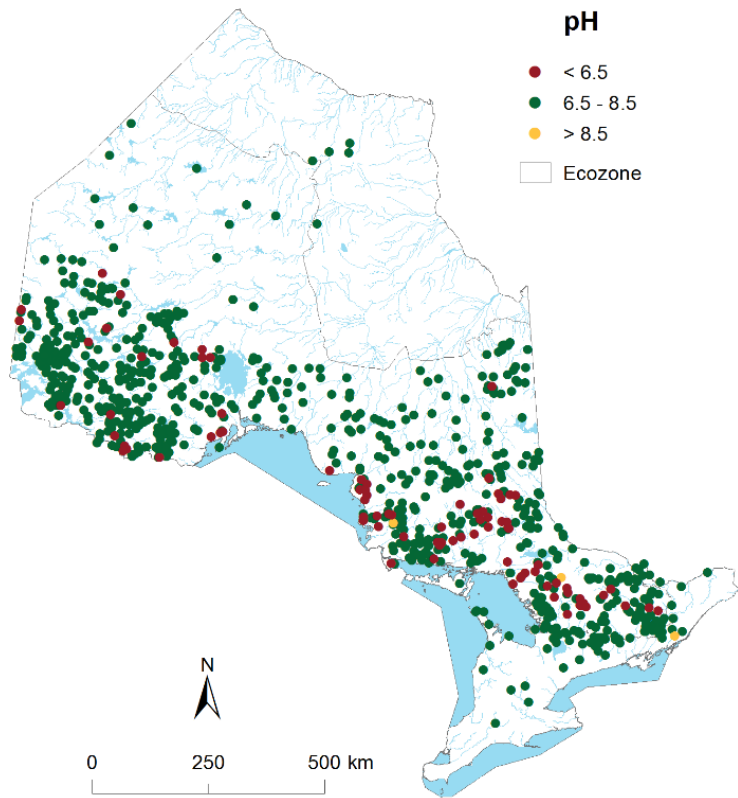
## Évaluation des niveaux de phosphore total dans les lacs de l'Ontario de 2013 à 2017



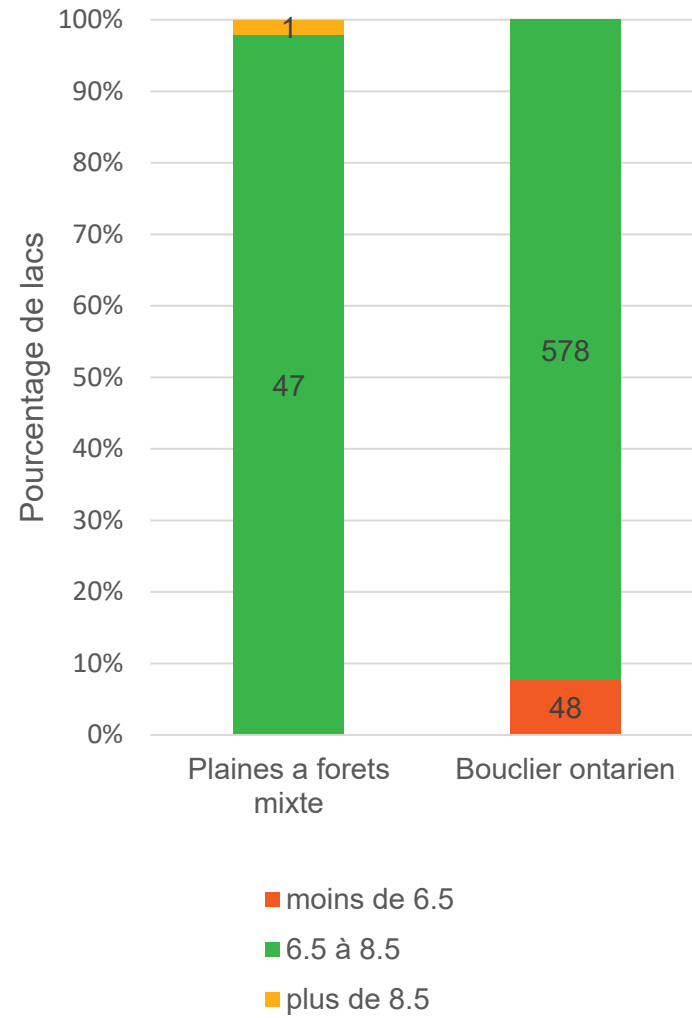
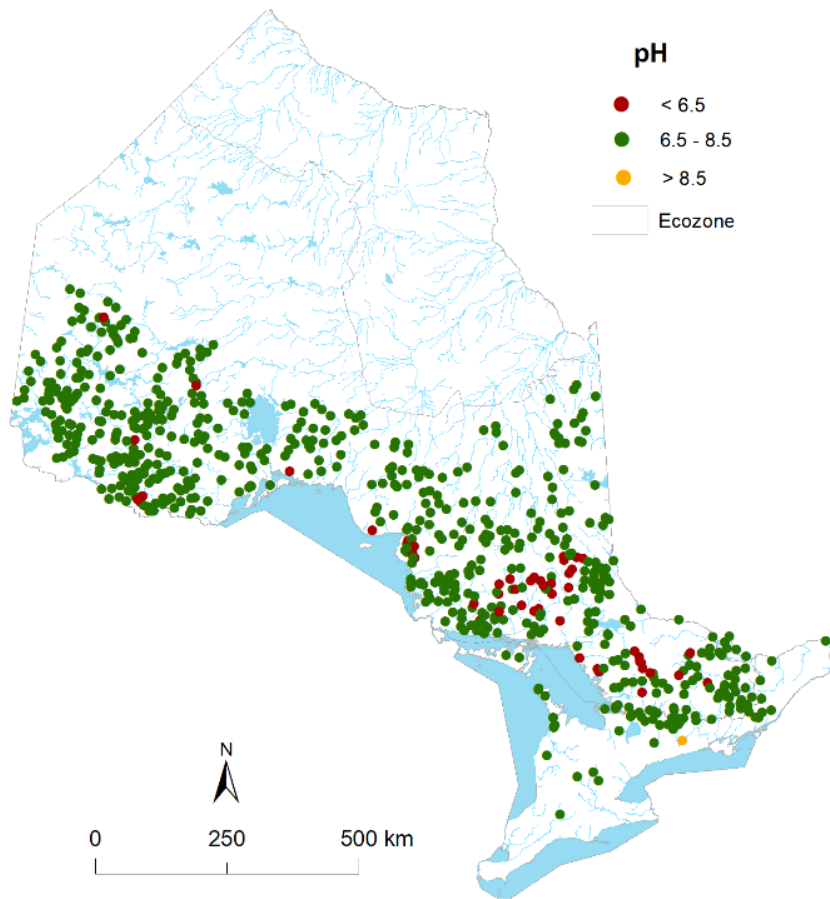
## Niveaux de pH

Les niveaux de pH peuvent fluctuer en raison des déchets industriels et du ruissellement ou des pluies acides. Plus de 90 % des lacs échantillonnés présentaient des valeurs de pH comprises entre 6,5 et 8,5, qui représentent les valeurs recommandées pour la protection de la vie aquatique. Tous les lacs au niveau de pH acide (inférieur à 6,5) se trouvent dans l'écozone du bouclier ontarien. Les lacs échantillonnés entre 2013 et 2017 ont montré le même schéma : la plupart des lacs avaient un pH allant de 6,5 à 8,5, certains sur le bouclier ayant des valeurs de pH inférieures à 6,

## Évaluation des niveaux de pH dans les lacs de l'Ontario de 2008 à 2012



# Évaluation des niveaux de pH dans les lacs de l'Ontario de 2013 à 2017



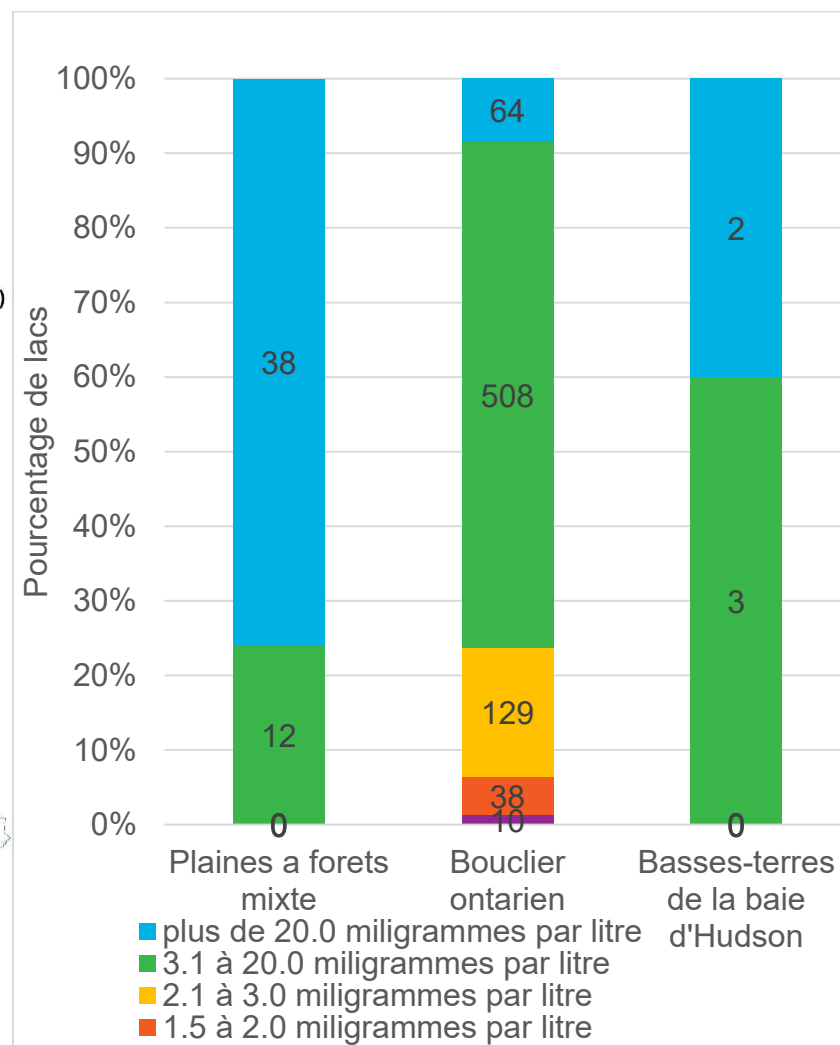
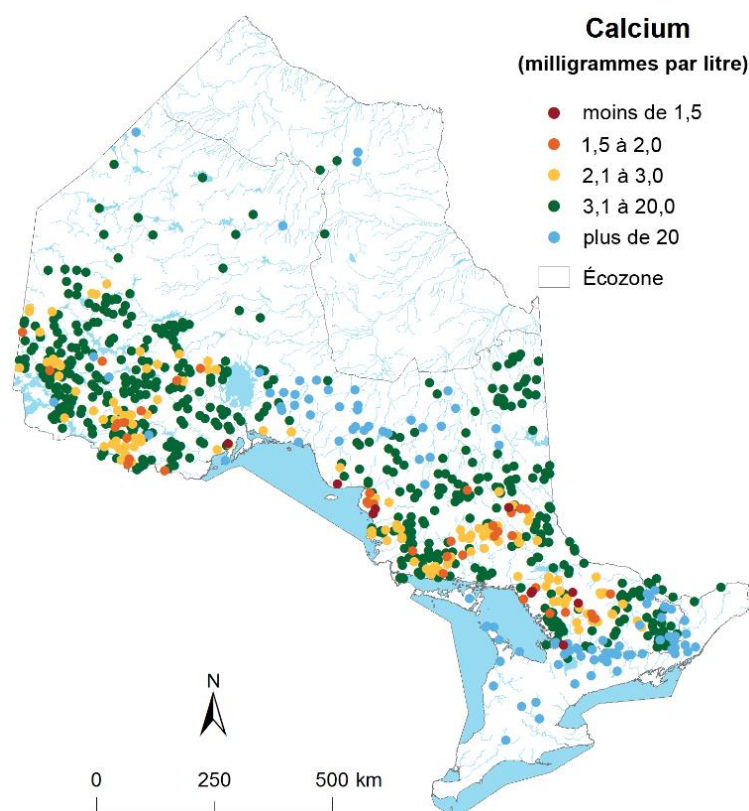


## Calcium

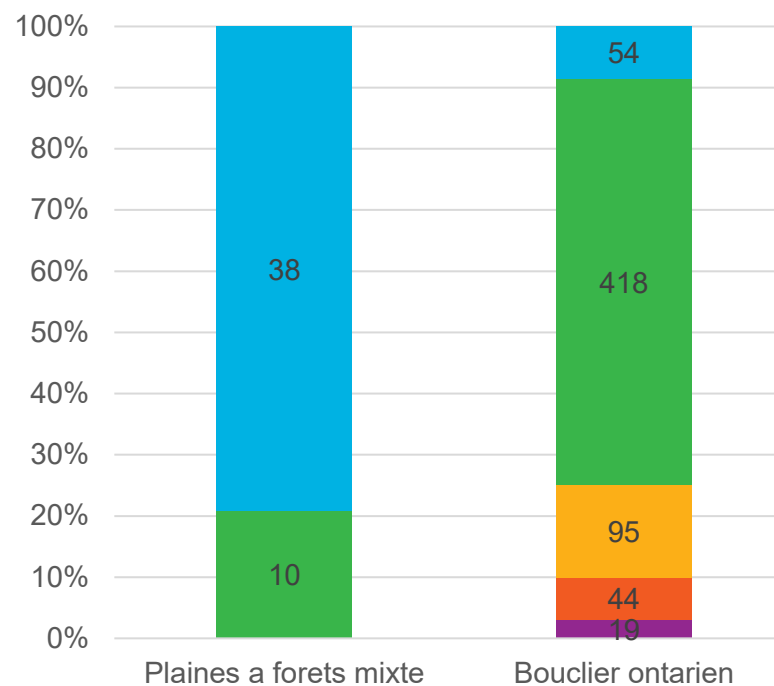
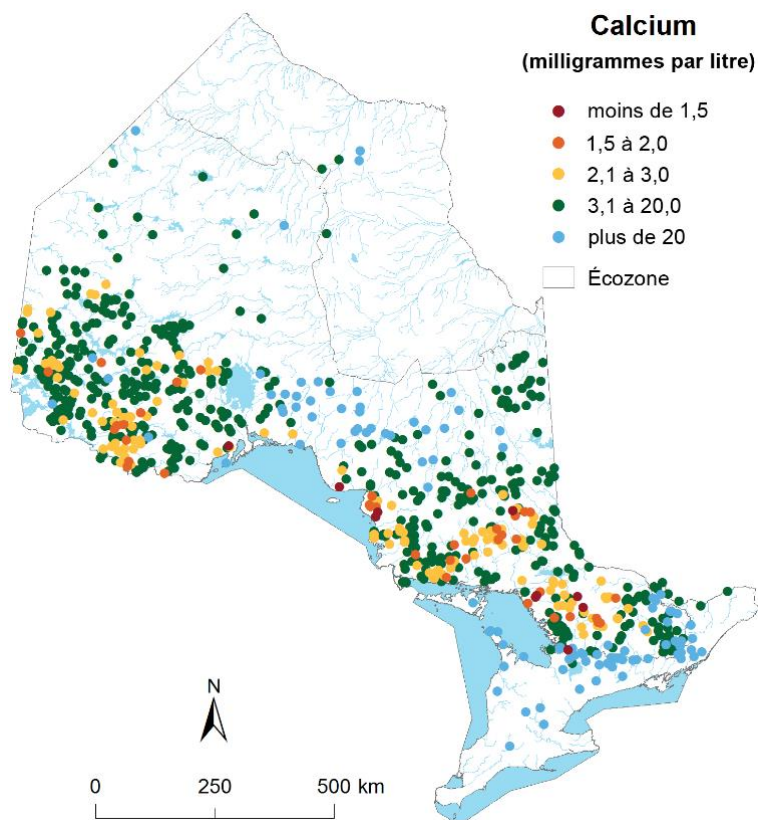
De nombreux animaux aquatiques ont besoin de calcium pour survivre et les concentrations de ce minéral important influent parfois sur la chaîne alimentaire. Il existe des preuves récentes d'une baisse généralisée du calcium dans de nombreux lacs, résultant principalement des pluies acides et de la récolte du bois. Parmi les lacs échantillonnés entre 2008 et 2012, seuls 10 lacs (1 %) présentaient des niveaux de calcium extrêmement bas (moins de 1,5 milligramme par litre), mais 21 % avaient des niveaux de calcium proches de ce seuil (de 1,5 à 3,0 milligrammes par litre). Tous ces lacs se trouvent dans l'écozone du bouclier ontarien, où les niveaux de calcium sont naturellement bas dans la plupart des régions et où la baisse des niveaux de calcium dans les sols et les écosystèmes aquatiques est préoccupante. Parmi les lacs échantillonnés entre 2013 et 2017, 19 lacs (3 %) présentaient des valeurs de calcium dangereusement basses et 158 lacs (23 %) avaient des niveaux de calcium oscillant entre 1,5 et 3,0 milligrammes par litre. Aucun échantillon n'a été prélevé dans les lacs des basses terres de la baie d'Hudson entre 2013 et 2017.

La plupart des lacs de l'écozone des plaines à forêts mixtes (76 % dans la période 2008-2012 et 79 % dans la période 2013-2017) présentaient des niveaux de calcium élevés (plus de 20 milligrammes par litre) et sont donc plus vulnérables à l'invasion des moules zébrées. Les moules zébrées font partie des espèces envahissantes qui ont un effet négatif sur les écosystèmes aquatiques, car elles entrent en concurrence avec les moules indigènes et dégradent l'habitat des poissons. Des lacs riches en calcium se trouvent également dans la partie nord de l'écozone du bouclier ontarien et dans l'écozone des basses terres de la baie d'Hudson.

## Évaluation des niveaux de calcium dans les lacs de l'Ontario de 2008 à 2012



## Évaluation des niveaux de calcium dans les lacs de l'Ontario de 2013 à 2017



- moins de 1.5 milligrammes part litre
- 3.1 à 20.0 milligrammes part litre
- 2.1 à 3 milligrammes part litre
- 1.5 à 2.0 milligrammes par litre
- plus de 20.0 milligrammes par litre

## **Progrès futurs**

Certains lacs peuvent naturellement présenter des valeurs de qualité de l'eau supérieures aux seuils qui peuvent avoir une incidence sur la biodiversité. Il sera possible de mieux comprendre si des changements importants influent sur la qualité de l'eau après l'analyse des données des cycles de cinq ans successifs du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs.

## **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

## **Sources des données**

- [Programme de surveillance à grande échelle](#)
- [Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau](#)

# Thème – Gestion des ressources naturelles de l'Ontario

Le développement et la gestion durables des ressources naturelles contribuent à garantir leur utilisation et leur jouissance par les générations futures. Cette section évalue :

- les processus d'élaboration des politiques et de planification;
- la récolte et l'extraction des ressources naturelles;
- les efforts d'intendance pour protéger et conserver les ressources naturelles.

## Politique et planification

L'Ontario est un chef de file dans la gestion de ses ressources naturelles. Les politiques et les plans relatifs aux ressources naturelles guident le développement et la gestion de ces ressources en prévision des générations à venir. La [participation du public](#) à ces politiques et plans contribue à orienter les décisions venant appuyer la meilleure façon de gérer les ressources naturelles.

### **Rapports d'indicateurs**

- Gestion des ressources et aménagement du territoire
- Mobilisation du public dans la gestion des ressources naturelles
- Participation des Autochtones à la planification de la gestion des ressources naturelles

## Gestion des récoltes

La gestion des ressources naturelles doit se faire de manière durable pour qu'il soit possible de continuer à tirer profit des avantages sociaux et économiques de ces ressources. Cela se traduit, dans la mesure du possible, par une régénération des ressources naturelles, telles que les poissons et les forêts, après leur exploitation ainsi que la réhabilitation des zones d'extraction. La régénération des forêts ou le repeuplement des stocks de poissons en sont

des exemples. Cela garantit la disponibilité des ressources naturelles à l'avenir et permet de faire face aux effets environnementaux potentiels.

### **Rapports d'indicateurs**

- Récolte des pêches
- Empoisonnement
- Récolte forestière
- Régénération des forêts
- Vérifications indépendantes des forêts
- Production d'agrégats

### Intendance

La conservation de la biodiversité et des ressources naturelles de l'Ontario est une responsabilité partagée. Les activités d'intendance contribuent à :

- protéger et à réhabiliter les espaces naturels;
- sensibiliser le public;
- encourager les actions individuelles.

### **Rapports d'indicateurs**

- Certification forestière
- Programmes d'incitatifs fiscaux
- Système de zones protégées
- Sensibilisation du public à la gestion des ressources naturelles

# Gestion des ressources et aménagement du territoire

## Description

Ce rapport d'indicateur de politique et de planification évalue le nombre et l'étendue des plans de gestion des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les plans de gestion des ressources et d'aménagement du territoire approuvés définissent la façon prévue de gérer les ressources naturelles en Ontario.

Ces plans tiennent compte des divers intérêts de la population de l'Ontario. Dans le Grand Nord, la collaboration avec les collectivités des Premières Nations dans certaines régions a mené à la création de plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités. Dans le cadre de cette collaboration, la gestion des ressources et la planification de l'aménagement du

territoire visent à obtenir des avantages économiques, sociaux et environnementaux, maintenant et à l'avenir.

Le suivi de ces plans aide les responsables à évaluer les plans actuels ainsi que ceux à être mis à jour ou élaborés pour répondre aux besoins de gestion des ressources naturelles.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les plans de gestion des ressources documentent les objectifs de gestion des ressources et définissent les activités venant appuyer ces objectifs. Les aspects suivants font l'objet d'un suivi annuel :

- Les plans de gestion forestière;
- Les plans de zones de gestion des pêches;
- Les plans de gestion de l'eau;
- Les plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités.

Ces plans couvrent la grande majorité des paysages naturels diversifiés et uniques de l'Ontario.

Dans le Grand Nord, les plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités approuvés fournissent des orientations sur les zones ouvertes aux possibilités de développement économique durable et sur les zones protégées.

## Résultats

En mars 2020, 121 plans de gestion des ressources et d'aménagement du territoire axé sur les collectivités étaient mis en œuvre. Cela comprend 7 plans de zone de gestion des pêches, 40 plans de gestion forestière, 70 plans de gestion de l'eau et 4 plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités approuvés.



## Nombre de plans liés aux ressources, de 2018 à 2020

Type de plan	Nombre en place en mars 2018	Nombre en place en mars 2019	Nombre en place en mars 2020
Plans de gestion forestière	40	40	40
Plans de zones de gestion des pêches	6	6	7
Plans de gestion de l'eau	70	70	70
Plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités	9	9	9
Mandat de projet	0	1	1
Projet de plan	4	4	4
Plan final			

### Plans de gestion des pêches

Les plans de gestion des pêches aident à gérer les [zones de gestion des pêches](#) de l'Ontario.

Concernant les zones intérieures (autres que les Grands Lacs), ces plans adaptent les limites de capture et les saisons pour permettre une pêche plus importante dans les pêcheries prospères, pour protéger les pêcheries vulnérables, pour rétablir les populations de poissons et pour permettre d'ajuster les saisons de pêche en fonction de différents climats de la province.

Les plans sont terminés pour 7 des 20 zones. Ils requièrent la participation des conseils consultatifs des zones de gestion des pêches pour :

- échanger des idées et l'expertise;
- mieux élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion;
- communiquer avec les communautés locales de pêcheurs à la ligne.

Les plans de gestion des pêches continuent d'être élaborés en fonction des priorités, en coordination avec les conseils consultatifs.

Les eaux ontariennes des Grands Lacs sont réparties en cinq zones, chacune étant dotée d'un conseil consultatif sur la zone de gestion des pêches des Grands Lacs. Ces conseils contribuent à l'élaboration d'objectifs binationaux en matière de communautés de poissons qui reflètent la nature unique de chaque Grand Lac et créent un document de planification de la gestion des pêches principal pour chaque lac.

### **Plans de gestion forestière**

Les forêts aménagées de la Couronne permettent un flux continu et prévisible d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Elles sont divisées en zones administratives appelées unités de gestion forestière. Les activités de gestion forestière dans chaque unité de gestion sont planifiées et approuvées au moyen de [plans de gestion forestière](#). L'Ontario collabore avec l'industrie, les peuples autochtones et les communautés locales pour établir des plans de gestion forestière.

Il existe actuellement 40 plans couvrant toutes les unités de gestion forestière de la province.

### **Plans de gestion de l'eau**

En Ontario, les plans de gestion de l'eau représentent le principal outil pour garantir que l'exploitation des installations hydroélectriques et les structures de contrôle de l'eau inhérentes répondent aux objectifs de la [Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières](#) et qu'il existe un mécanisme à long terme pour assurer une gestion adaptative. Ces plans sont gérés de manière adaptative par :

- une participation continue du public et des collectivités autochtones;
- une surveillance;
- une mise en œuvre;
- des rapports;
- des modifications au besoin.

Il y a actuellement 70 plans de gestion de l'eau en place.

## **Plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités**

Dans le Grand Nord de l'Ontario, des [plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités](#) approuvés indiquent les terres qui sont protégées et celles qui sont disponibles pour des possibilités de développement économique, y compris la foresterie, le tourisme, les mines, les énergies renouvelables et d'autres secteurs dans le Grand Nord de la province. Le processus de planification conjointe repose sur des discussions avec les Premières Nations et le gouvernement de l'Ontario et sur un dialogue continu avec les collectivités voisines.

Il existe actuellement quatre plans d'aménagement du territoire axé sur les collectivités.

Ensemble, ces plans de gestion des ressources et d'aménagement du territoire axé sur les collectivités brossent un tableau de ce à quoi ressemble la gestion des ressources naturelles en Ontario. Grâce à une gestion adaptative et à une collaboration continue avec la population de l'Ontario, il est possible d'assurer la disponibilité des ressources naturelles à long terme.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- Fichiers administratifs

# Mobilisation du public dans la gestion des ressources naturelles

## Description

Ce rapport d'indicateurs de politique et de planification rend compte des occasions pour le public de participer à la gestion des ressources naturelles en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Le rôle de gardien des ressources naturelles de l'Ontario inclut la tâche de recueillir les commentaires du public avant la prise de décisions concernant les politiques en matière de ressources naturelles. La mobilisation du public donne à la population ontarienne l'occasion de se prononcer par rapport aux plans de gestion des ressources, aux politiques d'aménagement du territoire, aux licences et aux permis, en plus d'orienter les décisions à prendre. Elle contribue également à améliorer les connaissances du public sur les ressources naturelles, leur gestion et leur utilisation durable.

Le suivi des occasions de participation du public aide à évaluer la fréquence de mobilisation du public.

## Comment nous effectuons une surveillance

Un suivi est effectué du nombre d'engagements tenus chaque année, y compris :

- les présentations;
- les ateliers;
- les réunions;
- les journées portes ouvertes;
- les conférences;
- les séances de formation;
- les envois postaux;
- les avis publiés dans le Registre environnemental.

Les données en question ont été réparties selon qu'elles relèvent de l'un ou l'autre des domaines suivants :

- agrégats et pétrole;
- poissons et faune (y compris les espèces envahissantes);
- forêts;
- terres et eaux;
- domaine général (événements ou publications qui traitent de multiples secteurs d'activité).

Les chiffres ne reflètent pas les demandes de renseignements de clients à titre individuel, les consultations internes ou les séances avec d'autres ministères ou organismes ou avec le gouvernement fédéral. Ils ne comprennent pas non plus les activités de mobilisation des collectivités autochtones, présentées séparément, ni les activités de mobilisation menées par l'industrie (des agrégats, par exemple).

## Résultats

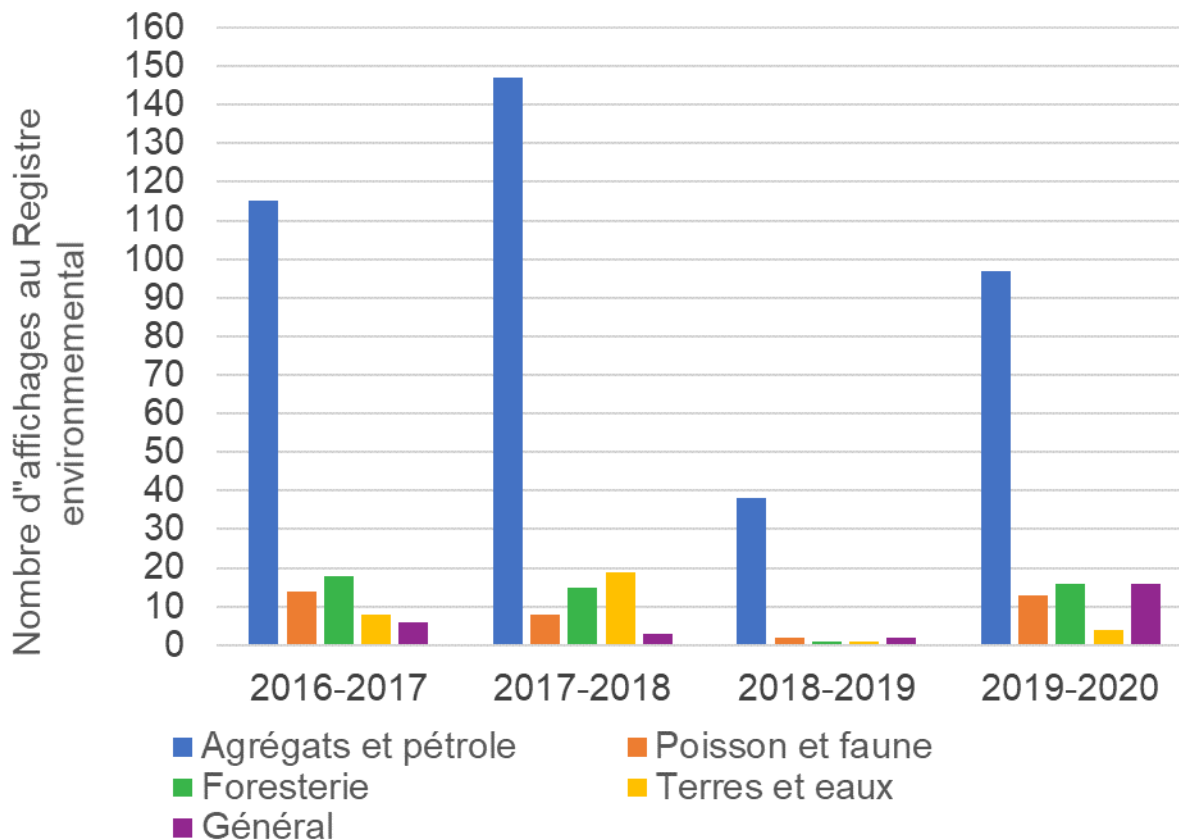
### Nombre de séances de participation par secteur d'activité

Secteur d'activité	Avril 2016 – mars 2017)	Avril 2017 – mars 2018	Avril 2018 – mars 2019	Avril 2019 – mars 2020
Agrégats et pétrole	35	32	45	71
Poissons et faune	162	240	178	162
Foresterie	182	170	235	242
Terres et eaux	79	101	42	70
Général	56	37	64	46
<b>Total</b>	<b>514</b>	<b>580</b>	<b>564</b>	<b>591</b>

En 2019-2020, le public a été mobilisé 591 fois, soit 27 occasions de plus que l'année d'avant. Le nombre d'occasions de mobilisation annuel devrait varier selon les priorités politiques, le stade d'élaboration des politiques, le niveau d'intérêt du public et les efforts de planification des ressources.

En vertu de la *Charte des droits environnementaux*, le public a le droit de commenter les activités susceptibles d'influer sur l'environnement. Les avis d'activités sont publiés dans le Registre environnemental de l'Ontario afin que le public puisse les examiner et commenter les mesures qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement.

## Nombre d'affichages au Registre environnemental par secteur d'activité



En 2019-2020, 146 avis ont été publiés dans le Registre environnemental afin d'obtenir les commentaires publics. Il s'agit d'une augmentation de 102 par rapport à l'année d'avant. En 2018-2019, le nombre d'affichages avait été inférieur, notamment en raison des élections provinciales. Au cours d'une année électorale, il est courant que le nombre d'affichages soit inférieur en raison de la période du scrutin et de la transition vers un nouveau gouvernement. En moyenne, 135 avis ont été publiés chaque année de 2016 à 2020.

Depuis 2016-2017, la population ontarienne a eu plus de 2 792 occasions de formuler des commentaires sur la gestion des ressources naturelles de la province.

Cela témoigne d'un engagement constant à donner à la population ontarienne l'occasion de commenter la façon dont les politiques de gestion des ressources naturelles sont élaborées et mises en œuvre.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Fichiers administratifs



# Participation des Autochtones à la planification de la gestion forestière

## Description

Cet indicateur rend compte de la participation des collectivités autochtones dans la planification de la gestion forestière.

## État



État : Bon



Tendance : Variable



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

La province de l'Ontario est un chef de file mondial en matière de [gestion durable des forêts](#). Pour être viables, les forêts doivent être gardées en bonne santé et la valeur de la forêt pour tous les usagers doit être prise en compte.

La [population ontarienne, les collectivités autochtones et les autres parties intéressées](#) ont un rôle important à jouer dans le processus de [planification de la gestion forestière](#). La participation de ces parties contribue à l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la gestion des forêts de la province.

Le manuel de planification de la gestion forestière décrit l'approche de collaboration avec les collectivités autochtones pour appuyer leur participation au processus de planification de la gestion forestière d'une manière qui respecte les droits des Autochtones et les droits issus de traités et qui aide la Couronne à s'acquitter de son obligation de consultation.

## Comment nous effectuons une surveillance

Il existe une approche diversifiée pour faire participer les collectivités autochtones à la planification de la gestion des forêts.

Les auteurs des plans de gestion forestière (forestiers professionnels inscrits) sont assistés par une équipe de planification et un comité local de citoyens.

Une équipe de planification est un groupe de personnes possédant différents domaines d'expertise qui participent directement à l'établissement du plan. Un comité local de citoyen est une équipe consultative représentant un éventail d'intérêts qui aide l'auteur du plan, l'équipe de planification et le ministère à établir et à mettre en œuvre le plan.

À l'établissement d'un plan de gestion forestière, les collectivités autochtones qui se trouvent à l'intérieur de l'unité de gestion ou à proximité sont invitées à participer au processus de planification. Les collectivités invitées sont généralement celles qui ont des intérêts dans les forêts ou qui les utilisent traditionnellement et qui pourraient être touchées par les activités de gestion.

Les collectivités autochtones ont notamment l'occasion de participer à la planification de la gestion forestière :

- en se voyant représentées par l'un de leurs membres au sein de l'équipe de planification et du comité local de citoyens;
- en travaillant avec le ministère et l'auteur du plan pour élaborer une approche de consultation personnalisée;
- en participant à la rencontre sur la forêt et les avantages souhaités afin d'exprimer leur intérêt dans la gestion de la forêt;

- en déterminant les valeurs à protéger et en participant à l'élaboration et à l'examen des rapports connexes;
- en examinant et en commentant les éléments d'un plan pendant son établissement et sa mise en œuvre.

Au cours du processus de planification, le ministère et les équipes de planification travaillent avec les collectivités autochtones pour définir les utilisations actuelles et traditionnelles, les valeurs (sociales, culturelles et spirituelles) et les inquiétudes liées à la gestion forestière au sein de l'unité de gestion. Ces renseignements sont consignés dans un rapport d'information sur les Autochtones.

Les renseignements en question orientent la planification et aident à déterminer la façon de prévenir ou de réduire les répercussions sur ces valeurs lors d'activités forestières. Un rapport sur la protection des valeurs autochtones définies décrit et documente les moyens de protéger les valeurs lors des activités forestières.

Pour chaque plan de gestion forestière établi, des objectifs sont élaborés dans une perspective de viabilité de la forêt, y compris des objectifs de participation et d'engagement des collectivités autochtones. Pour déterminer l'atteinte des objectifs, la participation est mesurée par :

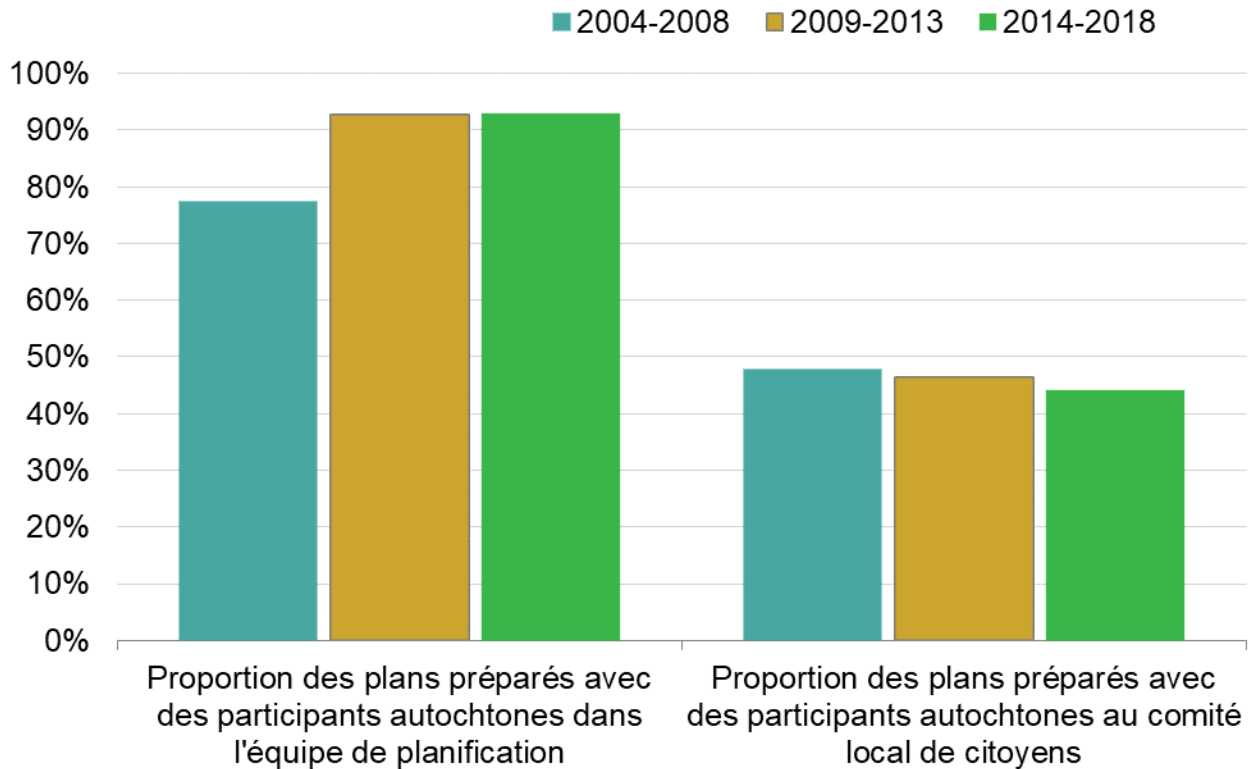
- la participation à l'équipe de planification et au comité local de citoyens;
- la contribution aux rapports sur la définition et la protection des valeurs.

Dans les résultats, la participation est considérée comme atteinte lorsqu'au moins une collectivité a participé au processus ou a donné son avis.

## Résultats

Des représentants de collectivités autochtones ont participé aux équipes de planification à l'occasion de la plupart des plans de gestion forestière établis.

## Proportion de plans préparés avec des participants autochtones au comité local de citoyens ou dans l'équipe de planification



À propos des 43 plans de gestion forestière établis de 2014 à 2018, les collectivités situées au sein ou à proximité des unités de gestion concernées ont été invitées à participer au processus de planification de la gestion forestière. Le nombre de collectivités invitées à participer au processus variait de 1 à 18 par plan. Certaines ont été invitées à prendre part à plus d'un plan de gestion forestière, les zones qu'elles occupaient traditionnellement chevauchant plusieurs unités de gestion.

Comparativement aux années précédentes, la participation aux équipes de planification a été stable tandis que la participation aux comités locaux de citoyens a légèrement diminué.

- Quatre-vingt-treize pour cent des plans ont été élaborés par des équipes de planification comprenant des participants de collectivités autochtones.

- Pour 44 % des plans, le comité local de citoyens comprenait des participants de collectivités autochtones.

Des rapports d'information sur les Autochtones et des rapports sur la protection des valeurs autochtones définies ont été produits pour les 43 plans. Des collectivités autochtones ont donné leur avis sur :

- 33 ou 77 % des rapports d'information;
- 16 ou 37 % des rapports sur les valeurs.

L'équipe de planification encourage la participation à tout moment pendant l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière. Si les collectivités n'ont pas formulé de commentaires pour les rapports ou n'ont pas été représentées au sein des équipes de planification ou des comités locaux de citoyens, elles peuvent avoir participé au processus de planification d'autres façons, notamment :

- en travaillant avec le ministère pour définir une approche de consultation personnalisée;
- en cernant les valeurs ou les éléments écologiques importants qu'elles veulent protéger;
- en examinant et en commentant le plan pendant qu'il était établi;
- en examinant et en commentant les calendriers de travail annuels pour cerner toute nouvelle valeur;
- importante pour elles sur laquelle les activités forestières risqueraient d'influer.

Les collectivités autochtones peuvent avoir des points de vue différents quant au niveau et à la qualité de leur participation.

Le travail se poursuit avec les collectivités autochtones pour améliorer la façon d'intégrer les valeurs et les connaissances traditionnelles à la planification de la gestion forestière.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

## Sources des données

- Enquête de planification de la gestion forestière

# Partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources forestières

## Description

Cet indicateur rend compte du nombre de collectivités des Premières Nations qui participent au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources ainsi que le montant des recettes de la foresterie partagées annuellement.

## État



État : Bon



Tendance : Amélioration



Étendue géographique : Nord de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

Le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources représente l'un des engagements de l'Ontario visant à faire progresser la réconciliation, à améliorer les conditions socio-économiques et à favoriser les occasions de développement économique au sein des collectivités autochtones afin de bâtir des collectivités saines et prospères dans le nord de l'Ontario.

Les accords de partage des recettes permettent le partage des avantages économiques des activités forestières menées dans les forêts situées à proximité de collectivités des Premières Nations.

En avril 2018, l'Ontario a négocié et signé trois accords de partage des recettes avec des organisations des Premières Nations : le Grand Council Treaty n° 3, le Conseil tribal de Wabun et le Conseil Mushkegowuk. Par ces accords, la province s'est engagée à partager, chaque année, 45 % des revenus tirés de droits de coupe des unités de gestion forestière admissibles. Bien que les accords prévoient également le partage de l'impôt sur l'exploitation minière et des redevances minières, le présent indicateur ne fait état que du montant des recettes forestières partagées.

## Comment nous effectuons une surveillance

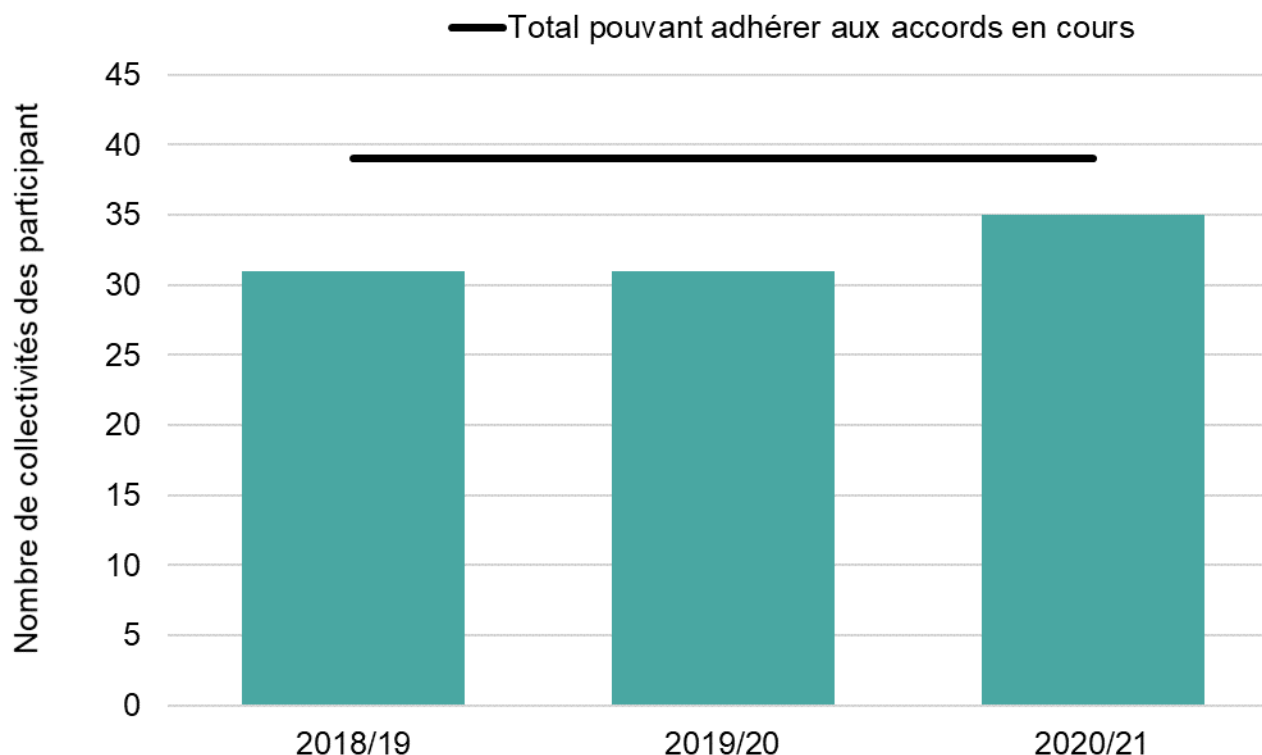
En vertu des accords actuels, 39 collectivités des Premières Nations sont actuellement en mesure de recevoir une part des recettes forestières. Le suivi du taux de participation aux accords de partage permet la surveillance du partage des recettes tirées des ressources. Le montant à partager avec les Premières Nations est calculé à partir du montant annuel des recettes forestières admissibles.

## Résultats

En 2018, 31 collectivités des Premières Nations du Nord de l'Ontario ont conclu des accords de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. La participation au partage de ces recettes a augmenté d'environ 13 % en 2020 à la suite de l'ajout de quatre collectivités des Premières Nations. Depuis 2020, 35 collectivités des Premières Nations prennent donc part au partage des recettes forestières. Dans l'ensemble, 90 % des 39 collectivités qui sont actuellement admissibles au partage des recettes en vertu des accords existants reçoivent des recettes.



## Nombre de collectivités des Premières Nations (sur 39) participant au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, de 2018-2019 à 2020-2021



## Montant des recettes tirées des droits de coupe forestière et partagées avec les Premières Nations

En vertu des accords en question, 31 collectivités participantes ont reçu un total de 19,8 millions de dollars en recettes forestières partagées (depuis la signature des accords en 2018). Les Premières Nations considérées comme parties dans les accords depuis 2020 ont bénéficié du troisième paiement de partage des recettes, qui devait être effectué avant le 31 décembre 2021.

Le montant des recettes forestières annuelles partagées avec les Premières Nations varie chaque année en raison des fluctuations des recettes admissibles engrangées par le gouvernement, qui dépendent des activités forestières. Le montant total des recettes forestières partagées varie également selon le nombre de collectivités des Premières Nations participantes.

## Recettes forestières partagées (de 2019 à 2020) (selon les comptes publics)

Date	Montant partagé	Basé sur les revenus de l'exercice financier
Décembre 2019	11 169 588,43 \$	2018-2019
Décembre 2020	8 693 152,76 \$	2019-2020

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- Données administratives

# Récolte des pêches

## Description

Le présent rapport d'indicateur de gestion des prises rend compte de la viabilité de la pêche récréative en Ontario.

## État



État : Mitigé



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

L'Ontario soutient une pêche récréative active qui contribue à l'économie de la province et offre des possibilités récréatives. Pour maintenir ces avantages, il est important de gérer efficacement les populations de poissons et les écosystèmes aquatiques.

Le doré jaune est répandu en Ontario et est l'espèce la plus ciblée de même que la plus fréquemment capturée et récoltée par les pêcheurs. La surveillance continue de l'activité de pêche et de la mortalité du doré jaune permet aux responsables de réagir efficacement aux changements et d'utiliser une approche de gestion adaptative pour soutenir la viabilité des pêches.

## Comment nous effectuons une surveillance

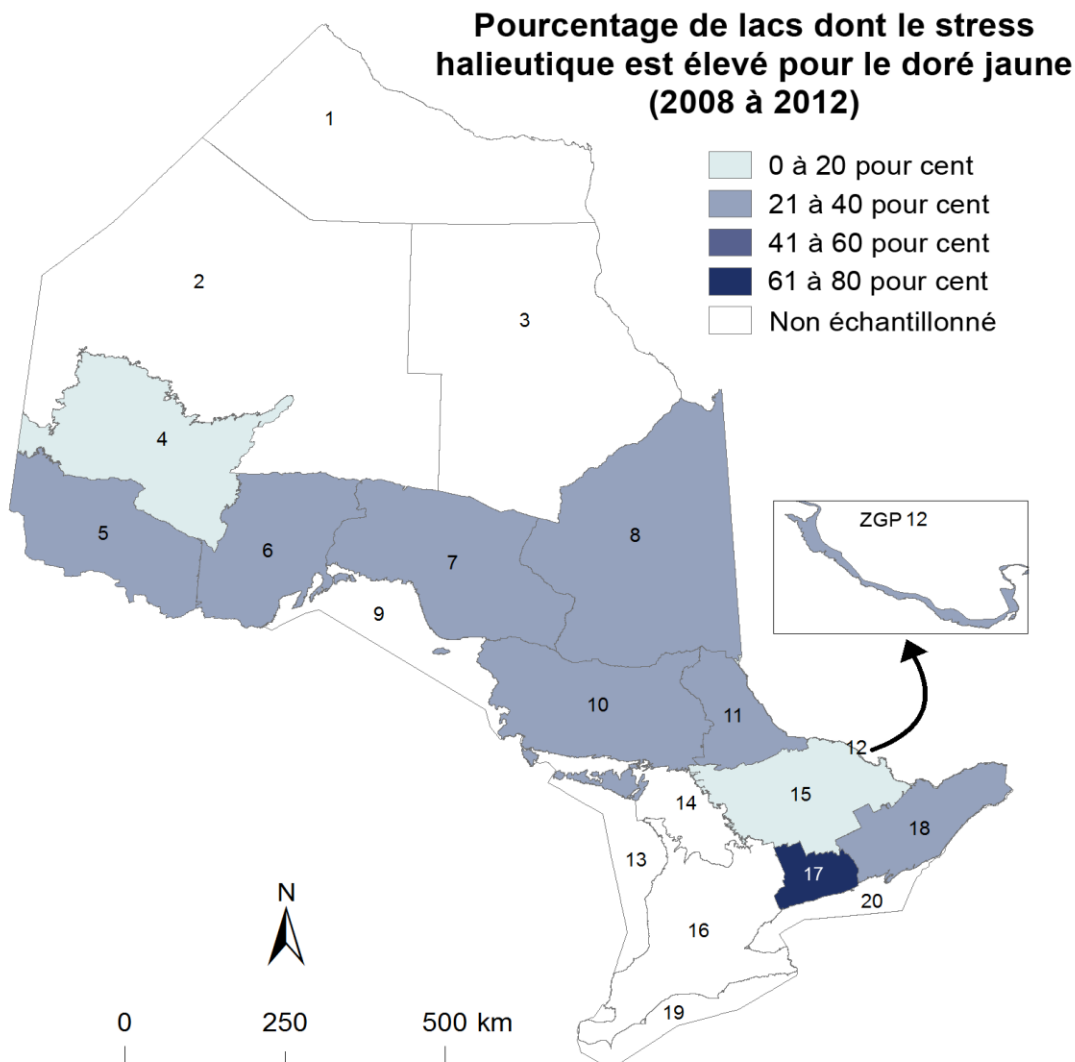
Depuis 2008, la pêche au doré jaune fait l'objet d'une surveillance dans les zones de gestion des pêches de l'Ontario à l'aide du [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#). Des échantillons de la qualité de l'eau, des invertébrés et des poissons sont prélevés chaque année dans un certain nombre de lacs et les données recueillies sont analysées pour rendre compte de l'état des écosystèmes des lacs tous les cinq ans. Dans le cadre de ce programme, des échantillons ont été prélevés dans 374 des 4 242 lacs connus pour avoir des populations de doré jaune.

Ces données servent à évaluer le stress de la pêche sur les populations de doré jaune dans chaque [zone de gestion des pêches](#). Les lacs dont la mortalité par pêche du doré jaune est égale ou supérieure à la mortalité naturelle ont été évalués comme ayant un stress de pêche élevé sur le doré jaune.

Les données de [l'enquête sur la pêche récréative au Canada](#) (2010) ont été évaluées pour estimer la pêche récréative du doré jaune et l'intensité de la pêche récréative. Le niveau de récolte a été mesuré comme le nombre de kilogrammes de doré jaune récoltés par hectare de lac. L'intensité de la pêche a été mesurée comme le nombre d'heures passées à la pêche par hectare de lac pour toutes les espèces de poissons.

## Résultats

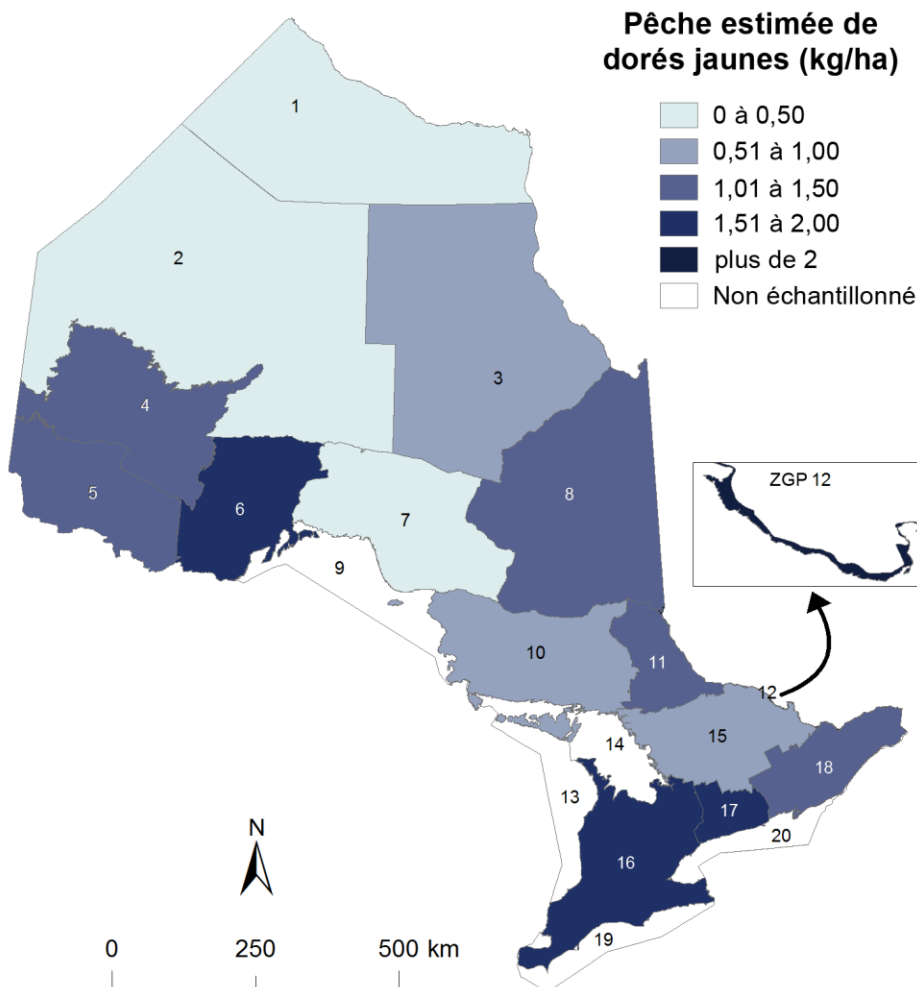
### Pourcentage de lacs à stress de pêche élevé sur le doré jaune par zone de gestion des pêches (2008 à 2012)



Dans l'ensemble, 74 % des populations évaluées de doré jaune connaissaient des niveaux acceptables de stress lié à la pêche. Les populations restantes (26 %) de doré jaune ont montré un stress de pêche élevé. Plus de la moitié des populations à stress de pêche élevé

(63 %) se trouvent près de Peterborough et des lacs Kawartha (Zone de gestion des pêches 17). Il y a moins de lacs liés à un niveau de stress de pêche élevé sur les populations de doré jaune dans le nord de l'Ontario. Aucun des lacs échantillonnés du Grand Nord (Zones 1 et 2) et de la rivière des Outaouais (Zone 12) ne présentait un niveau de stress de pêche élevé.

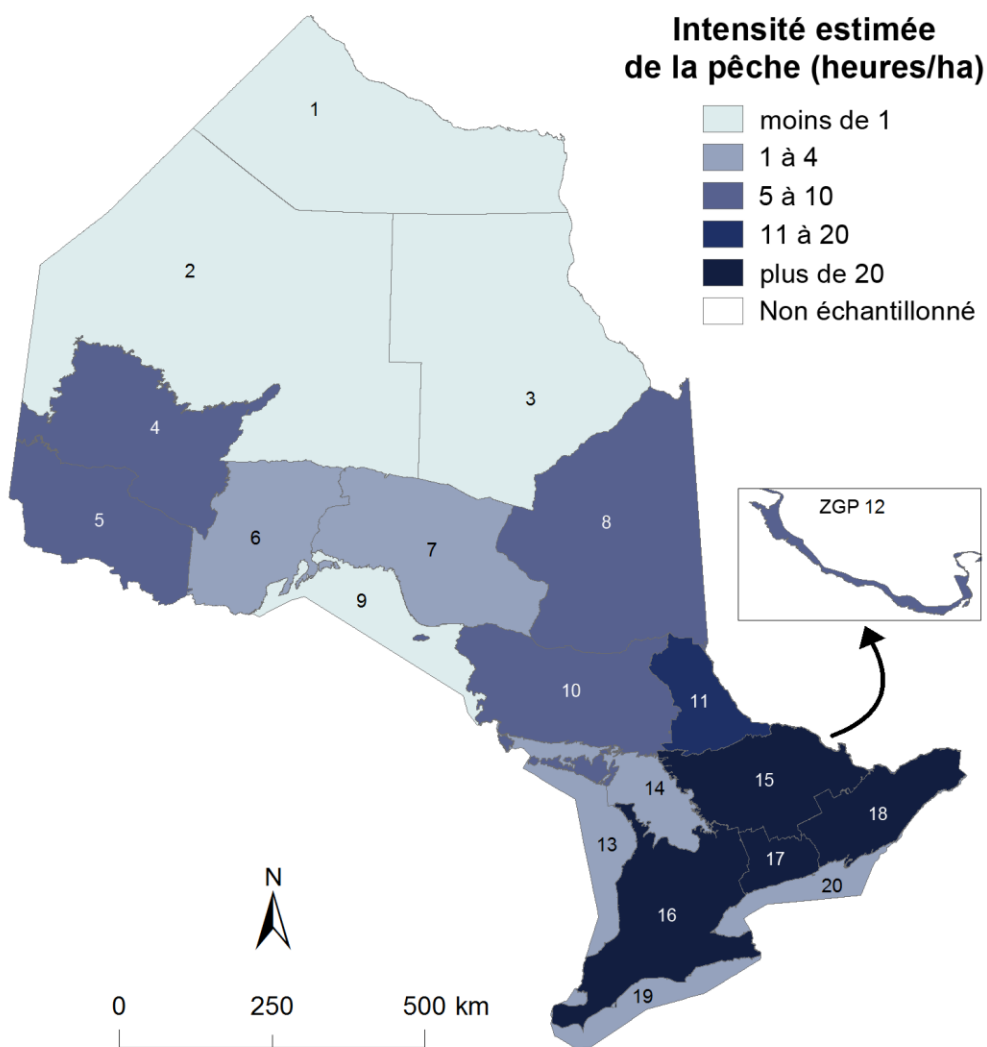
### Récolte de doré jaune par zone de gestion des pêches (2010)



La récolte estimée de doré jaune par région du lac la plus élevée (> 2,0 kg par hectare) se trouve dans la rivière des Outaouais (Zone 12). La récolte est également relativement élevée (de 1,68 à 1,82 kg par hectare) dans les secteurs suivants :

- Thunder Bay (Zone 6);
- sud de l'Ontario (Zones 16 et 17).

### Intensité de la pêche récréative par zone de gestion des pêches (2010)



L'intensité de la pêche récréative la plus élevée (> 20 heures de pêche par hectare) est constatée dans le sud de l'Ontario (Zones 15, 16, 17 et 18). L'intensité de la pêche diminue vers le nord, étant moins d'une heure de pêche à la ligne par hectare de lac dans le Grand Nord (Zones 1, 2 et 3). Les pêcheurs ciblent principalement le doré dans les zones de gestion des pêches du Nord, mais la proportion de l'effort de pêche est plus grande dans les zones du Sud et vise des espèces autres que le doré jaune.

### **Gestion adaptative**

La gestion des pêches s'appuie sur un processus de gestion adaptative en vue d'assurer la viabilité des pêches en Ontario. Les plans de pêche sont élaborés de concert avec les conseils consultatifs des zones de gestion des pêches et comprennent des objectifs et des actions pour maintenir ou augmenter les possibilités de prise et de pêche durables. La [surveillance à grande échelle](#) des populations de poissons et des pêches est essentielle à l'évaluation de l'efficacité des actions de gestion menées pour atteindre ces objectifs et mieux orienter les actions futures pour assurer la viabilité.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juin 2019

### **Sources des données**

- [Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs](#)
- [Enquête sur la pêche récréative au Canada \(2010\)](#)



# Empoisonnement

## Description

Ce rapport d'indicateur sur l'empoisonnement fait état de la production en éclosion et de l'empoisonnement de l'Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

L'empoisonnement est un important outil de gestion des pêches pour :

- créer des possibilités de pêche récréative;
- réhabiliter les communautés de poissons réduites.

Par exemple, les pêcheries d'empoisonnement créent de nouvelles possibilités de pêche, en particulier près des zones urbaines, tout en atténuant la pression de pêche sur des espèces et des lieux plus sensibles. L'empoisonnement joue également un rôle important dans la restauration des espèces indigènes, comme la truite grise dans les Grands Lacs.

L'Ontario exploite neuf [stations piscicoles](#). Le poisson élevé dans ces installations appuie les initiatives de gestion des pêches dans les Grands Lacs et les eaux intérieures. L'information sur la production en éclosion et sur l'empoissonnement possible par ces stations contribue à connaître la capacité de la province à atteindre ses objectifs de gestion des pêches.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les projets d'empoissonnement commencent par la détermination des espèces, du nombre et de la taille des poissons à relâcher dans chaque plan d'eau. Les œufs proviennent de stocks de géniteurs captifs ou de poissons sauvages ou sont obtenus par d'autres moyens. Les œufs sont fécondés et incubés jusqu'à leur éclosion. Après l'éclosion, les poissons sont transférés dans des zones d'éclosion où l'élevage se poursuit.

Les poissons restent dans l'éclosion jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille désirée en vue de l'empoissonnement. Cela dépend de l'espèce et des objectifs locaux en matière de gestion de la pêche. Les poissons peuvent être relâchés à l'empoissonnement en tant qu'alevins peu après l'éclosion ou élevés jusqu'à la taille d'alevins d'été ou d'automne (de trois à neuf mois). De nombreux poissons, en particulier les espèces de truites, sont relâchés à l'âge d'un an après avoir passé plus d'une année entière en éclosion après l'éclosion. L'élevage des poissons jusqu'à une plus grande taille donne plus de chances aux poissons de survivre après l'empoissonnement. D'autres facteurs viennent contrebalancer cet avantage en vue de déterminer la taille et le nombre optimaux de poissons prévus à chaque lieu d'empoissonnement.

L'empoissonnement comprend les étapes suivantes :

- le transfert des poissons des réservoirs de la station piscicole dans les camions d'empoissonnement;
- le transport des poissons jusqu'au lieu d'empoissonnement;
- l'empoissonnement d'un lac ou d'une rivière.

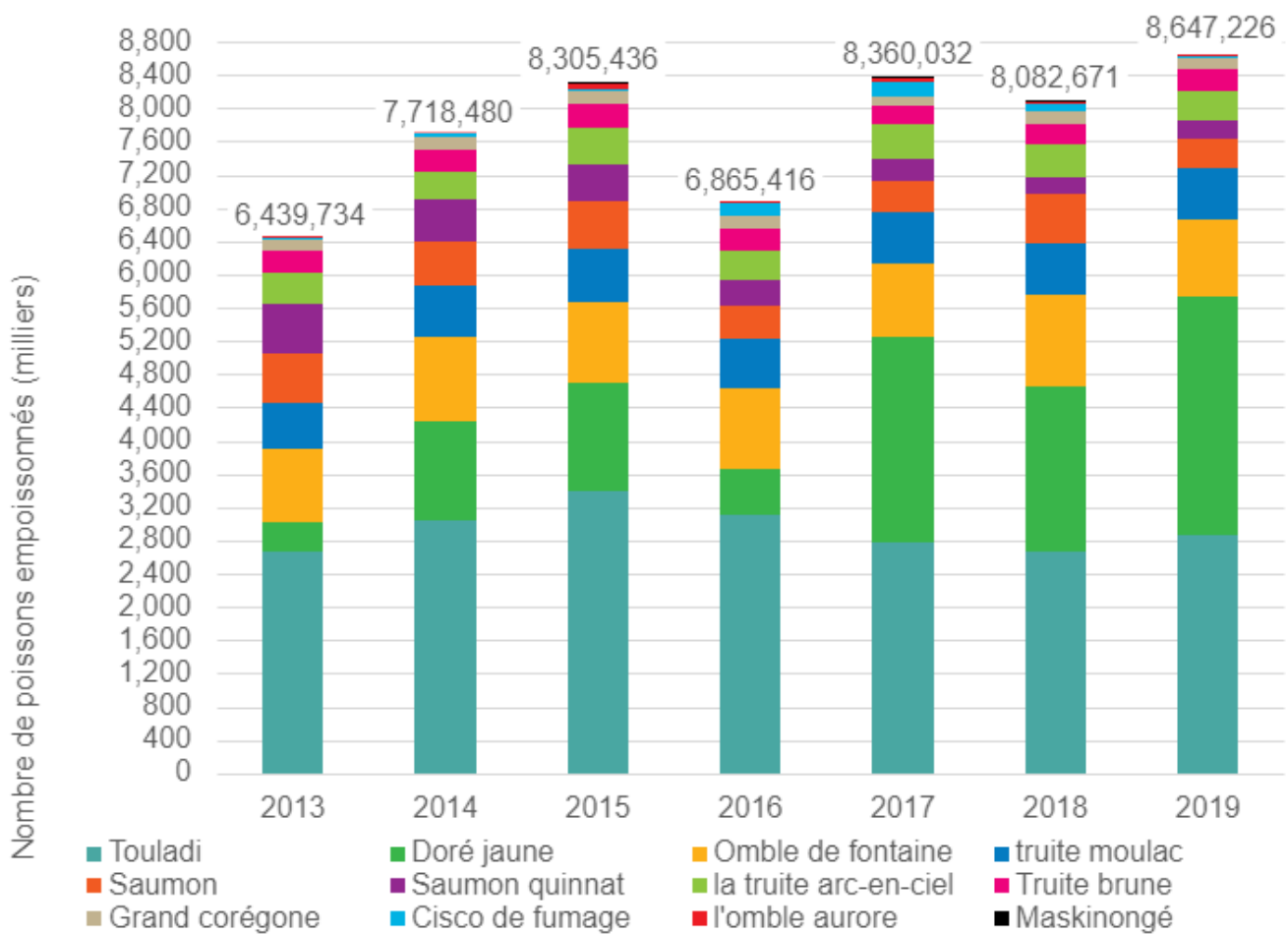
Chaque station piscicole enregistre des données sur le poids et le nombre de poissons relâchés chaque année ainsi que sur le cours d'eau empoissonné. Les chiffres ci-dessous

n'incluent aucune activité d'empoissonnement possible par des écloseries partenaires ou communautaires.

## Résultats

En 2019, 8,65 millions de poissons ont été relâchés dans les Grands Lacs et les eaux intérieures. L'état de cet indicateur est bon, car l'objectif de production globale a été atteint.

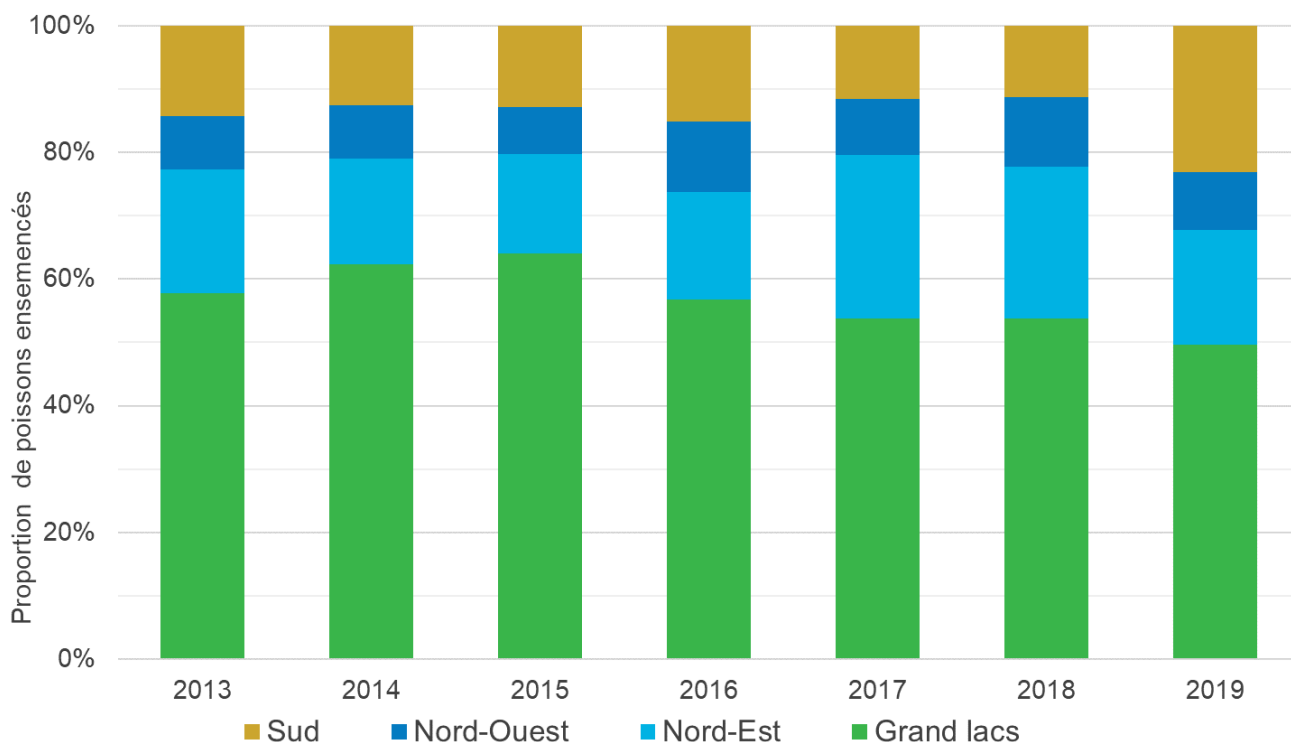
### Nombre de poissons relâchés (ensemencés) par espèce (de 2013 à 2019)



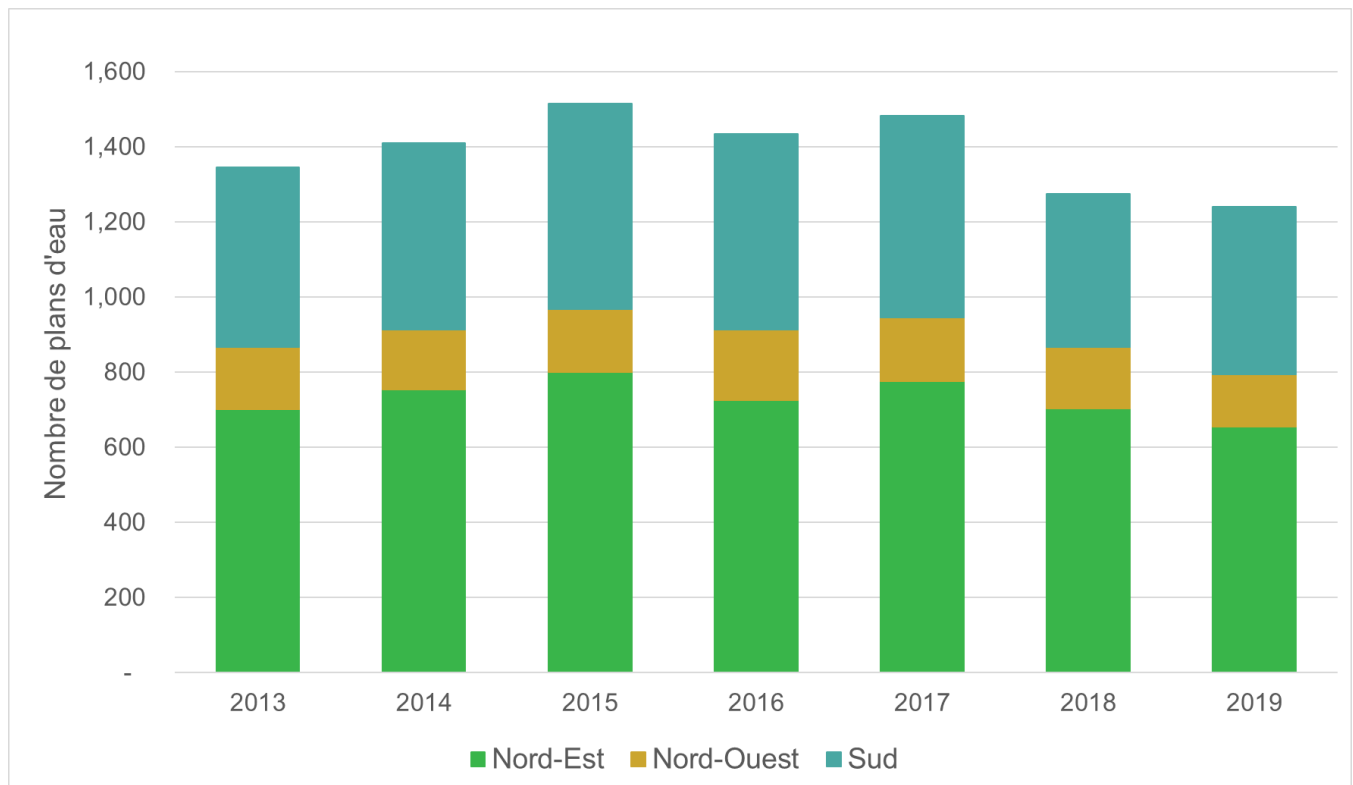
Depuis 2013, le nombre de poissons relâchés aux fins d'empoissonnement a augmenté. Cette augmentation découle principalement de la hausse du nombre de dorés jaunes relâchés, dont beaucoup l'ont été à l'état d'alevins, peu après l'éclosion. Cela signifie que le doré jaune représente une grande proportion de poissons relâchés aux fins d'empoissonnement chaque année, mais une proportion relativement faible du poids produit par les stations piscicoles. Le poids global des poissons relâchés était plus élevé pendant la période de 2015 à 2019 que pendant les années de 2013 et de 2014.

La truite grise était le poisson le plus fréquemment relâché aux fins d'empoissonnement en Ontario, la moyenne annuelle étant d'environ trois millions de poissons, où la majorité a été relâchée à l'âge d'un an. Quant à l'omble de fontaine, l'empoissonnement atteint en moyenne près d'un million de poissons par an.

### Nombre de poissons relâchés (ensemencés) par région (de 2013 à 2019)



## Nombre de plans d'eau intérieurs empoissonnés (de 2013 à 2019)



La majorité des poissons (de 50 à 64 %) sont relâchés aux fins d'empoisonnement chaque année dans les Grands Lacs. Les poissons restants sont relâchés dans les eaux intérieures :

- nord-est de l'Ontario (de 16 à 26 %);
- sud de l'Ontario (de 11 à 23 %);
- nord-ouest de l'Ontario (de 7 à 11 %).

En moyenne, plus de 1 200 lacs et rivières sont empoisonnés chaque année. Le plus grand nombre de plans d'eau empoisonnés se trouve dans le nord-est de l'Ontario, suivi du sud de l'Ontario et du nord-ouest de l'Ontario.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

## Sources des données

- Données sur l'empoisonnement

# Récolte forestière

## Description

Cet indicateur rend compte de la quantité de forêt publique récoltée par rapport aux niveaux approuvés.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario sont vastes et apportent de nombreux avantages à la société ontarienne, notamment la biodiversité, l'habitat faunique et des possibilités de loisirs. Les forêts stockent le carbone et régulent la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Grâce à une récolte durable, les forêts publiques soutiennent également une industrie forestière qui procure des emplois et des produits forestiers.

Une récolte dans les limites du niveau approuvé démontre une gestion durable des ressources forestières. De faibles niveaux de récolte indiqueraient toutefois un manque de conscience de

la valeur économique des forêts de la province et pourraient influencer sur la viabilité des forêts à long terme.

## Comment nous effectuons une surveillance

L'Ontario fait appel à des pratiques forestières responsables et à un système de [planification de gestion forestière](#) pour [gérer les forêts publiques de façon durable](#). Les plans de gestion forestière déterminent un niveau approuvé de récolte d'après les objectifs en matière d'habitat faunique, de biodiversité et d'approvisionnement en bois.

La surveillance porte sur :

- la superficie et le volume disponibles aux fins de récolte;
- la superficie et le volume récoltés.

La superficie disponible aux fins de récolte et les volumes connexes correspondent aux niveaux approuvés des plans de gestion forestière.

Les données sur la superficie récoltée sont compilées à partir des rapports annuels des unités de gestion. Chaque année, les aménagistes forestiers soumettent ces rapports qui résument les activités de chaque unité de gestion.

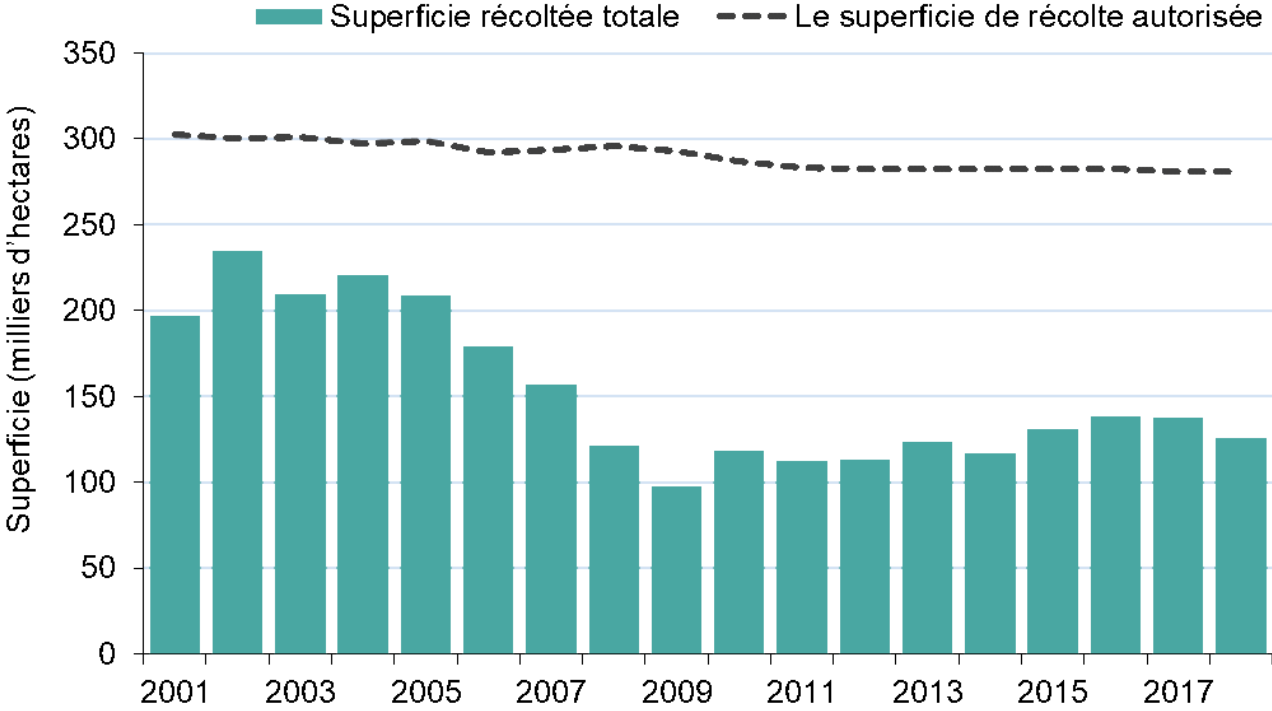
Le volume récolté fait l'objet d'un suivi au moyen du système de mesure du bois de l'Ontario. Ce système mesure la quantité de bois qui entre dans une usine et utilise cette information pour déterminer [les droits relatifs au bois](#).

## Résultats

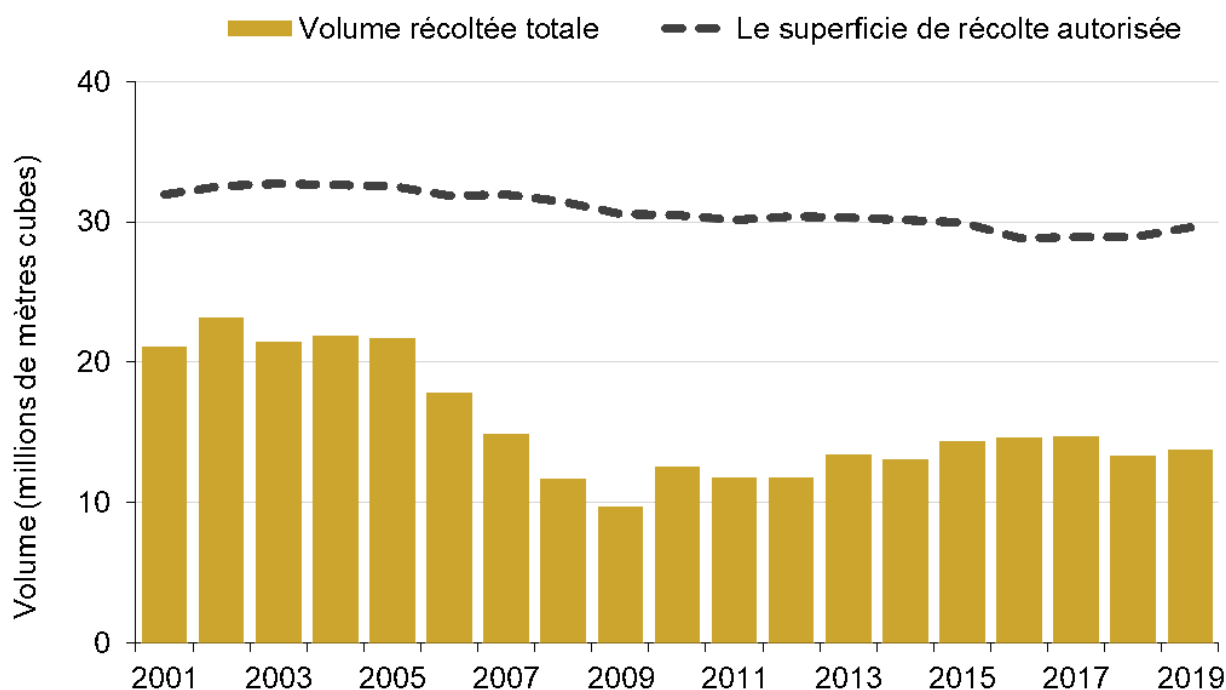
L'état est bon, car les résultats montrent que la récolte est conforme aux niveaux approuvés. La tendance des niveaux de récolte récents est stable, bien que les niveaux demeurent inférieurs à la tendance historique.



### Superficie forestière disponible et récoltée



## Volume de forêt disponible et récolté



Depuis 2009, la récolte moyenne a été de :

- 44 % de la superficie et du volume disponibles par année;
- 121 000 ha et 13 millions de mètres cubes par année.

La planification de la gestion forestière s'inscrit dans le cadre d'un cycle de gestion adaptative. Tous les 10 ans, un nouveau plan de gestion forestière est établi pour tenir compte des éléments suivants :

- niveaux réels d'activités;
- changements dans l'état des forêts;
- mises à jour scientifiques et politiques.

Au cours de ce cycle récurrent, les aménagistes forestiers rétablissent continuellement les niveaux de récolte et tiennent compte des répercussions d'une récolte insuffisante.

La récolte de forêts fluctue en fonction des conditions du marché et de la demande de la fibre ligneuse. Le cadre [Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario](#) fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à réduire le fardeau administratif et à promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, tout en assurant l'intendance responsable des ressources naturelles en prévision des générations futures.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Rapports annuels des unités de gestion
- Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)

# Régénération des forêts

## Description

Cet indicateur rend compte de la quantité de forêt publique régénérée et de la réussite de la régénération.

## État



État : Bon



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

La régénération des forêts désigne le fait pour celles-ci de repousser après la récolte des arbres. Les forêts se régénèrent également à la suite de perturbations naturelles, comme les incendies, les infestations d'insectes, les éclosions de maladies et les événements météorologiques.

La quantité de forêt régénérée et la réussite de cette régénération indiquent à quel point la forêt est renouvelée et constitue une indication de la viabilité forestière.

## Comment nous effectuons une surveillance

Chaque année, les aménagistes forestiers soumettent les rapports annuels des unités de gestion qui résument les activités de l'année précédente au sein de chacune des unités. Les données de ces rapports sont compilées pour fournir un aperçu provincial des éléments suivants :

- superficie couverte par les activités de régénération (préparation du site, régénération à proprement parler et soins sylvicoles);
- nombre d'arbres plantés et de graines disséminées;
- résultats des relevés de régénération;
- état de la régénération par année de récolte.

La régénération peut se faire par l'ensemencement et la plantation d'arbres ou par des méthodes naturelles comme l'ensemencement naturel ou la formation de repousses. Des activités de soins sylvicoles sont parfois nécessaires pour améliorer la survie, la croissance et la qualité d'une forêt en cours de régénération.

Les aménagistes forestiers surveillent l'état des zones forestières en cours de régénération en les arpentant et en faisant connaître leurs résultats dans les rapports annuels des unités de gestion. Le ministère vérifie ensuite un échantillon des zones évaluées.

Une fois qu'une zone a été régénérée, elle est classée comme établie (auparavant, « en croissance libre non concurrentielle »). Cela signifie que les arbres régénérés répondent aux normes (composition en matière d'essence, hauteur et occupation des lieux) et sont sains et exempts de végétation concurrente. Les résultats montrent également si le type de forêt ciblé pour la zone a été obtenu ou les normes pour un type de forêt différent, satisfaites.

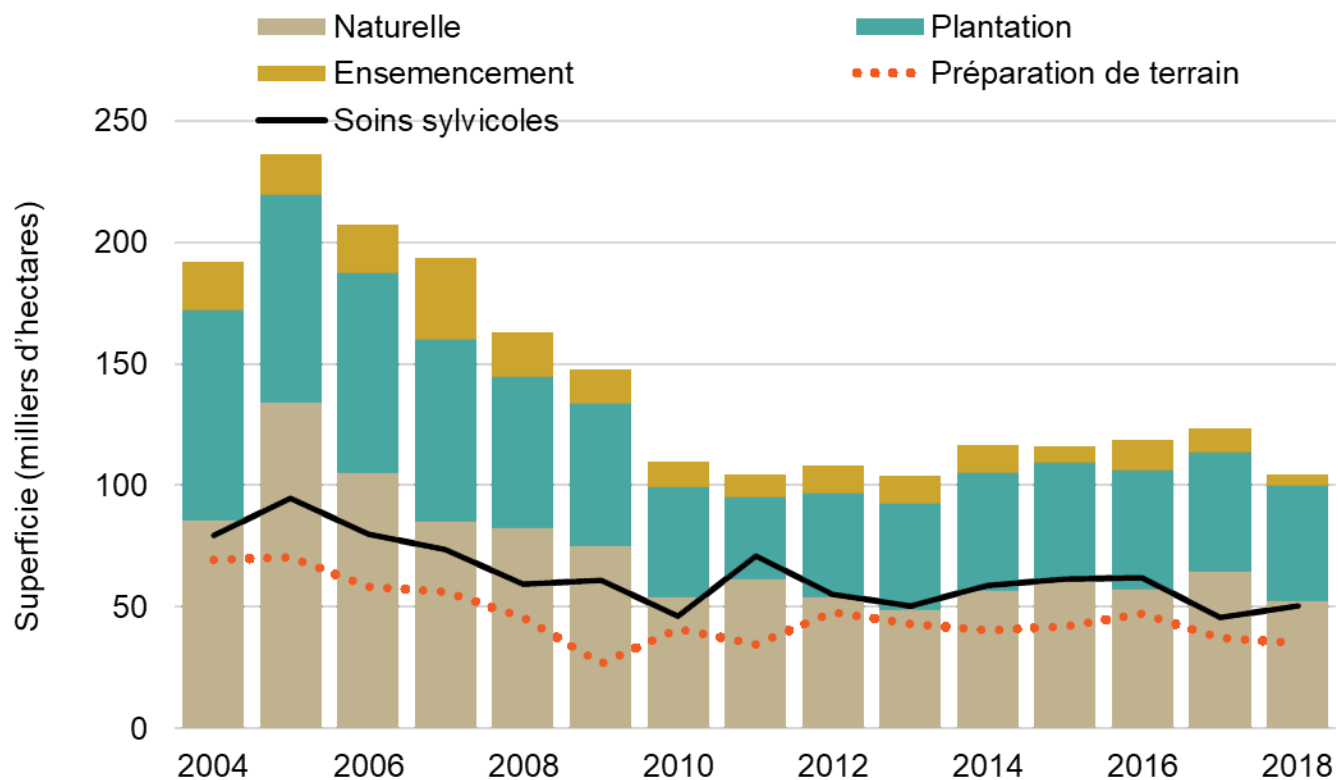
L'état de la régénération par année de récolte est une nouvelle mesure qui consiste en l'analyse et le rapprochement des données spatiales de récolte, de régénération et d'évaluation sur plusieurs années. La mesure donne la proportion de la superficie récoltée chaque année qui a été régénérée ou qui est encore en cours de régénération, le cas échéant. La zone se voit alors catégorisée comme :

- Régénérée – établie;
- En cours de régénération – traitement achevé – prête pour le relevé de régénération;
- En cours de régénération – traitement requis.

## Résultats

L'état de cet indicateur est bon. Dans l'ensemble, les activités de régénération suivent le rythme de la récolte. Les normes de régénération réussie sont respectées, comme en témoignent les évaluations de la régénération. La tendance de l'état de la zone de régénération est conforme aux prévisions.

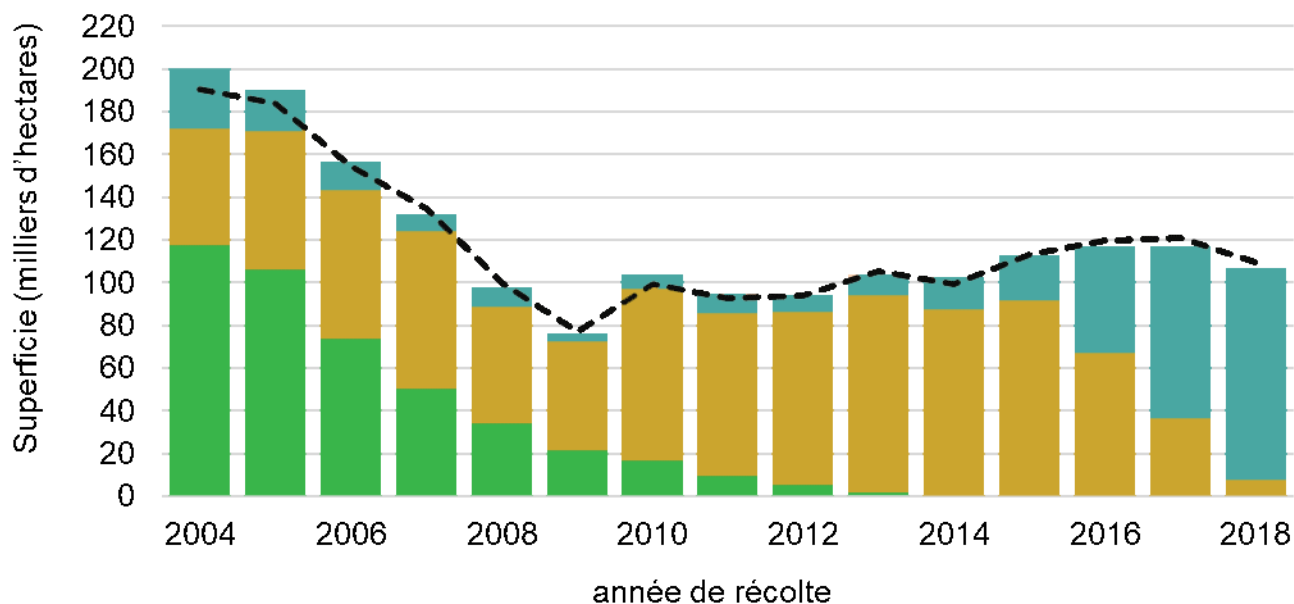
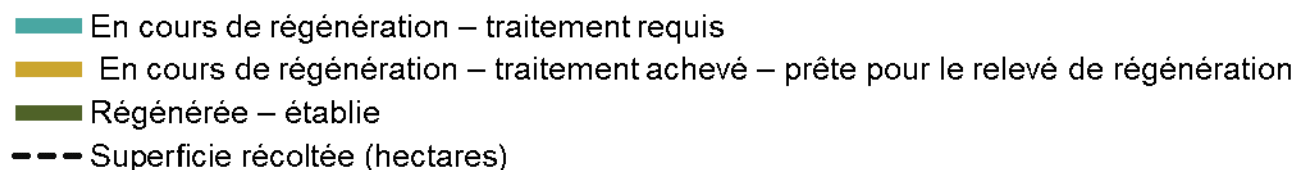
### Superficie couverte par les activités de régénération



La superficie sur laquelle s'étendent les activités de régénération varie d'une année à l'autre, car elle dépend de la superficie récoltée. De 2014 à 2018, le niveau d'activité de régénération est demeuré stable.

- La régénération naturelle a été mise à profit dans 50 % de la superficie régénérée, ce qui est conforme aux niveaux historiques.
- La plantation d'arbres a été la principale méthode de régénération assistée. En moyenne, la plantation représente 53 % d'épinettes et 38 % de pins gris.

### État de la superficie en cours de régénération par année de récolte



Après la récolte, les activités de régénération des forêts sont continues. Il faut parfois 15 ans ou plus suivant la récolte avant que les zones régénérées soient établies.

Le temps nécessaire à l'établissement d'une nouvelle forêt se reflète dans le modèle observé. Conformément aux attentes, la superficie établie dans les années de récolte antérieures est plus vaste tandis que le nombre de secteurs nécessitant un traitement est plus élevé dans les années de récolte récentes. La superficie en cours de régénération dont le traitement est achevé est prête à être étudiée afin d'en déterminer l'état.

À mesure que les relevés de régénération se succèdent et que les données d'autres années sont ajoutées, il devrait y avoir une augmentation de la superficie de la zone régénérée et une diminution des zones prêtes pour le relevé.

Les résultats du relevé de régénération de 2004 à 2018 montrent qu'en moyenne :

- 90 % de la superficie étudiée annuellement a été catégorisée comme établie;
- 67 % de la superficie établie correspondait également au type de forêt ciblé.

Lorsqu'une zone est catégorisée comme restant encore à établir, les aménagistes forestiers déterminent pourquoi elle n'a pas atteint les normes ciblées et si un nouveau traitement s'impose. Cela oriente également les décisions futures quant aux traitements de régénération. Ce type de zone sera réévalué ultérieurement.

### Résultats de l'évaluation de la régénération

Année d'évaluation	Superficie établie (en hectares)	Superficie restant encore à établir (en hectares)	Superficie totale évaluée (en hectares)	Proportion de la superficie en cours de régénération évaluée qui est établie	Proportion de la superficie établie occupée par le type de forêt ciblé
<b>2004</b>	171 258	23 554	194 812	88 %	52 %
<b>2005</b>	195 795	31 372	227 167	86 %	55 %
<b>2006</b>	140 042	17 063	157 105	89 %	64 %
<b>2007</b>	150 503	15 079	165 582	91 %	78 %
<b>2008</b>	138 504	11 086	149 590	93 %	64 %
<b>2009</b>	126 753	9 996	136 749	93 %	68 %
<b>2010</b>	171 773	18 656	190 429	90 %	71 %
<b>2011</b>	135 561	22 317	157 877	86 %	65 %



<b>2012</b>	120 191	8 768	128 959	93 %	68 %
<b>2013</b>	159 548	9 877	169 425	94 %	69 %
<b>2014</b>	74 189	8 216	82 405	91 %	70 %
<b>2015</b>	111 357	13 470	124 827	89 %	73 %
<b>2016</b>	150 859	24 559	175 418	86 %	72 %
<b>2017</b>	84 838	17 410	102 248	83 %	65 %
<b>2018</b>	138 392	8 086	146 478	94 %	67 %

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Rapports annuels des unités de gestion

# Vérifications indépendantes des forêts

## Description

Cet indicateur rend compte des résultats des vérifications indépendantes des forêts.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les [vérifications indépendantes des forêts](#) représentent un élément important de la [gestion durable des forêts](#) en Ontario. Elles fournissent une évaluation indépendante de la gestion durable des forêts publiques.

Les vérifications indépendantes des forêts contribuent à améliorer la gestion des forêts publiques de l'Ontario grâce à une gestion adaptative.

## Comment nous effectuons une surveillance

Des vérifications indépendantes des forêts sont exigées par la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et en vertu des [permis d'aménagement forestier durable](#). Elles sont menées

au sein de chacune des unités de gestion de la province, au moins une fois tous les 10 à 12 ans en vue d'évaluer si la forêt est gérée de façon durable conformément à la législation, aux règlements et aux politiques ainsi qu'aux conditions des permis d'aménagement forestier durable.

Les vérifications portent sur le rendement du titulaire de permis d'aménagement forestier durable et du ministre du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts quant au respect de leurs responsabilités en matière de gestion des forêts. Elles consistent en l'évaluation d'un large éventail d'activités pour chaque unité de gestion, notamment :

- la planification de la gestion des forêts;
- les activités opérationnelles comme la récolte, la régénération et la construction de routes;
- l'atteinte des résultats souhaités;
- les mesures d'intervention faisant suite aux vérifications précédentes;
- la conformité aux conditions du permis.

Le nombre de vérifications indépendantes des forêts réalisées et leurs résultats font l'objet d'un suivi. Les vérificateurs déterminent si une forêt est gérée de façon :

- conforme;
- conforme, mais avec des réserves ou des conditions;
- non conforme.

Les forêts jugées « conformes » et « conformes avec des réserves » sont considérées comme gérées de façon durable.

Les conclusions et les résultats sont consignés dans les [rapports de vérification](#) et le titulaire du permis ou le ministre crée des plans d'action pour préciser comment il donnera suite aux résultats de la vérification.

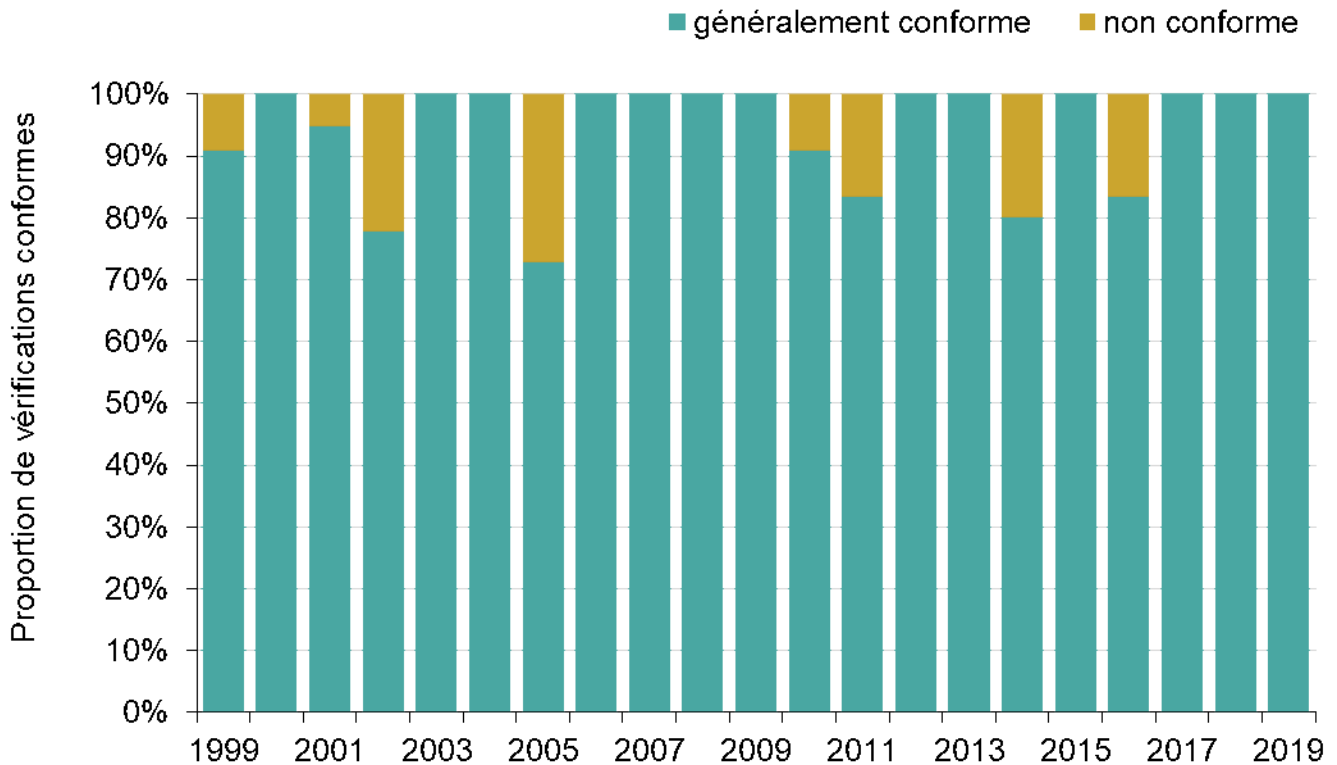
## Résultats

L'état de cet indicateur est bon, car la plupart des vérifications ont montré que les forêts étaient gérées de façon conforme. La tendance est inchangée, le niveau des vérifications en matière de conformité étant demeuré élevé et stable.

### Résultats des vérifications indépendantes des forêts de 1999 à 2019

<b>Année</b>	<b>Nombre de vérifications</b>	<b>Conformes</b>	<b>Conformes avec des réserves</b>	<b>Non conformes</b>
<b>1999</b>	11	8	2	1
<b>2000</b>	16	11	5	0
<b>2001</b>	19	18	0	1
<b>2002</b>	9	6	1	2
<b>2003</b>	6	6	0	0
<b>2004</b>	8	6	2	0
<b>2005</b>	11	8	0	3
<b>2006</b>	15	14	1	0
<b>2007</b>	9	9	0	0
<b>2008</b>	5	4	1	0
<b>2009</b>	7	6	1	0
<b>2010</b>	11	8	2	1
<b>2011</b>	12	9	1	2
<b>2012</b>	9	8	1	0
<b>2013</b>	3	3	0	0
<b>2014</b>	5	3	1	1
<b>2015</b>	6	4	2	0
<b>2016</b>	12	8	2	2
<b>2017</b>	12	11	1	0
<b>2018</b>	4	4	0	0
<b>2019</b>	5	5	0	0

## Proportion de vérifications conformes



Les taux de conformité comprennent les forêts jugées conformes ou conformes avec des réserves.

- De 2015 à 2019, 2 des 39 forêts ayant fait l'objet d'une vérification ont été jugées non conformes.
- De 1999 à 2019, la proportion de forêts conformes selon les résultats des vérifications a été en moyenne de 94 %.

Les aménagistes forestiers donnent suite à toute réserve ou condition pour assurer la pleine conformité de la gestion de la forêt à toutes les exigences.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- [Rapports des vérifications indépendantes des forêts](#)

# Conformité des opérations forestières

## Description

Cet indicateur rend compte des taux d'inspection et de conformité des opérations forestières.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts publiques de l'Ontario sont [gérées de façon durable](#) au moyen du [cadre de politiques forestières](#) de l'Ontario. La conformité des opérations forestières représente un élément clé de la [surveillance des forêts](#).

Les opérations forestières sont régulièrement inspectées afin de vérifier que les activités de gestion respectent les plans de gestion forestière approuvés et les prescriptions opérationnelles.

Les guides de gestion forestière donnent des lignes directrices sur la conduite des opérations forestières afin de conserver les caractéristiques particulières, de protéger les habitats

sensibles, comme les nids d'oiseaux et les mares en terrain boisé, et d'assurer la conservation des ressources en eau et en sol.

Le niveau de surveillance et de conformité donne la mesure de la mise en œuvre des opérations forestières durables.

## Comment nous effectuons une surveillance

En Ontario, la surveillance de la conformité est assurée selon un partenariat entre l'industrie forestière et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts. Les opérations forestières surveillées aux fins de conformité comprennent la récolte de bois, la construction de routes, les ouvrages de passage de cours d'eau et la régénération des forêts.

Des inspecteurs agréés en conformité forestière procèdent aux inspections et en consignent les résultats dans des rapports. Ces rapports sont intégrés dans la base de données provinciale du Système d'information sur les opérations forestières.

Les données recueillies font état du nombre d'inspections et permettent d'analyser les tendances ainsi que de calculer les taux de conformité concernant tous les types d'opérations forestières, c'est-à-dire :

- le nombre d'inspections;
- les inspections par rapport à la superficie de récolte;
- le taux de conformité moyen.

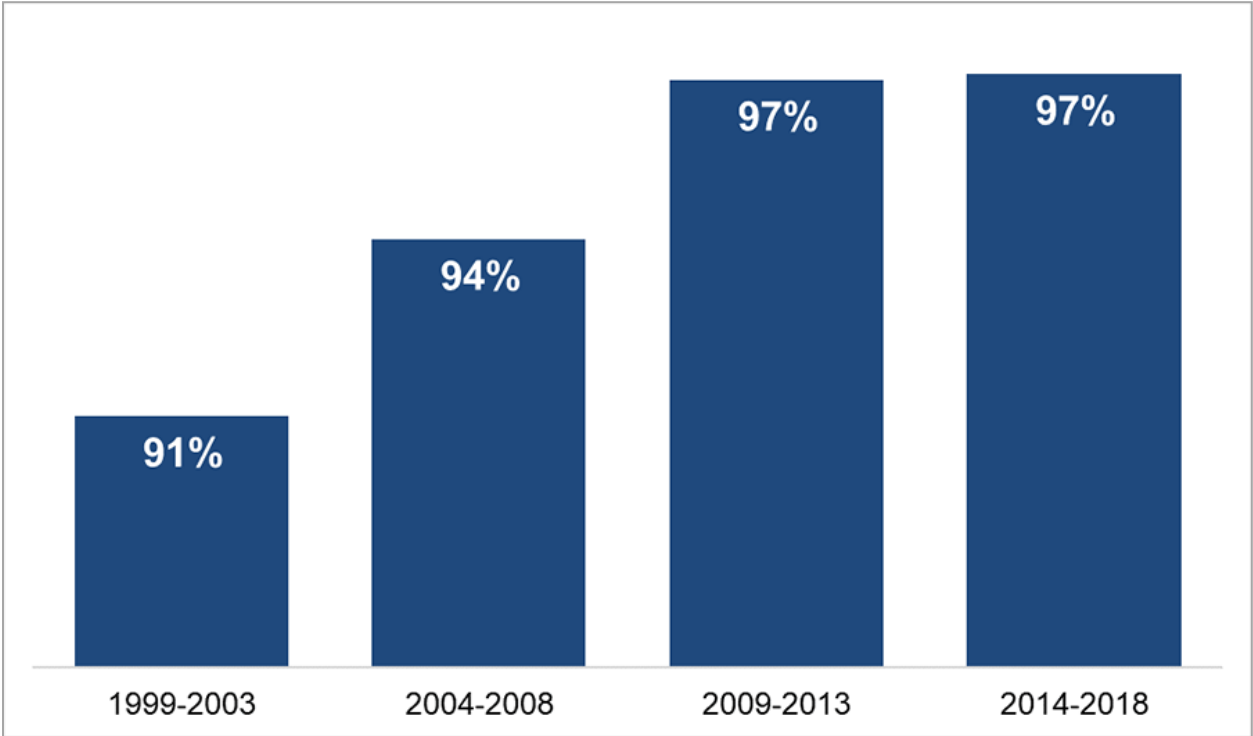
Si une opération est jugée non conforme, des avertissements, des ordonnances, des pénalités administratives et des frais d'infraction risquent de s'appliquer. Des activités telles que la formation, la communication, la planification, l'inspection et la production de rapports favorisent un fonctionnement approprié et la conformité.

## Résultats

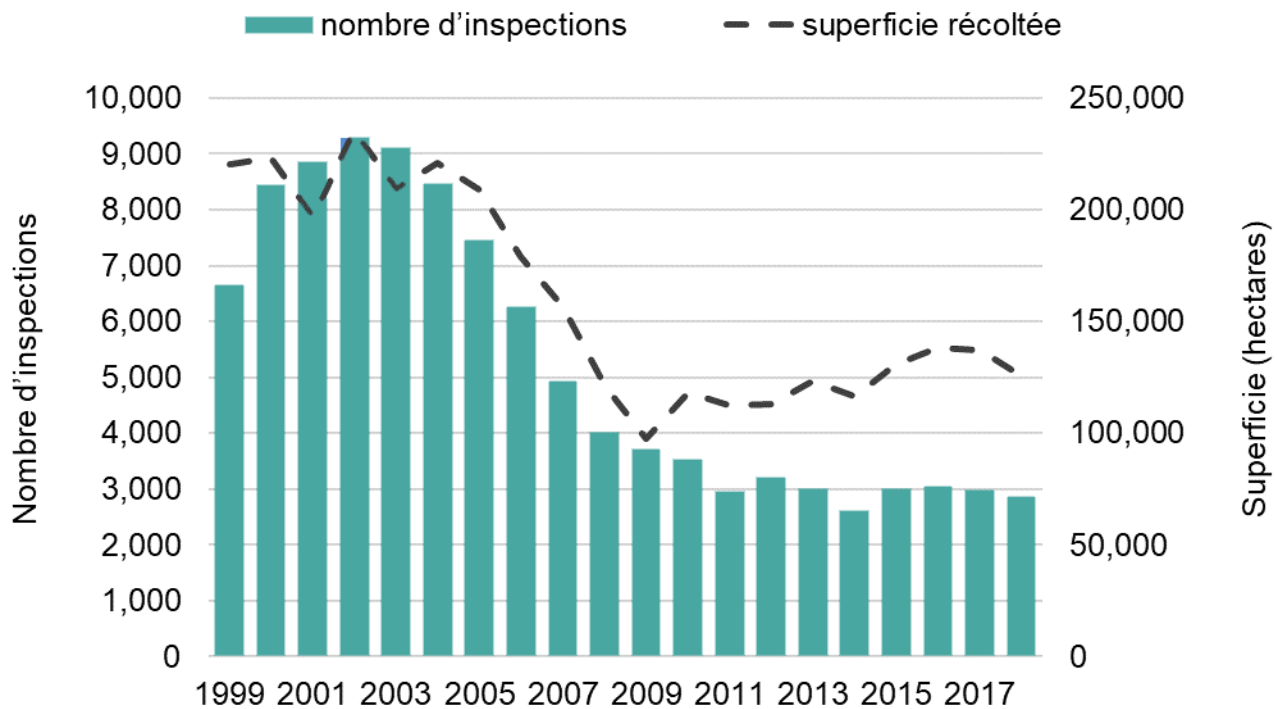
L'état de cet indicateur est bon et la tendance demeure inchangée, car les taux de conformité se sont révélés élevés et stables.



**Taux de conformité**



## Nombre d'inspections et superficie de récolte totale



Les résultats montrent que les opérations forestières respectent les règles et les normes conçues pour protéger l'écosystème forestier. De 2014 à 2018 :

- Environ 14 456 inspections des opérations forestières ont été réalisées par des inspecteurs de conformité du ministère et de l'industrie, à raison de 2 891 inspections, en moyenne, par année.
- En moyenne, 22 inspections par millier d'hectares ont été effectuées.
- Le taux de conformité est demeuré stable, à 97 % en moyenne.

Le nombre d'inspections varie généralement selon la superficie de récolte totale. Le nombre d'inspections diminue à mesure que les niveaux de récolte diminuent. Le programme de conformité des opérations forestières a également évolué de façon à ce que les efforts d'inspection se trouvent concentrés sur les opérations qui présentent un risque plus élevé (p. ex., les passages de cours d'eau). Cela contribue à réduire le nombre d'inspections par rapport à la superficie de récolte.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- Base de données du Système d'information sur les opérations forestières

# Production d'agrégats de ressources

## Description

Ce rapport d'indicateur de production rend compte de la quantité d'agrégats (p. ex., substrat rocheux, sable et gravier) produite en Ontario.

## État



État : Actif



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les ressources d'agrégats comprennent le sable, le gravier, l'argile, la terre et le substrat rocheux. Ces ressources sont importantes pour la vie quotidienne de la population ontarienne. Elles entrent dans la composition des routes, des trottoirs, des égouts, des tunnels de métro, des aéroports, des maisons, des bureaux, des hôpitaux, des écoles et des centres commerciaux. Les ressources d'agrégats ne sont pas renouvelables.

La production de ressources en agrégats indique la demande de consommation annuelle de ces ressources.

## Comment nous effectuons une surveillance

La production totale de ressources en agrégats de la province est déclarée chaque année par la Société des ressources en agrégats de l'Ontario selon les renseignements fournis par les exploitants d'agrégats. Tous les agrégats qui quittent un site agréé ou autorisé sont comptés comme production. La production est mesurée en millions de tonnes et est classée selon qu'elle provient de terres de la Couronne ou de terres privées.

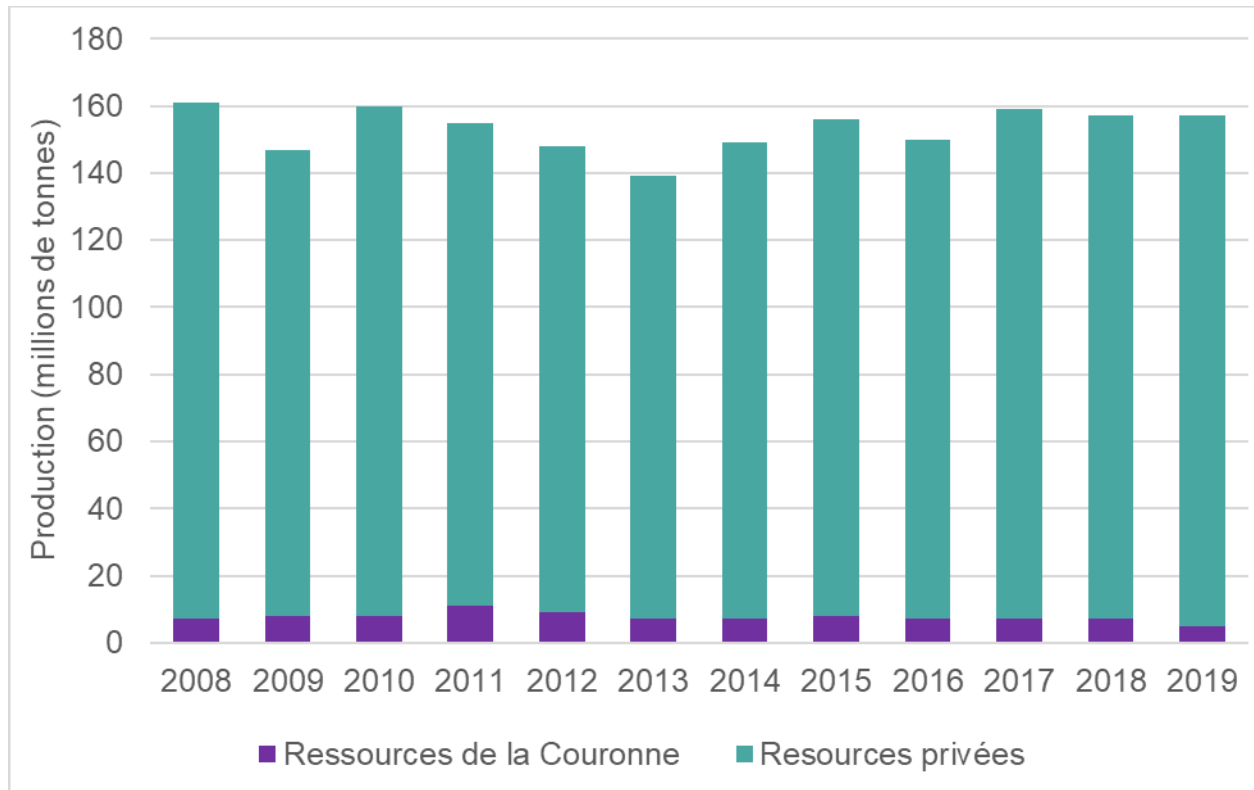
## Résultats

La majeure partie de la production globale (95 %) dans la province provient de terres privées, où la ressource appartient au propriétaire foncier. Les 5 % restants proviennent de matériaux appartenant à l'État<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il existe une production supplémentaire provenant de carrières d'agrégats forestiers et de terres privées non désignées, qui ne sont pas réglementées par la *Loi sur les ressources en agrégats*. Cette production pourra être incluse à l'avenir si des données sont fournies.

## Production annuelle de ressources en agrégats



La production totale de ressources en agrégats n'a pas varié de manière notable au cours des 10 dernières années, ce qui suggère que la demande de matériaux en agrégats a été relativement constante au cours de la même période de 10 ans.

De 2010 à 2019, la production annuelle de ressources en agrégats a varié de 139 à 161 millions de tonnes. La production moyenne s'est élevée à 153 millions de tonnes.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- Société des ressources en agrégats de l'Ontario

# Production de pétrole et de gaz naturel

## Description

Ce rapport d'indicateur de production rend compte de la quantité de pétrole et de gaz naturel produite en Ontario.

## État



État : Actif



Tendance : À la baisse



Étendue géographique : Sud de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

Les ressources pétrolières et gazières occupent depuis longtemps une place importante dans l'économie de l'Ontario. L'exploration et la production de pétrole et de gaz font l'objet d'une réglementation en Ontario pour veiller à ce qu'elles soient effectuées de manière sûre, respectueuse de l'environnement et efficace.

## Comment nous effectuons une surveillance

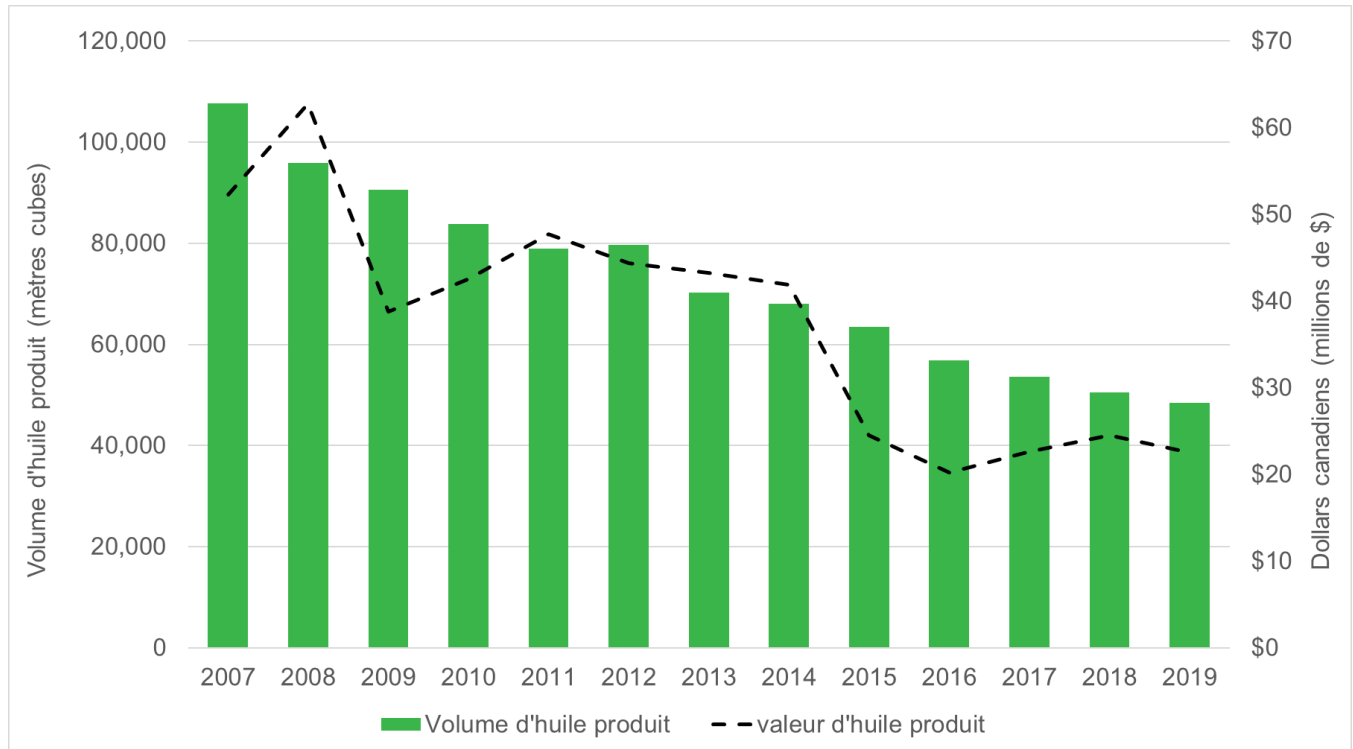
Selon *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*, les producteurs de pétrole et de gaz doivent soumettre un rapport annuel contenant des informations mensuelles sur la production

de pétrole et de gaz. Un suivi annuel est effectué de la quantité de pétrole et de gaz produite de même que de la valeur du pétrole et du gaz vendus.



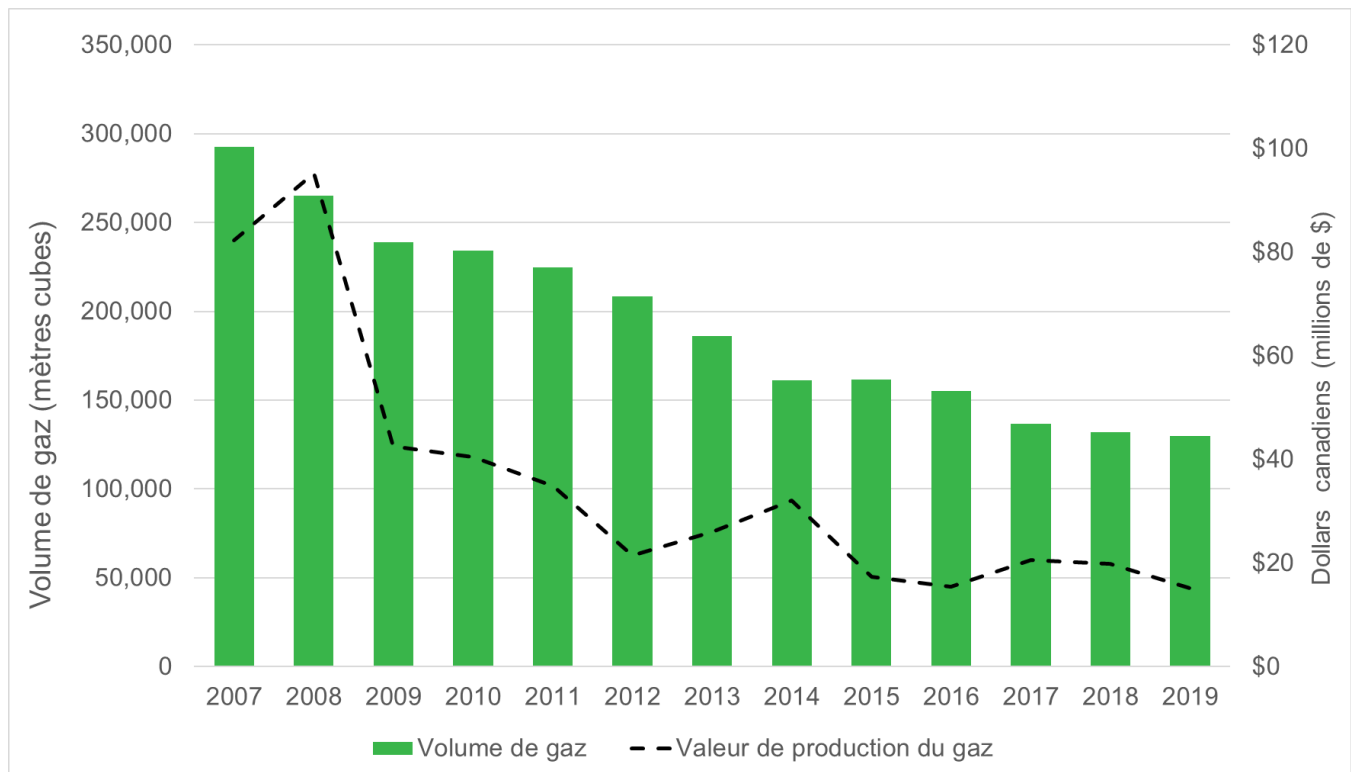
# Résultats

## Production de pétrole en Ontario



La production de pétrole a diminué à un taux moyen de 6,4 % par an depuis 2007. Entre 2007 et 2019, la production de pétrole a diminué de 55 % dans l'ensemble. Le pétrole et le gaz étant des ressources non renouvelables, la production continuera de diminuer à partir des gisements de pétrole et de gaz existants, à moins que de nouvelles zones pétrolières et gazières ne soient découvertes et exploitées.

## Production de gaz naturel en Ontario



La production de gaz a diminué à un taux moyen de 6,5 % par an depuis 2007, une année (2015) ayant enregistré des volumes similaires à ceux de l'année précédente. Entre 2007 et 2019, la production de gaz a diminué de 55,7 % dans l'ensemble.

La valeur du pétrole et du gaz produits en Ontario a fluctué considérablement d'une année à l'autre en fonction des diverses conditions du marché. De 2007 à 2019 :

- la valeur totale des ventes de pétrole a diminué de 56,8 %;
- la valeur totale des ventes de gaz a diminué de 81,6 %.

La baisse de la valeur de la production totale de pétrole et de gaz à long terme peut être attribuée à une baisse constante de la production de pétrole et de gaz en Ontario et à plusieurs conditions changeantes du marché. Une augmentation de la production de pétrole et de gaz de schiste aux États-Unis en 2008 a provoqué une abondance de l'offre sur le marché, entraînant une baisse des prix du pétrole et du gaz. La baisse de la valeur du pétrole et du gaz a également été influencée par les fluctuations des prix qui résultent des activités financières et politiques nationales et mondiales.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- Rapports de production annuels soumis par les exploitants

# Certification forestière

## Description

Cet indicateur rend compte de l'état de certification des forêts publiques de l'Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

L'industrie forestière peut, de son propre chef, obtenir la certification des forêts dont elle assure l'aménagement en vertu d'un système de certification indépendant pour faciliter la commercialisation de ses produits à l'échelle nationale et internationale. La certification forestière reconnaît que les pratiques de gestion forestière ont respecté les normes établies par une organisation de certification indépendante.

Indépendamment du choix d'obtenir la certification selon une norme indépendante, les forêts publiques de l'Ontario sont [gérées de façon durable](#) selon le [cadre de politiques forestières](#) de la province.

## Comment nous effectuons une surveillance

L'utilisation des données d'inventaire provincial des ressources forestières permet de faire état de la superficie forestière certifiée en vertu de chaque système de certification. Le calcul de la superficie certifiée comprend toutes les terres et eaux publiques. La superficie non boisée est incluse puisqu'elle contribue à la réalisation des objectifs de gestion durable des forêts et à la conformité aux normes de certification des forêts.

Les systèmes de certification forestière de l'Ontario comprennent :

- l'Association canadienne de normalisation;
- la Forest Stewardship Council;
- la Sustainable Forestry Initiative.

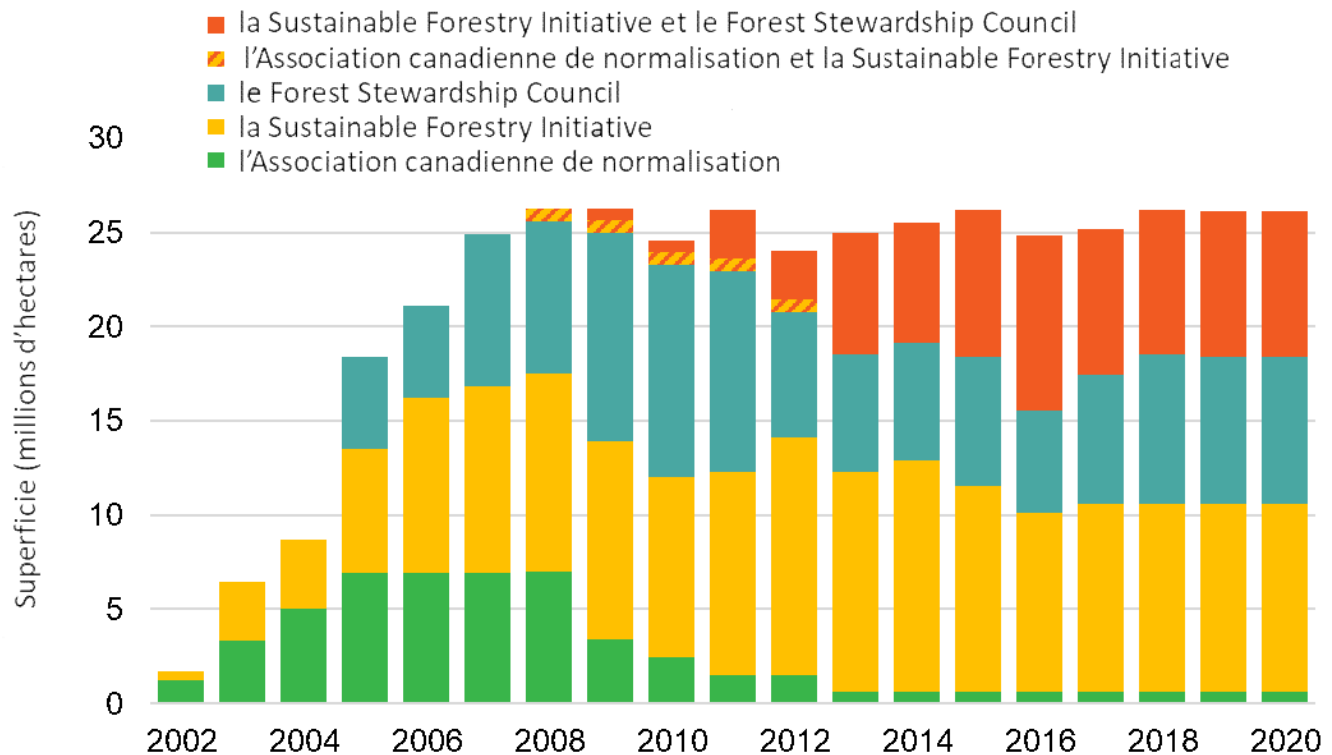
Chaque système a ses propres normes. Certaines forêts sont certifiées par plus d'un système.

Les organisations de certification forestière sont indépendantes du gouvernement et de l'industrie forestière et leurs sites Web fournissent des renseignements sur les entreprises et les terres qu'elles ont certifiées. Le gouvernement utilise ces renseignements pour déterminer le statut de certification de chaque unité de gestion.

## Résultats

L'état de cet indicateur est considéré comme bon, car bon nombre des unités de gestion de la province demeurent certifiées selon une norme reconnue à l'échelle internationale. Bien que la tendance de la superficie certifiée fluctue légèrement chaque année, elle est demeurée stable à long terme.

## Superficie certifiée par système de certification



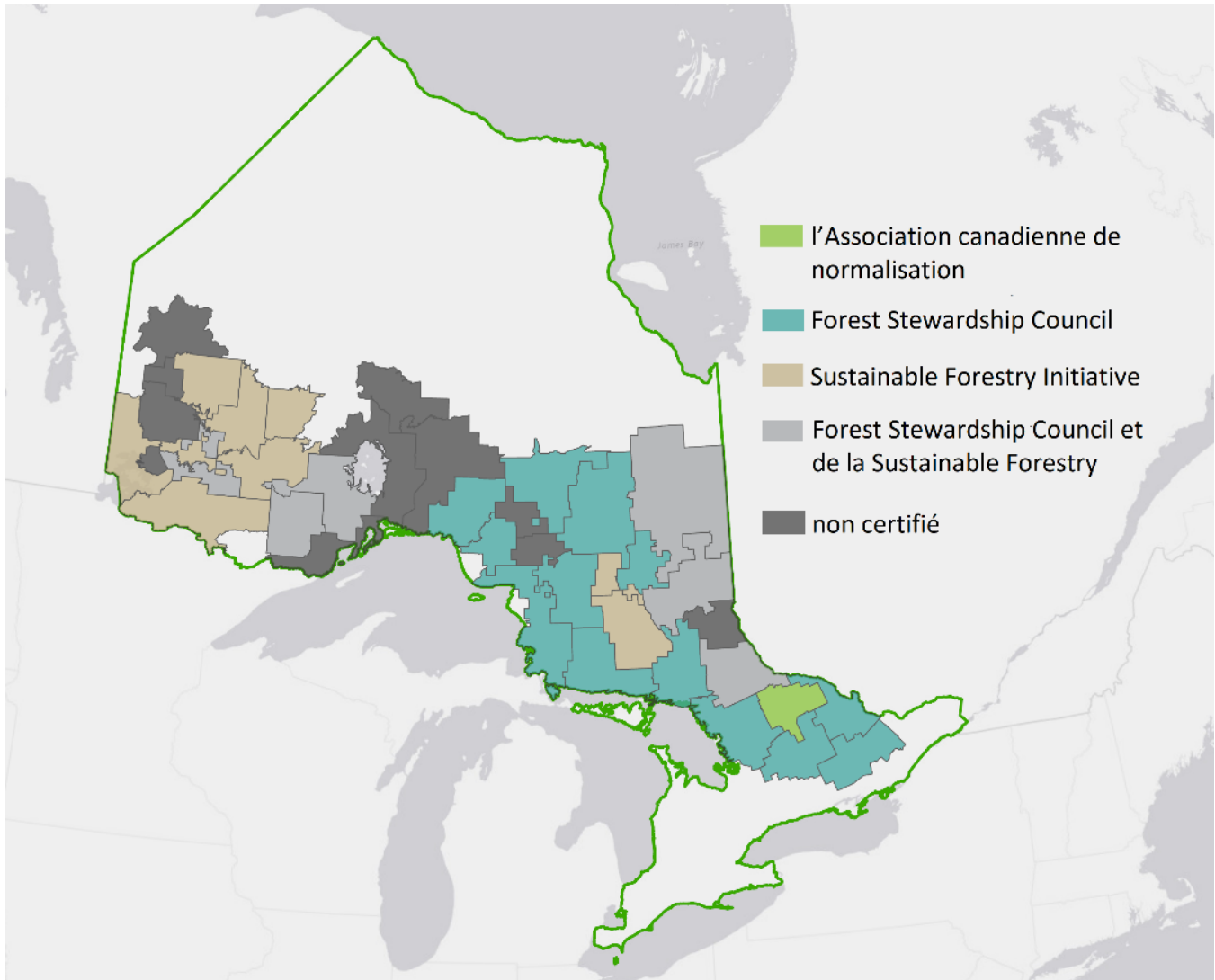
Graphique montrant la superficie des unités de gestion certifiées et le système de certification connexe de 2002 à 2020.

Comme l'Ontario exige que les forêts publiques soient gérées de façon durable, l'industrie forestière de la province est bien positionnée pour satisfaire les normes imposées par les systèmes de certification forestière indépendants.

Les changements dans la demande du marché pourraient influencer sur la propension des sociétés forestières à tenter d'obtenir une certification.

Le graphique montre l'évolution de la certification forestière en Ontario et l'évolution de la superficie certifiée selon les différents systèmes au fil du temps. La superficie certifiée a augmenté de façon considérable de 2002 à 2008 parce que l'Association des produits forestiers du Canada a exigé de ses membres qu'ils obtiennent une certification. Depuis, les niveaux sont demeurés stables.

## État de certification des unités de gestion en 2020



En décembre 2020, 29 des 39 unités de gestion de la province étaient certifiées, ce qui donne une superficie totale de 26,1 millions d'hectares. Cela équivaut à 77 % des terres et des eaux publiques au sein des unités de gestion.

- Treize sont certifiées par le Forest Stewardship Council.
- Neuf sont certifiées par la Sustainable Forestry Initiative.
- Six détiennent à la fois les certifications du Forest Stewardship Council et de la Sustainable Forestry Initiative.
- Une est certifiée par l'Association canadienne de normalisation.

## Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

## Sources des données

- [Forest Stewardship Council](#)
- [Sustainable Forestry Initiative](#)
- [Association canadienne de normalisation](#)



# Boisement et déforestation

## Description

Cet indicateur présente une estimation du taux de boisement et de déforestation en Ontario.

## État



État : Variable



Tendance : Variable



Étendue géographique : Sud de l'Ontario, Nord de l'Ontario

## Pourquoi c'est important

Les forêts offrent de nombreux avantages, comme le stockage de carbone, l'habitat faunique et la régulation de la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

La réduction des pertes forestières associées à la déforestation et l'établissement de nouvelles forêts grâce au boisement peuvent aider à conserver les valeurs des forêts de la province et à atténuer le changement climatique.

## Comment nous effectuons une surveillance

La déforestation est le passage permanent de la forêt à d'autres utilisations des terres comme l'agriculture et l'exploitation minière. Le boisement est l'établissement de forêts sur des terres n'ayant pas été boisées depuis au moins 50 ans.

La récolte et la régénération des forêts ne sont pas considérées comme de la déforestation ou du boisement étant donné l'absence de changement dans l'utilisation faite des terres. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, les arbres sont de nouveau plantés.

Le boisement des terres privées est estimé à partir des dossiers de plantation d'arbres de Forests Ontario. Les activités de boisement se déroulent essentiellement dans le sud de la province. La forêt acquise de sources naturelles, comme la transition d'anciens champs en peuplements, n'est pas incluse.

L'étendue de la déforestation est estimée d'après l'analyse des données suivantes :

- données du système national de surveillance du déboisement du Canada, qui emploie l'imagerie par satellite pour déterminer si des forêts ont cédé la place à d'autres utilisations des terres;
- données du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts sur les superficies défrichées pour construire des chemins forestiers permanents.

Le gouvernement complète les données du système national de surveillance du déboisement par des données provinciales afin de mieux saisir l'étendue des chemins forestiers permanents d'une largeur inférieure à 20 m.

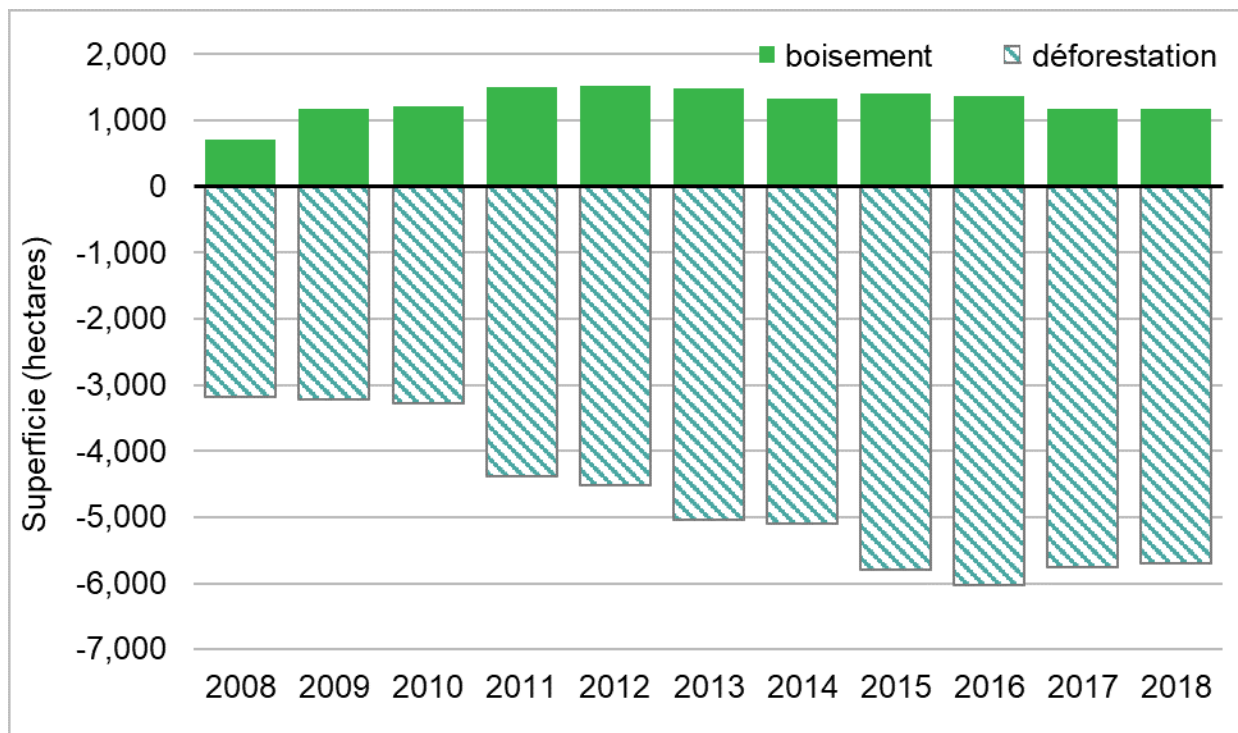
Les chemins forestiers permanents comprennent les chemins primaires et les chemins d'embranchement. Les chemins primaires assurent l'accès principal à une zone de gestion forestière. Les chemins d'embranchement permettent d'accéder à des zones d'activités de gestion forestière, de les traverser ou de les relier. Les chemins forestiers temporaires, appelés chemins tertiaires, ne sont pas inclus dans l'estimation de la déforestation.

Les estimations du boisement et de la déforestation n'incluent pas le Grand Nord, car les données sur cette région sont insuffisantes. Cet indicateur ne peut pas être facilement comparé aux rapports précédents en raison des sources de données révisées et des méthodes utilisées.

## Résultats

L'état et la tendance de cet indicateur sont classés comme variables. Les taux de boisement sont demeurés stables au cours des 10 dernières années. Bien que la superficie déboisée annuellement dans la province soit petite par rapport à la quantité totale de forêts, la déforestation globale a augmenté, la tendance étant largement attribuable à l'agriculture dans le sud de l'Ontario.

### Superficie boisée/déboisée, 2008-2018

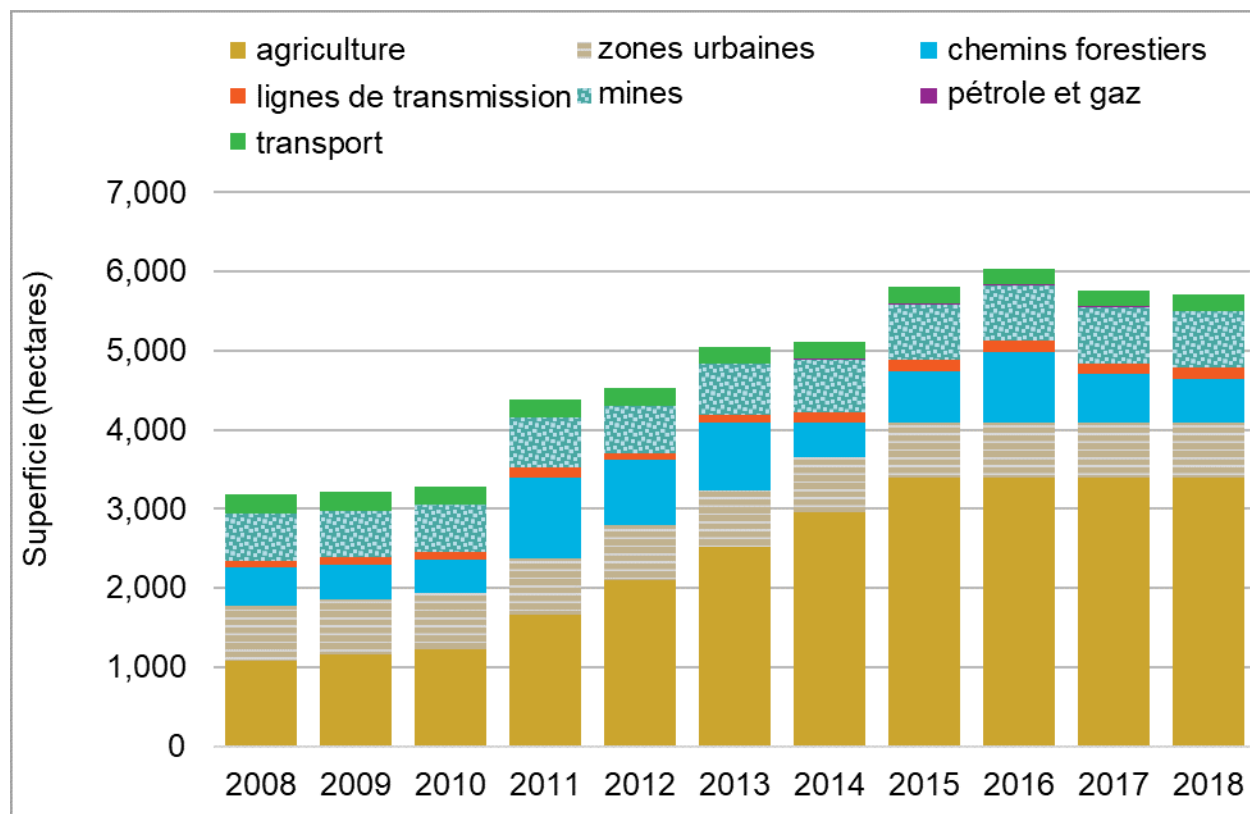


La superficie boisée annuellement est demeurée relativement constante de 2008 à 2018 tandis que la déforestation a augmenté.

- En moyenne, 1 276 hectares de forêt ont été gagnés chaque année grâce au boisement, comparativement à une moyenne de 4 731 hectares par année perdus du fait de la déforestation.

- Au total, 14 038 hectares de nouvelles forêts ont été créés par le boisement tandis que 52 041 hectares étaient perdus par la déforestation.
- Il y a eu une perte nette de 38 003 hectares de forêt ou de 0,05 % de la superficie totale des forêts de l'Ontario.

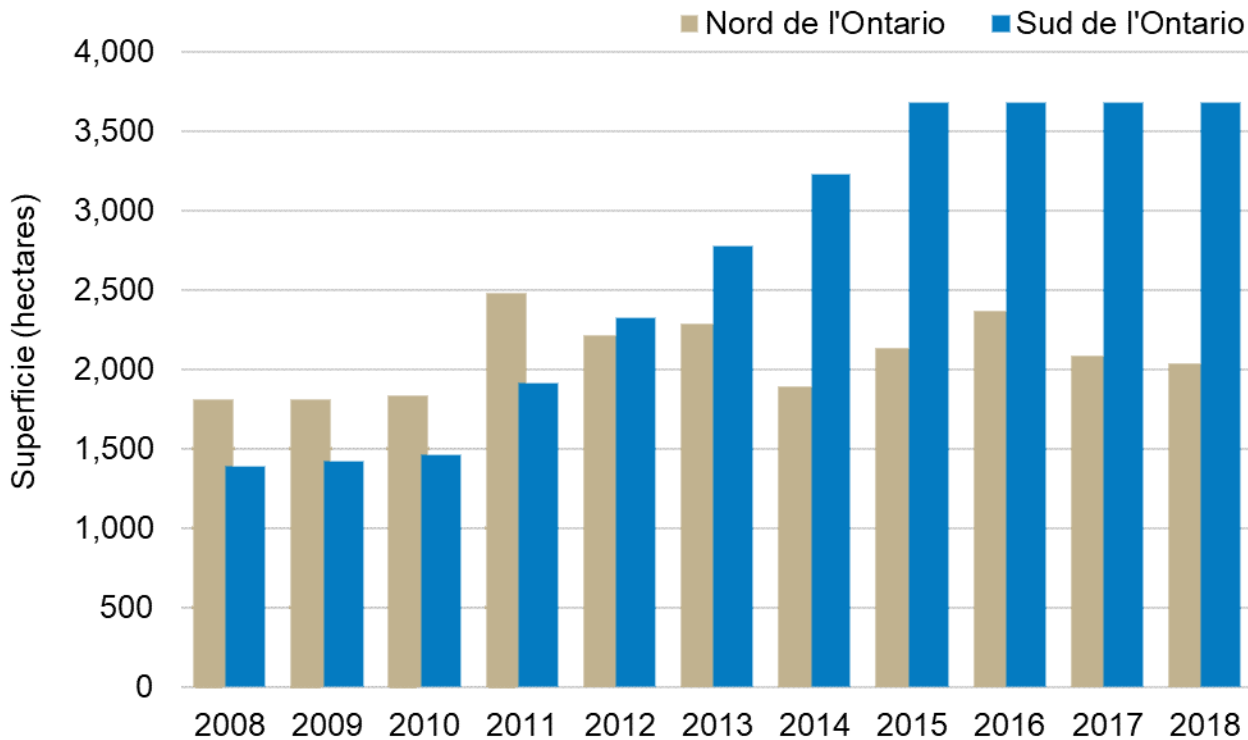
### Superficie déboisée par secteur industriel, 2008-2018



L'accroissement de la déforestation depuis 2008 est principalement attribuable à l'agriculture.

Dans les autres secteurs industriels, le phénomène est demeuré relativement stable.

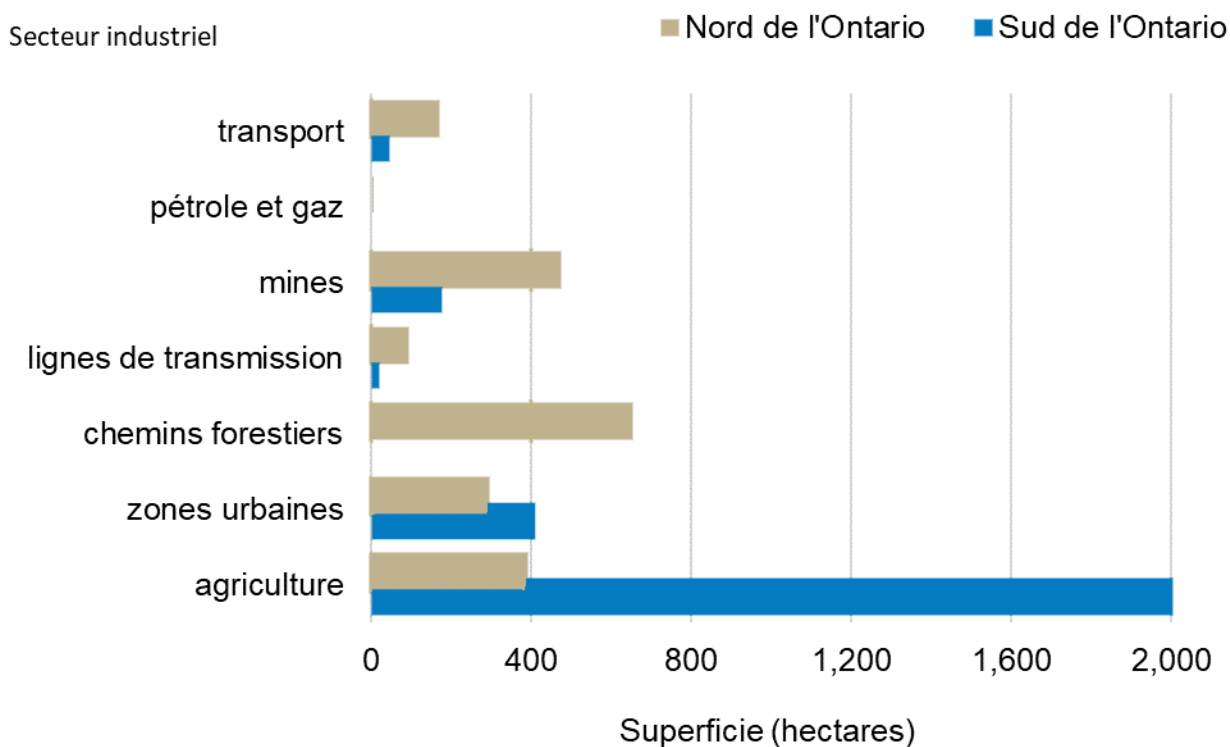
## Superficie déboisée dans le nord et le sud de l'Ontario, 2008-2018



De 2008 à 2018, la superficie déboisée annuellement dans le nord de l'Ontario est demeurée relativement constante, tandis que la superficie déboisée dans le sud de l'Ontario augmentait.

- La déforestation dans le nord de l'Ontario s'est chiffrée, en moyenne, à 2 079 ha par année.
- Le sud de la province a enregistré une déforestation de l'ordre de 2 652 ha, en moyenne, par année, la superficie déboisée passant de 1 382 ha en 2008 à 3 674 en 2018.

## Superficie moyenne déboisée annuellement de 2008 à 2018 dans le nord et le sud de l'Ontario par secteur industriel



De 2008 à 2018, les chemins forestiers et les mines ont été à l'origine de 54 % de la déforestation dans le nord de l'Ontario, tandis que l'agriculture était à l'origine de 75 % de la déforestation dans le sud.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- [Forests Ontario](#)
- Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, système national de surveillance du déboisement du Canada, totalisation spéciale des données du système : DD2021–R05f. 16 décembre 2020.

# Gouvernance forestière

## Description

Cet indicateur rend compte de l'état de tenure forestière des forêts aménagées de l'Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts publiques de l'Ontario proposent des lieux de loisir, de biodiversité et d'habitat faunique. Elles soutiennent également l'industrie forestière, ce qui crée des emplois et des produits forestiers. L'industrie forestière de l'Ontario est essentielle à l'économie provinciale et à de nombreuses communautés nordiques et rurales.

La tenure forestière détermine qui gère la fibre ligneuse des forêts publiques et qui y a accès. Elle consiste en l'allocation du bois et des permis au moyen d'arrangements juridiques qui définissent les droits et les responsabilités des sociétés forestières et des autres usagers de ressources. La tenure forestière favorise une industrie forestière forte et diversifiée ainsi que le maintien d'une forêt viable et productive.

Elle évolue pour s'adapter aux circonstances locales, comme en témoigne la diversité dans la tenure elle-même et ses détenteurs (titulaires de permis) à l'échelle des unités de gestion.

## Comment nous effectuons une surveillance

Le type de tenure en place est vérifié pour chaque unité de gestion.

Le principal type de tenure forestière consiste en un [permis d'aménagement forestier durable](#). Le titulaire d'un tel permis est responsable de la gestion de la forêt et a le droit de la récolter. Il doit établir des plans de gestion forestière, recueillir de l'information sur les forêts, surveiller la conformité et produire des rapports la concernant ainsi que mener des activités forestières.

Les permis d'aménagement forestier durable sont des permis à long terme octroyés pour une période allant jusqu'à 20 ans qui sont établis en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Chacun d'eux est examiné tous les cinq ans et peut faire l'objet d'une prolongation.

Si aucun permis d'aménagement forestier durable n'a été octroyé, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts est directement responsable de la gestion de la forêt. Le ministère peut délivrer des permis de récolte pour un maximum de 10 ans et conclure des ententes avec des fournisseurs de services ou des titulaires de permis pour l'exécution des responsabilités en matière de gestion forestière.

Les permis d'aménagement forestier durable sont détenus par différents types d'entreprises, notamment :

- Entreprise multipartite : entreprise combinant les intérêts d'au moins deux parties – collectivités, Autochtones ou industrie forestière, par exemple – qui en assurent ensemble la gestion, comme un conseil d'administration.
- Entreprise organisée en entité unique : entreprise représentant un seul intérêt commercial, souvent une entreprise de l'industrie forestière ou une entreprise autochtone.
- Organisme : société, constituée dans des circonstances uniques en vertu de la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario* ou de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*.

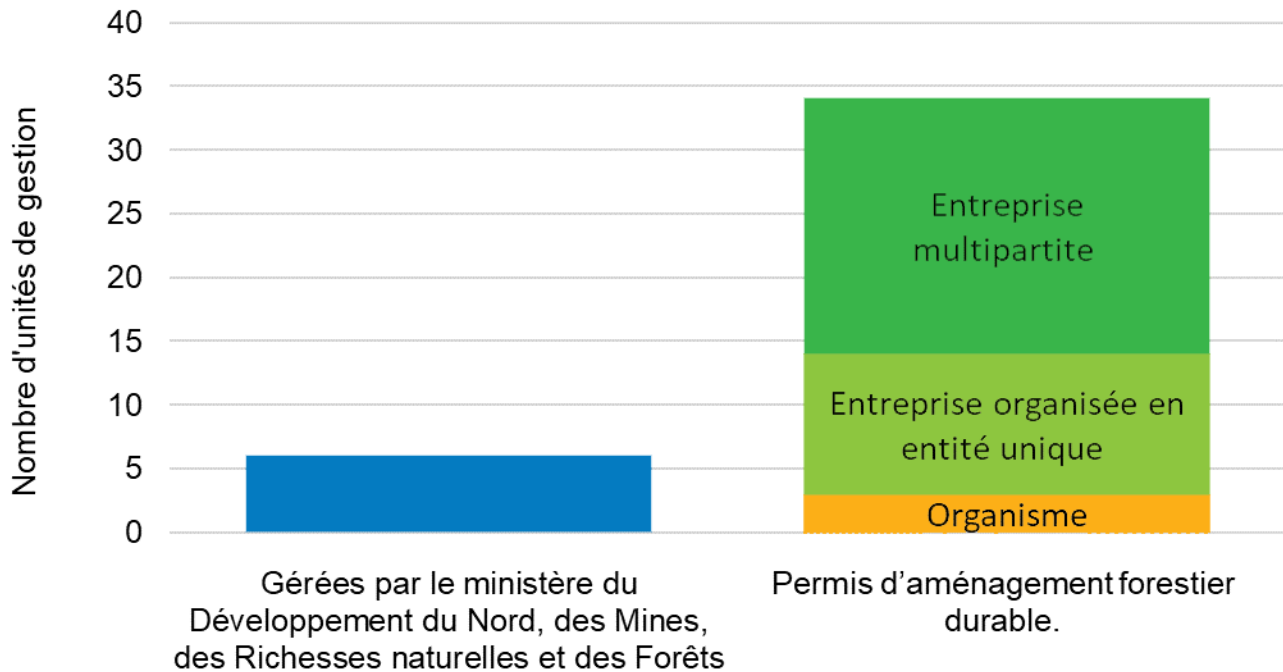


Bien qu'il ne s'agisse pas, techniquement, d'un permis d'aménagement forestier durable, l'Agence de foresterie du parc Algonquin a été incluse, car elle s'est vu confier des responsabilités de gestion forestière, y compris le droit de récolte, dans le cadre d'un accord à long terme.

## Résultats

L'état est bon. La plupart des unités de gestion sont gérées en vertu de permis d'aménagement forestier durable, lesquels sont détenus par différents types d'entreprises. Le présent rapport étant le premier à inclure cet indicateur, aucune tendance ne peut être établie.

## État de la tenure forestière en 2020



- Quatre-vingt-cinq pour cent, ou 34 des 40 unités de gestion, sont gérées en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.
- Quinze pour cent, ou 6 des 40 unités de gestion, sont gérées directement par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et non en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

### Sources des données

- Données administratives du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts

# Programmes d'encouragement fiscaux

## Description

Ce rapport d'indicateur d'intendance rend compte du nombre de propriétés et de la superficie admissible des propriétés au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.

## État



État : Bon



Tendance : Amélioration



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

De nombreuses aires naturelles sont situées sur des propriétés privées, en particulier dans le sud de l'Ontario. Les mesures incitatives économiques encouragent les propriétaires fonciers à gérer les forêts de manière responsable, à maintenir la biodiversité et à protéger les éléments du patrimoine naturel sur leurs propriétés. Les programmes d'encouragement reconnaissent l'importance des terres privées dans le maintien d'écosystèmes sains. La participation à ces programmes démontre le niveau d'intendance des forêts, de la biodiversité et du patrimoine naturel sur les terres privées de la province.

Deux programmes d'encouragement fiscal volontaire sont proposés aux propriétaires fonciers privés admissibles :

- le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées;
- le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.

Dans le cadre du [Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées](#), les propriétaires fonciers établissent et suivent des plans de forêt aménagée. Une fois que leur forêt est catégorisée comme une « forêt aménagée », les propriétaires paient des impôts fonciers réduits.

Dans le cadre du [Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées](#), des parties de biens privés comportant des éléments du patrimoine naturel d'importance provinciale peuvent être admissibles à une exonération intégrale de l'impôt foncier. De plus, les terres appartenant à des offices de protection de la nature ou à des organismes de conservation caritatifs admissibles dont l'objectif principal vise la conservation du patrimoine naturel peuvent également être admissibles à une exonération de l'impôt foncier dans la catégorie des terres communautaires protégées.

## Comment nous effectuons une surveillance

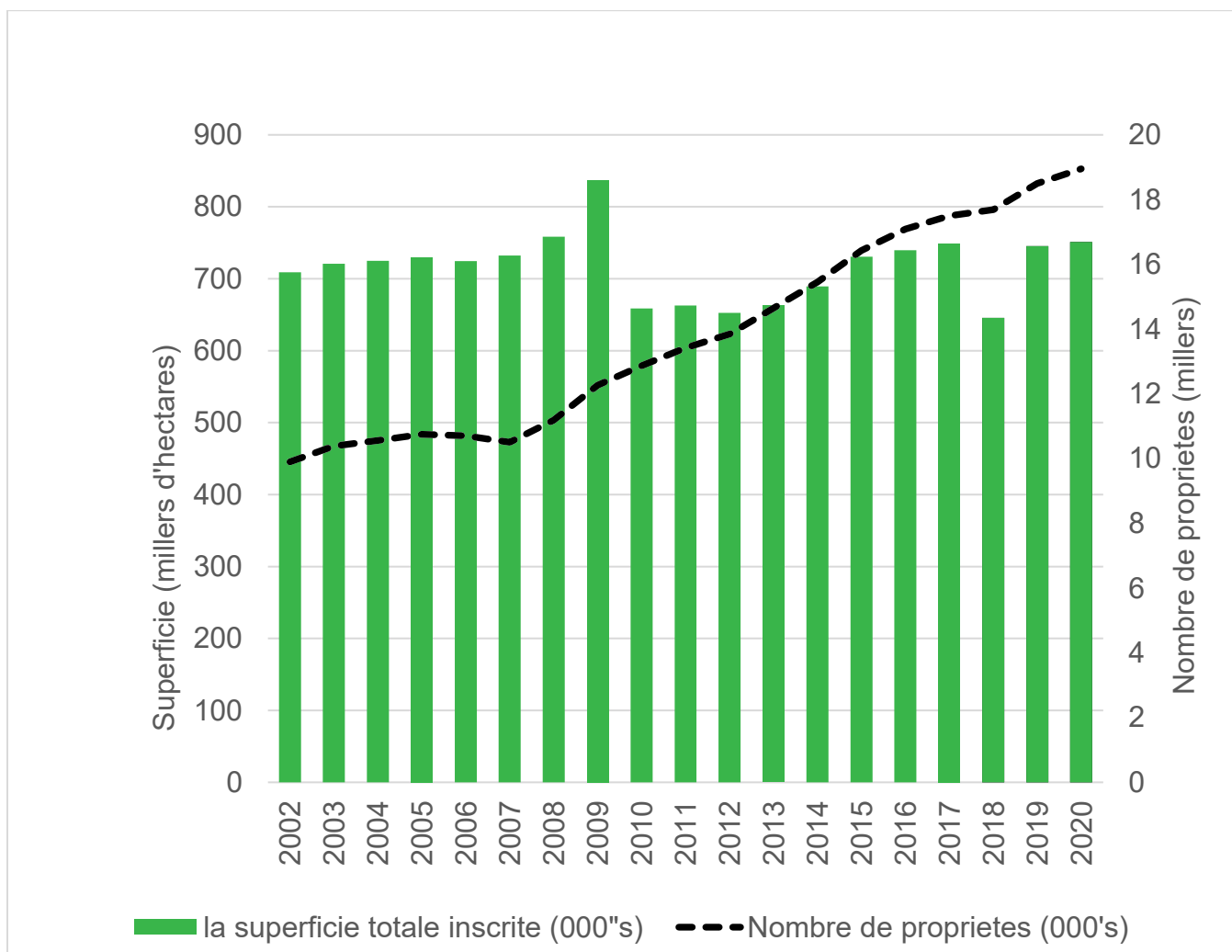
Une compilation est effectuée chaque année des données administratives des programmes d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et pour les terres protégées, ce qui comprend le nombre de propriétés inscrites et la superficie totale admissible inscrite dans chaque programme. Cela permet au ministère de voir les tendances en matière de participation et la superficie totale admissible des terres privées qui peuvent contribuer à la gestion forestière durable, à la conservation de la biodiversité et à la protection des éléments du patrimoine naturel admissibles (y compris les terres communautaires protégées). Il convient de souligner que les données des programmes sont approximatives, les processus de gestion et de collecte des données ayant évolué au cours des programmes.

## Résultats

Les programmes d'encouragement fiscal de la province présentent une tendance à la hausse quant au taux de participation.

Entre 2002 et 2020, le nombre de propriétés participant au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées a augmenté, passant de 23 714 à 43 850.

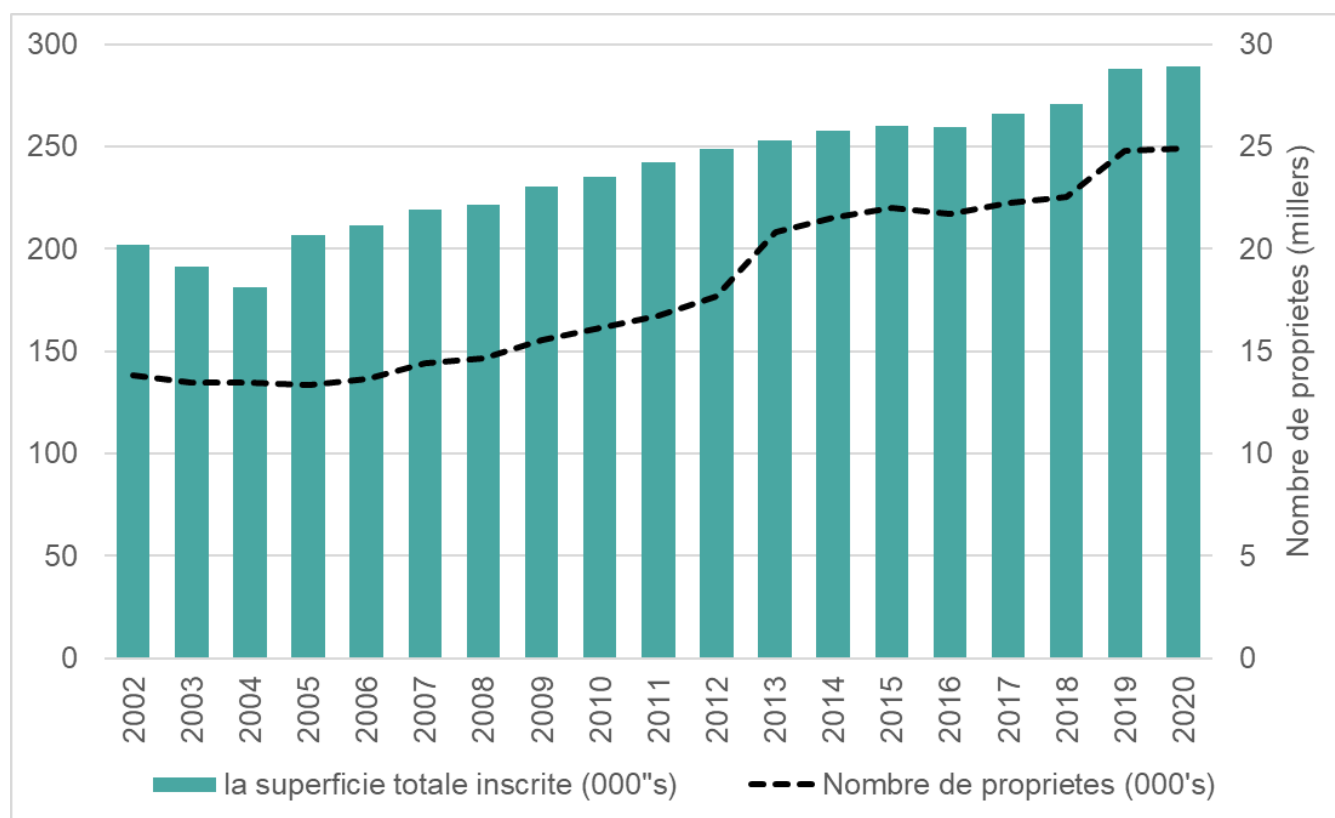
### Superficie des terrains et participation au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (de 2002 à 2020)



Entre 2002 et 2020, la superficie des propriétés inscrites au programme a fluctué, révélant une augmentation globale d'environ 6 % (de 708 900 ha en 2002 à 751 100 ha en 2020). Les diminutions observées en 2010 et 2018 sont essentiellement attribuables à la vente de vastes biens fonciers qui n'étaient peut-être plus admissibles au programme et ont, du fait, réduit l'augmentation globale. Au cours d'années comme 2009, il y a eu une tendance générale à la hausse en ce qui concerne la superficie totale admissible.

Les inscriptions fluctuent également d'une année à l'autre dans le cadre de ce programme volontaire. Dans l'ensemble, le nombre d'inscriptions est passé de 9 899 propriétés participantes en 2002 à 18 950 propriétés participantes en 2020.

### Superficie des terres et participation au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (de 2002 à 2020)



De 2002 à 2020, la superficie inscrite au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées a augmenté de 43 % (de 201 980 ha en 2002 à 289 200 ha en 2020). Les données pour 2002 et 2003 comprenaient certaines propriétés qui ont par la suite été jugées inadmissibles, gonflant artificiellement les statistiques.

Les inscriptions fluctuent également d'une année à l'autre dans le cadre de ce programme volontaire. Dans l'ensemble, le nombre d'inscriptions est passé de 13 800 propriétés participantes en 2002 à 24 900 propriétés participantes en 2020.

Pour l'année d'imposition 2020, environ 18 % (52 000 ha des terres inscrites au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées) sont protégées en tant que terres communautaires protégées. Cela représente une augmentation de 1 % des inscriptions par rapport à 2018.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Données administratives du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées

## Réseau zones protégées

Consultez le [Rapport sur l'état des zones protégées de l'Ontario](#) du MEPP sur la [page Web de Parcs Ontario](#).



# Sensibilisation du public à la gestion des ressources naturelles

## Description

Ce rapport d'indicateur d'intendance rend compte du niveau de sensibilisation du public ou de la valeur accordée à divers aspects de la gestion des ressources naturelles.

## État



État : Variable



Tendance : Indéterminée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Pour que le gouvernement gère efficacement les ressources naturelles de la province, le public doit comprendre et accepter ce que le gouvernement essaie d'accomplir. La population ontarienne serait peut-être plus encline à participer à la prise de décisions concernant les ressources naturelles ou aux activités récréatives de plein air et à être les gardiens de ces ressources naturelles.

L'évaluation de la sensibilisation du public à des sujets tels que la gestion des forêts, la biodiversité, les poissons et la faune aide le gouvernement à mieux comprendre l'efficacité de ses efforts de communication et à cerner d'autres occasions de sensibilisation.

## Comment nous effectuons une surveillance

Une série de sondages publics a été menée pour donner un aperçu de la sensibilisation et de la compréhension de la population ontarienne à l'égard de la gestion des forêts, de la biodiversité et de l'importance perçue de certains aspects de la gestion des poissons et de la faune.

### **Gestion des forêts**

Un sondage en ligne a été mené sur la gestion des forêts. Les répondants devaient louer ou posséder une propriété dans la province. Au moins 50 % des répondants se sont identifiés comme des acheteurs de bois. Les acheteurs de bois sont définis comme des personnes qui ont entrepris, au cours des 12 derniers mois, ou qui ont l'intention d'entreprendre, au cours des 12 prochains mois, des rénovations internes ou externes de maisons incluant du bois ou l'achat de meubles incorporant du bois. Les participants du sondage ont eu à dire dans quelle mesure ils connaissaient le type de gestion des forêts de l'Ontario. Les options de réponse allaient de « Fortement en accord » à « Fortement en désaccord », y compris l'option « Ne sait pas / Incertain ».

### **Biodiversité**

ECO Strategy et Oraclepoll Research ont mené un sondage téléphonique sur la biodiversité en 2016. Plus de 1 000 personnes, âgées de 18 ans ou plus, ont notamment été invitées à dire si elles connaissaient le terme « biodiversité ». Si elles répondaient oui à cette question, elles avaient alors à choisir la définition qui, selon elles, correspondait le mieux au terme. Le sondage a également demandé dans quelle mesure ces personnes étaient d'accord avec l'énoncé « La biodiversité joue un rôle important dans le maintien de la santé et du bien-être. ». Les options de réponse allaient de « Fortement en accord » à « Fortement en désaccord », y compris l'option « Ne sait pas ».

### **Poissons et faune**

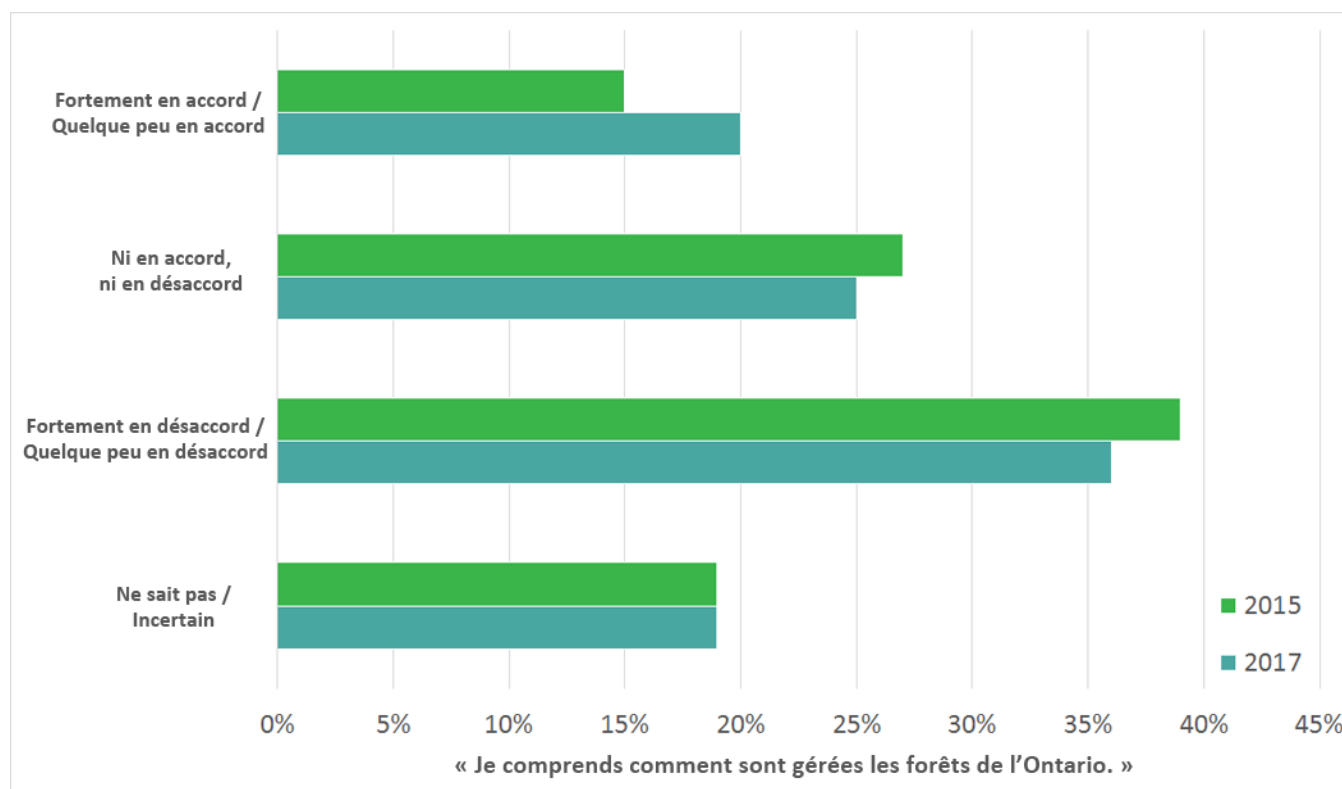
Des sondages ont été effectués auprès des consommateurs sur les poissons et la faune. Les participants comprenaient des membres du grand public ainsi que des pêcheurs et des chasseurs titulaires d'un permis. Les participants ont été interrogés sur l'importance qu'ils

accordent aux différents aspects de la gestion des poissons et de la faune sauvage. Les répondants ont évalué chaque élément sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « pas du tout important » et 5, « extrêmement important ». Les résultats de ce classement ont servi à développer un indice d'importance fondé sur l'importance moyenne déclarée.

## Résultats

Les réponses variaient d'un sondage à l'autre, mais en général, il y a eu une augmentation de la sensibilisation à travers les sondages répétés. La poursuite de ces sondages aidera le gouvernement à mieux comprendre les tendances potentielles en sensibilisation.

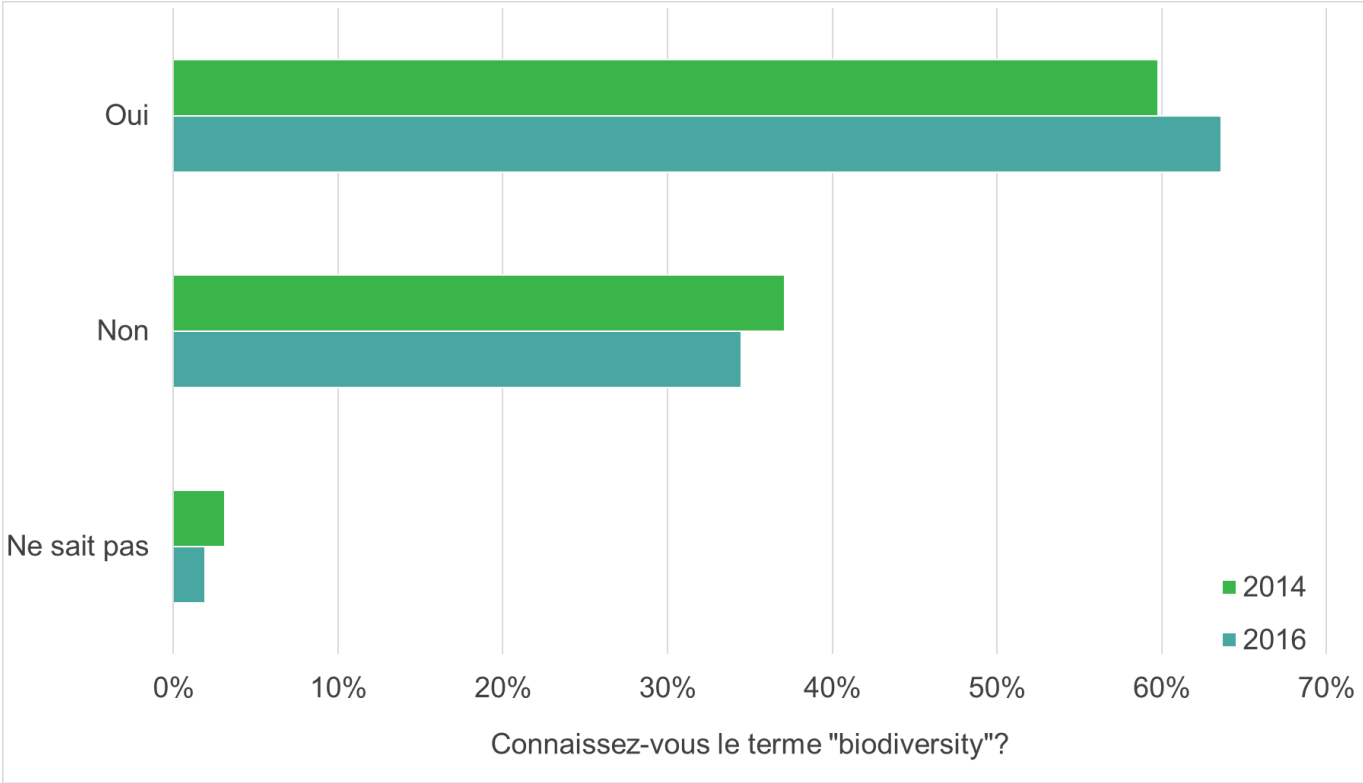
### Résultats du sondage sur la connaissance de la gestion forestière



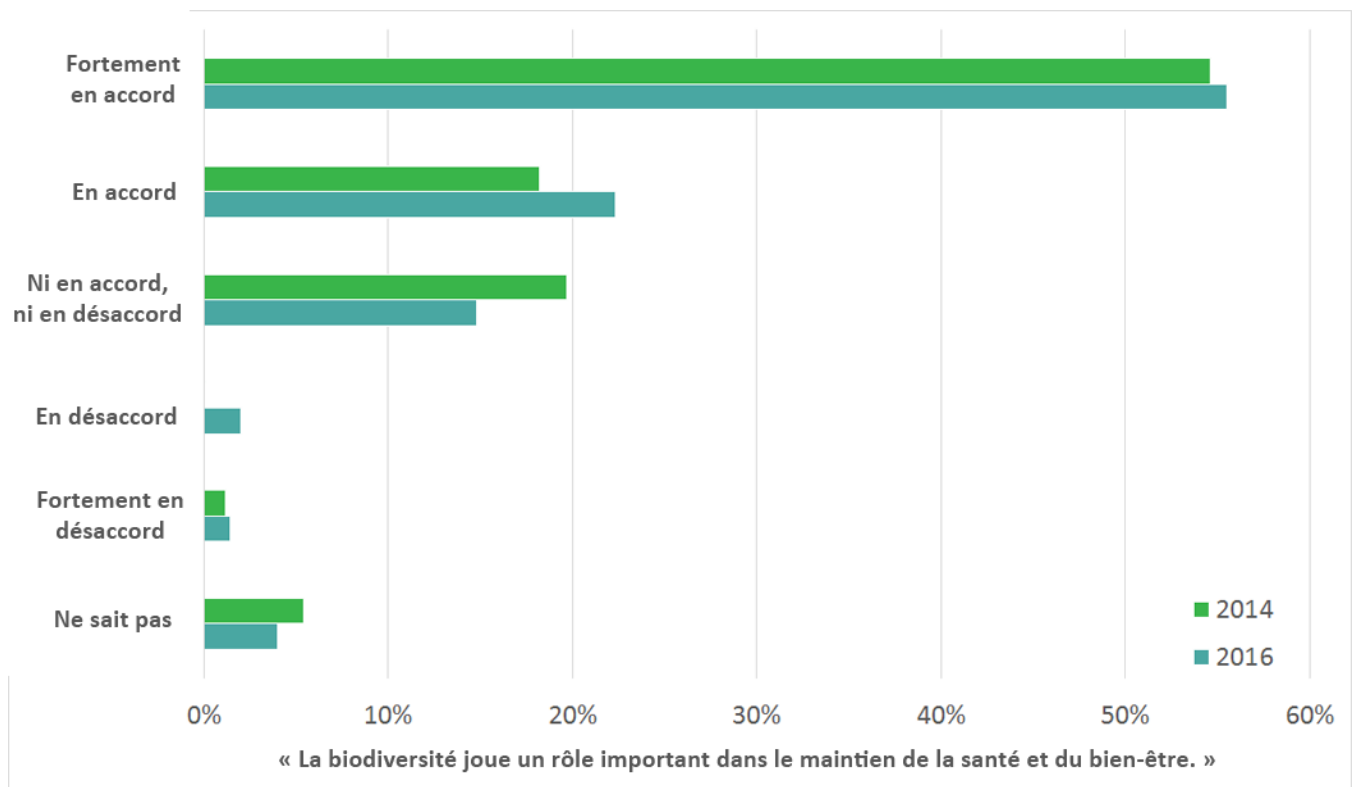
La sensibilisation à la gestion des forêts en Ontario a augmenté de 5 points de pourcentage de 2015 à 2017 pour atteindre un total de 20 %. Une partie de cette augmentation pourrait peut-être être attribuée aux efforts de sensibilisation de la province grâce à la marque Le bois de l'Ontario et à la nouvelle campagne de marketing « It Takes a Forest » (Ça prend une forêt) de Forests Ontario. Cette campagne met en évidence la viabilité de la gestion forestière en

Ontario, garantissant ainsi une économie forestière florissante qui contribue directement à la population et aux communautés de l'Ontario.

Résultats du sondage sur la sensibilisation à la biodiversité



## Réponses au sondage sur l'importance de la biodiversité pour la santé et le bien-être



La sensibilisation au terme biodiversité a augmenté de 4 points de pourcentage de 2014 à 2016 pour atteindre un total de 64 %. Parmi les personnes qui ont répondu en 2016 qu'elles connaissaient le terme, 58 % l'ont défini correctement comme « la variété de la vie sur terre » tandis que 33 % ont choisi une définition partielle. Dans le même sondage, 78 % des répondants étaient d'accord (22 %) ou fortement en accord (56 %) sur le fait que la biodiversité joue un rôle important dans le maintien de leur santé et de leur bien-être, ce qui représente une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à 2014.

### Importance que la population ontarienne accorde à différents aspects de la gestion des poissons et de la faune

Aspects de la gestion des poissons et de la faune	2016 – Note moyenne (sur 5)
Protection et maintien des populations de poissons et de faune grâce à des programmes comme l'empoisonnement	4,1
Respect des règles et des règlements de la chasse et de la pêche	4,1

Gestion de la vente de plus de deux millions de Cartes Plein air et de permis de pêche et de chasse chaque année	3,5
Programmes de marketing et d'éducation qui stimulent les ventes de permis et sensibilisent le public notamment à la sécurité	3,5
Recherches menées pour comprendre l'état des populations de poissons et d'animaux de faune	4,0
Détermination des lieux, des périodes et des méthodes de chasse et de pêche à partir des meilleurs renseignements disponibles	3,7
<b>Indice d'importance</b>	<b>3,8</b>

L'importance de différents aspects de la gestion des poissons et de la faune a été classée entre 3,5 et 4,1 sur une échelle d'indice d'importance à 5 points. Les répondants accordaient généralement une plus grande importance à la gestion et au maintien des populations de poissons et d'animaux de faune, à l'application des règles et des règlements et à la réalisation de recherches. Une importance moindre a été accordée à la vente et à la commercialisation des permis et à l'éducation du public.

Ces résultats permettront d'orienter les futures campagnes de marketing et les communications avec la population ontarienne.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juin 2019

#### **Sources des données**

- Données de sondages
- [Rapport du sondage sur la sensibilisation à la biodiversité](#) (en anglais seulement)

# Thème – Avantages économiques et sociaux des ressources naturelles

Les industries des ressources naturelles en Ontario, comme la foresterie, les pêches, la chasse et le pétrole et le gaz, jouent un rôle important dans l'économie de la province en soutenant les emplois et les communautés et en offrant des possibilités de loisirs et de tourisme.

## Contribution économique

Les secteurs des ressources naturelles contribuent à l'économie provinciale et aident à fournir des emplois, de la prospérité et de la croissance à l'Ontario et au Canada grâce à des industries telles que la foresterie, la pêche commerciale, l'aquaculture, la pêche récréative, la chasse, le pétrole et le gaz.

### **Rapports d'indicateurs**

- Économie de l'aquaculture
- Valeur de la pêche commerciale
- Dépenses liées à la chasse et à la pêche récréative
- Contribution au produit intérieur brut du secteur forestier
- Produits forestiers
- Exportations du secteur forestier
- Industrie du pétrole et du gaz

## Emploi

La gestion durable des ressources naturelles peut favoriser la création de possibilités d'emploi et soutenir les communautés de la province.



## **Rapport d'indicateur**

- Emploi dans le secteur des ressources naturelles

## Loisirs de plein air

Les ressources naturelles de l'Ontario offrent de nombreuses possibilités de loisirs et d'interaction sociale par la chasse, la pêche, le camping et le vélo.

## **Rapport d'indicateur**

- Possibilités de loisirs

# Économie de l'aquaculture

## Description

Cet indicateur de contribution économique évalue la valeur de l'industrie de l'aquaculture (culture du poisson) en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Amélioration



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

L'industrie de l'aquaculture en Ontario fournit des produits alimentaires de haute qualité, sûrs et abordables aux consommateurs, tout en étant reconnue comme un contributeur important à l'économie agroalimentaire de l'Ontario.

L'aquaculture consiste à élever de nombreuses espèces différentes de poissons, de crustacés, de mollusques et de plantes aquatiques. Elle peut se faire dans des bassins sur terre, dans des étangs ou dans des enclos en filet amarrés en eau libre. Les exploitations aquicoles ont besoin de [divers permis](#) et autorisations pour exploiter et vendre leurs produits.

Les activités du secteur aquicole font l'objet d'un suivi en vue de mieux comprendre les avantages de ce secteur pour la population ontarienne et de minimiser les risques des répercussions potentielles sur l'environnement.

## Comment nous effectuons une surveillance

La production aquicole en Ontario est principalement axée sur la truite arc-en-ciel dans les enclos de filets dans le chenal North et la baie Georgienne du lac Huron. La production terrestre d'omble chevalier, de tilapia et de crevette est limitée à quelques installations dans le sud et le centre nord de l'Ontario.

Le suivi de la production aquacole annuelle s'effectue par la mesure des éléments suivants :

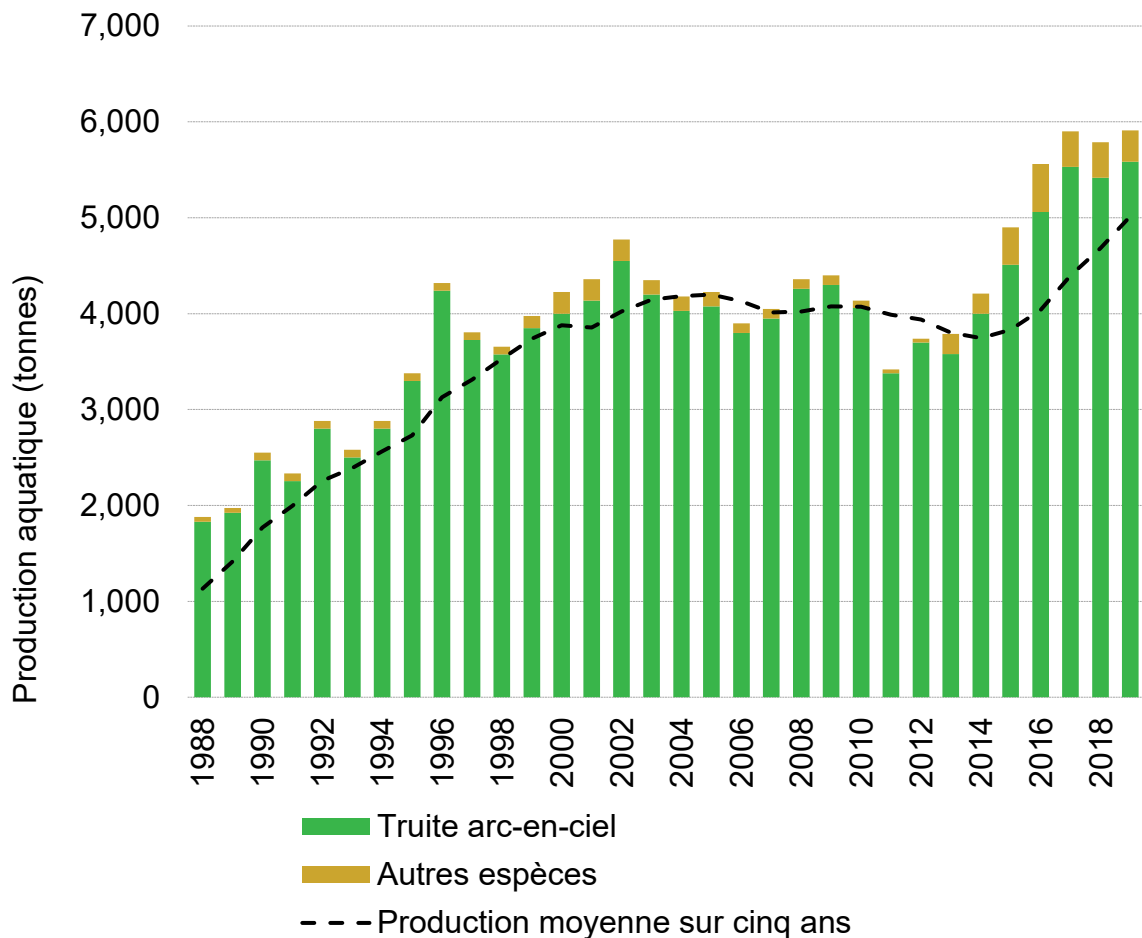
- Valeur à la ferme des ventes totales. La valeur à la ferme est la valeur totale en dollars de ce qui est produit, au premier point de vente.
- Contribution économique totale du secteur aquicole et des emplois fournis.

Les données sur l'aquaculture sont recueillies par l'Université de Guelph qui, dans le cadre d'un partenariat, obtient des données du secteur et publie les résultats au nom du gouvernement.

## Résultats

En 2019, les fermes aquicoles ont produit environ 5 923 tonnes de poissons et de crevettes. La production de truites arc-en-ciel dans le chenal du North et la baie Georgienne du lac Huron a représenté 96 % (5 583 tonnes) de la production totale. La valeur à la ferme de la truite arc-en-ciel était de 31,2 millions de dollars et celle des autres poissons, de 2,6 millions de dollars. Selon les estimations, l'aquaculture en Ontario contribue annuellement plus de 126 millions de dollars à l'économie de la province. La production aquicole fournit également 177 emplois directs.

## Production aquicole de l'Ontario entre 1988 et 2019



La production a augmenté dans les dernières années, passant d'une moyenne sur cinq ans de 3 859 tonnes entre 2010 et 2014 à 5 614 tonnes entre 2015 et 2019, soit une augmentation de 45 %. Cette tendance s'est poursuivie en 2019, où la production annuelle s'est élevée à 5 923 tonnes, soit un revirement spectaculaire par rapport au plus récent creux de 2011 où la production était inférieure à 3 500 tonnes.

Le secteur de l'aquaculture en Ontario connaît une production stable. Il y a eu une consolidation importante dans le secteur à la suite de fusions et d'acquisitions. Des conditions météorologiques quelque peu atypiques ont entraîné une légère baisse de la production de truites d'élevage.

Le secteur s'oriente vers des entreprises moins nombreuses et plus grandes, qui contrôlent la majorité de la production du secteur de la culture. Les plans d'expansion se poursuivent au sein des collectivités des Premières Nations, sous la direction d'entrepreneurs autochtones. La collectivité des investisseurs s'intéresse de nouveau au secteur, ce qui permet la construction et le développement de nouvelles installations. Cela aide le secteur à répondre aux demandes de la population ontarienne et à réduire la dépendance à l'égard du poisson importé.

L'incertitude engendrée par la pandémie et l'évolution rapide de la dynamique des marchés provinciaux et nationaux créent des effets difficiles à court terme sur le secteur. À moyen et à long terme (c.-à-d. dans deux à cinq ans), le secteur continuera de chercher des occasions d'accroître la production en Ontario.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Production aquicole « AQUASTATS » de l'Ontario en 2019

# Valeur de la pêche commerciale

## Description

Ce rapport d'indicateur de contribution économique mesure la valeur de la pêche commerciale en Ontario.

## État



État : Juste



Tendance : Variable



Étendue géographique : Grands Lacs

## Pourquoi c'est important

Cet indicateur mesure la valeur économique de la pêche commerciale dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de l'Ontario. La surveillance de la récolte et de la valeur de la pêche commerciale garantit que les pêcheries commerciales d'eau douce en Ontario continuent d'offrir des avantages et des possibilités économiques durables.

L'Ontario a la chance d'avoir l'une des plus grandes pêcheries d'eau douce en Amérique du Nord. Les activités de pêche commerciale dans la province vont de la pêche traditionnelle à petite échelle à la pêche industrielle moderne. Les Grands Lacs abritent les plus grandes pêcheries commerciales de la province tandis que d'autres pêcheries commerciales mènent

leurs activités sur les grands lacs intérieurs (comme le lac Nipigon et le lac Nipissing) ainsi que sur un certain nombre de petits lacs situés principalement dans le nord-ouest de la province.

Les poissons pêchés commercialement en Ontario constituent une précieuse source de nourriture de grande qualité. Le poisson pêché par l'industrie de la pêche commerciale est vendu en Ontario et sur les marchés internationaux.

Les pêcheries commerciales de l'Ontario contribuent chaque année, à hauteur de millions de dollars, à l'économie de la province.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les données sur la pêche commerciale et la valeur au débarquement proviennent des rapports quotidiens sur les prises de la pêche commerciale. Au besoin, ces données proviennent également d'enregistrements de poissons achetés par des grossistes. Les quantités récoltées et les valeurs au débarquement indiquées dans cet indicateur concernent uniquement les régions des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Presque toute la pêche commerciale en Ontario se déroule dans ces régions.

La récolte est mesurée par le poids total de tous les poissons débarqués (c.-à-d. attrapés et ramenés au quai). Les poids des récoltes sont dérivés des rapports de capture quotidiens par la pêche commerciale déposés par les pêcheurs commerciaux et les usines de transformation ou d'acheteurs.

La valeur au débarquement est la valeur (en dollars) en gros estimée du poisson, attribuée par un acheteur à un pêcheur au premier point de vente. Il s'agit de la première valeur hors du bateau, où elle est signalée.

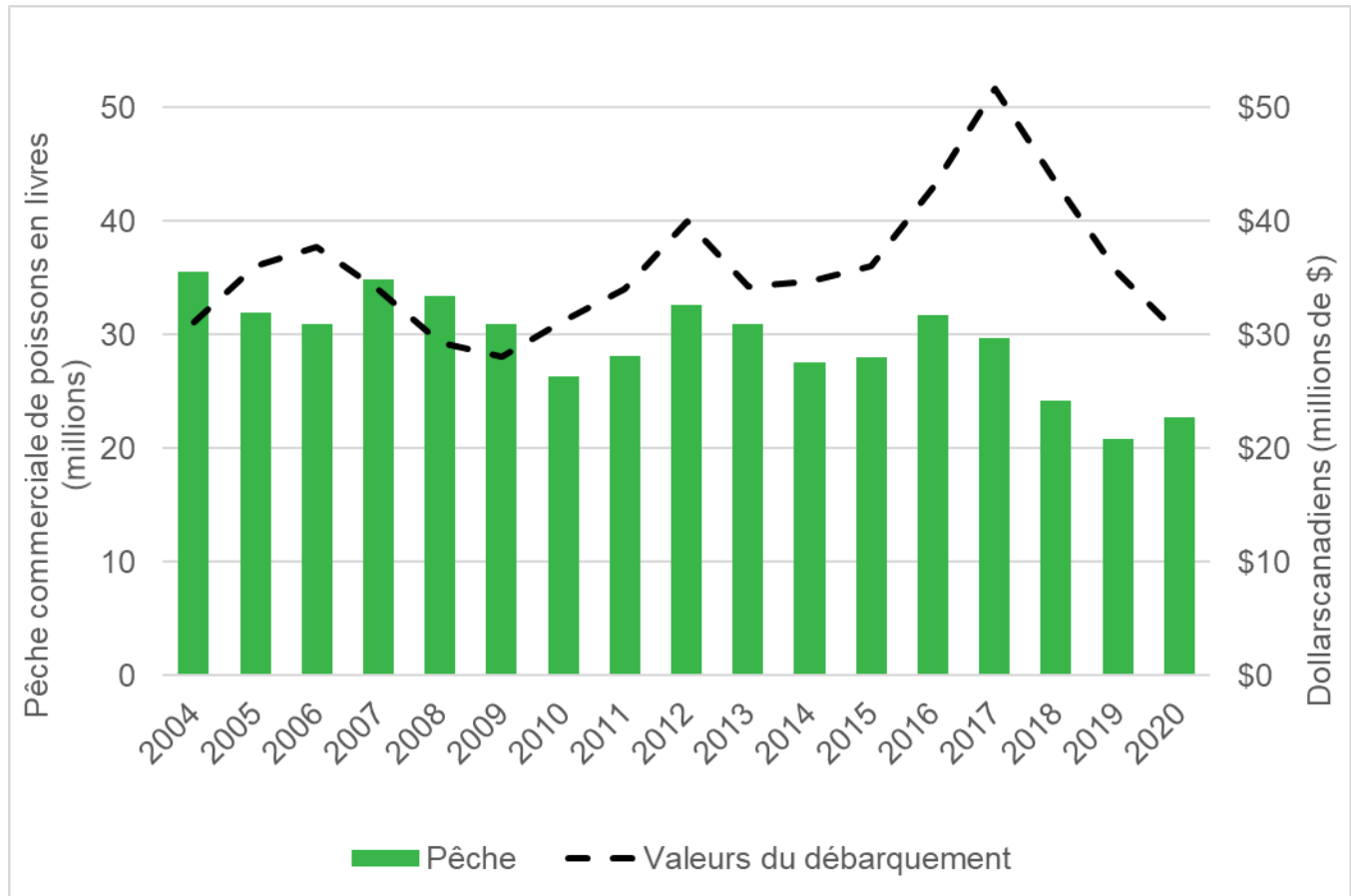
## Résultats

L'Ontario compte près de 650 permis de pêche commerciale actifs. Depuis 1983, aucun nouveau permis n'a été délivré. Cependant, il y a eu plusieurs nouveaux permis de pêche commerciale et accords de pêche autochtones, qui sont tous des détenteurs de quotas. Les quotas sont une forme de réglementation de la pêche, régissant la taille et la quantité de

poissons pouvant être pêchés et permettant au titulaire de permis d'accéder à une part de la ressource.

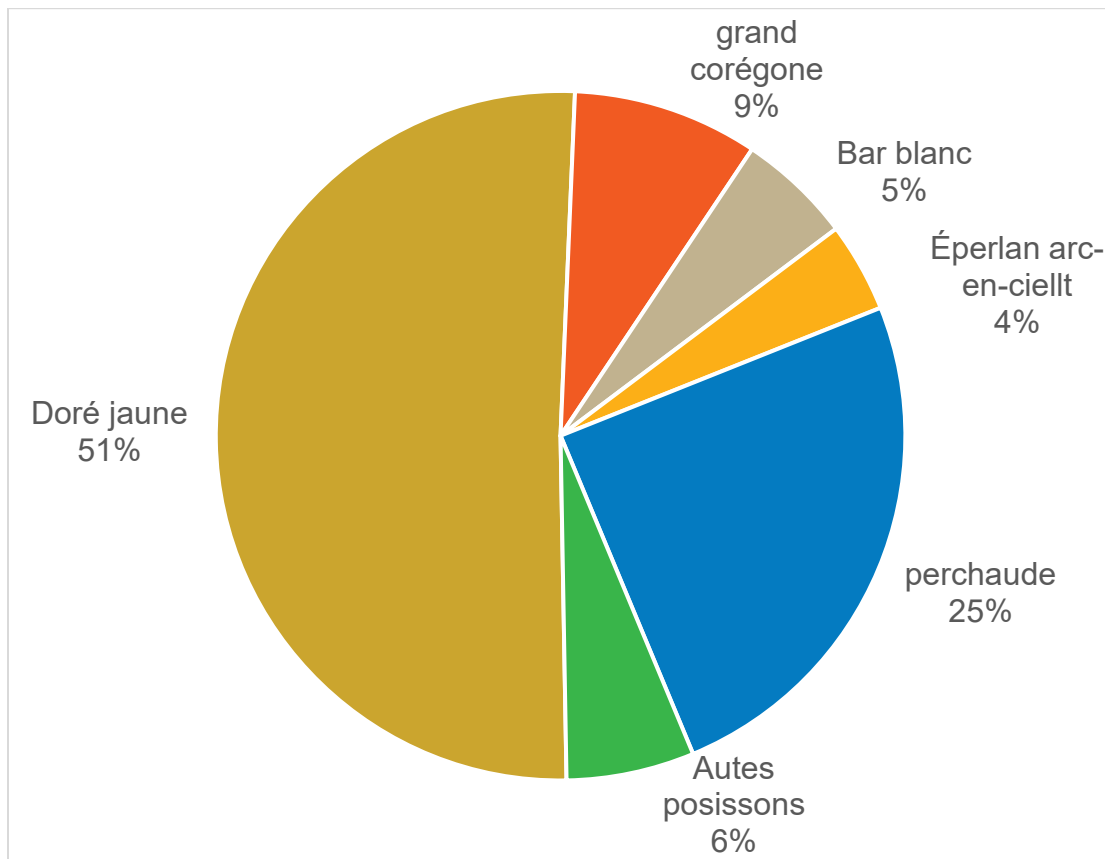


## Pêche commerciale et valeurs au débarquement (de 2004 à 2020)



Le secteur de la pêche commerciale a récolté 22,8 millions de livres de poisson en 2020. De cette quantité, 20 millions de livres ont été récoltées dans le lac Érié. Le lac Érié a toujours fourni entre 74 % et 88 % du total des poissons pêchés entre 2004 et 2020. En 2020, les débarquements commerciaux de poissons en Ontario étaient évalués à 30 millions de dollars. De cette somme, 25,9 millions de dollars étaient attribuables aux débarquements au lac Érié, le plus chaud et le plus productif des Grands Lacs.

## Proportion de la valeur au débarquement par espèce de poisson (2020)



Le doré jaune (51 %), la perchaude (25 %) et le grand corégone (9 %) représentaient ensemble 85 % de la valeur au débarquement de tous les poissons commerciaux en 2020. Si certains poissons (comme le doré jaune) sont récoltés pour leur grande valeur financière, les espèces de moindre valeur (comme l'éperlan arc-en-ciel) sont toujours recherchées en raison de leur abondance.

Plusieurs facteurs influent sur la valeur du poisson commercial, notamment :

- le taux de change;
- la taille et la qualité des produits de la pêche;
- les marchés mondiaux;
- la concurrence d'autres pêcheries d'eau douce.

Le secteur de la pêche commerciale, comme de nombreux autres secteurs, a été touché par la pandémie de la COVID-19 en 2020. Avant 2020, le principal acheteur de poisson commercial de l'Ontario était le secteur des services alimentaires (distribution de restaurants) aux États-Unis. Les restrictions imposées aux restaurants pendant toute la durée de la pandémie de la COVID-19 ont coupé ce marché, ce qui a eu des répercussions sur les deux éléments suivants :

- volume de poissons pouvant être vendu;
- prix de gros du poisson, qui a été réduit de façon spectaculaire pendant la pandémie.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Juillet 2021

#### **Sources des données**

- Dossiers administratifs

# Dépenses liées à la chasse et à la pêche récréative

## Description

Ce rapport d'indicateur de contribution économique évalue les dépenses liées aux activités de la chasse et de la pêche récréatives en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Variable



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Comptant plus de 250 000 lacs et d'innombrables rivières et ruisseaux, l'Ontario dispose de vastes ressources aquatiques qui offrent aux pêcheurs un large éventail de possibilités de pêche. Les possibilités de pêche vont de la pêche depuis les rives de la ville à des voyages de pêche en avion dans les régions éloignées de la province.

L'Ontario s'enorgueillit également d'une variété d'habitats qui soutiennent un large éventail de populations fauniques en bonne santé, notamment les suivantes :

- cerf de Virginie;
- orignal;
- ours noir;

- dindon sauvage;
- petit gibier.

Cet indicateur mesure le montant que les gens dépensent en Ontario pour participer à des activités de chasse et de pêche récréatives. Ce montant révèle l'importance que ces activités ont pour les pêcheurs et les chasseurs. Le montant des dépenses permet également de déterminer les effets et la contribution économiques de ces dépenses à l'échelle locale et provinciale.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les dépenses des chasseurs et des pêcheurs renvoient aux sommes d'argent dépensées pour :

- les biens et services, tels que l'équipement, les voyages, la nourriture, l'hébergement, les permis et les services touristiques;
- les dépenses en capital telles que les bateaux, les terrains et les véhicules qui sont utilisés principalement pour soutenir les activités de chasse et de pêche.

Les dépenses de chasse sont estimées dans le cadre d'une enquête socio-économique auprès des chasseurs de l'Ontario et à partir des données sur les ventes de permis de chasse. Les estimations des dépenses comprennent des données sur les dépenses des chasseurs résidents et non-résidents. Ces données sont ajustées en fonction de l'inflation et du nombre d'acheteurs de permis de chasse qui ont bel et bien chassé cette année-là. Le nombre de chasseurs est une estimation fondée sur les réponses d'un échantillon de chasseurs à l'enquête. Les répercussions des restrictions en matière de santé et de voyage pendant la pandémie de COVID-19 en 2020, qui ont notamment empêché la participation de chasseurs non-résidents de l'extérieur du Canada, ont modifié le comportement des chasseurs et les tendances de chasse connexes d'avant la pandémie.

Les dépenses liées à la pêche récréative sont estimées à partir de l'Enquête sur la pêche récréative au Canada, qui est menée tous les cinq ans. L'Enquête est une initiative coordonnée entre Pêches et Océans Canada et les organismes provinciaux et territoriaux de

délivrance de permis de pêche récréative. Les chiffres rapportés ici ne comprennent que la partie des gros achats déclarés (par exemple, VTT, terrains et bâtiments) qui a été utilisée pour la pêche.

Les estimations des dépenses de chasse et de pêche sont recueillies par l'entremise d'enquêtes périodiques auprès des chasseurs et des pêcheurs titulaires d'un permis, puis ajustées en fonction de l'inflation pour refléter les valeurs actuelles (en 2020) en dollars. Les valeurs des dépenses relativement aux diverses espèces de poissons et d'animaux de faune ne sont pas entièrement comparables en raison de différences dans les méthodologies d'enquête, les taux de réponse et l'année d'exécution des enquêtes (p. ex., dindon sauvage en 2006, orignal en 2012, ours noir en 2017 et cerf de Virginie en 2019). Les méthodes d'enquête continuent d'être améliorées et normalisées en vue de minimiser ces différences.

## Résultats

### Chasse

#### Estimation des dépenses de chasse en Ontario

<b>Espèces chassées</b>	<b>Dépenses (ajustées en 2020)</b>
Cerf de Virginie	328,3 millions de dollars
Orignal	191,5 millions de dollars
Ours noir	41,2 millions de dollars
Dindon sauvage	26,8 millions de dollars
<b>Total</b>	<b>587,9 millions de dollars</b>

Les chasseurs ont dépensé le plus pour aller chasser le cerf et l'orignal. Ces activités représentaient respectivement environ 328,3 millions et 191,5 millions de dollars en 2020, ce qui souligne l'importance économique de la chasse au cerf et à l'orignal en Ontario. Les chasseurs ont dépensé moins pour la chasse à l'ours (41,2 millions de dollars) et au dindon sauvage (26,8 millions de dollars). Les dépenses totales de chasse liées à ces quatre espèces seulement ont atteint un montant estimé à 587,9 millions de dollars. Ce total ne comprend pas les dépenses des chasseurs pour la chasse au petit gibier (comme les lapins, les tétras et les écureuils), au loup, au coyote ou à l'élan, car aucune donnée actualisée n'est disponible pour le moment.

## Pêche

### Estimation des dépenses liées à la pêche récréative en Ontario

Année	Dépenses
2010	1,6 milliard de dollars
2015	1,75 milliard de dollars

Les pêcheurs ont dépensé 1,75 milliard de dollars pour pratiquer la pêche récréative en Ontario en 2015, ce qui comprend :

- 980 millions de dollars en frais de voyage – hébergement, nourriture, déplacements, frais de guide et forfaits de pêche auprès d'un gîte ou d'un pourvoyeur.
- 770 millions de dollars d'investissements entièrement attribuables à la pêche récréative – matériel de pêche, de camping et de navigation de plaisance, véhicules spéciaux, terrains et bâtiments.

La majorité (96 %) des dépenses et des investissements liés aux voyages ont été faits en prévision de la pêche en eau libre pendant la saison et seulement 4 % en prévision de la saison de pêche sur glace.

En 2015, 1,5 million de pêcheurs ont pêché en Ontario, dont 1,2 million de pêcheurs adultes de plus de 18 ans et 324 000 enfants.

#### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Juillet 2021

#### Sources des données

- Fichiers administratifs
- [Enquête sur la pêche récréative au Canada](#)

# Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut

## Description

Ce rapport d'indicateur de contribution économique mesure la valeur des produits et services forestiers produits annuellement par le secteur forestier.

## État



État : Juste



Tendance : Inchangée



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario offrent une grande variété de produits et de services. Le bois, qui est l'un des produits clés fournis par les forêts, est utilisé par le secteur forestier pour produire :

- du bois d'œuvre;
- des pâtes et papiers;
- des panneaux structuraux;
- d'autres produits du bois.

Des forêts gérées de façon saine et durable contribuent à soutenir un secteur forestier fort et concurrentiel contribuant à l'économie de l'Ontario par l'emploi et le revenu.



Le secteur forestier contribue à hauteur de milliards de dollars, annuellement, à l'économie de l'Ontario; la valeur est mesurée par le produit intérieur brut.

## Comment nous effectuons une surveillance

Le produit intérieur brut (PIB) désigne la valeur totale en dollars de la production économique enregistrée dans une région géographique. Il mesure la valeur finale de tous les biens et services produits. La contribution d'un secteur au PIB est la valeur qu'il apporte à l'économie. Elle repose sur ses ventes, desquelles sont déduits les coûts des produits ou services achetés d'autres secteurs.

Les données de Statistique Canada sur le PIB réel en dollars, dits enchaînés (2012), ont été utilisées. Ces données s'appuient sur une méthode d'ajustement des montants en dollars courants, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'ajustement en fonction de l'inflation permet de comparer plus efficacement les résultats des différentes années et d'évaluer les tendances au fil du temps.

Le secteur forestier comprend des établissements dans quatre sous-secteurs :

- foresterie et exploitation forestière;
- activités de soutien à la foresterie;
- fabrication de produits en bois (par exemple, bois d'œuvre, panneaux structuraux);
- fabrication du papier (y compris la fabrication de pâte à papier).

## Résultats

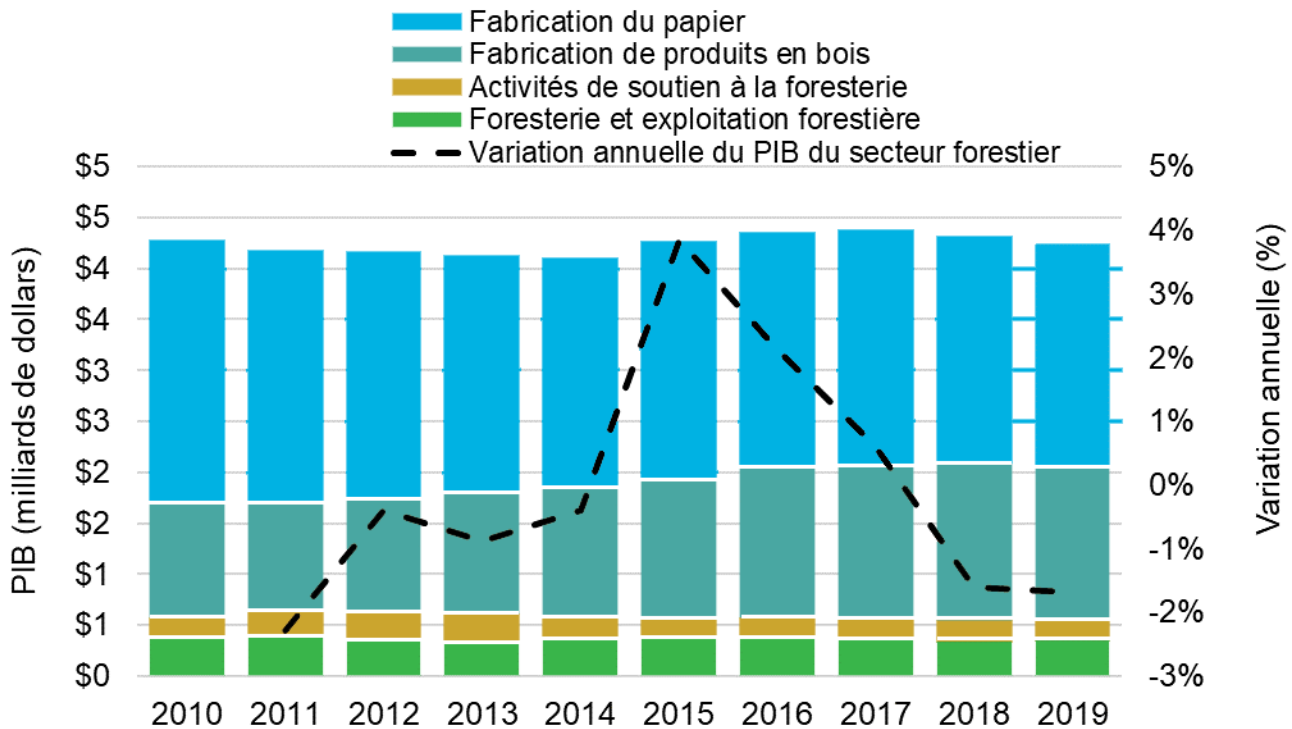
En 2019, le PIB du secteur forestier de l'Ontario a totalisé 4,2 milliards de dollars, soit 0,6 % du PIB provincial total. Du PIB total du secteur forestier :

- le sous-secteur de la fabrication du papier représentait 51,3 %;
- la fabrication de produits en bois représentait 35,9 %;
- la foresterie et l'exploitation forestière représentaient 8,2 %;
- les activités de soutien à la foresterie représentaient 4,7 %.

Au cours de la période de 2010 à 2019, le PIB du secteur forestier est resté relativement stable, avec quelques fluctuations mineures :

- légère baisse pendant quatre ans, de 2011 à 2014;
- croissance constante de 2015 à 2017;
- légère baisse de 2018 à 2019.

### PIB par sous-secteur (en milliards de dollars enchaînés [2012])



### Sous-secteur de la fabrication de produits en bois

Dans le secteur forestier, le sous-secteur de la fabrication de produits en bois a été le seul à connaître une croissance importante (34 %) de sa contribution au PIB entre 2010 et 2019. Ce sous-secteur comprend :

- le bois d'œuvre;
- les panneaux structuraux;
- la menuiserie préfabriquée;
- les produits en bois d'ingénierie.

La demande de produits du bois est principalement attribuable aux marchés de l'habitation aux États-Unis et au Canada. Le marché de l'habitation en croissance dans les deux pays ces dernières années a profité au sous-secteur de la fabrication de produits du bois.

### **Sous-secteur de la fabrication du papier**

Le PIB du sous-secteur de la fabrication du papier a diminué de 15 % entre 2010 et 2019. Ce sous-secteur est principalement touché par la demande changeante de différents produits du papier.

- La demande de papier journal est en baisse constante en raison de l'essor des médias électroniques.
- La demande de carton et de contenants en carton a augmenté en raison du besoin croissant de matériaux d'emballage en Amérique du Nord, essentiellement attribuable à l'expansion de l'économie de la vente au détail en ligne.
- Dans l'ensemble, le secteur de la fabrication du papier est, depuis dix ans, sur une tendance à la baisse.

### **Autres sous-secteurs**

Les activités de soutien aux sous-secteurs de la foresterie, qui est un sous-secteur relativement petit, ont diminué de 3 %, tandis que le PIB du sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière est demeuré le même en 2019 qu'en 2010.

### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

### **Sources des données**

- [Statistique Canada](#)

# Produits forestiers

## Description

Ce rapport d'indicateur rend compte de la contribution du bois récolté dans les forêts publiques à divers secteurs de produits forestiers.

## État



État : Juste



Tendance : Variable



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario sont vastes et apportent de nombreux avantages à la société ontarienne, notamment la biodiversité, l'habitat faunique et des possibilités de loisirs. Les forêts stockent le carbone et régulent la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Le bois est le seul principal matériau de construction qui pousse naturellement et qui provient d'une source renouvelable. Grâce à une récolte durable, les forêts publiques soutiennent également une industrie forestière qui procure des emplois et des produits forestiers, comme le bois d'œuvre et le papier.

La surveillance de l'utilisation faite du volume de bois récolté aide à évaluer la façon dont les forêts publiques approvisionnent l'industrie et différents secteurs de produits.

## Comment nous effectuons une surveillance

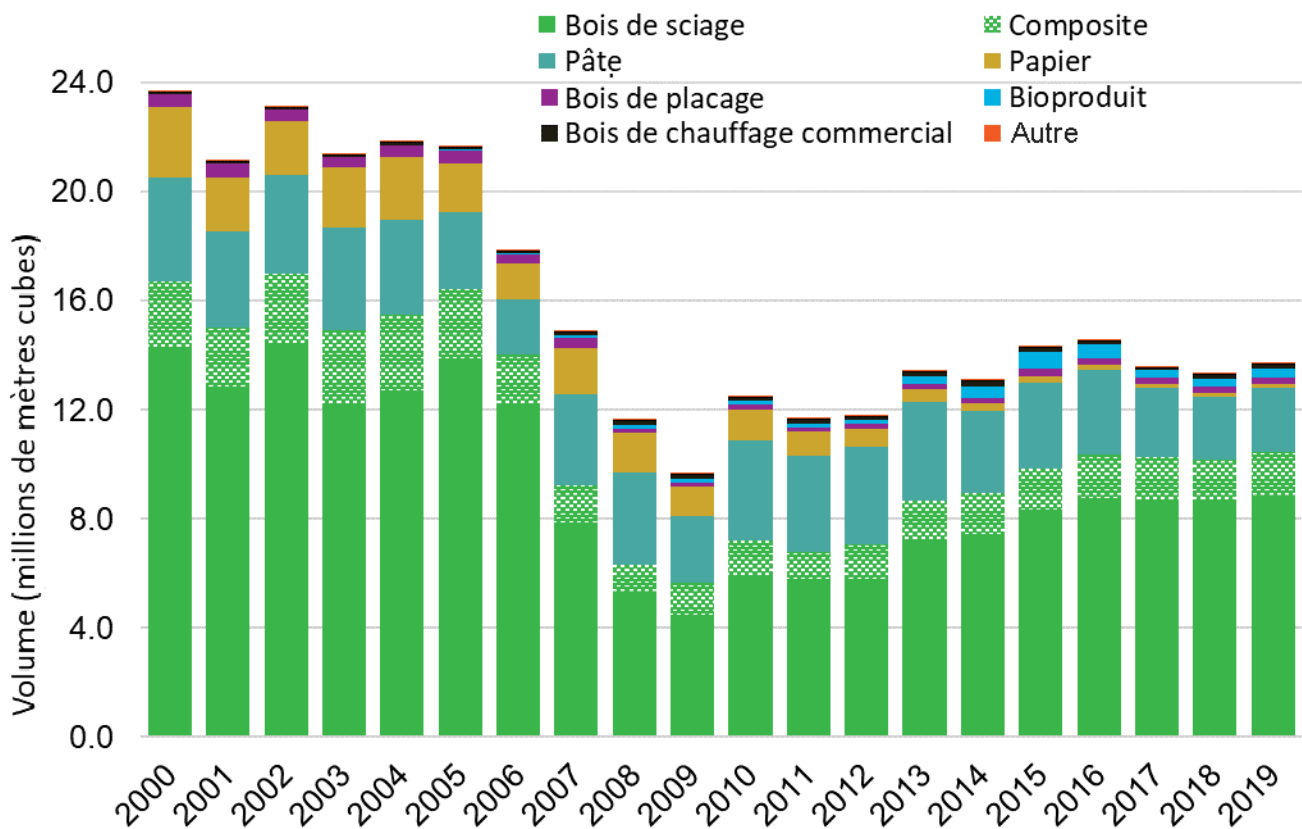
La quantité de bois qui aboutit dans une installation de transformation du bois (usine) fait l'objet d'un suivi par le système de mesure du bois de l'Ontario. Chaque usine fabrique différents types de produits forestiers. Un suivi est effectué du volume de bois destiné aux huit secteurs de produits forestiers suivants :

- pâte : pâte commercialisée de feuillus et de bois résineux, papier pour carton ondulé et papier kraft;
- bois de placage : production de placage, de contreplaqué et de bois en placage stratifié;
- scierie : bois de construction de feuillus et de résineux de dimensions courantes, poteaux, poutres et bois servant à construction de maisons en bois rond;
- composite : panneaux de particules, panneaux de fibres à densité moyenne, panneaux de lamelles orientées (OSB) et produits de bois d'ingénierie autres que le bois en placage stratifié;
- papier : papier journal, papier satiné, papier de pâte maigre couché et non couché ou papier laminé et carton bristol blanc;
- bois de chauffage commercial : billes de feuillus et de résineux de longueur préétablie, de forme ronde ou sous la forme de bûches pour les marchés de détail national et commercial;
- bioproduit : produits chimiques et matériaux, énergie de la combustion de bois ou de biogaz, combustibles liquides et solides pour une utilisation commerciale ou industrielle. Par exemple, cellulose, additifs alimentaires ou additifs pour alimentation animale, lignine, méthanol, produits pharmaceutiques et plastiques, méthane, éthanol, biodiesel et lubrifiants, granulé de bois, briquettes et combustible de déchets de bois;
- autres : produits qui ne sont associés à aucune autre définition de produit, comme la litière pour animaux, les matériaux de jardin ou les arbres de Noël commerciaux.

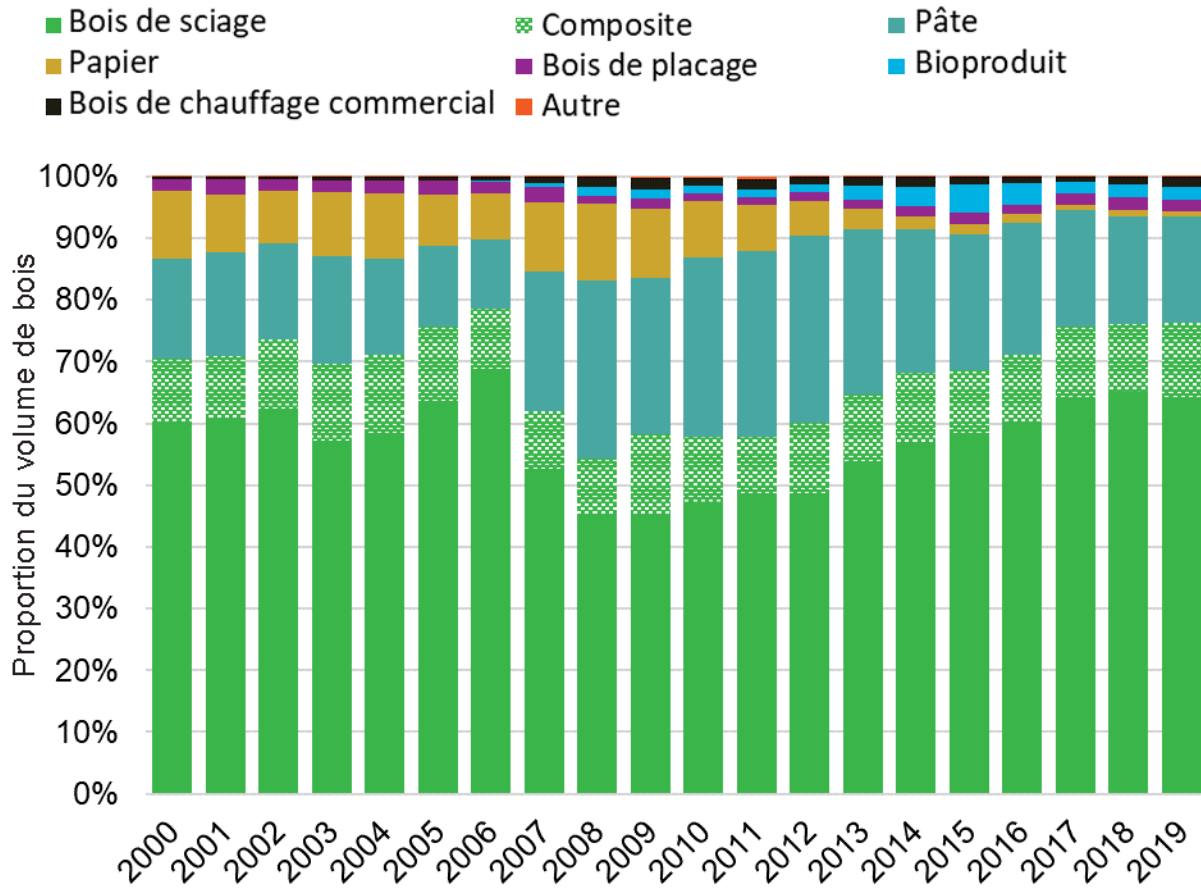
## Résultats

L'état de cet indicateur est considéré comme juste étant donné que le volume de bois récolté destiné aux secteurs des produits forestiers demeure inférieur à ce qu'il a déjà été. La tendance est mitigée puisque la proportion de volume de bois destiné aux secteurs les plus importants de la province a en général augmenté, mais qu'il y a aussi eu des baisses dans certains secteurs.

### Volume de bois par secteur de produits



## Proportion du volume de bois par secteur de produits



La demande du marché pour les produits forestiers influence la quantité de bois récoltée d'une année à l'autre de même que sa répartition entre les différents secteurs de produits forestiers.

Les résultats récents montrent que :

- Les scieries, les produits de bois composite et les pâtes sont les secteurs de produits forestiers les plus importants en Ontario, consommant plus de 90 % du bois total récolté.
- Le secteur des scieries est le plus important secteur de produits forestiers en Ontario, représentant environ 60 % du bois récolté dans la province.

- Les bioproduits représentent un secteur émergent. Ce secteur offre une solution de substitution aux énergies renouvelables et aide les scieries en Ontario à demeurer concurrentielles par l'utilisation de leurs résidus.

La demande de bois d'œuvre (sciage) du secteur des scieries est principalement attribuable à la construction de logements aux États-Unis. Depuis son déclin en 2008, le secteur des scieries a connu une reprise constante grâce à la demande croissante de bois d'œuvre.

Depuis 2013, la part du volume total du secteur des pâtes a diminué, ce qui reflète l'interdépendance des secteurs des pâtes à papier et des scieries. Grâce à la reprise dans le secteur des scieries, les usines de pâtes et papier profitent du caractère économique des résidus de scieries (copeaux de bois, sciure, rabotures) pour s'approvisionner.

Le volume du bois destiné au secteur du papier a diminué au cours des 10 dernières années, car le secteur a été touché par la diminution de la demande de papier journal.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)



# Exportations du secteur forestier

## Description

Ce rapport d'indicateur de contribution économique rend compte de la valeur des exportations nationales et des exportations totales de produits forestiers de l'Ontario.

## État



État : Juste



Tendance : Amélioration



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

L'Ontario possède de vastes forêts gérées de façon durable qui procurent un large éventail de produits et de services forestiers. Le bois d'œuvre récolté dans les forêts de l'Ontario est utilisé pour produire du bois d'œuvre, des pâtes et papiers, des panneaux et plusieurs autres produits du bois.

Le marché de ces produits en Ontario est relativement petit. L'exportation est donc essentielle au développement du secteur forestier et à la gestion durable des forêts dans la province. En exportant des produits forestiers, le secteur forestier de l'Ontario répond aux besoins des consommateurs, principalement en Amérique du Nord, tout en contribuant de manière

importante à l'économie de l'Ontario. La compréhension des exportations aide à évaluer la viabilité du secteur forestier.

## Comment nous effectuons une surveillance

Un suivi est effectué de la valeur des exportations nationales et totales de produits forestiers par chaque sous-secteur forestier de l'Ontario.

Les exportations nationales comprennent les produits cultivés, produits ou fabriqués en Ontario qui sont vendus à d'autres pays. Il s'agit de produits importés d'autres pays qui ont été considérablement modifiés ou valorisés avant d'être exportés.

Le suivi porte également sur les exportations totales, qui comprennent les exportations nationales et les réexportations. Ces dernières sont des produits entrés en Ontario en provenance d'autres pays, puis exportés dans le même état, sans qu'il y soit ajouté de valeur substantielle. La valeur des exportations totales représente la force et l'importance des secteurs de l'industrie forestière dans l'économie de la province.

La valeur des exportations nationales mesure mieux les avantages économiques découlant des forêts aménagées en Ontario, car elle exclut les biens et les services produits à l'extérieur de la province.

Les données utilisées sont [les données sur le commerce d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#) relativement aux exportations de produits forestiers émanant de chaque industrie. Les exportations de produits forestiers sont rapportées dans quatre sous-secteurs. La fabrication de meubles en bois est également prise en compte dans l'évaluation des exportations. Toutefois, dans d'autres indicateurs économiques comme le produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier, elle n'est pas incluse, car Statistique Canada ne fournit pas de données sur sa contribution au PIB.

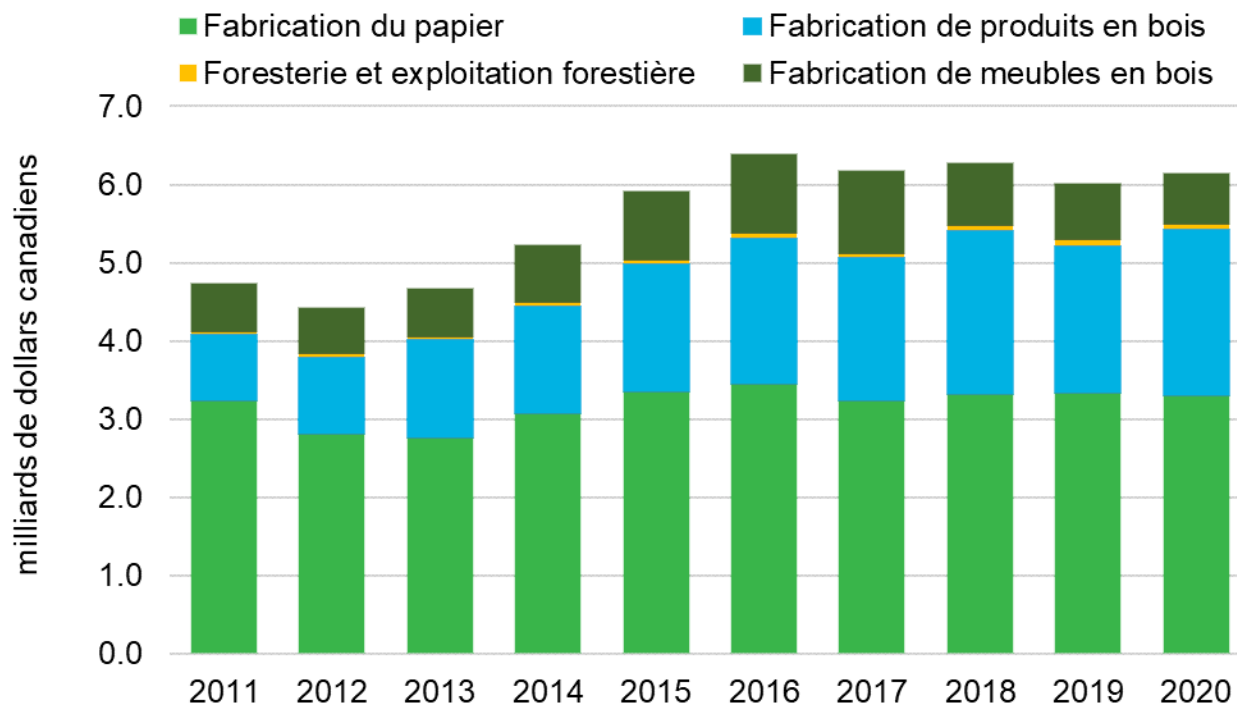
<b>Sous-secteur</b>	<b>Industries connexes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et codes</b>
---------------------	---

Foresterie et exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitations de terres à bois [1131]</li> <li>• Pépinières forestières et récolte de produits forestiers [1132]</li> <li>• Exploitation forestière [1133]</li> </ul>
Fabrication de produits en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scieries et fabrication de produits de préservation du bois [3211]</li> <li>• Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué [3212]</li> <li>• Fabrication d'autres produits en bois [3219]</li> </ul>
Fabrication du papier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usines de pâte à papier, de papier et de carton [3221]</li> <li>• Fabrication de produits en papier transformé [3222]</li> </ul>
Fabrication de meubles en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois [337110]</li> <li>• Fabrication d'autres meubles de maison en bois [337123]</li> <li>• Fabrication de meubles de bureau en bois [337213]</li> </ul>

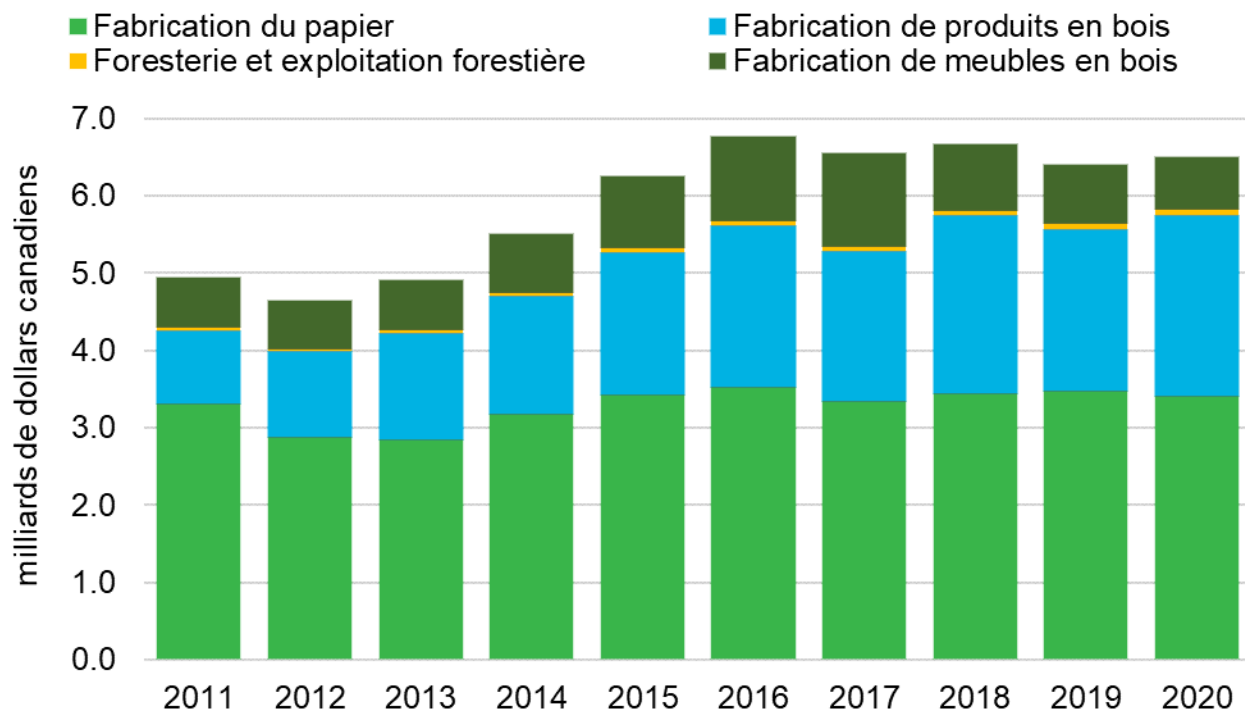
## Résultats

Dans l'ensemble, l'état de cet indicateur est jugé juste, la tendance s'étant améliorée au cours des dernières années.

### Valeur des exportations nationales de produits forestiers de l'Ontario en milliards de dollars canadiens



### Valeur des exportations totales des produits forestiers de l'Ontario en milliards de dollars canadiens



La valeur des exportations nationales a toujours été d'environ 95 % des exportations totales du secteur forestier de l'Ontario, les réexportations représentant environ 5 %. La fabrication de papier représente environ 50 % des exportations totales du secteur forestier de l'Ontario, donnant environ 97 % des exportations nationales. Les exportations nationales constituent environ 90 % de la fabrication de produits en bois tandis que la foresterie et l'exploitation forestière comptent pour 90 % et la fabrication de meubles en bois, 95 %. Ainsi, les exportations du secteur forestier de l'Ontario dépendent pour l'essentiel des exportations nationales. Les réexportations résultent d'un marché nord-américain hautement intégré et de l'emplacement géographique de la province.

La valeur des exportations totales a commencé à augmenter en 2013 pour atteindre 6,49 milliards de dollars en 2020. Une reprise constante est observée depuis le creux de 4,64 milliards de dollars atteint en 2012. Après avoir atteint 6,76 milliards de dollars en 2016, la valeur des exportations totales s'est stabilisée, à l'exception de quelques fluctuations mineures attribuables à la fluctuation des prix des produits de base et des taux de change.

En 2020, les sous-secteurs des produits forestiers ont contribué dans les proportions suivantes à la valeur totale des exportations :

- produits de pâtes et papiers (53 %);
- produits en bois (36 %);
- meubles en bois (10 %);
- foresterie et exploitation forestière (1 %).

La valeur à l'exportation de la fabrication de produits en bois en Ontario a augmenté depuis 2012 pour atteindre, en 2020, 2,33 milliards de dollars. La valeur des exportations de bois en Ontario est principalement attribuable à la demande sur le marché de l'habitation aux États-Unis. L'essor du marché américain de l'habitation a aidé à maintenir une augmentation soutenue des exportations des produits du bois de l'Ontario depuis 2012 en dépit des restrictions commerciales sur l'exportation de bois d'œuvre résineux canadien vers les États-Unis.

La valeur des exportations des produits de pâtes et papiers de l'Ontario a diminué, passant de 3,31 milliards de dollars en 2011 à 2,85 milliards de dollars en 2013. De 2013 à 2016, la valeur a ensuite augmenté, du fait de la hausse des prix des pâtes et papiers et de la dépréciation du dollar canadien. En 2020, la valeur des exportations de produits de pâtes et papiers a atteint 3,42 milliards de dollars.

La valeur des exportations de meubles en bois a augmenté de façon constante, passant de 0,62 milliard de dollars en 2012 à 1,21 milliard en 2017. En 2020, la valeur des exportations des meubles en bois se chiffrait à 0,68 milliard de dollars. Au cours des dernières années, la part des importations d'outre-mer sur le marché du meuble aux États-Unis a augmenté. Comme les États-Unis constituent la principale destination d'exportation de meubles en bois de l'Ontario, les fabricants ontariens ont peut-être perdu une partie de leur part du marché. La valeur de la foresterie et de l'exploitation forestière est passée de 0,03 milliard de dollars en 2012 à 0,06 milliard de dollars en 2020.

La plupart des exportations de produits forestiers de l'Ontario (96 %) sont destinées aux États-Unis. Les ventes d'exportation étant conclues en dollars américains, le taux de change influe considérablement sur la valeur des exportations. De même, puisque les valeurs des exportations sont mesurées en dollars actuels, les prix des produits forestiers au cours d'une année donnée influent également sur ces valeurs. Malgré tout, la dépréciation continue du

dollar canadien par rapport au dollar américain de 2010 à 2020 a contribué à améliorer la compétitivité des produits forestiers canadiens aux États-Unis et à augmenter la valeur des exportations en dollars canadiens.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Avril 2021

#### **Sources des données**

- [Recherche par industrie \(code SCIAN\) – données sur le commerce en direct d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#)

# Emploi dans le secteur des ressources naturelles

## Description

Cet indicateur d'emploi rend compte de l'emploi dans plusieurs secteurs des ressources naturelles, notamment la foresterie, les agrégats, le pétrole et le gaz, l'aquaculture, la pêche, la chasse et le piégeage.

## État



État : Variable



Tendance : Variable



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Le secteur des ressources naturelles de l'Ontario fournit des emplois dans de nombreuses communautés de la province, en particulier dans les communautés rurales et du Nord, où le secteur des ressources naturelles est l'un des principaux employeurs. De petits changements à l'emploi peuvent souvent entraîner un changement substantiel dans le bien-être de ces collectivités tributaires des ressources.

L'emploi fait l'objet d'une surveillance dans le secteur des ressources naturelles en vue de mieux comprendre :

- la viabilité de la gestion des ressources naturelles;



- le bien-être des communautés s rurales et éloignées.

## Comment nous effectuons une surveillance

Cet indicateur surveille l'emploi annuel dans les secteurs des ressources naturelles en Ontario, qui comprennent l'extraction et la transformation des ressources naturelles dans chaque grand secteur, notamment :

- les forêts;
- les agrégats (y compris les sous-secteurs de transformation connexes);
- l'aquaculture, la pêche, la chasse et le piégeage (activités commerciales uniquement);
- le pétrole et le gaz.

Les données sont obtenues à partir des statistiques du travail qui sont conformes au Système de comptabilité nationale de Statistique Canada. Les données de ce système portent notamment sur les emplois à temps plein et à temps partiel et sur les emplois indépendants.

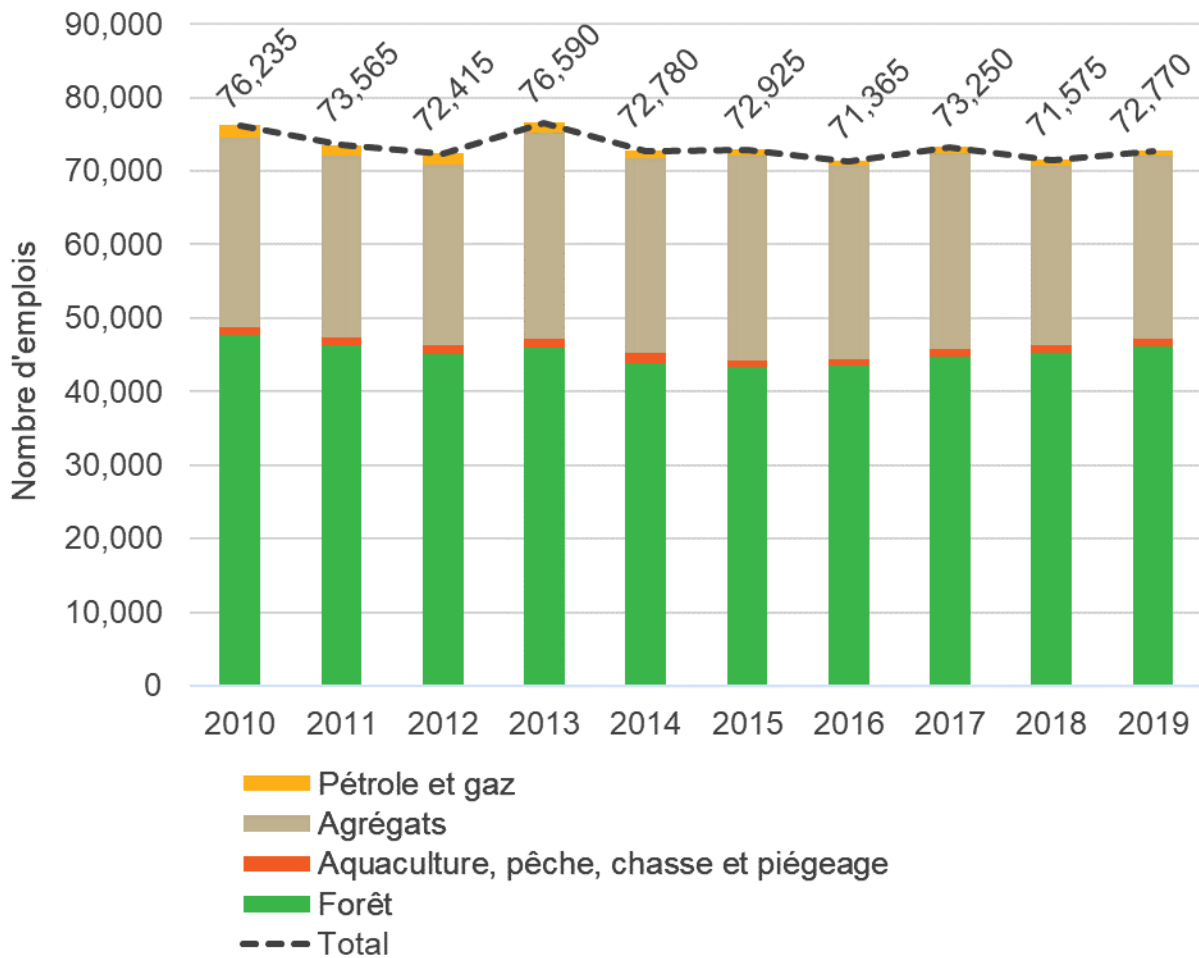
Les données du Système de comptabilité nationale sont préférées aux autres données sur l'emploi (par exemple, l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures), car elles sont plus précises et fluctuent moins d'une année à l'autre. Ces données permettent également des comparaisons plus faciles avec d'autres statistiques générées par le Système de comptabilité nationale, telles que la production de l'industrie ou le produit intérieur brut (PIB).

Secteur	Industries connexes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et codes
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation forestière et foresterie [113]</li> <li>• Activités de soutien à la foresterie [1153]</li> <li>• Fabrication de produits en bois [321]</li> <li>• Fabrication du papier [322]</li> </ul>
Agrégats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraction de pierres [21231]</li> <li>• Extraction de sable, de gravier, d'argile, de céramique et de minéraux réfractaires [21232]</li> <li>• Fabrication de ciment et de produits en béton [3273]</li> <li>• Fabrication de produits minéraux non métalliques (sauf les produits en ciment et en béton) [327A]</li> </ul>
Aquaculture, pêche, chasse et piégeage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquaculture [1125]</li> <li>• Pêche, chasse et piégeage [114]</li> </ul>
Pétrole et gaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraction de pétrole et de gaz [211]</li> <li>• Activités de soutien à l'extraction du pétrole et du gaz [21311]</li> </ul>

## Résultats

L'état lié à cet indicateur est variable et la tendance, variable à long terme. L'emploi dans le secteur forestier est relativement stable depuis 2009, malgré une augmentation du volume de la récolte. Cela est dû à une augmentation de la productivité. De même, l'emploi dans les secteurs des agrégats et de l'aquaculture, de la pêche, de la chasse et du piégeage est resté largement stable, tandis que le secteur du pétrole et du gaz a reculé. En 2019, le secteur global des ressources naturelles de l'Ontario comptait 72 770 emplois. Il s'agit d'une baisse de 5 % par rapport à 2010, où le nombre d'emplois s'élevait à 76 235, mais ce chiffre est à peu près équivalent à celui en 2015.

## Emploi dans le secteur des ressources naturelles (de 2010 à 2019)



### Secteur des agrégats

L'emploi dans le secteur des agrégats a été relativement stable. Les ressources en agrégats (par exemple, pierre, sable et gravier) sont nécessaires à la construction de routes, de ponts, de bâtiments et d'autres infrastructures. Le nombre moyen d'emplois de 2010 à 2014 dans le secteur lié aux agrégats était de 25 911 tandis que le nombre moyen d'emplois de 2015 à 2019 s'est élevé à 26 012.

### Secteur du pétrole et du gaz

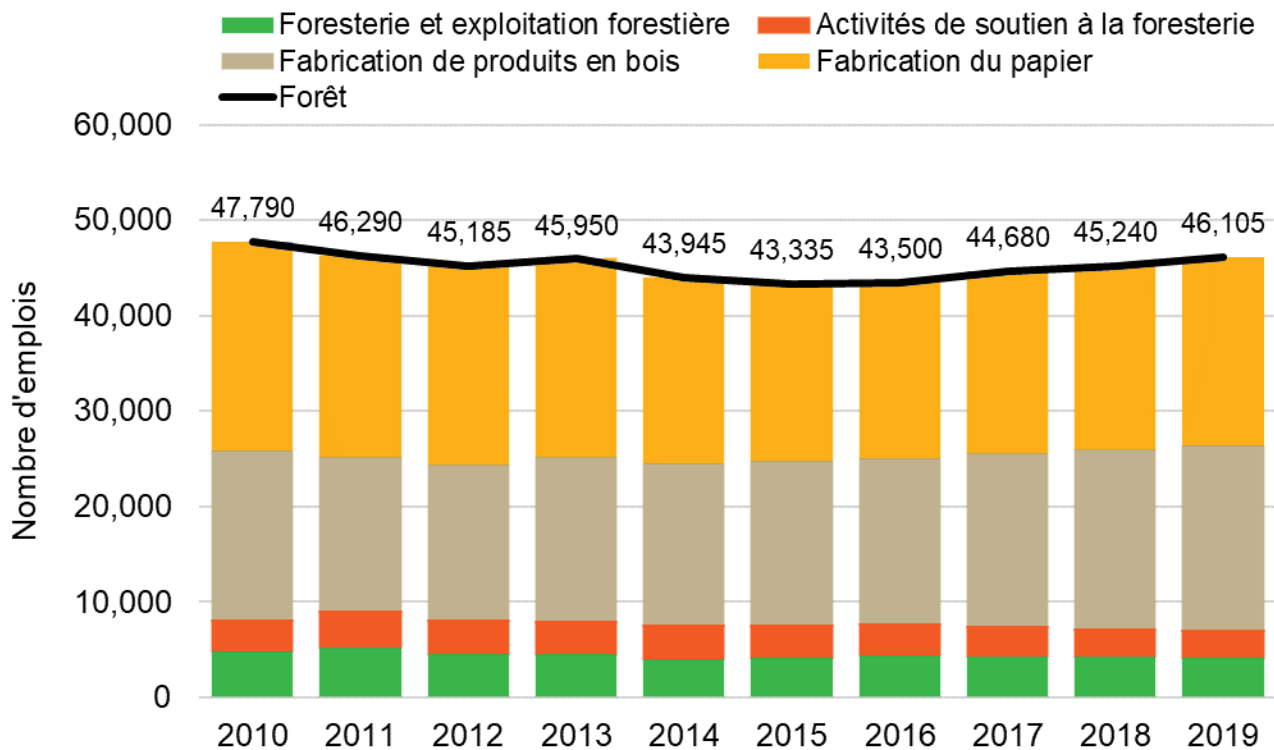
L'emploi dans le secteur lié au pétrole et au gaz s'est stabilisé de 2010 à 2014, où la moyenne a été de 1 410 emplois; de 2015 à 2019, la moyenne a plutôt été de 752 emplois. Cela reflète la baisse de la production dans la province.

## **Secteur de l'aquaculture, de la pêche, de la chasse et du piégeage**

L'emploi dans le secteur de l'aquaculture, de la pêche, de la chasse et du piégeage a été relativement stable, l'aquaculture générant en moyenne 297 emplois par an, tandis que la pêche, la chasse et le piégeage en ont généré 806 en moyenne. Ces statistiques sur la pêche, la chasse et le piégeage concernent seulement les activités commerciales et n'incluent pas les emplois liés au tourisme (par exemple, dans les pourvoiries de tourisme nordique).

## Secteur forestier

### Emploi dans le secteur forestier (de 2010 à 2019)



Le secteur forestier a été assez stable, le bois total récolté dans les forêts publiques passant d'un minimum de 9,7 millions de mètres cubes en 2009 à 13,7 millions de mètres cubes en 2019. Le nombre moyen d'emplois entre 2010 et 2014 s'est élevé à 45 832. C'est un peu plus que de 2015 à 2019, où la moyenne était de 44 572 emplois.

Cette légère baisse est probablement liée à une automatisation accrue. L'automatisation augmente la productivité du travail et touche les industries de transformation primaire et secondaire. De plus, certaines installations de l'industrie des pâtes et papiers dans le nord de l'Ontario ont transféré la production de produits à valeur ajoutée aux États-Unis. Ainsi, l'emploi n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la production ou du PIB du secteur forestier.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Avril 2021

## Sources des données

- Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN), selon la catégorie d'emploi et l'industrie

# Revenus tirés des droits de coupe

## Description

Cet indicateur rend compte des revenus tirés des droits relatifs au bois de l'Ontario (souvent appelés « droits de coupe »).

## État



État : Bon



Tendance : Amélioration



Étendue géographique : Forêts aménagées (Centre et Nord de l'Ontario, de Kemptville à Red Lake)

## Pourquoi c'est important

Des droits sont payés au gouvernement pour chaque mètre cube de bois d'œuvre récolté sur les terres publiques. Le montant de ces droits est établi de sorte que la province obtienne un rendement équitable pour ses ressources et soit en mesure de financer l'aménagement durable des forêts.

## Comment nous effectuons une surveillance

Les revenus tirés des [droits relatifs au bois de l'Ontario](#) font l'objet d'une surveillance. Ces droits comprennent trois éléments principaux :

- prix de coupe (composé d'un prix minimal et d'un prix de la valeur résiduelle);
- droits versés au Fonds de reboisement;
- droits versés au Fonds de réserve forestier.

La catégorie du prix minimum rapporte au gouvernement des revenus sûrs et stables, peu importe la conjoncture du marché. Ce prix est ajusté chaque année en fonction de l'inflation.

La catégorie de la valeur résiduelle fait en sorte que le gouvernement participe aux bénéfices financiers lorsque l'industrie fait des profits. Le prix de la valeur résiduelle augmente ou diminue selon les fluctuations de la valeur marchande. Lorsque les prix des produits forestiers sont bas, le prix de la valeur résiduelle peut chuter jusqu'à zéro. En période de forte hausse de la valeur marchande des produits forestiers, le système de prix entraîne des droits plus élevés. Le prix est ajusté mensuellement.

Les revenus tirés des droits de coupe (le prix minimum et la valeur résiduelle) sont versés au Trésor de la province.

Les droits versés au Fonds de reboisement permettent de financer la régénération des forêts. Ces droits perçus annuellement varient en fonction du coût prévu des activités de reboisement et sont versés dans un compte réservé du Fonds de reboisement.

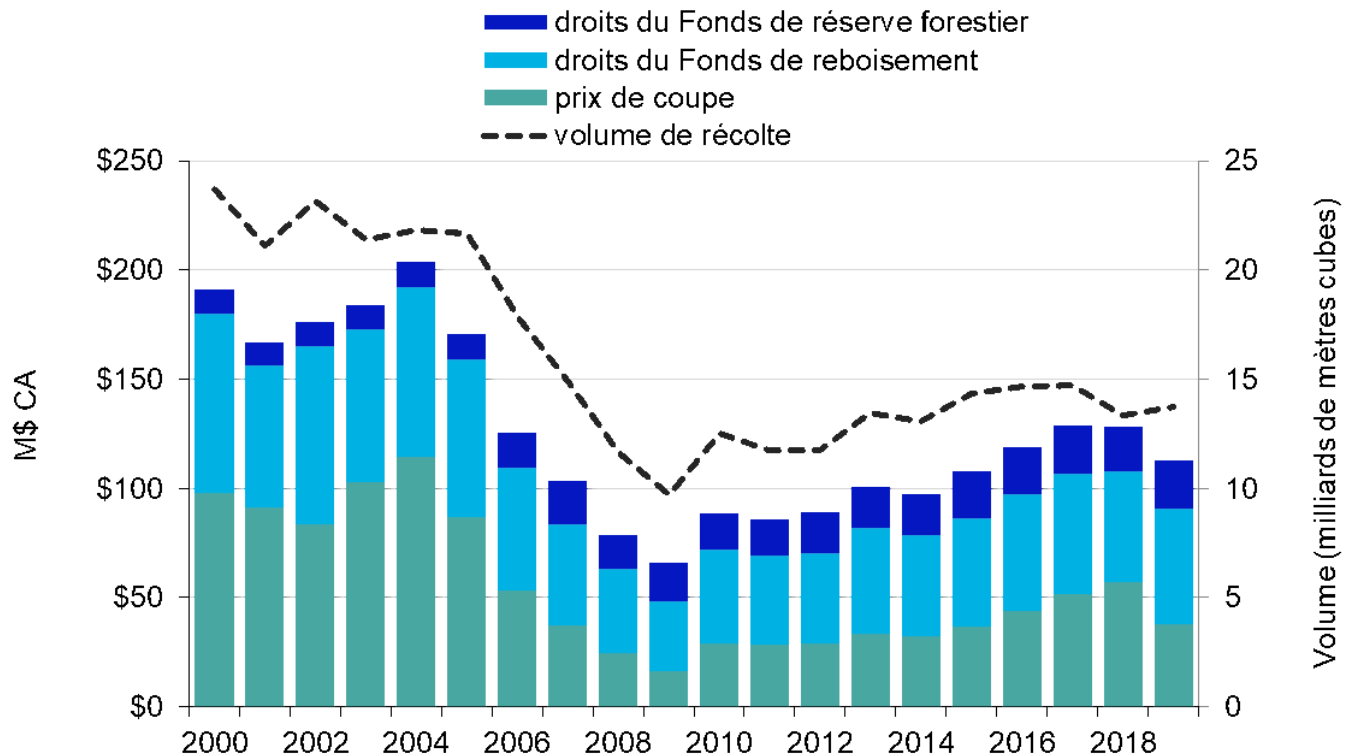
Les droits versés au Fonds de réserve forestier servent à financer le reboisement des zones forestières touchées par des perturbations naturelles telles que les incendies, les chablis et les maladies ou sont utilisés lorsqu'un détenteur de permis devient insolvable. Ces droits sont versés au compte du Fonds de réserve forestier.

## Résultats

L'état est bon, car le gouvernement génère des revenus et peut financer la gestion durable des forêts. La tendance est à l'amélioration depuis que les revenus tirés des droits relatifs au bois ont remontés aux niveaux constatés avant le ralentissement économique de 2008.



## Revenus tirés des droits relatifs au bois



L'industrie forestière de l'Ontario dépend principalement de la demande de produits forestiers du secteur de l'habitation des États-Unis. Une faible demande réduit la quantité de bois récoltés et entraîne une baisse des revenus.

- En 2009, les revenus s'élevaient à peine à 65,9 millions de dollars; ils ont ensuite augmenté de façon constante jusqu'en 2019.
- En 2019, les revenus ont totalisé 112,9 millions de dollars. Bien que le volume de récolte ait augmenté de 4 % en 2019, les revenus tirés des droits relatifs au bois ont diminué en raison de la baisse de la valeur marchande des produits forestiers, ce qui a réduit les contributions au prix de la valeur résiduelle.

### Dernière mise à jour de l'indicateur

- Février 2021

## Sources des données

- Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)

# Possibilités de loisirs

## Description

Ce rapport d'indicateur de loisirs de plein air rend compte des possibilités de loisirs pour la pêche, la chasse et l'aménagement des terres de la Couronne en Ontario.

## État



État : Bon



Tendance : Variable



Étendue géographique : À l'échelle de la province

## Pourquoi c'est important

Les riches ressources naturelles de la province offrent à la population ontarienne de nombreuses possibilités de loisirs. Les gens peuvent camper gratuitement sur les terres de la Couronne provinciale (à l'exception des parcs provinciaux) jusqu'à 21 jours sur un même site au cours d'une année civile. Ils peuvent également utiliser les terres de la Couronne pour :

- chasser et pêcher;
- faire de la randonnée;
- faire du canoë;
- faire du vélo;
- faire du bateau;

- faire du ski de fond;
- nager;
- observer les oiseaux;
- faire de l'équitation.

Il est important que les gens passent du temps à l'extérieur pour qu'ils créent des liens avec la nature et améliorent leur bien-être physique, mental et social. L'Ontario gère ces ressources de façon durable en exigeant des autorisations et des permis pour exécuter certaines activités. Les données associées aux autorisations et aux ventes de permis aident le gouvernement à comprendre l'utilisation des lieux où sont offertes ces possibilités de loisirs.

## Comment nous effectuons une surveillance

Le gouvernement fait le suivi du nombre de Cartes Plein air, de permis de pêche et permis de chasse vendus chaque exercice financier à partir des données tirées du Service de délivrance des permis de chasse et de pêche. Le gouvernement parvient ainsi à déterminer le nombre d'Ontariens qui ont payé pour pêcher et chasser, qui révèle par le fait même les préférences quant aux divers produits de permis offerts.

Le gouvernement fait également le suivi du nombre de documents de location (par exemple, permis d'utilisation des terres, baux, permis d'occupation, servitudes) en vertu de la *Loi sur les terres publiques* afin de comprendre comment les terres de la Couronne sont utilisées à diverses fins. En ce qui a trait aux activités récréatives, le gouvernement utilise également le nombre de documents sur le droit d'occupation des terres de la Couronne.

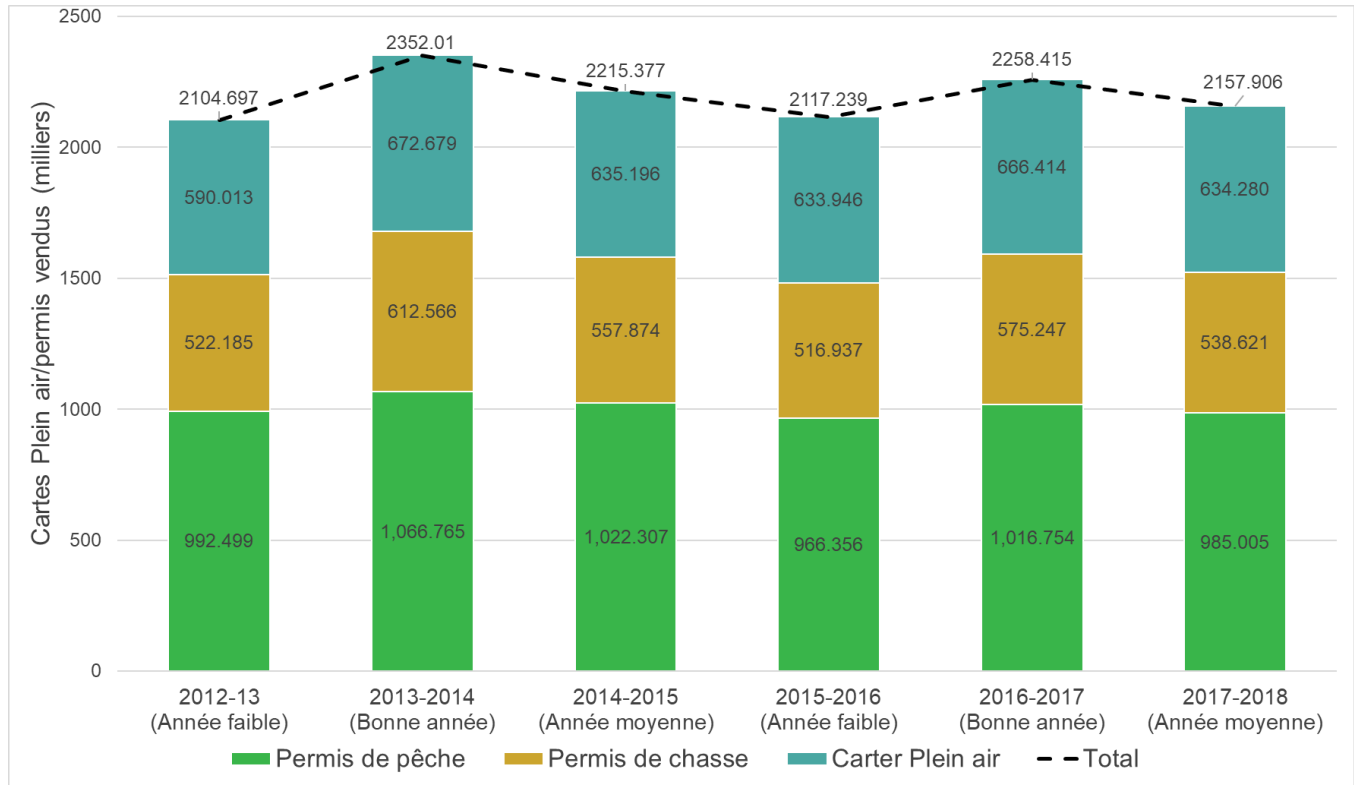
## Résultats

L'état de cet indicateur est bon, car les ventes annuelles ont atteint les objectifs de 2 à 2,3 millions de Cartes Plein air et de permis vendus.

Près d'un million de permis de pêche et plus de 500 000 permis de chasse ont été vendus au cours de l'exercice 2019-2020. Au cours de la même période, 73 % des permis de pêche et de chasse ont été vendus à des pêcheurs et des chasseurs qui vivent en Ontario et 27 % à des

personnes résidant à l'extérieur de l'Ontario (non-résidents). Ces chiffres reflètent le total des permis vendus, peu importe la durée du permis.

### Nombre de Cartes Plein air et de permis de pêche et de chasse vendus



La vente de Cartes Plein air et de permis est cyclique. Elle suit un modèle de vente élevée, moyenne et faible, car les Cartes Plein air et certains permis peuvent être achetés pour une période de trois ans. Par conséquent, les ventes ne sont pas directement comparables entre les années adjacentes. Les ventes de Cartes Plein air et de permis entre les deux périodes de trois ans consécutives de 2014-2015, de 2015-2016 et de 2016-2017 ont diminué d'environ 4 % par rapport aux années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. La tendance suggère que

les volumes de ventes de permis et de Cartes Plein air pourraient continuer à diminuer à l'avenir en raison de l'évolution démographique et de la diminution de la participation payante.

Pour compenser ce déclin, la province de l'Ontario est présentée comme une destination touristique pour la pêche. En outre, les droits de permis de chasse et de pêche récréative des résidents de l'Ontario n'ont pas augmenté cette année. Pour promouvoir la pêche, le gouvernement offre aux résidents canadiens la possibilité de participer à des événements de pêche gratuits pour s'initier à ce sport. Ces événements gratuits ont lieu pendant les fins de semaine de la fête des Mères et de la fête des Pères, la fin de semaine du jour de la Famille en février et la Semaine de pêche en famille en juillet. Par ailleurs, le programme Apprendre à pêcher en place à l'intention des nouveaux pêcheurs enseigne les bases de l'identification des poissons, de l'accrochage d'un hameçon et du premier lancer. Ces changements devraient encourager les familles et les autres membres du public à poursuivre ou à accroître leur participation à la pêche récréative.

#### **Nombre de documents sur le droit d'occupation récréative des terres de la Couronne délivrés**

<b>Type d'aménagement du territoire</b>	<b>2018-2019</b>
Camps de loisirs	2 293
Camps touristiques annexes basés sur les ressources	975
Hangars à bateaux à deux étages	600
Quais et autres petites structures	500
Marinas commerciales	250
Sentiers et ponts pour le ski, la motoneige, le VTT et l'équitation	50
Parcs (camping, utilisation à la journée ou aire de jeux)	20
Champs de tir (carabine / arme de poing)	8
<b>Total</b>	<b>4 696</b>

En 2018-2019, il y a eu 4 696 droits d'occupation des terres de la Couronne accordés à des fins récréatives démontrant un large éventail d'activités. En outre, de nombreuses activités

récréatives sur les terres de la Couronne peuvent avoir lieu sans permis si les dispositions du [Règlement 161/17 : Occupation de terres publiques](#) en vertu de la *Loi sur les terres publiques* sont suivies. Ces activités comprennent la construction de structures riveraines telles que :

- les quais;
- les hangars à bateaux de plain-pied;
- les cabanes de pêche sur glace;
- les stands de chasse.

#### **Dernière mise à jour de l'indicateur**

- Février 2021

#### **Sources des données**

- Service de délivrance des permis de pêche et de chasse
- Système LUPS de gestion des permis d'utilisation des terres
- Répertoire des terres

## Remerciements

L'élaboration du présent rapport a été inspirée des efforts déployés dans le passé visant à [rendre compte de l'état des forêts](#) et de [l'état de la biodiversité](#) en Ontario. Dans certains cas, des mesures ont déjà été publiées dans le rapport État de la biodiversité de 2015, rédigé en partenariat avec le [Conseil ontarien de la biodiversité](#).